



Assemblée générale

Vingt-neuvième session extraordinaire

1^{ère} séance

Lundi 22 septembre 2014, à 13 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Kutesa..... (Ouganda)

La séance est ouverte à 13 h 5.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Chef de la délégation de la République de l'Ouganda

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Comme les membres le savent, la présente session extraordinaire se tient conformément aux résolutions 65/234, du 22 décembre 2010, et 67/250, du 21 février 2013, et permet de juger des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler son appui politique aux mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-29/2)

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-29/2, concernant l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 69/505, en date du 19 septembre 2014, la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-neuvième session extraordinaire a déjà été nommée et se compose des mêmes membres que ceux de la soixante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée, à savoir le Brésil, la Chine, le Bangladesh,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-54456(F)



Document adapté

Merci de recycler



le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Jamaïque, la Namibie et le Sénégal.

À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 11 juillet 2014, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire, conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire.

À cet égard, il a été proposé que le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session ordinaire, S. E. M. Sam Kutesa de la République de l'Ouganda, soit élu par acclamation Président de l'Assemblée à sa vingt-neuvième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M. Sam Kutesa Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Sam Kutesa, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Kutesa assume la présidence.

Allocution de M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a 20 ans, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire, une conférence historique, nos gouvernements ont affirmé que la population n'était pas une affaire de chiffres, mais de personnes. Ils sont parvenus à un consensus sur un Programme d'action, qui visait à améliorer la qualité de vie de chacun, à élargir le champ des possibilités et

à réaliser la croissance économique et le développement durable.

Aujourd'hui, nous rappelons et réaffirmons les buts et objectifs historiques de la Conférence du Caire de 1994 afin de mieux préparer l'avenir que nous voulons – un avenir où le peuple peut réaliser ses aspirations, où les droits de l'homme sont respectés, le bien-être et la dignité encouragés et notre environnement protégé pour la génération actuelle et les générations futures.

La présente session extraordinaire marque le couronnement de deux décennies consacrées à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de son suivi au-delà de 2014.

Il ressort de l'examen de la CIPD au-delà de 2014 que nos pays ont fait des progrès considérables, ces deux dernières décennies, dans la mise en œuvre du Programme d'action du Caire. On ne peut pas évoquer ces progrès sans reconnaître le rôle moteur joué par les gouvernements et la contribution de la société civile, sans oublier les communautés religieuses, les groupes de jeunesse, les organisations féminines et bien d'autres. Nous devons aussi prendre en considération les décisions des parents sur la façon d'éduquer leurs enfants, notamment les filles, s'agissant de leur pleine et effective jouissance de tous les droits de l'homme et de promouvoir un environnement fondé sur l'égalité entre leurs fils et leurs filles, de façon qu'ils puissent se réaliser pleinement et vivre dans la dignité, à l'abri de la violence et de la discrimination.

Ainsi, compte tenu des progrès accomplis – des vies transformées et sauvées –, nous pouvons célébrer la réussite de nos efforts collectifs. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier le Fonds des Nations Unies pour la population pour sa précieuse contribution aux efforts nationaux et à la mise en œuvre du programme du Caire.

Mais ce programme, qui a débuté par des études au niveau national, des conférences régionales et ministérielles et une réunion intergouvernementale mondiale, en avril dernier, ne prend pas fin aujourd'hui. Les progrès remarquables dont le monde a été témoin depuis la Conférence historique et les sommets des années 90 et le Sommet du Millénaire en 2000 ne sont pas à la hauteur de nos ambitions et de nos besoins. Il faut faire davantage pour améliorer la qualité de vie de nos peuples. Il est donc essentiel de répondre d'urgence aux conclusions de l'examen de la CIPD au-delà de 2014,

qui font apparaître que malgré les gains significatifs obtenus en matière d'élimination de la pauvreté et de croissance économique depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, beaucoup de personnes ont été laissées pour compte, avec des besoins fondamentaux non satisfaits, des droits de l'homme non respectés et un potentiel inexploité.

La pauvreté, la discrimination et les inégalités des revenus et des richesses menacent la croissance économique et la prospérité des individus, des sociétés et de notre planète. Ces défis communs sont pertinents pour les discussions qui se tiendront demain au Sommet sur le climat et au cours du débat général qui suivra, et doivent être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport sur l'examen global de la CIPD au-delà de 2014 a permis d'établir que l'investissement dans les droits de l'homme individuels, les capacités et la dignité de l'homme, dans tous les secteurs et tout au long de la vie, est la base même du développement durable. Les conclusions de l'examen ont des incidences importantes sur la politique de développement. Il faut s'attaquer de toute urgence aux inégalités dans la répartition des revenus et des richesses, aux inégalités entre les sexes et au manque d'autonomisation des femmes, à la violence sexuelle et à la discrimination, et se pencher sur le potentiel de la formation continue et de l'investissement dans le renforcement des capacités des jeunes, les inégalités dans l'accès à la santé sexuelle et procréative et l'amélioration des systèmes de santé. De la même façon, la diversité croissante des structures familiales et des modes de vie exigent que nous planifions et construisions des villes durables et renforçons les liens entre les milieux urbain et rural. L'importance de la dynamique démographique est telle qu'il est nécessaire de mieux intégrer les plans de développement aux niveaux national, régional et international.

Les défis liés au développement auxquels nous sommes confrontés exigent de notre part une réponse coordonnée et systématique, à travers une plus grande coopération, un plus grand partenariat et des initiatives mondiales, que j'entends promouvoir en tant que Président de l'Assemblée générale. Nous devons profiter des leçons apprises et maintenir l'élan. Avec les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de la CIPD ouvre la voie au programme de développement pour l'après-2015 et à la réalisation du développement durable.

La présente session extraordinaire offre à la communauté internationale une occasion unique et opportune de partager des idées et de renforcer son attachement à l'amélioration des conditions de vie des populations, à l'équité, à la dignité, à une croissance économique soutenue et non exclusive et au développement durable. Engageons-nous à prendre des mesures plus fermes, en nous inspirant de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, afin de mettre pleinement en œuvre le programme du Caire sur la population et le développement. Je me réjouis par avance d'entendre les déclarations des participants, qui nous feront partager les vues de leurs Gouvernements sur la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous à l'occasion de cette importante session extraordinaire. Je remercie tous ceux qui l'ont appuyée. Je félicite la Commission sur la population et le développement pour le rôle déterminant qu'elle a joué à cet égard. J'exprime ma gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Wu Hongbo, et au Département des affaires économiques et sociales, en particulier à sa Division sur la population, dont le sérieux des études est reconnu à l'échelle mondiale.

Nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire de la tenue réussie de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette conférence a marqué un tournant au niveau mondial. Son programme d'action fait fond sur des principes fondamentaux affirmant que le développement doit être axé sur les gens. Il met l'accent sur le bien fondé de l'investissement dans les femmes et les filles et souligne l'importance de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation. Au Caire, le monde a convenu que les sociétés étaient plus productives lorsque les femmes et les filles avaient accès à l'éducation qu'elles méritent. Lorsque les droits sont préservés, les sociétés sont plus justes. Et lorsqu'elles peuvent décider de leur propre avenir, les sociétés acquièrent davantage de force.

(l'orateur poursuit en français)

Vingt ans plus tard, ces sages principes guident encore notre action. En deux décennies, près d'un milliard de personnes ont échappé à la misère. La mortalité maternelle a été réduite de près de 50 %. Nous avons progressé sur le plan de l'égalité des sexes, et avons

notamment atteint la parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire. Davantage de femmes peuvent choisir le nombre d'enfants qu'elles auront et le moment où elles les auront. Davantage de lois permettent à un plus grand nombre de personnes d'exercer les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Programme d'action du Caire a modifié sensiblement la vie des gens, je pense à Zeinabou, âgée de 15 ans et originaire du Niger, qui a été mariée à un homme plus âgé qu'elle et violent. Grâce au soutien de l'ONU, elle milite désormais contre le mariage des enfants, à Fajra, une mère tunisienne, contrainte de quitter l'école alors qu'elle n'avait que 8 ans, mais dont la fille, avec le soutien de l'ONU, a obtenu un diplôme universitaire, et à Marsa, âgée de 25 ans, qui a accouché dans un camp pour déplacés au Soudan du Sud. Elle a perdu beaucoup de sang pendant l'accouchement mais a été sauvée par une sage-femme qui a acquis les compétences nécessaires pour sauver des vies grâce à un programme parrainé par le Fonds des Nations Unies pour la population. Et il y a encore Lina, une mère philippine, qui a dit clairement ce que nous savons tous : « Une femme doit avoir le droit de décider du nombre d'enfants qu'elle souhaite. C'est un droit de l'homme fondamental ».

Je félicite le Fonds des Nations Unies pour la population, car il a permis aux initiatives mondiales de donner une suite concrète au Programme d'action du Caire en apportant des changements significatifs dans la vie de tant de personnes. J'exprime ma gratitude à son Directeur exécutif, M. Babatunde Osotimehin, pour son rôle prépondérant. Nombre d'entre nous ici ont contribué aux progrès accomplis au niveau mondial, et je salue leur mobilisation et leurs actions. Mais je leur demande de faire plus encore.

Des millions de personnes souffrent encore de la faim et de la pauvreté et meurent de causes que nous aurions pu empêcher. Ils ne peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux, trouver un travail utile ou accéder aux services de santé et d'éducation. Des millions de personnes ne peuvent toujours pas jouir de leurs droits fondamentaux. L'augmentation d'une classe moyenne à l'échelle mondiale a apporté son lot d'inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci. Depuis 1994, il n'y a eu que peu de progrès dans la vie d'un milliard d'individus vivant dans les pays les plus pauvres. Leur espérance de vie continue d'être scandaleusement faible.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Conférence du Caire et regardons vers l'avenir, nous ne pouvons plus nous contenter d'un développement à court terme. C'est pourquoi nous nous attaquons à trois défis majeurs. Premièrement, nous intensifions nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015. Deuxièmement, nous définissons des objectifs audacieux et ambitieux pour le programme de développement pour l'après-2015 qui engagent le monde sur la voie d'un développement durable et non exclusif. Troisièmement, nous œuvrons à la conclusion d'un accord significatif sur les changements climatiques avant la fin de l'année prochaine. La tenue demain du Sommet sur le climat devrait susciter une volonté politique affirmée, avec des annonces importantes.

Tout en progressant sur ces trois fronts, nous ne devons pas oublier la vision du Caire, en particulier la priorité accordée à la santé procréative. Nous devons faire face à une réalité : 800 femmes meurent chaque jour des suites d'une grossesse ou d'un accouchement. On estime à 8,7 millions le nombre de jeunes femmes qui recourent chaque année dans les pays en développement à des avortements pratiqués dans des conditions de sécurité précaires. Ces femmes ont un besoin urgent que nous les protégeons. Nous devons aussi nous inspirer des grandes orientations définies lors de la Conférence du Caire pour faire face aux grandes tendances démographiques, parmi lesquelles l'urbanisation, la migration, le vieillissement de la population et la population de jeunes la plus importante de l'histoire.

Nous devons renouveler notre promesse de protéger les personnes, notamment les filles et les femmes, alors que nous nous efforçons d'éliminer la pauvreté, de préserver les droits et la dignité de tous et d'assurer l'avenir de notre planète pour les générations futures. Aujourd'hui, nous contemplons avec fierté ces 20 dernières années et regardons vers l'avant animés par la volonté d'accomplir beaucoup plus de progrès pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 67/250, je donne maintenant la parole à M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population.

M. Osotimehin (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale de ses observations liminaires et de me donner l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée en ce moment particulier. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général

pour son appui indéfectible au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement durable (CIPD) et de l'examen de la CIPD en 2014, et de son rapport consacré à cet examen (A/69/62).

Nombreux sont ceux qui ont contribué à cet événement heureux. Je tiens à remercier les Gouvernements représentés ici pour leur engagement et leur appui, ainsi que pour les progrès que nous avons accomplis pour améliorer dans leurs pays les conditions de vie des gens. Comme au Caire, la société civile a été un facteur décisif dans la réussite de l'examen de la CIPD, et je tiens à lui témoigner ma reconnaissance pour son dévouement et son soutien.

En 1992, le monde s'est rallié à la notion de développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro. Au centre de cette notion figurait le principe selon lequel les êtres humains sont au cœur des préoccupations concernant le développement durable. Au Caire, deux ans plus tard, le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement a défini ce principe en termes concrets et changé à jamais notre façon de percevoir la population et le développement. L'attention s'est déplacée des êtres humains en données chiffrées aux humains en tant qu'être vivants, au bien-être de l'homme et aux droits de l'homme. La Conférence du Caire a permis qu'un principe fondamental du développement offre à chacun la possibilité de jouir de la dignité et des droits de l'homme et qu'ainsi nous puissions atteindre nos objectifs communs.

Ces 20 dernières années, nous avons vu la sortie de centaines de millions de personnes de la pauvreté, la parité des sexes dans l'enseignement primaire, un nombre moins élevé de femmes décédant pendant l'accouchement et davantage de femmes accédant à la vie active. Ces avancées démontrent la puissance d'un développement fondé sur la dignité et les droits de l'homme. Il nous reste cependant encore beaucoup à faire.

Notre monde est de plus en plus inégalitaire, et les femmes et les filles se trouvent encore trop souvent dans des situations déplorables. Le rythme des changements climatiques et de la détérioration de l'environnement montre que nous ne pouvons pas défendre un système dans lequel ceux qui sont en haut de l'échelle continuent de puiser davantage dans nos ressources limitées. Tant que nous ne pourrons pas offrir l'équité à chacun

et permettre à tous de se réaliser pleinement, nous ne pourrons pas mettre en œuvre le développement durable.

Le droit à la santé est irréfutable. L'Assemblée a adopté de nombreuses résolutions soulignant combien il importe d'assurer le niveau de santé le plus élevé pour tous. La santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation font partie des droits de l'homme universels. Ces droits sont déterminants pour la pérennisation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Mais pour beaucoup, le droit à la santé sexuelle et procréative n'est toujours pas une réalité. C'est le cas pour cette fillette de 10 ans contrainte d'épouser un homme de 62 ans et d'avoir des enfants avec lui alors qu'elle n'y est prête ni mentalement, ni physiquement. C'est le cas pour cette femme célibataire qui, faute d'informations et d'un accès à des services informant sur les moyens de prévenir une grossesse non désirée, recourt à un avortement à risque. C'est aussi le cas pour cette femme pauvre d'une zone rurale confrontée à un accouchement difficile sans l'aide d'un personnel qualifié et loin du centre de santé le plus proche. C'est le cas pour des dizaines de milliers de jeunes qui ne disposent pas des moyens et des connaissances nécessaires pour se protéger contre le virus VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles. C'est enfin le cas dans les zones en proie à des crises et à des conflits, où souvent les femmes et les filles sont exposées aux violences sexuelles et où leur accès à des espaces sûrs, des services d'aide et de soutien est limité. La conséquence de tout cela peut être la mort : 800 femmes meurent chaque jour des suites d'une grossesse, et la plupart d'entre elles sont des adultes célibataires. Pour chaque décès maternel, 20 femmes et filles décèdent de complications évitables, notamment de la fistule obstétricale.

Qu'une femme soit riche ou pauvre ne doit pas déterminer sa vie ou sa mort. Afin de permettre l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et garantir des droits pour tous en matière de procréation, nous devons améliorer les systèmes de santé précaires de façon que les femmes et les filles puissent avoir accès aux services et aux produits essentiels en matière de santé dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin et là où elles vivent. Il est tout simplement inacceptable qu'à l'heure actuelle, plus de 200 millions de femmes n'aient pas accès aux services de planification familiale.

Depuis le Caire, nous avons fait des progrès importants en matière d'égalité des sexes et

d'autonomisation des femmes. Pourtant, dans aucune région du monde, l'égalité des sexes n'est pleinement mise en œuvre et, dans certains endroits, les acquis ont été réduits à néant. Davantage de femmes accèdent à la vie active, mais souvent pour des emplois informels et précaires. Les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de responsabilité et de décision. La parité dans l'enseignement secondaire et universitaire n'est toujours pas réalisée. Une femme sur trois dans le monde, dans chaque pays et dans tous les milieux, sera victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. De trop nombreuses femmes ne sont toujours pas en sécurité à l'école, en allant chercher de l'eau, sur les campus universitaires, et même sur les marches du tribunal ou dans leurs propres maisons.

La discrimination et les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage d'enfants et la mutilation des organes génitaux féminins persistent et leurs auteurs agissent en toute impunité, y compris en bravant les lois condamnant ces pratiques. Chaque jour la presse nous révèle avec force détails la réalité des foyers – un viol collectif brutal, une femme battue, une fille victime d'un crime d'honneur, une personne exposée à un avortement à risque ou au sida, une école désertée. La violence sexuelle atteint des proportions inimaginables et sert parfois d'arme de guerre, de stratégie de la terreur.

Avons-nous atteint un point de non-retour, où nous pourrions enfin dire « assez » à la violence et à la discrimination à l'encontre des femmes et des filles? Quand allons-nous enfin ramener nos filles – toutes nos filles et nos femmes – à l'école et à la vie active, à la place qui est la leur aux côtés des hommes et des garçons à la table où les décisions sont prises? Quand allons-nous leur permettre d'échapper au mariage des enfants, aux grossesses précoces, aux infections dues au VIH, à la violence et à ces pratiques nocives qui les privent de leur dignité et, dans les pires cas, les privent de leur vie?

C'est alors seulement que nous pourrions bâtir l'avenir que nous voulons. Nous ne pourrions progresser en laissant la moitié de la population – nos femmes et nos filles – de côté.

Le monde compte aujourd'hui la génération la plus importante de jeunes qu'il n'ait jamais connue. Il ne saurait y avoir de développement durable sans que l'on investisse dans leur santé, leur éducation et leur emploi, sans les doter des compétences nécessaires, de la capacité d'agir et de résister.

La baisse de la fertilité permet aux pays à revenu faible et intermédiaire d'engranger des dividendes démographiques, mais de nombreux jeunes ne profitent pas des retombées du développement. Aujourd'hui, 40 % des chômeurs dans le monde sont des jeunes et 60 % des jeunes dans les régions en développement sont au chômage, n'étudient pas ou travaillent au noir.

Les quelques données dont nous disposons sur l'état de la santé sexuelle et procréative des jeunes et leur accès aux services et à l'information sont extrêmement préoccupantes. Plus de 8,7 millions d'avortements à risque ont concerné des jeunes entre 15 et 24 ans dans les pays en développement – et pour 2008 seulement – et 41 % des nouvelles infections dues au VIH ont concerné cette même classe d'âge en 2009. En effet, les nouvelles infections dues au VIH auxquelles nous assistons touchent les adultes célibataires plus que n'importe quel autre groupe.

Le sort des jeunes du monde est entre les mains de ceux qui se trouvent ici, dans cette Assemblée. Investissons en eux, car c'est en eux que réside l'avenir du monde.

Nous devons aussi veiller à ce que les personnes âgées aient accès aux systèmes de protection sociale, aux soins de santé et aux possibilités d'apprendre tout au long de la vie. Alors que nos sociétés vieillissent, nous pouvons recueillir un deuxième dividende démographique en donnant aux personnes âgées la possibilité de vivre pleinement leur vie. Nous savons aujourd'hui que « 70 ans équivalent à 40 ans ». Nous devons donc nous engager avec eux et utiliser tout leur potentiel.

La Conférence mondiale sur les peuples autochtones s'est ouverte ce matin dans cette salle. Le Fonds des Nations Unies pour la population continuera de collaborer étroitement avec les États Membres pour leur permettre d'honorer les engagements pris à l'égard des peuples autochtones lors des conférences régionales d'examen de la CIPD, de façon qu'ils puissent, comme tout un chacun, jouir pleinement des droits de l'homme.

La durabilité vise à satisfaire aujourd'hui les besoins et les aspirations des populations tout en planifiant et en élaborant les politiques de demain. C'est dans le domaine de la population et du développement que cette tendance est la plus manifeste.

Nous devons faire de ces tendances un atout, transformer l'explosion de la jeunesse en un dividende de la jeunesse, les villes surchargées en centres urbains

vibrants et efficaces, les déplacements internes et la crise des réfugiés en travail migratoire propice au développement. Nous pouvons tirer profit de ces atouts en appuyant les droits des peuples et leur autonomisation, en concevant une dynamique de la population évolutive et en gouvernant de façon efficace et transparente.

Il n'existe sans doute pas de défi plus difficile à relever sur le long terme que celui de l'évolution climatique. Le Secrétaire général accueillera demain le Sommet sur le climat, l'occasion d'enclencher une dynamique propice à un accord mondial et d'appuyer des actions sur le terrain. Il ressort de l'examen de la CIPD au-delà de 2014 que nous avons besoin de changer radicalement nos modes de consommation, de freiner le gaspillage effréné des ressources naturelles et d'accroître les perspectives de dignité et d'égalité pour les générations présentes et futures. L'investissement dans les services publics universels est l'une des mesures les plus justes et les plus efficaces que les gouvernements peuvent prendre pour jeter les bases de l'égalité et de l'efficacité énergétique.

Comme les débats et les politiques portant sur la population l'ont montré lors de la CIPD en 1994, les craintes mondiales à grande échelle ont trop souvent masqué les droits de l'homme et les libertés des individus et des communautés et, dans les pires cas, ont été utilisées pour justifier des restrictions en matière de droits de l'homme. L'examen de la mise en œuvre pendant 20 ans du programme de la CIPD nous a montré combien il est nécessaire de permettre aux gens de prendre leur avenir en main, de faire preuve d'imagination pour relever les défis liés aux changements climatiques et d'autres défis encore et d'élaborer des politiques qui nous feront progresser de façon collective vers la durabilité. Nos prédécesseurs au Caire ont compris cela lorsqu'ils ont reconnu que le peuple est au cœur du développement durable.

Ces 20 dernières années, nous avons constaté à plusieurs reprises le pouvoir du peuple, le pouvoir des femmes de décider par choix, et non par hasard, si elles souhaitent avoir des enfants, à quel moment et combien; le pouvoir des jeunes, dotés du savoir, des compétences et des possibilités de contribuer au développement et d'en tirer profit; le pouvoir des adolescentes de défier contre toute attente le *statu quo*, de résister au mariage précoce, à la maternité précoce et aux mutilations génitales et d'acquiescer au contraire une instruction et d'en recueillir les fruits; le pouvoir des hommes – maris et pères – désireux que leurs filles reçoivent une

instruction et le pouvoir des personnes âgées vivant au sein de sociétés respectueuses de leurs contributions et les mettant en valeur.

L'on ne saurait parler de développement durable sans garantir aux jeunes la satisfaction de leurs besoins, sans relayer leurs aspirations et sans les faire participer aux décisions. L'on ne saurait parler de développement durable sans s'attaquer à l'autonomisation des femmes, à l'égalité des sexes, à la discrimination et à la violence. L'on ne saurait parler de développement durable sans veiller à ce que la santé sexuelle et procréative et les droits de chacun soient réalisés. Ces questions doivent être au cœur du programme de développement pour l'après-2015 pour faire en sorte que les générations présentes et futures comptent des personnes ayant des qualités de résistance, d'adaptation, d'innovation et de création nécessaires pour bâtir des sociétés fortes. Si nous y parvenons, nous serons à même de relever tous les défis auquel le monde est aujourd'hui confronté et le sera demain.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Afin d'accélérer les travaux de la vingt-neuvième session extraordinaire et conformément aux sessions précédentes, il est proposé que les Vice-Présidents de l'Assemblée à sa vingt-neuvième session extraordinaire soient les mêmes que ceux de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session ordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est également proposé que les Présidents des grandes commissions à la soixante-neuvième session ordinaire assurent les mêmes fonctions à la vingt-neuvième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Bureau de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

J'aimerais appeler l'attention des représentants sur une question touchant la participation du Saint-Siège et de l'État de Palestine en qualité d'observateurs aux travaux de l'Assemblée générale. L'observateur

du Saint-Siège participera aux travaux de la vingt-neuvième session extraordinaire conformément à la résolution 58/314, du 1^{er} juillet 2004, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant toute intervention. L'observateur de l'État de Palestine participera aux travaux de la vingt-neuvième session extraordinaire, conformément à la résolution 3237 (XXIX), du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177, du 15 décembre 1988, à la résolution 52/250, du 7 juillet 1998, et à la résolution 67/19, du 29 novembre 2012, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant toute intervention.

Conformément à la résolution 67/250, les États non membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres d'institutions spécialisées des Nations Unies pourront participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session extraordinaire. De plus, conformément à la résolution 67/250, aux séances plénières, des déclarations seront faites par cinq représentants sélectionnés d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, choisies par le Président de l'Assemblée générale.

J'aimerais pouvoir compter sur la coopération des membres à la présente session extraordinaire s'agissant de la longueur des interventions. Compte tenu de la durée limitée de la session extraordinaire et afin d'entendre tous les orateurs inscrits sur la liste, je serais reconnaissant aux représentants de bien vouloir prononcer des déclarations les plus brèves possible pendant le débat, de préférence ne dépassant pas trois minutes. J'encourage vivement les orateurs à observer ce temps de parole.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document A/S-29/1. En vue d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale

souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-29/1?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En tout premier lieu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il y a 20 ans, le monde était réuni au Caire pour adopter par consensus un Programme d'action incluant un large éventail de questions relatives à la population, à la société, au développement et aux droits de l'homme indispensables pour garantir que tout individu puisse mener une vie saine et digne.

La pauvreté est un affront à la dignité humaine, et son élimination un défi auquel est confronté le monde actuel. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaît que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a incité la communauté internationale à lutter contre la pauvreté par des actions concrètes. Malgré les progrès réalisés, la lutte contre la pauvreté se heurte actuellement à de sérieuses contraintes dues à la crise financière et économique mondiale, à l'insécurité alimentaire persistante, à la volatilité des flux de capitaux, à l'extrême volatilité des prix des matières premières, au manque d'accès à l'énergie et aux problèmes planétaires qu'engendrent les changements climatiques. Dans ces conditions, il est essentiel d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté et l'inégalité.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a donné le ton s'agissant de définir les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que des progrès

considérables aient été enregistrés, le Groupe s'inquiète des inégalités et des lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des énormes défis économiques et environnementaux auxquels sont confrontés les pays en développement. Nous appelons donc les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement, ainsi que les autres engagements en termes de coopération internationale, sachant que les pays en développement auront besoin de nouvelles ressources financières durables pour mettre en route un large gamme d'activités de développement.

L'aide financière doit être fournie sans jamais être assortie de conditions, étant donné que les stratégies de développement doivent être menées par les pays eux-mêmes et prendre en compte les contextes, les besoins et les priorités spécifiques des pays en développement. Elle doit en outre se fonder sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée, avec la coopération Nord-Sud comme élément essentiel et les coopérations Sud-Sud et triangulaire comme éléments complémentaires.

Il y a quelques jours, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/304 sur l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicables aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Cette avancée historique est une lueur d'espoir pour les pays en développement qui souhaitent restructurer leur dette en fonction de leur capacité réelle de paiement, dans le but de promouvoir la croissance économique et le développement, et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

En ce qui concerne l'avenir, le Groupe des 77 et la Chine s'engage à jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et insiste sur le fait que l'élimination de la pauvreté doit demeurer l'objectif central et prioritaire. Nous devons être en mesure d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030.

À l'heure où nous examinons la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, le Groupe des 77 et la Chine tient à souligner que les questions de population doivent continuer d'être envisagées de manière intégrée et former le cœur du programme de développement pour l'après-2015. Les liens entre population, ressources, environnement et

développement doivent être pleinement reconnus et bien gérés, et former un équilibre harmonieux et dynamique.

La problématique hommes-femmes doit guider nos décisions et nos actions. La mortalité maternelle a diminué de manière substantielle dans certaines régions des pays en développement. Cependant, dans d'autres, les femmes courent un risque plus élevé de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement. Cette mortalité maternelle concerne un nombre croissant de filles et d'adolescentes. Le nombre de nouvelles infections à VIH a diminué dans le monde entier. Malheureusement, dans certaines régions des pays les moins développés, la prévalence du VIH a presque doublé depuis 2001 et, dans certaines zones, les deux tiers des personnes infectées par le VIH sont des femmes.

Le Groupe souhaite rappeler le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288), qui réaffirme le rôle fondamental joué par les femmes et la nécessité de garantir leur pleine participation et leur leadership sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les domaines du développement durable. Le Groupe a donc décidé d'accélérer la mise en œuvre de ses engagements à cet égard, tels qu'ils figurent dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que dans le programme Action 21 pour les femmes, dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). À cet égard, nous rappelons également notre objectif d'éliminer toutes les pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles, comme le mariage forcé, le mariage précoce et le mariage d'enfants, ou encore les mutilations génitales féminines.

Le Groupe estime que tout un chacun doit avoir accès, sans discrimination, à un ensemble de services de santé de base en matière de prévention, de traitement et de rééducation, ainsi qu'aux médicaments essentiels et à une assurance abordable, efficace et de qualité. Un système de santé à couverture universelle, efficace, de qualité et pleinement fonctionnel est indispensable.

Nous exhortons les pays développés et les organisations internationales compétentes à fournir des ressources financières et technologiques suffisantes aux pays en développement, à l'appui des efforts déployés par ces pays pour offrir une couverture santé universelle et des services de santé de base pour tous.

Le Groupe considère que le lien entre migration et développement doit être traité de manière globale, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il faut par ailleurs y inclure la perspective culturelle et humaine, en reconnaissant les rôles et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination dans la promotion et la protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les migrants et de leurs familles, en particulier les femmes et les enfants, quel que soit leur statut au regard de la législation sur l'immigration.

Nous étudions la possibilité de conclure une convention juridiquement contraignante sur les migrations et le développement afin d'améliorer la gouvernance des migrations internationales, de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux des migrants et leurs contributions au développement, indépendamment de leur statut migratoire.

En conclusion, la communauté internationale et les États Membres de l'ONU ainsi que les États observateurs doivent renouveler leur attachement aux buts et principes qui figurent dans le Programme d'action, évaluer leur performance à ce jour et redoubler d'efforts. Les donateurs, les organes de l'ONU et les autres organisations internationales doivent renforcer leur appui financier et technique aux pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

Le Président Museveni (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier tous les États Membres de l'ONU de la confiance et de l'appui qu'ils ont témoigné à l'Ouganda en élisant l'ancien Ministre ougandais des affaires étrangères, M. Sam Kutesa, au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je félicite le Président Kutesa de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à un moment où le monde s'attache à élaborer un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015.

En Ouganda, nous considérons la présente séance comme une excellente occasion de partager les succès enregistrés par mon pays et les défis auxquels il est confronté s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et la suite

à donner au-delà de 2014, ainsi qu'en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015. Depuis le début des années 90, les efforts déployés par l'Ouganda pour améliorer le bien-être socioéconomique de sa population lui ont permis d'enregistrer un certain nombre d'avancées. Je vais en donner quelques exemples.

Nous avons réduit la proportion de la population qui vit sous le seuil de pauvreté de 56 % en 1992 à 19,5 % en 2013. Cela a permis d'améliorer considérablement le bien-être socioéconomique de notre peuple. La campagne de lutte contre l'épidémie de VIH/sida a permis d'en faire considérablement baisser le taux d'infection et de transmission, qui est passé de 18 % dans les années 90 à 7,3 % actuellement. Je souligne avec satisfaction que nous veillons à ce que tous les nouveaux patients éligibles atteints du VIH reçoivent un traitement antirétroviral.

Nous avons incorporé à notre constitution des mesures de discrimination positive en faveur des femmes, qui stipulent que 30 % des postes d'élus doivent être réservés à des femmes. Nous avons par ailleurs énormément investi dans l'universalisation de l'enseignement primaire. Cela nous a permis de faire passer le nombre d'enfants scolarisés de 2,4 millions en 1996 à 8,2 millions à ce jour, avec une répartition équitable entre filles et garçons. Nous nous attelons dorénavant à l'universalisation de l'enseignement secondaire. Nous avons également amélioré la qualité de l'éducation.

La qualité de la collecte et de l'utilisation des données démographiques s'est également améliorée. Mon gouvernement vient d'achever le recensement de la population pour 2014, qui a permis d'actualiser les données aux fins de la planification. Notre gouvernement accorde une importance prioritaire à la santé des femmes et des enfants. À cet égard, il a augmenté ses investissements dans la planification familiale et la santé procréative. En conséquence, nous avons vu un nombre croissant de femmes recourir volontairement à la planification familiale. Grâce aux politiques en faveur des populations pauvres adoptées en Ouganda, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter, passant de 42 ans en 1990 à 55 ans actuellement.

Comme nombre d'autres pays en développement, l'Ouganda a une population jeune qui constitue environ 78 % de la population totale. Notre gouvernement reconnaît qu'une population jeune, si elle est en bonne santé et formée pour les emplois disponibles, peut s'avérer un moteur extrêmement efficace de croissance

économique. À cet égard, le 28 juin, nous avons lancé un modèle multisectoriel pour l'Ouganda afin de tirer profit de l'avantage démographique que présente le rajeunissement de la population ougandaise. Notre gouvernement continuera de déployer des efforts constants visant à accroître la richesse, à réduire les inégalités de revenus et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de garantir la protection de l'environnement et de lutter contre les changements climatiques.

L'Ouganda réaffirme son attachement à la pleine mise en œuvre du Programme d'action historique de la CIPD. Nous prenons note des recommandations pertinentes formulées par le Secrétaire général dans son rapport (voir A/69/62, annexe), que nous examinerons dans le contexte de nos lois et politiques nationales.

En conclusion, je saisis cette occasion pour saluer le travail important entrepris par le Fonds des Nations Unies pour la population en vue d'améliorer la qualité de vie de la population mondiale sous la direction de notre ami, M. Babatunde Osotimehin.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili.

La Présidente Bachelet Jeria (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour cette invitation, et je tiens en particulier à saluer les efforts et le dynamisme de M. Babatunde Osotimehin, qui est parvenu à mobiliser l'attention mondiale autour du débat sur la population et le développement. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour procéder à une révision des objectifs énoncés au Caire en 1994, et ce en vue d'élaborer des directives cohérentes sur la base du nouveau contexte international, de garantir un développement équitable et d'offrir des possibilités à l'ensemble de la population.

Nous savons qu'il y a un grand nombre de questions en suspens. Nous ne pouvons oublier qu'encore aujourd'hui, 1,2 milliard de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, 842 millions souffrent de malnutrition et 99 millions d'enfants de moins de 5 ans sont sous-alimentés et en état d'insuffisance pondérale pour leur âge.

Il est impossible de réaliser le développement de la population mondiale si 2,5 milliards de personnes – soit plus d'un tiers de la population mondiale – n'ont pas

accès à un assainissement adéquat et 748 millions de personnes sont contraintes d'utiliser des sources d'eau qui ne sont pas dûment traitées.

Un des enseignements que nous avons tirés de l'application de ce Programme d'action depuis 1994 est que les gouvernements ne peuvent mettre en œuvre leurs objectifs de manière sélective et sectorielle. Il est de notre devoir de relever ce défi et d'élaborer un nouveau programme pouvant être mis en œuvre de façon intégrée et complète, en fonction des réalités de chaque pays. À cet égard, le Chili fait pleinement sien et défend le rapport du Secrétaire général sur le plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62). Nous nous chargerons de mettre l'accent politique qui s'impose aux fins de l'application des cinq piliers thématiques du programme d'action sur la population et le développement : la dignité et les droits de l'homme, la santé, la viabilité, la gouvernance et la responsabilisation, et la mobilité et le lieu de vie.

Nous faisons nôtre la proposition selon laquelle toute personne doit pouvoir vivre dans un climat social propice à sa stabilité et à son bien-être physique et psychologique, dans lequel l'État soit garant de ses droits. Toute personne doit avoir des possibilités de déployer ses capacités dans le cadre de sa participation à la vie de la société, sans crainte ni discrimination.

S'agissant du premier pilier – la dignité et les droits de l'homme –, la culture internationale du respect des droits de l'homme a pu être renforcée grâce à l'appui et sous la supervision d'autorités internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Cour pénale internationale. Ce sont des acquis importants, mais les conflits armés, le terrorisme, les régimes autoritaires, les violations des droits de la femme et, en définitive, la discrimination et l'injustice représentent une menace constante qui nous oblige à redoubler d'efforts en matière de prévention, d'éducation et de contrôle.

Concernant les nouvelles urgences en matière de santé, nos systèmes de santé aussi bien que de protection sociale doivent s'adapter aux profondes transformations que vit actuellement la population mondiale. D'après les prévisions de l'Organisation mondiale de la Santé, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans aura doublé en 2050 par rapport au pourcentage qu'elles représentaient en 2000, ce qui créera indubitablement de nouveaux besoins au niveau global.

S'agissant de la viabilité, l'activité économique doit impliquer une attitude responsable vis-à-vis des effets des changements climatiques. Nos ressources énergétiques, hydriques et marines doivent faire l'objet de nouveaux modes de gestion et la science peut jouer un rôle important si nous développons notre coopération et multiplions les partenariats visant à favoriser l'innovation. Ce qui est essentiel, c'est que chacun des acteurs internationaux prenne des engagements concrets et mesurables pour que chacun soit comptable de son action.

Cela nous amène au quatrième pilier de notre programme pour l'après-2014 – la gouvernance et la responsabilisation –, sujets sur lesquels les exigences des citoyens, aux quatre coins du monde, sont toujours plus importantes. Le renforcement de la capacité qu'ont les citoyens de demander des comptes à leurs gouvernements est un facteur fondamental si nous voulons répondre plus à propos aux demandes de la population et des citoyens.

La mobilité des populations, le dernier pilier, est un autre exemple manifeste de ce qu'une coordination est nécessaire entre les États. Le Chili vit aujourd'hui une nouvelle réalité : celle des mouvements de migration croissant. Nous sommes convaincus que les migrations internationales contribuent au développement des pays, aussi bien au niveau économique que par le biais du dialogue entre les cultures et les peuples. À partir de notre situation sur le plan national et dans l'ensemble de l'Amérique du Sud, nous nous proposons de relever ces défis de manière intégrée, en considérant toute personne migrante comme un sujet de droit. Nous souhaitons promouvoir une convention internationale sur les migrations qui établisse des normes minimales en matière de mobilité des personnes et pour en renforcer la contribution au développement. N'oublions que le développement, comme l'a souligné le Secrétaire général, c'est la multiplication des débouchés et des libertés qui s'offrent à l'être humain.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Tchad, S. E. M. Idriss Deby Itno.

Le Président Deby Itno : Je voudrais d'abord féliciter et remercier mon frère le Président de l'Assemblée générale qui vient d'être élu pour diriger nos travaux.

Le Tchad, mon pays, s'honore d'être convié à la présente session extraordinaire, qui constitue

l'aboutissement d'un processus exaltant conduit depuis plusieurs mois au niveau des pays ainsi qu'aux niveaux sous-régional et continental. Je voudrais, à cet égard, exprimer au Fonds des Nations Unies pour la population la gratitude de mon pays pour l'accompagnement qu'il lui a offert dans la réalisation des différentes évaluations de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) à l'échelle du Tchad.

Il y a 20 ans, en effet, nous avons pris au Caire l'engagement solennel de travailler à assurer à nos populations l'accès universel à la santé reproductive, à défendre les droits fondamentaux de la personne humaine, à alléger le fardeau de la pauvreté, à garantir l'égalité entre les sexes, à prévenir le VIH/sida et les autres infections sexuellement transmissibles et à protéger l'environnement.

À l'heure du bilan, il ressort qu'à l'instar de la plupart des pays signataires du consensus historique du Caire, le Tchad a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous pouvons citer, entre autres, la consolidation de la démocratie; la baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire de 8,3 points entre 2003 et 2011; la mise en œuvre des programmes de protection de l'environnement; l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs stratégies en faveur des jeunes et des adolescents; le renforcement des dispositifs juridiques, politiques et stratégiques susceptibles de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes; la mise en œuvre de nombreuses mesures dans le domaine de la santé de la reproduction, du VIH/sida et de la lutte contre les violences faites aux femmes; et le renforcement quantitatif et qualitatif de l'éducation des jeunes, en particulier des filles.

Comme les membres peuvent le constater, nous nous sommes employés à assainir le cadre juridique et à le rendre plus favorable à la jouissance des droits humains par toutes les couches sociales de notre nation. Des efforts substantiels ont été faits en matière d'accès de notre jeunesse à l'éducation et à la santé mais aussi en matière de protection de la jeune fille et d'épanouissement de la femme. À la faveur de la loi portant promotion de la santé maternelle, votée en 2002, l'accès à une gamme élargie de services de santé sexuelle et de santé de la reproduction pour la femme et le couple ne souffre plus d'aucune restriction. Le Gouvernement tchadien a œuvré à l'augmentation régulière des budgets alloués à ces deux secteurs sociaux que sont

l'éducation et la santé. En 2014, le budget alloué à la santé représente 13 % du budget de l'État. Pour 2015, nous prévoyons de consacrer 15 % du budget de l'État à la santé.

Comme je l'ai dit tantôt, force est de constater et de reconnaître, dans les analyses conduites au niveau de nos pays, qu'en dépit des efforts consentis, nous n'avons satisfait que partiellement les ambitions que nous nous étions fixées au Caire en 1994. La mortalité maternelle, ce drame insoutenable, est encore une réalité au sein de nos communautés. Nos femmes et nos filles perdent encore trop souvent leurs bébés en couches tandis que notre jeunesse peine à être totalement protégée contre les ravages des infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida. Le plein-emploi n'est pas encore au rendez-vous et un trop grand nombre de nos filles est encore l'objet de violences inacceptables dans nos villes et villages.

C'est ce constat difficile, fait en toute responsabilité à l'échelle de nos pays par nos différents gouvernements et nos sociétés civiles, qui nous a amenés à la position commune que nous avons exprimée dans la déclaration que nous avons adoptée en janvier dernier à l'issue du Sommet de l'Union africaine sur le devenir du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Dans cette déclaration d'Addis-Abeba, nous avons réaffirmé notre engagement à poursuivre nos efforts au cours des nouvelles décennies qui viennent, pour assurer à nos populations la dignité et l'égalité ainsi qu'un meilleur accès à la santé, y compris la santé de la procréation et la planification familiale, le tout dans le cadre d'une coopération internationale et d'un partenariat renforcé.

Nous sommes particulièrement heureux de constater la pertinence de nos points de vue et de nous retrouver parfaitement dans les conclusions et les recommandations de l'enquête mondiale, telles que consignées dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies publié sous la cote A/69/62 et intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ».

C'est pourquoi je voudrais ici exprimer solennellement l'adhésion de mon pays et du Gouvernement tchadien à ce nouveau cadre d'action de la CIPD au-delà de 2014, en souhaitant vivement que cette préoccupation si pertinente puisse être également reflétée et intégrée dans le programme mondial de développement pour l'après-2015. Vive la coopération internationale!

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Keith C. Mitchell, Premier Ministre et Ministre des finances et de l'énergie, Ministre de la sécurité nationale, de l'administration publique, de la gestion des catastrophes, de l'intérieur, de l'information et de la mise en œuvre de la Grenade.

M. Mitchell (Grenade) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour, au nom du Gouvernement et du peuple grenadiens, saluer le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que le rapport sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale sur la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) après 2014, et de constater qu'il y a eu des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action.

Mais nous n'en sommes pas moins conscients qu'il reste des obstacles à surmonter pour améliorer les conditions de vie de tous nos peuples, garantir l'égalité et l'équité et préserver l'environnement pour les générations à venir. C'est pourquoi nous partageons le sentiment d'urgence qui se dégage des conclusions de l'enquête mondiale, lesquelles montrent que malgré les progrès faits dans l'élimination de la pauvreté et les avancées obtenues en termes de croissance économique depuis la Conférence, beaucoup de pays et d'individus ont été laissés pour compte. De nombreuses personnes ne voient pas leurs besoins fondamentaux satisfaits, n'ont pas accès à un travail décent, à la protection sociale ou aux services publics dans les domaines de la santé et l'éducation. En outre, beaucoup continuent de rencontrer des obstacles importants à l'exercice de leurs droits fondamentaux. Ces problèmes, et la conclusion que les inégalités actuelles en termes de revenus et de richesses sont intenable et compromettent la croissance économique future, affaiblissent la cohésion et la sûreté des sociétés et sapent la capacité des individus d'innover et de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, sont tout à fait pertinents pour les discussions qui auront lieu demain dans le cadre du Sommet sur les changements climatiques et le débat général qui suivra.

Nous relevons que le rapport traite de façon détaillée des moyens de renforcer les capacités et la résilience des individus et de garantir le développement durable pour tous. Il nous plaît de voir que les droits de l'homme et l'égalité ont déterminé l'approche analytique suivie par le rapport. Nous sommes d'accord avec la conclusion qu'investir dans les droits de l'homme, les capacités et la dignité des personnes, dans nombre des secteurs couverts par la CIPD et tout au long de la vie, est véritablement le fondement du développement durable.

Les inégalités croissantes en matière de revenus et de richesses, l'absence d'égalité des sexes, le besoin d'autonomisation des femmes, la formation tout au long de la vie et le renforcement des capacités humaines, des jeunes en particulier, et la lutte contre les inégalités en matière d'accès aux services de santé sexuelle et procréative, y compris au moyen du renforcement des systèmes de santé dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, sont autant de facteurs qui influent nettement sur l'élaboration des politiques.

La diversité croissante des structures domestiques et des conditions de vie nous oblige à planifier et bâtir des villes durables et à renforcer les liens entre milieux urbains et ruraux. L'évolution démographique, du fait de son incidence sur les plans local et général, doit également être prise en considération dans le développement et la planification au niveau national, régional et international.

Nous souscrivons à l'idée que les défis de développement qu'il nous faut relever supposent la participation systématique de toutes les parties concernées pour élaborer des réponses idoines. Cela nécessite un partenariat, et les Nations Unies dans leur ensemble doivent jouer un rôle de chef de file dans cette entreprise. À cet égard, la Grenade réaffirme avec plaisir l'appui qu'elle a exprimé dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la CIPD après 2014, lorsque nous avons soutenu l'adoption du plan d'action régional pour la poursuite de l'exécution du Programme d'action. Nous adhérons par conséquent sans réserve à la poursuite de l'exécution du Programme d'action de la CPID, qui doit tenir compte des résultats de notre examen régional et des conclusions et recommandations de l'examen relatif à l'après-2014. Nous appelons donc à l'inclusion des conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/69/62) et des résultats de l'examen régional dans le programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, mon pays est fier de s'associer à la communauté internationale pour réaffirmer son appui au programme d'action historique de la CIPD ainsi qu'à la vision porteuse de transformation présentée dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des finances et de la gouvernance des entreprises d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Alphonso Browne.

M. Browne (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Il y a 20 ans, en 1994, lorsque la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) s'est réunie au Caire, les États Membres s'étaient entendus sur un programme d'action qui, affirmait-on, accélérerait le développement et garantirait un avenir meilleur pour les générations à venir. Toutefois, deux décennies plus tard, les résultats sont loin d'être aussi bons qu'on l'espérait. Le sous-développement et la pauvreté continuent de peser sur nombre de pays en développement.

En 2008, une crise économique mondiale – qui n'émanait pas des pauvres mais était due aux riches – a fait que le système économique s'est retrouvé en chute libre, événement dont les effets se sont fait sentir dans la plupart des pays en développement, et avant tout dans la sous-région des Caraïbes. La conséquence la plus dévastatrice en a été que de nombreux États et peuples sont revenus aux conditions d'avant 1994. La situation actuelle des inégalités de richesses et de revenus entre les États riches et les États pauvres, et même entre les riches et les pauvres au sein des États, est décrite à raison, dans le rapport du 12 février 2014 (A/69/62), comme quelque chose à quoi « il doit être mis fin au plus tôt ». Trop d'habitants de la Terre sont laissés au bord de la route, et trop de jeunes et de personnes âgées sont abandonnés à leur sort. Dans ma région des Caraïbes, le problème ne tient pas à la croissance démographique, mais au refus que les institutions financières internationales opposent aux demandes que nous leur faisons d'obtenir les financements à des conditions favorables dont nous avons un besoin si pressant pour faire advenir les conditions qui nous permettraient de créer des emplois pour nos populations réduites. Le problème réside également dans le rejet de toute remise de dette, ou du moins d'un rééchelonnement de la dette, qui nous donnerait une chance de regagner le terrain que nous avons perdu sur le plan du développement.

Le chômage est l'une des difficultés les plus grandes qui se posent à toutes les sociétés. Celui des jeunes est le plus effrayant. Il détruit notre capital humain, la plus précieuse de nos ressources humaines. Il condamne les jeunes, pourtant capables d'innovation et de créativité, à des vies en marge de la société ou à des vies de criminalité et de violence. La famille nucléaire, base de toutes les civilisations, est soumise à des pressions considérables du fait que les jeunes couples sont exclus des marchés immobiliers, ne peuvent pas obtenir de crédit immobilier ou à la consommation et perdent foi en l'avenir. Est-il seulement surprenant que le paysage mondial soit marqué par le mécontentement et la frustration des jeunes à l'égard de la gouvernance? Par ailleurs, il faut dire et noter, avec tout le sérieux qui s'impose, que lorsque de petits États comme le mien s'aventurent dans des domaines de productivité, tels que les services financiers, remettant en question la domination de certains pays développés, la réponse consiste à nous agoniser de menaces et à nous inscrire sur des listes noires de sorte que nous abdiquions ou périssions. Les principales victimes en sont les jeunes hautement qualifiés à la formation desquels nous avons consacré des millions de dollars pour leur permettre d'être compétitifs dans un monde globalisé.

Toutefois, nos économies dans leur ensemble souffrent également, nous plaçant dans l'incapacité de fournir des soins de santé adéquats à nos malades et à nos personnes âgées ou de préserver notre population des maladies non contagieuses. À l'heure actuelle, le chikungunya se propage dans toute la sous-région des Caraïbes, ce qui a de graves répercussions sur les économies concernées. Nous vivons à présent dans la crainte du virus Ebola, car les coûts, pour nos petits pays, en seraient bien plus grands que les seules dépenses liées au traitement médical, pourtant déjà faramineuses en elles-mêmes. L'effet sur le tourisme, qui représente actuellement en moyenne 60 % du produit intérieur brut de nombre de nos pays, serait dévastateur. Pourtant, la communauté internationale ne s'attaque pas à la maladie avec l'urgence qui s'impose avec tant de force dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest.

Le monde doit être reconnaissant à la Chine, à Cuba et aux États-Unis pour leur action utile, mais c'est une réponse mondiale qu'il convient d'apporter. Les gens meurent, les gens ont peur, les gens ont peu d'espoir – quand ils en ont. Si le monde attend une pandémie planétaire pour que nous agissions tous de concert, nous nous retrouverons projetés en arrière, avant même la crise financière de 2008 ou les récessions

qui l'ont précédée. La famille des nations doit répondre avec le soin et la compassion dont les Nations Unies sont capables.

Les petits pays comme le mien ont à cœur de surmonter le problème du chômage de nos jeunes, de faire obstacle aux menaces qui pèsent sur la santé de notre population et de créer les conditions propices au bien-être individuel et à l'épanouissement général de nos peuples. Toutefois, tandis que nous-mêmes déployons des efforts considérables pour y parvenir, la réussite n'en sera que mieux assurée si l'effort est mondial. Cela doit être pourquoi nous sommes tous venus à l'Assemblée générale aujourd'hui. Nous avons en effet besoin d'une action mondiale soutenue, et c'est ce que tout examen du Programme d'action doit refléter. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wunna Laung Lwin, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar.

M. Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport aussi complet que prospectif intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62). Nous remercions par ailleurs le Secrétariat de nous avoir fourni le rapport (A/69/122) recensant les thèmes récurrents abordés par le débat interactif durant la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

Ma délégation considère que le rapport du Secrétaire général constitue une excellente base pour un examen minutieux. Nous sommes heureux que le rapport aborde les différentes facettes de la manière de renforcer les capacités et la résilience individuelles et d'assurer le développement durable. Nous notons que l'approche analytique du rapport est axée sur les droits de l'homme et l'égalité. À cet égard, ma délégation tient également à souligner l'importance du droit au développement, à des soins de santé appropriés et à une éducation de qualité pour les populations des pays en développement. Ma délégation partage l'opinion mise en évidence dans les conclusions du rapport selon laquelle

investir dans le renforcement des capacités relatives aux droits et à la dignité individuels, dans tous les secteurs concernés par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et tout au long de la vie d'une personne, est au fondement du développement durable.

Nous convenons sans réserve que la participation systématique de toutes les parties prenantes à l'élaboration des interventions, ainsi que les partenariats et le rôle de premier plan joué au niveau mondial par les Nations Unies sont d'une importance cruciale pour relever les défis du développement. À cet égard, ma délégation est heureuse de réaffirmer son appui aux plans d'action régionaux pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD.

Au niveau national, la Commission nationale du Myanmar sur la population et le développement a déjà fait siennes les conclusions du rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Cet examen prend acte des progrès importants réalisés par le Myanmar dans certains domaines relevant du mandat de la CIPD. En même temps, nous sommes conscients qu'il nous faut déployer de plus grands efforts pour combler les lacunes qui entravent la réalisation des objectifs de la CIPD et des OMD. Nous pensons qu'une coopération et une assistance renforcées de la part de nos partenaires internationaux nous aideraient à surmonter ces obstacles.

Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que, pour la première fois en plus de 30 ans, le Myanmar a achevé avec succès un recensement national, effectué du 29 mars au 10 avril, dans l'optique de collecter des informations de base exactes sur sa population et ses ménages. Les résultats du recensement aideront le pays à améliorer sa planification, son développement et sa qualité de vie. À cet égard, ma délégation tient de nouveau à remercier le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que tous les pays donateurs, pour leur assistance financière et technique qui a assuré un succès retentissant à ce recensement.

D'après les premiers résultats du recensement de la population et du logement, la population du Myanmar s'élève à 51,42 millions d'habitants, dont 26,59 millions de femmes pour environ 24,82 millions d'hommes. La proportion de femmes étant plus élevée, nos programmes de développement au niveau national ont davantage insisté sur les activités consacrées à l'amélioration globale de la condition de la femme,

ainsi que des enfants et des jeunes. Outre les données relatives à la population, le recensement a également permis de collecter des informations cruciales sur les questions relatives à la population et au développement, notamment la pyramide des âges, la fertilité, la morbidité et la mortalité, les migrations et la taille des ménages. Le succès de cette collecte contribuera à nos efforts visant à combler les lacunes résiduelles dans le domaine de la population et du développement, et rapprochera le Myanmar de la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière de population et de développement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui du Myanmar aux conclusions de l'examen régional, lesquelles doivent être prises en compte dans la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et être intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Géorgie, S. E. M. Irakli Garibashvili.

M. Garibashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire a lieu alors que notre monde est confronté à plusieurs difficultés majeures. Nous devons renforcer notre détermination et appliquer le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), jalon vital sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la définition de notre programme pour l'après-2015.

Au fil des 20 dernières années, depuis l'adoption du Programme d'action, mon pays a enregistré des progrès considérables s'agissant de son application dans divers domaines prioritaires. Jusqu'ici, notre programme de la population a été auréolé de succès. Moins de femmes meurent en couches, les grossesses non désirées sont plus souvent évitées, et les jeunes bénéficient de possibilités plus étendues. Mais il faut encore en faire bien davantage.

Mon pays œuvre à de nombreux programmes consacrés à la prise en charge de notre population et à l'amélioration de son bien-être. Ainsi, l'un des accomplissements les plus importants de mon gouvernement cette année a été le lancement de son programme phare de soins de santé universels, grâce auquel chaque citoyen de Géorgie est assuré de bénéficier de soins ambulatoires, hospitaliers et d'urgence de base. La Géorgie s'est également dotée d'une stratégie de

protection sociale complète, consacrée principalement à protéger les personnes âgées contre la pauvreté et à apporter une assistance ciblée aux personnes pauvres et vulnérables. Un nouveau fonds public/privé de solidarité va permettre de mobiliser des ressources non budgétaires pour venir en aide aux plus vulnérables.

En décembre 2013, le Parlement géorgien a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Par la suite, en janvier 2014, le Gouvernement a adopté notre nouveau plan d'action visant à assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Mon pays a pris plusieurs mesures législatives et institutionnelles pour aplanir les difficultés relatives aux droits de l'homme, notamment avec l'adoption d'une stratégie nationale des droits de l'homme pour 2014-2020, du plan d'action national pour les droits de l'homme 2014-2015, et d'une nouvelle loi de lutte contre la discrimination.

Mais il reste un problème majeur à régler, avec la question des personnes déplacées. En Géorgie, plus de 450 000 personnes ont été déplacées au cours de plusieurs vagues de conflit. Leur droit à réintégrer leurs foyers d'origine reste bafoué, puisqu'elles ne bénéficient pas des conditions nécessaires à un retour en toute sécurité, volontaire, et digne. L'objectif principal du Gouvernement reste de promouvoir l'intégration socioéconomique et l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées tant que leur retour dans la sécurité et la dignité ne sera pas possible. Nous mettons en œuvre divers plans pour y parvenir.

Malgré nos succès remarquables, il reste encore beaucoup à faire. Nous avons conscience des difficultés qu'il nous reste à régler dans le cadre de nos efforts pour améliorer la qualité de vie de toute notre population, garantir l'égalité et protéger l'environnement à l'intention des générations futures. Nous nous faisons donc l'écho de l'urgence mise en évidence dans les conclusions de l'examen. Mon pays est fier de se joindre à la communauté internationale pour réitérer son appui au Programme d'action de la CIPD et est prêt à continuer de contribuer à cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise.

Le Président Gnassingbé : Le Togo, mon pays se félicite de la tenue de cette session extraordinaire consacrée à la Conférence internationale sur la

population et le développement (CIPD). Vingt ans après l'adoption du Programme d'action au Caire, plusieurs initiatives ont été prises et de multiples efforts ont été déployés pour améliorer l'existence de nos populations. Cependant, de nombreuses faiblesses demeurent et entravent la réalisation des objectifs de la CIPD.

Même si certains pays ont enregistré plus de succès que d'autres en fonction des domaines, nous devrions tous faire des efforts supplémentaires pour améliorer les activités de mise en œuvre de notre Programme d'action grâce au renforcement des capacités et à l'augmentation des ressources allouées aux domaines déterminants du développement. Nous sommes persuadés que le Programme d'action du Caire garde encore toute sa pertinence et la communauté internationale doit donc poursuivre sa mise en œuvre.

Le Togo a consenti beaucoup d'efforts dans la plupart des domaines couverts par le Programme d'action, ce qui lui a permis de réaliser des progrès notables pour ce qui est du bien-être de ses populations. Mais l'apparition de nouveaux défis liés à une mondialisation non maîtrisée, aux différentes crises financières, aux effets néfastes des changements climatiques, aux nouvelles pandémies et à la croissance démographique accélérée a mis à mal notre fragile économie, freinant ainsi les actions pour mener à bien nos programmes.

Malgré tout, le Togo s'est doté des moyens nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD. Cela s'est traduit par la mise en place de cadres institutionnels et juridiques favorables à la croissance économique, à l'égalité des sexes et à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Dans cette optique, les actions entreprises par mon pays ont permis d'obtenir des résultats non négligeables entre 1998 et 2013, notamment la réduction de 17% du taux de mortalité maternelle; la réduction de plus de 70% du taux de mortalité infantile; la réduction de moitié du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; une légère diminution de l'indice de fécondité; une augmentation non négligeable de la prévalence contraceptive moderne; une diminution notable de la prévalence du VIH et des résultats plutôt encourageants en matière d'éradication des mutilations génitales féminines, de prévention des violences basées sur le genre, etc.

Par ailleurs, comme c'est le cas dans la plupart des pays africains, la population togolaise comprend une forte proportion de jeunes, ce qui constitue à la fois un défi et une opportunité. En termes de défis,

cette catégorie de la population nécessite d'énormes investissements pour répondre à ses besoins. Mais en même temps, le dynamisme de la jeunesse est un atout important de toute nation. Au Togo, le concept du dividende démographique mis en exergue par l'examen de la CIPD a été vite perçu. C'est pour cela que des mesures ont été prises pour exploiter judicieusement ces énergies, notamment au moyen d'une incitation à l'entrepreneuriat, d'un programme de volontariat national vigoureux et d'un renforcement des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

Nous sommes conscients que de nombreux défis restent encore à relever pour améliorer la santé maternelle et réduire davantage la mortalité néonatale et infanto-juvénile. Dans cet ordre d'idées, nous pensons que ce n'est que par une coopération internationale que nous pouvons trouver des solutions à ces défis. À cet égard, notre Organisation commune a un rôle important à jouer. Je me félicite donc de la clarté du rapport du Secrétaire général à ce sujet.

Mon pays, le Togo, continuera à faire des efforts pour construire la capacité et la résilience individuelle et voudrait compter sur l'appui de la communauté internationale pour atteindre le développement durable. Dans ce sens, il adhère entièrement à la position de l'Union africaine pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014. Il me paraît aussi indispensable de s'assurer de la cohérence des engagements de la CIPD avec les objectifs de développement durable en cours de finalisation. Je voudrais donc, et pour terminer, lancer un appel à toute la communauté internationale afin que nous puissions redoubler d'ardeur dans une solidarité et une synergie renforcées en vue d'atteindre des résultats plus significatifs dans cette nouvelle phase de la mise en œuvre de la CIPD.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente et Ministre des affaires étrangères de la République du Panama, S. E. M^{me} Isabel de Saint Malo de Alvarado.

M^{me} De Saint Malo de Alvarado (Panama) (*parle en espagnol*) : C'est avec un plaisir tout particulier et une émotion justifiée que je prends la parole devant l'Assemblée à la présente session extraordinaire de haut niveau consacrée à la population et au développement. La République du Panama remercie l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, d'avoir organisé cette session, qui nous offre l'occasion de prendre du recul pour

examiner les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements issus de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en 1994. Les objectifs énoncés dans le Programme d'action ont servi de fil directeur aux mesures nationales et internationales destinées à éliminer la pauvreté et à offrir de meilleures perspectives d'avenir aux populations du monde. Bien que 20 années se soient écoulées depuis le rendez-vous du Caire, nous pouvons dire avec certitude que le Programme d'action garde toute sa pertinence.

En 2010, l'Assemblée générale a décidé de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action et a demandé que soit présenté un rapport global reposant sur l'examen des données et des analyses concernant la population et le développement dans le monde. D'après le dernier rapport global, au cours des deux dernières décennies, des millions de personnes sont sorties de la pauvreté et l'accès aux services de santé et d'éducation s'est considérablement amélioré. Le même rapport signale cependant que de profondes inégalités persistent et que celles-ci touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Le défi auquel nous sommes confrontés aujourd'hui consiste à réduire ces inégalités afin de garantir aux populations le plein exercice des droits économiques et sociaux.

À cet égard, le Programme d'action au-delà de 2014 est non seulement une nécessité mais aussi une urgence. Cette session extraordinaire permettra d'encourager les États, les gouvernements et les peuples du monde entier à œuvrer de concert pour résoudre les problèmes émergents et à prendre conscience des problèmes démographiques dans le monde. Cela implique de remédier aux inégalités actuelles entre les pays et au sein des sociétés en plaidant pour une réelle volonté politique de réciprocité internationale, accompagnée d'un dialogue axé sur les besoins de la personne humaine, considérée non seulement comme objet mais aussi comme sujet du développement.

En ma qualité de vice-présidente de mon pays, mais surtout de femme et de mère, j'en appelle à la sensibilisation et à la réflexion des pays membres, pour que soient imprimés un rythme plus rapide et un nouvel élan au programme de développement en cours, afin que puissent être comblées les lacunes actuelles en matière de parité des sexes, d'éducation, de santé sexuelle et procréative, et de santé maternelle et infantile. Le Gouvernement panaméen conçoit sa politique dans le cadre des questions de population comme un processus

intégré pour l'égalité et l'équité, auquel participent les catégories les plus vulnérables : les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes âgées.

M^{me} Baaro (Kiribati), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous sommes conscients de ce que le développement n'est pas qu'une question de chiffres, mais aussi de personnes, que derrière les statistiques nationales qui traduisent une croissance économique élevée et soutenue se cachent de profondes inégalités. Tandis que, dans les villes, la durée moyenne de scolarisation s'élève à neuf ans, dans les zones autochtones de Panama, elle se réduit à trois ans. En zone urbaine, la quasi-totalité des naissances a lieu dans des établissements de santé, sous assistance professionnelle, mais ce pourcentage atteint à peine 40 % dans les autres zones. Nous savons qu'il y a toujours de forts taux de mortalité maternelle et infantile dans les zones rurales et autochtones en raison du manque de moyens de transport, des obstacles économiques et du fait qu'il est rare que la population ait accès aux services de santé quand elle en a besoin. En moyenne, une femme enceinte sur cinq est une adolescente de moins de 19 ans.

Notre administration a à cœur de faire évoluer cette réalité. Notre objectif est de traduire la forte croissance économique dont a bénéficié le pays ces dernières années en dynamique de développement ne laissant personne sur le bord du chemin, axée sur la réduction des importants fossés qui empêchent la pleine intégration de toute la population au processus de développement. C'est la raison pour laquelle notre projet de gouvernement comprend au nombre de ses priorités la consolidation d'un système de protection sociale devant permettre aux particuliers et aux citoyens, grâce à un fort investissement en capital humain, de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, pour atteindre tout leur potentiel. D'un point de vue entièrement fondé sur la personne humaine procèdent des politiques cherchant à élargir l'accès à l'éducation et à la culture, aux soins de santé primaires, à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, à la réduction de la malnutrition et au développement des sources de revenus durables.

Des programmes tels que la Bourse universelle et le Réseau de débouchés cherchent à renforcer le taux de scolarisation et de poursuite d'une scolarité, au niveau national, et encouragent la demande de services

de santé de base. Des initiatives comme l'Initiative de santé en Amérique latine pour 2015 reposent sur des investissements massifs et ciblés dans l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et de la qualité de ces derniers, afin de réduire, à court et moyen termes, les besoins de planification familiale et les taux de mortalité maternelle et infantile dans les zones autochtones. Nos services de santé sont axés principalement sur la prévention et, pour ce qui concerne les adolescents, sur la mise au point de services conviviaux. Nous savons que c'est seulement par un accent global sur les dynamiques démographiques et de développement que l'on peut mettre en vigueur le Plan d'action du Caire pour l'après-2015.

Le Panama réitère son engagement à l'égard du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour l'après-2014 et du Consensus de Montevideo. Le Panama, en sa qualité d'État Membre de l'ONU, se joint à l'effort réalisé par la communauté internationale pour définir des politiques, des stratégies et des programmes destinés à protéger et défendre les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels visant la prospérité et le développement de nos peuples.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland, S. E. M. Barnabas Sibusino Dlamini.

M. Dlamini (Swaziland) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ingwenyama, S. M. le Roi Mswati III, de l'Indlovukazi, S. M. la Reine mère, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland, j'ai le grand plaisir de prendre part à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à l'élaboration du Plan directeur pour la suite à donner à sa mise en œuvre après 2014, suite à sa prorogation indéfinie par l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, d'ici la fin de nos délibérations, nous trouverons un consensus sur la façon optimale de faire du Programme d'action de la CIPD une partie intégrante d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformation.

Nous avons parcouru du chemin depuis le tournant historique qu'a représenté la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 au Caire, où 179 pays du monde sont parvenus à un consensus sur un Programme d'action d'avenir, sur lequel devait

reposer l'application des programmes relatifs aux questions de population pendant les 20 années qui allaient suivre. De fait, le Programme d'action de la CIPD, qui a déplacé l'accent de la simple réalisation d'objectifs démographiques vers une conception du développement centrée sur la personne et fortement axée sur les droits de l'homme, a constitué le cadre directeur en matière de mise au point et d'application de politiques et de programmes relatifs aux questions de population ces 20 dernières années et le restera à l'avenir.

Depuis Le Caire, le Gouvernement du Royaume du Swaziland a accompli d'importants progrès dans la mise en place des cadres politiques, juridiques et institutionnels nécessaires influant directement sur les résultats liés aux questions de population. Ils comprennent notre Politique nationale en matière de population, notre Politique nationale relative aux questions de genre, et notre Politique nationale en matière de santé de la sexualité et de la procréation. Ces cadres politiques reposent sur le principe, défini à la CIPD, que tout citoyen a le droit de jouir des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de la personne, quels que soit son sexe, sa culture, sa religion, son âge, sa race et son statut économique, comme en dispose notre Constitution.

Sur le plan législatif, le Royaume a promulgué les lois nécessaires, y compris la loi sur la protection des filles et des femmes, la loi sur l'obligation d'entretien, la loi interdisant la traite des êtres humains et la contrebande de personnes, ainsi que la loi relative à la protection et au bien-être de l'enfant. Un projet de loi relatif aux violences domestiques et aux crimes sexuels a été élaboré et est actuellement à l'examen. Surtout, le pays a adopté en 2005 sa Constitution, qui consacre une charte des droits.

Les avancées que nous avons réalisées dans le domaine de la mise en place des mécanismes institutionnels voulus comprennent la création d'un ministère à part entière consacré aux affaires de la jeunesse, notre Service national consacré aux questions de population, notre Service national relatif aux questions sexuelles ou sexospécifiques et familiales, le Service de santé sexuelle et reproductive, le Conseil national de la jeunesse, le Service national de coordination pour l'enfance, et notre action de prévention contre la traite des êtres humains et la contrebande de personnes.

À ce stade, je voudrais souligner que le Gouvernement swazi a pris, avec l'appui de ses

partenaires de développement, des mesures visant à mettre en œuvre ces politiques grâce à divers programmes, en ciblant en particulier les membres les plus vulnérables de notre société. Nous œuvrons sans relâche à développer des programmes pour répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative des Swazis, y compris les adolescents, et faire en sorte qu'ils soient en mesure d'exercer le droit fondamental de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès à l'information et aux services nécessaires. C'est le lieu de souligner qu'une des mesures prises pour assurer un accès universel a été le renforcement du système informatique de gestion logistique, qui a conduit à une meilleure distribution des produits contraceptifs.

Le Royaume de eSwatini ou le Swaziland a fait des progrès notables dans la lutte contre le VIH/sida. Les résultats de la dernière enquête nationale de sérosurveillance anténatale sur le VIH indiquent qu'une baisse de la prévalence du VIH dans la tranche des 15 -19 ans a donné une lueur d'espoir que l'épidémie pourrait être contrôlée, si les interventions actuelles sont transposées à une plus grande échelle, notamment des interventions ayant une base culturelle et ciblant les adolescents et les jeunes, en particulier les rites qui promeuvent la chasteté, telle la *Umhlanga*, ou danse du roseau ou, la *Umcwasho*, qui est une manifestation publique en faveur de l'abstinence pour les filles, et le *Lusekwane*, qui est une cérémonie d'initiation à l'âge adulte pour les garçons.

S'il est vrai que le Gouvernement du Royaume du Swaziland est pleinement déterminé à faire en sorte que nos efforts aboutissent à la réalisation de nos aspirations et de nos objectifs nationaux de développement, y compris ceux qui ont trait au Programme d'action de la CIPD, les résultats de l'examen de la situation nationale font apparaître des lacunes dans la mise en œuvre dudit Programme d'action. Ces lacunes s'expliquent par divers facteurs, notamment la crise financière et économique mondiale, qui a eu un impact négatif sur l'économie nationale et se manifeste dans notre faible taux de croissance annuelle ainsi que dans nos difficultés budgétaires. L'instabilité des prix des produits alimentaires et énergétiques, l'insécurité alimentaire et les difficultés dues aux changements climatiques ont encore aggravé la situation. Cette évolution négative de la situation a continué à limiter la capacité du pays à investir dans les secteurs économique et social. Toutefois, l'économie a maintenant commencé

à manifester des signes de reprise et devrait s'améliorer à moyen terme.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l'engagement total du Gouvernement swazi en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était lorsqu'il a vu le jour il y a près de 20 ans. Notre gouvernement continuera d'œuvrer sans relâche à remédier aux lacunes que l'examen opérationnel a permis de mettre au jour. Toutefois, nous sommes limités par le manque de ressources pour la réalisation de ce noble objectif. C'est pourquoi, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, je saisis cette occasion pour lancer un appel à nos partenaires de développement afin qu'ils honorent leurs promesses et s'engagent sur la voie de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M^{me} Tarja Halonen, ancienne Présidente de la République de Finlande.

M^{me} Halonen (Finlande) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous célébrons le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire, où des efforts inlassables pour faire avancer les droits et la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ont mis les personnes et les droits de l'homme au centre du développement durable.

Le travail accompli au Caire il y a 20 ans mérite, aujourd'hui encore, tout notre respect. Les progrès, comme le montre le processus d'examen de la CIPD, ont été importants. Mais ils ont été inégaux. L'inégalité et des formes multiples de discrimination continuent de constituer des obstacles considérables au bien-être et à la santé des personnes. La violence à l'égard des femmes et des filles; la discrimination à l'égard des minorités; le mariage des enfants, précoce et forcé; les mutilations et ablations génitales féminines et les avortements non médicalisés sont encore bien trop fréquents. Les femmes, les jeunes, les pauvres et les groupes minoritaires sont particulièrement touchés.

Les différences en matière d'identité et d'orientation sexuelles ou tout autre statut ne sauraient justifier une différence dans l'exercice effectif des droits de l'homme. Si les personnes ne peuvent pas décider elles-mêmes des questions les plus privées – la sexualité, le mariage, les enfants – comment pourrait-on

s'attendre à ce qu'elles soient en mesure d'assumer de plus grandes responsabilités pour leurs communautés et pour la planète?

La Finlande, mon pays, attache une grande valeur aux travaux du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Outre notre appui politique indéfectible, notre appui matériel se reflète dans notre contribution aux ressources de base du FNUAP, soit 58 millions de dollars en 2014, ce qui est plus que ce que nous donnons à toute autre entité du système des Nations Unies. Nous félicitons le FNUAP de l'accent accru qu'il met sur les adolescents, les jeunes, et en particulier les jeunes filles. Il leur faut acquérir des compétences vitales et ils ont besoin de services adaptés à leurs besoins, notamment en matière d'éducation et d'information sexuelles.

Nous devons maintenir la dynamique créée au Caire, laquelle a donné lieu à des améliorations remarquables dans la vie de millions de personnes. Nous saluons les résultats et les recommandations du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), et les accords conclus aux conférences régionales.

Nous devons mettre en œuvre les recommandations de l'examen de la CIPD et forger des partenariats efficaces afin de raller un appui encore plus fort en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans le programme de l'après-2015. Mon pays, la Finlande, reste très attaché à cette tâche.

En ma qualité de Présidente de l'Équipe spéciale de haut niveau de la CIPD, j'ai eu le privilège de participer à un mouvement mondial en faveur de la promotion des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice sociale. Je félicite tous les États Membres et les organisations de femmes, de jeunes et les autres organisations de la société civile de leur détermination à défendre les droits de l'homme et les libertés. Notre travail collectif ne sera pas terminé tant que chaque personne ne jouira pas pleinement de tous ses droits, y compris en matière de santé sexuelle et procréative.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S.E. M. Irakli Garibashvili, Premier Ministre de la Géorgie.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Les Tuvalu se félicitent du rapport du Secrétaire général

intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62) et du rapport sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122).

À l'heure de passer des objectifs du Millénaire pour le développement au nouveau cadre de développement mondial que représentent les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, la Charte des Nations Unies nous rappelle en permanence que nos populations – nous, les peuples – sont importantes et doivent être au centre du développement. Dans le même temps, nous, les dirigeants, forts de notre position d'autorité et de notre influence, devons aussi nous charger d'encourager et de prendre des décisions porteuses de transformation afin de faire en sorte que le monde soit un monde pacifique et généreux.

Action 21, le Programme d'action pour un développement durable et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ont appelé à un modèle de développement qui tienne compte des liens qui existent entre population, paix et sécurité, qualité des modes de croissance économique, niveau d'exploitation des ressources naturelles et état de l'environnement. Dans la quête de l'avenir dont nous avons besoin, nous ne devons pas mettre en péril la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. L'enquête mondiale pour déterminer la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) après 2014 montre qu'en dépit des progrès importants qui ont été accomplis sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique, nombre de personnes demeurent exclues ou laissées-pour-compte, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement comme le mien, les Tuvalu.

Le développement des Tuvalu est tributaire des limites de nos ressources naturelles. Ces obstacles au développement posent des défis formidables, y compris celui lié aux effets des changements climatiques. Nous n'avons donc d'autre choix que de placer ces problèmes au centre de notre feuille de route pour aller de l'avant. Nous avons néanmoins la chance de bénéficier du solide appui des partenariats de la communauté internationale, à laquelle nous devons une reconnaissance éternelle, et notamment de l'appui et des partenariats fournis par le

bureau du Fonds des Nations Unies pour la population à Suva, aux Fidji, qui couvre un grand nombre des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Maîtriser la croissance nette de la population est une priorité pour les Tuvalu, étant donné notre petite taille. Nous accordons une très grande attention aux dynamiques et aux tendances démographiques. Cependant, en partenariat avec nos organismes de soins de santé, qu'ils soient publics ou gérés par des organisations non gouvernementales, le Gouvernement tuvaluan est déterminé à promouvoir le recours aux services de planification familiale et autres services vitaux pour garantir la bonne santé de notre population, en particulier les femmes.

Sur l'atoll de Funafuti, nous ressentons la pression de l'urbanisation. Cette île capitale concentre déjà plus de 57 % de la population totale des Tuvalu. Les principaux problèmes auxquels se heurte la jeunesse tuvaluane sont la rareté des emplois et le manque de débouchés du secteur public et du monde de l'entreprise. Le Gouvernement va continuer d'offrir une formation professionnelle et technique aux jeunes, en particulier pour ce qui du travail et de la navigation en mer, domaine où les Tuvaluans ont trouvé de nombreux emplois à bord de navires étrangers. Récemment les possibilités d'emploi pour les gens de mer ont grandement souffert de la crise financière mondiale et de la contraction du marché mondial de l'emploi.

Les Tuvaluans approuvent l'accent placé sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Nous sommes résolument convaincus que l'éducation est la clef pour garantir un développement équilibré. Le Gouvernement tuvaluan a récemment lancé une politique de bourses, baptisée « Le ciel est la limite », qui donne à de jeunes Tuvaluans la possibilité de poursuivre leur éducation jusqu'aux niveaux les plus poussés.

En ce qui concerne la condition de la femme, les femmes occupent désormais des postes à plein temps au sein de l'administration et dans le secteur privé. Le Gouvernement est déterminé à encourager de nouvelles avancées pour les femmes. En vertu de la loi sur la violence au sein de la famille, de la loi de 2009 sur les pouvoirs de la police et de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes, le Gouvernement applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence faite aux femmes. Nous sommes une société aux valeurs traditionnelles et culturelles fortes, et nous mettons grandement l'accent sur l'importance de la culture familiale, car l'entité familiale est déterminante

pour accomplir de nouvelles avancées en matière de population et de développement aux Tuvalu.

Les maladies non transmissibles constituent un sérieux défi au développement aux Tuvalu. Près de 70 % de tous les décès enregistrés dans le Pacifique, y compris aux Tuvalu, sont dus à des maladies non transmissibles qui sont alimentées par des facteurs de risque tels que le tabagisme et autres comportements nocifs. Le Gouvernement tuvaluan est déterminé à combattre ces problèmes en s'appuyant sur le secteur de la santé et il va travailler de concert avec ses partenaires dans le cadre de la feuille de route pour la lutte contre les maladies non transmissibles adoptée par la région Pacifique afin de continuer à relever ces défis.

Les changements climatiques et leurs effets néfastes menacent la vie et la survie même des habitants des Tuvalu et de millions d'autres personnes de par le monde. La solution à ce problème dépasse les capacités des pays pris isolément. Pour faire face au problème, il faut une action collective à l'échelle mondiale et des stratégies sectorielles. Nous devons de toute urgence nous attaquer aux changements climatiques de façon juridiquement contraignante et prospective, sans quoi le Programme d'action de la CIPD, les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, si bien formulés soient-ils, seront vains, et des quantités d'autres personnes seront laissées pour compte.

Demain, à l'occasion du Sommet sur les changements climatiques organisé par le Secrétaire général, nous aurons une nouvelle occasion en or de traduire en actes les nombreux discours que nous avons pu faire sur les changements climatiques. Nous devons proposer des mesures audacieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les plus vulnérables à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Les Tuvalu réaffirment encore une fois leur attachement à un plan directeur tourné vers l'avenir pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD et à la prise en compte des questions de population et développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Mais, en tant que PMA et petit État insulaire en développement, nous estimons, comme le préconisent les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, que des partenariats et un appui forts et sur le long terme sont absolument nécessaires, en particulier dans les domaines du financement et du renforcement des

capacités, pour être en mesure d'obtenir des résultats et de changer les choses à l'avenir, notamment sur le terrain, pour les communautés, les autorités locales et les personnes, surtout les femmes et les enfants.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Prosper Bazombanza, Vice-Président de la République du Burundi.

M. Bazombanza (Burundi) : Je voudrais d'entrée de jeu présenter à M. Sam Kutesa les salutations fraternelles de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, et le féliciter de l'excellence manière dont il préside notre session.

Le Burundi saisit cette occasion pour saluer le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que le rapport indexé sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122).

Le Burundi est heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale d'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et note avec satisfaction qu'il a fait des progrès considérables dans sa mise en œuvre. Le Gouvernement burundais voudrait illustrer ce propos en se référant aux résultats suivants.

En matière de dignité et de droits humains, le Gouvernement burundais partage la vision du Secrétaire général qui, dans son rapport, déclare qu'au centre de la réalisation de la dignité et des droits humains pour tous se trouve l'élimination de l'extrême pauvreté, de la discrimination et des violations des droits de l'homme, ainsi que l'inclusion sociale. Le Burundi continuera de promouvoir et de protéger le droit des jeunes à accéder à une éducation de bonne qualité à tous les niveaux, en tenant compte de ceux qui ont quitté l'école, tout en veillant à l'assiduité des filles et des garçons à l'école primaire et secondaire, ainsi qu'à des niveaux plus élevés d'éducation. Le Burundi s'est doté d'une politique nationale genre, et une loi spécifique concernant la prévention, la protection et la répression des violations fondées sur le genre est en cours d'adoption.

Je ne saurais aborder ce chapitre des droits de l'homme sans mettre en exergue les progrès notables déjà enregistrés par le Gouvernement burundais dans la promotion et la protection des droits des Batwa. En

effet, les Batwa sont bien représentés dans les plus grandes institutions de l'État, comme à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Commission nationales des terres et autres biens, à l'Inspection générale de l'État, ainsi qu'au sein de l'Assemblée de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

En matière de santé, en général, et de santé procréative et sexuelle en particulier, des progrès importants ont été réalisés. Ceux-ci concernent notamment la réduction de la mortalité maternelle, qui est passée de 910 pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 500 en 2010, suite, entre autres, à la politique de gratuité des soins en faveur des femmes enceintes et de celles qui accouchent, initiée par le Président Nkurunziza, et à l'augmentation de l'accès à la contraception moderne. Le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel formé est passé de 22,9% en 2005 à 74,2% en 2013, et le taux de prévalence contraceptive est passé de 8,4% en 2005 à 30,8% en 2013. La promotion de l'accès universel à la santé procréative et sexuelle des jeunes et des adolescents s'est sensiblement améliorée par l'intégration de l'éducation sexuelle dans les programmes de l'école fondamentale et par la mise en place d'une approche novatrice de réseautage sociocommunautaire pour l'offre des services de santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes.

En matière de population et développement, le Gouvernement a adopté une déclaration de politique démographique nationale et a pris en compte la dynamique démographique dans la planification du développement aux niveaux national et local, démontrant ainsi, avec le modèle dit Ressources pour l'analyse de la population et son impact sur le développement (RAPID), comment et pourquoi le pays doit capter le dividende démographique pour le développement durable pour tous. Je saisis cette occasion pour lancer un appel vibrant aux partenaires du Burundi afin qu'ils redoublent d'efforts pour le doter des moyens techniques et financiers capables de garantir l'accès universel et équitable aux soins de santé de qualité, y compris l'accès universel à la santé procréative et sexuelle, et les droits en matière de procréation et de planification familiale.

Le Gouvernement burundais partage donc la pertinence des conclusions de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, qui montrent que, malgré les progrès importants dans la réduction de la pauvreté et la

croissance économique, il reste encore beaucoup à faire, à savoir concernant le manque de satisfaction des besoins de base, d'emplois valorisants ou d'accès à la protection sociale, aux services publics de santé et d'éducation, et qu'il existe encore d'importants obstacles pour que nombre de personnes puissent jouir de leurs droits fondamentaux.

Le Gouvernement burundais note que le rapport du Secrétaire général traite d'une manière globale les moyens de renforcer les capacités individuelles et la résilience à assurer un développement durable. Le Burundi partage la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle l'investissement dans les droits individuels, les capacités et la dignité des individus – dans les différents secteurs et tout au long de la vie – est le fondement du développement durable.

Pour le Burundi, il s'agit, dans les années à venir et de manière globale, d'élaborer, de renforcer et d'adopter des lois, des politiques et des programmes nationaux appropriés qui garantissent et protègent les droits de l'homme, la dignité et l'égalité en vue d'un développement économique et social durable pour tous dans tous les secteurs; d'harmoniser les lois nationales avec les instruments internationaux ratifiés; et d'accélérer la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre hommes et femmes.

De manière spécifique, nous devons accélérer les progrès vers l'accès universel à des services de santé procréative et sexuelle de qualité et la jouissance des droits en matière de santé procréative et sexuelle en veillant à fournir l'information et l'éducation complète aux adolescents et aux jeunes; adopter et appliquer des politiques et stratégies pour réduire la mortalité maternelle, infantile et néonatale; et accroître le taux de prévalence contraceptive pour qu'il atteigne 60% au moins à l'horizon 2025. À cet égard, le Gouvernement burundais est heureux de réitérer son soutien exprimé lors de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, et reste pleinement engagé en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du futur Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Gouvernement burundais demande que les conclusions et les recommandations du rapport du Secrétaire général soient incluses dans le programme de développement pour l'après-2015.

Pour terminer, je tiens à dire que mon pays, le Burundi, est fier de se joindre à la communauté

internationale pour réaffirmer son appui au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi qu'à la vision novatrice présentée dans le rapport du Secrétaire général.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rachid Meredov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord, au nom du Président du Turkménistan, M. Gurbanguly Berdimuhamedov, à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et au Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), M. Babatunde Osotimehin, qui nous ont invités à prendre part aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) après 2014.

La convocation de la présente session extraordinaire témoigne clairement de l'importance croissante que revêtent les questions démographiques à notre époque. Nous tenons en particulier à souligner que la présente séance est organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994 au Caire. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'évaluer la mise en œuvre et de confirmer l'efficacité du Programme d'action à grande échelle dans le contexte de la mise en œuvre de ses objectifs par tous les États Membres.

Nous avons franchi l'étape décisive du processus de mise en œuvre du Programme d'action, et nous devons maintenant nous livrer à une analyse approfondie et minutieuse de la manière dont nous avons procédé, tirer un bilan des résultats préliminaires, et élaborer des orientations et définir des critères pour l'avenir. Nous estimons qu'au cours des 20 dernières années, les États Membres et l'Organisation elle-même ont accumulé une expérience considérable dans le domaine de la mise en œuvre concrète d'activités concernant la population et le développement, et que des résultats tangibles et importants ont été obtenus. Les décisions adoptées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans d'autres enceintes onusiennes nous permettent d'aller de l'avant dans le domaine de la population et du développement en garantissant la progression de nos initiatives conjointes et nous portent à croire que les objectifs fixés seront réalisés. Nous

sommes convaincus que la stratégie de l'ONU à cet égard est correcte, comme il a été avéré.

Nous estimons également que l'actualité de la session extraordinaire d'aujourd'hui repose aussi sur les problématiques importantes auxquelles doit faire face la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements dans le domaine de la population et du développement, notamment les questions de santé publique, d'éducation, d'égalité des sexes, de migrations internationales et un certain nombre d'autres questions. Elles font partie intégrante des objectifs de développement durable, et nous apprécions vivement la décision prise par l'ONU de mettre en place un mécanisme de consultation nationale en vue d'élaborer le nouveau programme de développement pour l'après-2014, auquel le Turkménistan prend désormais une part active.

En janvier 2013, à l'initiative du Président du Turkménistan, nous avons créé un groupe de travail conjoint Turkménistan/ONU dont la tâche principale consiste à élaborer et présenter aux organes compétents de l'Organisation des propositions visant à favoriser le développement mondial durant la prochaine période. En outre, le Turkménistan, qui est membre du Conseil économique et social et de la Commission de la population et du développement, prend une part active à la mise en œuvre du Programme d'action. Lorsque nous présentons ainsi notre vision des exigences objectives et des perspectives d'avenir, nous nous fondons sur des priorités très claires, qui consistent à développer au maximum le potentiel de l'État et de la société pour accomplir les tâches économiques et sociales les plus importantes, tout en veillant aux plus hautes normes de moralité et de culture, qui sont des critères de développement de tout premier plan.

Ce sont précisément ces objectifs que nous avons à l'esprit lorsque nous avons entrepris des transformations radicales de nos secteurs économique et social en lançant des programmes nationaux à grande échelle dans les domaines de la santé publique, de la protection des mères et des enfants et dans nombre d'autres domaines. Je voudrais à cet égard souligner tout particulièrement les contacts étroits qu'entretient le Gouvernement turkmène avec les institutions et organismes spécialisés des Nations Unies pour la mise en œuvre pratique de différents projets conjoints dans le domaine de la population et du développement. Ainsi, notre gouvernement met en œuvre depuis 1992, en coopération avec le FNUAP, un grand nombre d'activités

conjointes. Ces activités coordonnées s'appuient sur des programmes mis au point au niveau national, tandis que des documents bilatéraux signés avec le FNUAP répertorient les mesures spécifiques de mise en œuvre de stratégies à long terme dans le domaine démographique.

Conformément aux programmes quinquennaux signés par le Gouvernement turkmène et le FNUAP, nous avons considérablement amélioré le niveau de vie de notre population. À cet égard, il convient de noter en tout premier lieu les réalisations du Turkménistan dans le domaine de la santé publique. Le Turkménistan a été l'un des premiers pays à adopter un programme national de santé de la procréation, dont l'un des principaux résultats a été l'élargissement et le renforcement du système de santé de la procréation dans l'ensemble du pays et à tous les niveaux.

En associant nos efforts à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies, nous nous employons de façon systématique à faire progresser l'une des composantes principales du Programme d'action de la CIPD, à savoir l'égalité des sexes. Nous avons également obtenu de bons résultats dans ce domaine.

À l'heure actuelle, le problème démographique qui revêt pour nous la plus grande importance est le problème des migrations internationales. En tant que partie aux principales conventions de l'ONU en la matière, le Turkménistan a adopté un certain nombre de mesures pratiques pour protéger les droits des migrants, des réfugiés et des apatrides. Nous avons accumulé une importante expérience positive dans la mise en œuvre des instruments multilatéraux pertinents des Nations Unies, et cette expérience est maintenant mise à contribution par de nombreux pays.

Alors que nous nous employons actuellement à déterminer les mesures à prendre pour donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, nous sommes convaincus qu'une mise en œuvre effective ne sera possible que sur la base d'efforts multilatéraux consolidés dans le cadre desquels l'ONU joue un rôle directeur. Le Turkménistan accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général dans lequel est décrite la stratégie démographique et de développement commune élaborée par l'ONU. Nous estimons que les activités que nous entreprendrons conjointement à l'avenir aux fins de sa mise en œuvre deviendront un véritable facteur de consolidation de la politique mondiale à long terme.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana.

Le Président Mahama (*parle en anglais*) : Je présente les salutations du Gouvernement et du peuple ghanéens et saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que de l'index ayant trait au débat interactif organisé à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (voir A/69/122).

Le Ghana se félicite d'avoir contribué à l'enquête mondiale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) après 2014. Nous avons fait des progrès considérables concernant la suite à donner au Programme d'action au-delà de 2014 et nous avons activement participé aux processus d'examen thématique organisés dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et d'autres organisations internationales, notamment dans le contexte du dialogue engagé avec des parlementaires en Côte d'Ivoire et en Suède ainsi qu'avec des organisations de la société civile en Afrique du Sud et des instances religieuses à Istanbul, de même qu'aux réunions ministérielles à New York, pour ne donner que quelques exemples.

Ma participation à la session extraordinaire d'aujourd'hui démontre l'attachement du Ghana à la CIPD et notre volonté renouvelée de mener à bien les questions en suspens dans le cadre du programme de travail de la CIPD, en particulier celles concernant les femmes et les jeunes. Ces 20 dernières années, le Ghana a considérablement avancé dans la mise en œuvre du Programme d'action. Comme l'a signalé la Ministre ghanéenne de l'égalité entre les sexes, de l'enfance et de la protection sociale lors d'une réunion du Conseil économique et social tenue cette année à New York, le Ghana est conscient de l'importance des femmes en tant qu'agents et bénéficiaires du développement social et du changement.

Des améliorations importantes ont été apportées à nos dispositifs institutionnels, et le plan directeur pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité a été renforcé. La couverture géographique, en particulier dans les

zones rurales, et l'accès aux soins et services de santé ont été améliorés grâce à l'extension du programme opérationnel de planification et de services de santé à base communautaire à toutes les régions du pays. Le nombre de zones proposant ce programme est passé de 868 en 2009 à 1 675 en 2011. Cette initiative a également permis de faire en sorte que les services de soins de santé primaires et de santé de la procréation soient plus proches de la population.

Le taux de mortalité maternelle n'a cessé de reculer au Ghana depuis 1990, pour passer, en 10 ans, de 750 décès pour 100 000 naissances vivantes, en 2000, à 350 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010, un chiffre qui devrait encore baisser d'ici à l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour parvenir à ce résultat, plusieurs dispositifs ont été mis en place. Je me suis personnellement engagé à mettre en œuvre la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, une initiative de la Commission de l'Union africaine visant à faire reculer le taux élevé de mortalité liée à la grossesse sur le continent qui a permis au Ghana de faire des progrès notables dans ce domaine. En outre, en 2011, mon gouvernement a lancé un cadre d'accélération de la réalisation de l'OMD 5 conçu pour guider les initiatives nationales visant à accélérer le recul de la mortalité maternelle.

S'agissant de la mise en place d'infrastructures de santé, il y a quelques semaines à peine, nous avons annoncé la construction, dans deux régions du Ghana – la plus démunie et la plus peuplée – de 15 nouvelles polycliniques, principalement dans le but de lutter contre les problèmes liés à la santé maternelle et d'améliorer l'accès aux soins de santé. Ces progrès ne sont pas le seul fait du Gouvernement. En effet, le secteur privé contribue lui aussi à améliorer l'accès aux soins de santé par des projets tels qu'un programme de réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, visant à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre un taux de prévalence de la contraception de 39% et réduire le taux de mortalité maternelle due aux avortements non médicalisés. Les partenaires de ce programme ont fourni des moyens de contraception longue durée ou permanente à 106 126 femmes et des services d'avortement complets à 133 291 femmes. Cela a permis d'éviter 254 000 grossesses non désirées, 1 250 décès maternels et 161 000 avortements non médicalisés. Au fil des ans, l'Association ghanéenne de planification familiale a étendu ses activités pour

couvrir toute une série de services de soins de santé sexuelle et procréative, en proposant des services et des programmes dans le cadre de 1 356 dispensaires, y compris 11 centres de soins permanents, 54 centres itinérants et plus de 1 000 antennes communautaires locales.

J'ai démontré mon intérêt constant pour les problèmes rencontrés par les jeunes en lançant une politique et un plan d'action pour la jeunesse. Une initiative de soutien aux jeunes entrepreneurs a été choisie pour superviser la mise au point et la mise en œuvre du projet « Big Idea » au Ghana, s'appuyant sur l'idée que le libreaccès des jeunes aux données publiques peut être un facteur favorisant la responsabilité et le développement aux niveaux national et local.

Nous sommes fermement déterminés à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et à accepter les résultats de notre examen régional ainsi que ses conclusions et recommandations. Nous demandons que les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, avec son projet porteur de transformation, soient incluses dans le programme de développement pour l'après-2015.

Pour conclure, je tiens à dire que le Ghana est fier de réaffirmer sa volonté de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et, à ce haut niveau politique, je renouvelle l'appui de mon gouvernement aux mesures requises pour atteindre ses buts et objectifs, en particulier ceux visant à s'assurer que les femmes ne meurent pas en donnant la vie et que l'aspiration de chaque jeune à une vie décente puisse être réalisée.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Juan Orlando Hernández Alvarado, Président de la République du Honduras.

Le Président Hernández Alvarado (*parle en espagnol*) : Le Honduras saisit cette occasion pour saluer le rapport du Secrétaire général (A/69/62), intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », ainsi que l'index des thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement (A/69/122). Le Honduras tient à remercier la Commission d'avoir organisé ces débats afin de faire le bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action établi au Caire en application de la résolution 65/234, qui est également

à l'origine de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

À cet égard, le Honduras réaffirme son appui au Consensus de Montevideo sur la population et le développement et souligne qu'il est important et pertinent que l'universalité, l'égalité, l'interdisciplinarité, l'intégration, l'absence d'exclusive, la solidarité, l'équité, la dignité et les droits de l'homme caractérisent les approches adoptées pour tous les groupes vulnérables, ainsi que le traitement des questions connexes en matière de santé, d'éducation, de collectivité, de gouvernance et de durabilité pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action du Caire et de ses mesures clefs au niveau régional, notamment après 2014.

Nous sommes très satisfaits d'avoir pu contribuer à l'examen mondial sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, d'autant que nous avons réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre du Programme d'action. Nous avons réussi, essentiellement grâce à nos institutions publiques, à faire reculer de manière très sensible le taux brut de mortalité, les taux de mortalité infantile et maternelle, et le taux de fécondité et de grossesses non désirées. En outre, l'espérance de vie a augmenté, la demande de planification familiale a été satisfaite et nous avons élargi l'accès aux médicaments antirétroviraux et intensifié les efforts de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Au plan normatif, le pays a beaucoup progressé au cours des 15 dernières années dans la formulation des politiques publiques. Par exemple, le plan d'action pour la période 2010-2022, qui est notre vision nationale, établit comme ligne stratégique principale de tenir compte de la dynamique démographique dans l'élaboration des politiques nationales de développement, ainsi que les politiques relatives aux droits de l'homme, à la protection des jeunes, à la protection sociale et au développement intégré de la petite enfance, ainsi que la loi spéciale sur le VIH/sida et celle sur l'égalité des chances pour les femmes.

Aux prochaines élections, 50% des postes dans la fonction publique seront réservés aux femmes. Je profite de cette occasion pour dire que c'était moi qui présidais le Congrès hondurien lorsque cette mesure a été décidée au profit de toutes les femmes honduriennes. Une stratégie de réduction accélérée de la

mortalité maternelle et infantile, une stratégie nationale de prévention des grossesses chez les adolescentes, le deuxième plan pour l'égalité et l'équité entre les sexes : ce sont tous des exemples de ce que nous avons fait pour favoriser le bien-être de milliers de Honduriens et de Honduriennes.

Toutefois, les résultats de l'examen révèlent aussi une persistance des inégalités qui menacent les droits fondamentaux de nombreuses femmes et filles. Nous reconnaissons que la pauvreté est encore un problème chez nous, et que l'extrême pauvreté sévit essentiellement en zone rurale, où 58,7% de la population rurale est extrêmement pauvre, outre la persistance des modèles démographiques liés à la pauvreté et à l'inégalité sociale. Il existe aussi d'autres problèmes et des possibilités nouvelles étroitement liés à la poussée démographique en zones urbaines, au vieillissement de la population, à la migration internationale et à la persistance duale de la concentration et de l'éparpillement de la population sur le territoire.

Le Honduras est confronté à ces défis et à bien d'autres qui, dans le même temps, offrent d'importantes possibilités. La structure démographique est en train de changer en raison de la modification des taux de fertilité et de mortalité. Cela signifie qu'entre 2015 et 2075, la proportion de la population productive (entre 15 et 64 ans) dépassera celle de la population dépendante, ce qui favorisera une meilleure contribution à l'économie et permettra de créer plus de richesses et de meilleurs niveaux potentiels de revenus et de consommation. De la même manière, une structure des ménages et des modes de vie toujours plus diversifiés nous oblige à planifier et à construire des villes viables et à renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales.

L'impact de la dynamique démographique aux niveaux microéconomique et macroéconomique exige également d'intégrer cette dynamique dans les plans de développement aux niveaux national, régional et international.

C'est pour ces raisons qu'en élaborant un nouveau plan de développement, il est crucial que nous placions les femmes, les filles et les jeunes marginalisés et vulnérables au centre de nos priorités. Notre nouveau gouvernement, dans son plan pour une vie meilleure et grâce à son programme social, porte son attention sur 800 000 familles, en particulier celles dirigées par des femmes.

À l'initiative de mon épouse, première dame du pays, nous avons lancé au cours des 100 premiers jours du Gouvernement, un plan visant à réduire les grossesses chez les adolescentes dans le cadre duquel nous avons investi dans l'éducation, garantissant le droit à l'éducation sexuelle intégrale, incluant la participation des hommes à la recherche des solutions, autonomisant les adolescentes et assurant un accès aux services de santé pour prévenir les grossesses. La création d'emplois et l'investissement dans l'éducation des jeunes – l'objectif étant de mettre à profit cet avantage démographique – contribueront aussi à réduire les 23 % de jeunes qui ne travaillent pas et n'étudient pas, groupe dans lequel les femmes sont le plus désavantagées. Nous comptons redoubler d'efforts pour que les jeunes s'abstiennent d'être parties prenantes ou victimes de situations de violence.

Par exemple, nous avons au Honduras un programme qui a fait ses preuves et que nous appelons « Avec un coup de pot, tu peux mieux vivre » grâce auquel près de 25 000 emplois nouveaux pour des jeunes qui ne travaillent pas et ne vont pas à l'école sont devenus une réalité. Aujourd'hui, nous avons signé un accord pour permettre chaque année à près de 200 000 jeunes d'apprendre l'anglais comme deuxième langue. Je forme l'espoir qu'au cours des trois prochaines années, ce chiffre sera évidemment de 600 000. Tout cela confirme notre volonté politique et notre détermination à adopter des mesures immédiates pour répondre aux attentes de notre population et éliminer les inégalités existantes, notamment pour les groupes vulnérables. En outre, nous sommes conscients que les questions de population et de développement sont en corrélation étroite avec les réalités économiques, sociales et environnementales. Pour s'y attaquer, il nous faut renforcer la coopération internationale et les alliances mondiales, régionales et sous-régionales.

Aujourd'hui, nous voulons lancer un appel dans cette salle de l'Assemblée générale aux pays de la planète à régler ensemble et de façon responsable le problème des milliers d'enfants et d'adolescents migrants non accompagnés, non seulement du Honduras mais aussi du Guatemala et d'El Salvador, qui partent vers la frontière chercher une lueur d'espoir, fuyant la violence due à la criminalité organisée, en particulier le trafic de drogues, d'armes et de dollars générés par la production de drogues dans le Sud et leur consommation dans le Nord. Sur neuf enfants qui traversent la frontière, sept viennent de villes honduriennes se trouvant sur la route de la drogue. L'absence de perspectives et le

regroupement familial sont les raisons pour lesquelles ces enfants et ces adolescents des deux sexes émigrent.

Je voudrais demander de nouveau aux Nations Unies, et plus particulièrement aux États-Unis, de nous aider conformément au principe de la responsabilité partagée. Nous en Amérique centrale, notamment le Honduras, l'El Salvador et le Guatemala, avons élaboré conjointement avec la Banque interaméricaine de développement un plan que nous allons présenter à l'occasion de la présente session extraordinaire au Secrétaire d'État John Kerry, pour qu'il le transmette au Président Obama. Ce plan vise à créer une alliance en faveur de la prospérité. Parce que si l'Amérique centrale est en paix, si elle a des possibilités, si elle réalise la croissance économique, ce sera un grand investissement non seulement pour le peuple des États-Unis, mais aussi pour l'ensemble de l'humanité.

C'est pourquoi je demande l'appui de tous les États Membres face à ce phénomène qui a pris de l'ampleur ces derniers temps. Le moment est désormais venu maintenant d'honorer la promesse que nous avons faite aux femmes et aux filles du Honduras. La voie tracée par le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et le rapport global du Secrétaire général (A/69/122) attestent que le Programme d'action doit aller au-delà de 2014. Nous estimons que les actions identifiées dans le rapport sont essentielles pour atteindre les buts et objectifs contenus dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en lien avec le programme de développement pour l'après-2015.

Le Gouvernement de la République du Honduras est fermement déterminé à contribuer à obtenir, pour toutes les femmes, un traitement alliant dignité, égalité, autonomisation et droits à la santé sexuelle et reproductive, surtout les femmes les plus marginalisées, et en particulier celles qui vivent en marge des zones urbaines, les femmes autochtones et les femmes afro-honduriennes.

Nous exprimons notre appui à la CIPD au-delà de 2014 et à son cadre de suivi, qui sont à la base de l'information nationale et mondiale portant sur les processus susceptibles d'améliorer l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la population et du développement.

Nous confirmons la pleine validité des engagements pris dans le cadre du Consensus de

Quito de 2007 et du Consensus de Brasilia de 2010, en particulier ceux qui ont trait à la promotion et à la défense des droits fondamentaux de la femme, à l'élimination de la discrimination, à l'élimination de la violence et au renforcement des structures étatiques visant à en favoriser l'avancement et l'égalité.

Garantir aux femmes l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à un emploi digne et à des postes à responsabilités dans tous les secteurs de la vie publique, et adopter et appliquer des lois, des politiques et des mesures visant à prévenir, sanctionner et éliminer la violence au sein et à l'extérieur du cercle familial et à améliorer les capacités de détection et de prévention des violences, tout en assurant la prestation de services propres à en atténuer les conséquences, ainsi que la pleine réadaptation des personnes qui en font l'expérience, ne se justifie pas uniquement dans le cadre des droits de l'homme mais est également indispensable pour le développement.

Le Honduras se félicite de la contribution du système de coordination des Nations Unies, en particulier du Fonds des Nations Unies pour la population, à l'élaboration des mesures prescrites par la résolution 65/234 et de celles qui relèvent du programme de développement pour l'après-2015. Nous y sommes engagés.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

M. Dačić (Serbie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir tout particuliers que de prendre la parole à cette importante séance au nom de la République de Serbie.

L'amélioration des conditions de vie et du bien-être de tous les peuples, à laquelle se consacre depuis 20 ans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, est tout aussi impérieuse et pertinente aujourd'hui qu'elle l'était lorsque le Programme d'action a été adopté. Les principes adoptés au Caire ont défini l'orientation que les États Membres de l'ONU devaient donner à leurs activités. L'inscription au programme de l'ONU pour l'après-2015 des questions de respect des droits et de la dignité de la personne, d'égalité des âges et des sexes, d'autonomisation des femmes, de protection de la santé reproductive et des droits à la santé, et de droit à l'éducation donne la mesure de l'importance de ces

questions. La présente séance nous permet de réaffirmer la validité des droits universellement reconnus au nom des peuples et des pays que nous représentons.

Le monde a changé au fil des 20 dernières années. Les valeurs que nous défendons sont restées les mêmes, mais pas les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Atteindre les objectifs du Programme d'action est, tout simplement, une condition *sine qua non* pour vivre une vie digne d'un être humain, sans distinction d'affiliation nationale ou religieuse, de sexe, d'âge ou de statut économique. Dans son inlassable combat pour l'amélioration des conditions de vie de sa population, le Gouvernement de la République de Serbie bénéficie d'un appui indéfectible de la part du bureau du Fonds des Nations Unies pour la population en Serbie, qui a ouvert en 2006. Nous œuvrons à la tâche commune que constitue la lutte contre les problèmes actuels – taux de natalité négatif, population vieillissante, émigration importante, chômage des jeunes – et, par la même occasion, contre les répercussions que des indicateurs négatifs ont eues sur la croissance économique.

La République de Serbie a pleinement à cœur de favoriser la reprise économique et les réformes internes, tout en s'efforçant de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le monde et en prenant une part active à la formulation des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Devenir membre de l'Union européenne reste la première des priorités de mon pays en matière de politique étrangère. Nous considérons le processus d'accession comme une occasion d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Le tableau dressé par la population serbe aujourd'hui ne diffère pas de celui du reste de l'Europe. Le vieillissement de la population est la tendance démographique la plus manifeste, puisque l'âge moyen de la population serbe est le plus élevé de toute l'Europe du Sud-Est. La conjoncture économique difficile du pays explique le recul du taux de natalité. Au fil des 50 dernières années, la proportion des jeunes générations a été quasi divisée par deux, et 20% de la population est âgée de 65 ans ou plus. Une source de préoccupation particulière a trait au fait que le nombre de retraités en Serbie de nos jours est égal à celui des actifs. Il y a 30 ans, la Serbie comptait quatre actifs pour un retraité.

En dépit de ces difficultés, la Serbie fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation des personnes âgées. Nous avons ainsi établi en 2007 le

Conseil chargé des affaires relatives au vieillissement et aux personnes âgées, organe consultatif spécialisé chargé de superviser la mise en œuvre de la politique nationale relative aux séniors et l'adaptation des politiques et stratégies internationales en la matière. Afin de sensibiliser le public aux problèmes et à la discrimination auxquels sont confrontées les personnes âgées et pour souligner à quel point il importe de leur assurer un cadre de vie propice, nous observons chaque année la Journée internationale des personnes âgées, fixée au 1^{er} octobre par la résolution 45/106 de l'Assemblée générale.

L'autonomisation des femmes revêt une grande priorité dans notre programme. Le nombre de femmes occupant des postes de direction a augmenté, tandis que leur proportion dans la frange la moins éduquée de la population a reculé. Au cours des 10 années écoulées, la mortalité des femmes enceintes et en couches en Serbie a reculé jusqu'au niveau moyen de la région européenne, tandis que le nombre d'avortements dans le cadre de grossesses non désirées a presque diminué de moitié. En éduquant et en informant les femmes, nous mettons en place les conditions d'une maternité sans danger, ce qui contribue à la promotion et à la protection de la santé reproductive.

Pour la Serbie, la question des migrations de population revêt une importance cruciale. Près de 30 000 personnes quittent la Serbie chaque année, dont la plupart ont reçu une éducation secondaire, voire supérieure, et ont environ 10 ans de moins que la moyenne d'âge de la population serbe. En conséquence, nous sommes en permanence confrontés à une fuite des cerveaux. Il est difficile d'accepter ces chiffres, d'autant plus que, faut-il le rappeler, selon les statistiques, la Serbie était, au tournant du XIX^e siècle, le deuxième pays d'accueil des immigrants après les États-Unis. Son prestige était alors si grand que nombre de chercheurs, médecins et hommes politiques éminents cherchaient à obtenir la nationalité serbe.

Quels que soient les progrès que nous avons accomplis à ce jour en matière de promotion et d'amélioration des conditions de vie globales de la population en Serbie, nous restons confrontés à de nombreuses difficultés. Pour résoudre certains des problèmes démographiques auxquels nous sommes confrontés, nous devons élaborer des stratégies nationales en matière de population, de développement et de protection de la santé procréative. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de la communauté

internationale à cet égard. Nous estimons qu'une telle stratégie pourrait contribuer considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Serbie, qui reste fermement engagée en faveur du développement durable, comme en témoignent ses activités au sein du Conseil économique et social.

Chacun de nous a le droit d'être traité comme il voudrait être traité par autrui. Pour terminer, qu'il me soit permis de citer l'ancien Président américain John Kennedy, qui, dans son discours au peuple américain en 1963, déclarait que les droits de tous les hommes sont affectés lorsqu'il est porté atteinte à ceux d'un seul d'entre eux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova, S. E. M^{me} Natalia Gherman.

M^{me} Gherman (Moldova) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée à cette session extraordinaire consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). La séance d'aujourd'hui nous offre à nouveau l'occasion de réaffirmer nos engagements en faveur de l'intégration des questions démographiques dans le cadre des nouveaux objectifs de développement durable et du programme de développement des Nations Unies.

Vingt années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD. Au cours de cette période, les tendances démographiques ont changé à bien des égards dans le monde. Alors que nous continuons de mettre en œuvre cet important document, il convient de mettre l'accent sur les nouvelles priorités découlant de l'évolution démographique de chaque pays et de chaque région. Le chantier inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), du Programme d'action du Caire et du Programme d'action de Beijing peut servir de base à un programme international en matière de population et de développement tourné vers l'avenir.

La mise en œuvre des objectifs de la CIPD dans la République de Moldova, conjointement avec celle de notre programme d'intégration européenne, nous a permis d'obtenir de nombreux résultats positifs au cours de ces dernières années. La qualité de vie de nos citoyens s'est améliorée, les possibilités offertes aux

individus se sont multipliées et les femmes jouent un rôle plus important dans la vie sociale et politique du pays. L'intégration des principes de la CIPD et des OMD dans nos dispositions législatives et réglementaires a grandement contribué à ces réalisations.

Les liens et les interactions entre les facteurs économiques et démographiques sont au cœur de nos politiques de développement, nous en sommes bien conscients. Notre objectif est de passer d'un modèle de population et de développement axé sur la quantité à un modèle axé sur la qualité. En investissant davantage dans le capital humain et en continuant de faire de la protection des droits de l'homme notre principe directeur, nous avons l'intention d'améliorer la santé et les compétences de la population, en vue de parvenir à la prospérité économique et à la stabilité démographique.

Les investissements en faveur de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes, la promotion du vieillissement actif et l'amélioration de la santé procréative figurent parmi nos priorités immédiates. Nous continuerons à œuvrer dans ce sens en collaboration avec nos partenaires de développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, qui est la principale institution des Nations Unies chargée des questions démographiques.

Maintenant que nous avons commencé à appliquer à titre provisoire l'Accord d'association Union européenne-Moldova, dont fait partie intégrante l'accord sur la zone de libre-échange, nous nous rapprochons de l'instauration d'un régime d'exemption de visa entre la République de Moldova et les pays membres de l'Union européenne. Non seulement l'ouverture des frontières stimulera la croissance économique, mais elle permettra également d'améliorer le bien-être et de promouvoir le développement humain des populations. Depuis 2008, la Moldova a établi un partenariat avec l'Union européenne en matière de mobilité. Plus de 160 projets liés à la migration et au développement ont déjà été exécutés. Aujourd'hui, nous partageons notre expérience et nos pratiques optimales avec d'autres pays de l'est et du sud de l'Union européenne.

Par ailleurs, nous participons activement aux travaux du Forum mondial sur la migration et le développement. Nous saluons la dernière proposition de l'Union européenne, qui a été présentée pendant la dernière réunion du Forum mondial, selon laquelle il faudrait envisager d'élaborer un programme mondial pour la mobilité économique, afin de promouvoir une circulation transparente de la main-d'œuvre à l'échelle

internationale et de lever les obstacles bureaucratiques inutiles auxquels les migrants continuent de faire face.

Dernier point mais non des moindres, notre expérience en ce qui concerne la conception et la réalisation d'objectifs liés à la population nous a appris qu'une bonne collecte des données est essentielle à l'élaboration de plans et de politiques démographiques efficaces. Un programme stratégique national pour la sécurité démographique à l'horizon de 2025 est actuellement mis en œuvre dans la République de Moldova. Notre objectif est d'exploiter pleinement le potentiel humain existant, d'investir dans le capital humain et de faciliter la participation de tous les groupes sociaux aux processus de développement.

Enfin, la République de Moldova réaffirme son engagement à contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à faire avancer la portée et les objectifs de la CIPD.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires sociales, de l'enfance et de la famille de la République islamique de Mauritanie, S. E. M^{me} Lemina Moma.

M^{me} Moma (Mauritanie) (*parle en arabe*) :
Qu'il me soit permis de présenter personnellement mes félicitations au Président de l'Assemblée et aux membres du Bureau pour leur élection. En outre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général pour son rapport (A/69/122), dans lequel il aborde les éléments clefs recensés pendant le dialogue interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

À l'instar de nombreux autres pays, mon pays s'est employé à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD sur la base des directives du Président de la Mauritanie, qui accorde une attention particulière à ces objectifs, non seulement en Mauritanie, mais dans toute l'Afrique. Cette attention se traduit par de nombreuses stratégies politiques, notamment la stratégie sur les politiques démographiques, adoptée par un congrès en 2012, qui vise à réaliser les objectifs du Programme d'action de la CIPD, dont la lutte contre la pauvreté. Cette stratégie met l'accent sur le développement des secteurs sociaux et de l'éducation, et en particulier sur l'éducation des femmes et des filles, l'analphabétisme et la santé procréative. Elle prend en compte les besoins particuliers des groupes vulnérables au sein de la population, notamment au moyen de la promotion de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de

l'autonomisation économique des femmes; de la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles; de la création d'emplois pour les jeunes; et de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées et des personnes âgées.

Nous sommes conscients que nous n'avons pas encore achevé notre tâche et que par conséquent nous devons déployer davantage d'efforts pour améliorer les conditions de vie de nos citoyens, instaurer la justice et l'égalité et préserver l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Ces défis continueront de faire obstacle à la prospérité économique des nations du monde.

C'est pourquoi nous réaffirmons l'attachement de la Mauritanie à la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement de l'Afrique au-delà de 2014. Nous réaffirmons également notre attachement au Programme d'action de la CIPD, car il s'inscrit dans le droit fil de notre rapport régional ainsi que des recommandations du Secrétaire général sur les questions relatives à la population et au développement au-delà de 2014. En cette occasion, il convient d'insister sur la nécessité de prendre en compte les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/69/62) et dans la Déclaration d'Addis-Abeba pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, la République islamique de Mauritanie est fière de joindre sa voix à celle du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de la communauté internationale, pour réaffirmer son engagement à l'égard de toutes les questions liées à la population et au développement qui figurent dans le Programme d'action de la CIPD, tout en prenant en considération les spécificités d'ordre culturel et religieux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique fédérale du Népal, S. E. M. Mahendra Bahadur Pandey.

M. Pandey (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence d'avoir convoqué cette réunion pour traiter d'une question capitale pour nous tous.

Il ressort du rapport du Secrétaire général (A/69/62) que le monde a accompli des progrès importants en matière d'égalité des femmes, de santé et d'espérance de vie, de niveau d'instruction, de réduction de la discrimination et de la violence à l'encontre des groupes

les plus fragiles de la population ainsi qu'en matière de protection des droits de l'homme. Malgré ces progrès, des écarts importants subsistent entre de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, pour ce qui est de la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Dans ces pays, le taux de croissance démographique et les tendances de plus en plus marquées vers la migration et l'urbanisation ont créé des exigences nouvelles qui l'emportent sur le taux de croissance économique et les acquis en matière de développement. Il devient par conséquent urgent de procéder à une évaluation objective des progrès réalisés et de mobiliser un appui politique pour des actions concrètes aux niveaux national, régional et mondial.

Le Népal a mis en œuvre ses programmes en se conformant aux principes et objectifs de la CIPD et participé à l'examen mondial de la CIPD après 2014. Sur la base des principes de la CIPD, le Népal a élaboré un plan à long terme en matière de population qui intègre les questions de population et de développement dans les politiques, plans et programmes de développement aux niveaux national et sous-national. Une nouvelle politique globale en matière de population est en cours d'élaboration. Nos objectifs en matière de population et de développement, conformément aux processus de la CIPD, sont les suivants.

L'élimination complète de la pauvreté doit être au centre de tous les efforts que nous déployons pour réaliser un développement axé sur la personne. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres mesures destinées à promouvoir et à préserver les droits des groupes les plus fragiles de la population – les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées – a permis de promouvoir le développement social et humain. Ces mesures ont incontestablement produit des résultats positifs, et il convient de poursuivre dans ce sens. Le droit au développement doit également être reconnu en tant que partie intégrante et inaliénable de tous les droits de l'homme, de façon à mettre en œuvre un développement à la fois durable et global dans son approche.

Le Népal fait partie des pays disposant d'un niveau élevé de population en âge de travailler, ce qui constitue un dividende démographique que l'on doit considérer comme un atout pour le développement à l'échelle mondiale. Le rôle joué par les travailleurs migrants dans le développement des pays de destination

et des pays d'origine doit être davantage pris en considération au niveau mondial, et des mesures appropriées doivent être prises pour protéger leurs droits fondamentaux. Les objectifs fixés en matière de population et de développement doivent aller de pair avec la participation des nombreuses parties prenantes, dont les efforts devront se concentrer essentiellement sur la satisfaction des besoins des pays les plus pauvres, en particulier les pays les moins avancés.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de la Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, S. E. M^{me} Kamla Persad-Bissessar.

M^{me} Persad-Bissessar (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago est honorée de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Nous prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que du rapport d'étape portant sur le débat interactif qui s'est tenu pendant la quarante-septième session de la Commission sur la population et le développement (voir A/69/122). En tant que Premier Ministre, j'ai l'honneur et le privilège de signaler la contribution de la Trinité-et-Tobago à l'étude sur l'examen global de la CIPD après 2014, et je tiens à souligner les progrès considérables réalisés par la Trinité-et-Tobago pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Qu'il me soit permis d'énumérer les domaines dans lesquels mon Gouvernement a mis en œuvre le Programme d'action de la CIPD dans l'intérêt de ses citoyens. Avant cela, je souhaiterais rappeler que mon Gouvernement privilégie le développement axé sur l'être humain, car lorsque nous parlons de population et de développement, nous parlons essentiellement de développement humain. Notre approche n'est pas axée seulement sur les constructions en acier et en béton, mais sur les ressources humaines et le développement humain. C'est pourquoi nous donnons la priorité à l'éducation, l'emploi, la santé et la mise en place de plusieurs mécanismes de protection sociale pour les pauvres par l'entremise du Ministère du développement humain et social.

Il convient de noter qu'une part importante des moyens financés affectés au prochain exercice budgétaire ira à l'éducation et aux programmes en faveur des femmes, en particulier les mères célibataires. Une fois encore, la majeure partie du budget national a été allouée à l'éducation, car nous voulons faire de notre système éducatif un « OMD Plus », permettant ainsi à la Trinité-et-Tobago de réaliser l'éducation préscolaire universelle d'ici à 2015. Nous avons déjà mis en œuvre l'enseignement primaire et secondaire universel, ce qui nous permet de disposer d'un enseignement répondant aux besoins du secteur tertiaire, un enseignement qui est gratuit dans notre pays.

En collaboration avec le ministère chargé de la jeunesse, j'ai procédé récemment à une redéfinition de certains programmes, pour veiller à ce que les jeunes, en particulier les plus fragiles, puissent bénéficier des filières offertes par le système éducatif, ainsi que des programmes de formation axés sur les compétences, des programmes de mentorat et des programmes axés sur la santé des jeunes. Afin de résoudre la question de la pauvreté, mon Gouvernement a récemment mis sur pied un nouveau programme destiné à fournir une aide financière pour tout enfant né de parents défavorisés.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a enregistré de nombreux succès dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Mais savons pertinemment qu'il reste encore des défis à relever. Nous sommes néanmoins résolu à assurer l'égalité et l'équité dans un environnement qui permette d'exploiter les talents des générations actuelles et futures.

Outre les progrès que nous avons accomplis grâce à l'approche dynamique adopté par le Gouvernement, en particulier aux efforts déployés pour renforcer l'efficacité de notre Bureau central des statistiques et appuyer les décisions politiques prises sur la base d'éléments concrets, nous sommes conscients du fait que nos partenaires au développement doivent continuer de nous aider afin que nous puissions renforcer notre capacité institutionnelle dans certains domaines, notamment la collecte de données et les systèmes statistiques. Cela nous permettrait de renforcer l'efficacité des politiques gouvernementales. D'où l'importance d'une session extraordinaire comme celle-ci. Elle permet aux États Membres de partager leurs meilleures pratiques et d'autres expériences. En outre, une politique nationale sur la population est sur le point d'être finalisée et devrait améliorer la qualité des

analyses de données pour le traitement des questions démographiques fondamentales.

Nous avons déjà pris des mesures pour éviter que la Trinité-et-Tobago ne reste à l'écart de l'effort entrepris pour mettre en œuvre un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015. À cet égard, des organismes nationaux pertinents ont élaboré des programmes pour traiter les questions liées aux soins prénataux et néonataux, ainsi que d'autres questions touchant la santé maternelle et infantile.

La Trinité-et-Tobago note avec satisfaction la priorité accordée dans le rapport du Secrétaire général aux questions relatives aux droits de l'homme. Nous partageons entièrement la conclusion du rapport selon laquelle l'investissement dans les droits de l'homme, les capacités et la dignité de la personne, dans les multiples secteurs de la CIPD et tout au long de la vie, constitue la base du développement durable. Nous sommes également convaincus que le développement durable nécessite une approche globale tenant compte du lien actuel et futur entre les droits de l'homme et la dynamique de la population.

La diversité toujours plus grande des structures familiales et des modes de vie exige que nous concevions et bâtissons des villes durables et renforçons les liens entre la ville et la campagne. Il est par conséquent essentiel que nous saisissons l'importance que revêt la dynamique de la population aux niveaux micro et macro-économiques et que nous l'intégrions de façon harmonieuse à la planification du développement aux niveaux national, régional et international. Les défis en matière de développement auxquels nous sommes confrontés exigent la participation constante de toutes les parties prenantes pour trouver une réponse à ces défis, ce qui appelle en retour un partenariat et une direction mondiale par le biais de l'Organisation des Nations Unies.

Mon pays est très fier de se joindre à la communauté internationale pour réaffirmer son soutien au Programme d'action historique de la CIPD, ainsi qu'à l'approche novatrice présentée dans le rapport du Secrétaire général.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre de la planification et du développement de la République du Mozambique, S. E. M. Aiuba Cuereneia.

M. Cuereneia (Mozambique) (*parle en anglais*) :
Je tiens tout d'abord, au nom du Gouvernement du

Mozambique, à féliciter M. Kutesa pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

Le Mozambique suit de près et appuie activement la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement depuis son adoption au Caire, en 1994. En ce qui concerne la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Mozambique participe avec d'autres pays de la région à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire. L'exemple le plus récent a été la convocation à Maputo d'une réunion des ministres chargés de la population et du développement. Cette réunion a été l'occasion de rappeler une fois encore les progrès accomplis par les pays de la sous-région et d'en rendre compte dans un rapport régional. De plus, la publication de la Déclaration de Maputo a permis d'aborder dans les discussions menées au niveau continental les problèmes importants rencontrés au niveau régional. Cette démarche a servi de base aux discussions mondiales qui ont eu lieu, en avril dernier, à New York.

Nous aimerions également faire part aux personnes participant à la présente session des progrès accomplis par le Mozambique depuis l'adoption du Programme d'action du Caire. L'une des plus grandes avancées a été l'élaboration en 1999 d'une politique de la population et l'institutionnalisation des questions liées à la population. Les droits en matière de santé sexuelle et de procréation, notamment ceux des adolescents et des jeunes, méritent une attention particulière. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et d'autres partenaires, des centres de santé adaptés aux besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative ont été créés et rattachés aux écoles et aux services de santé.

Le Mozambique peut affirmer avec fierté que les inégalités entre les hommes et les femmes ont été réduites et que plus de 30 % des membres du Gouvernement et 40 % des parlementaires sont des femmes. En outre, nous notons avec satisfaction la même tendance entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire, aussi nous pouvons dire avec fierté que la parité des sexes existe à ce niveau.

En dépit des progrès notables qui ont été accomplis, nous continuons cependant de rencontrer des difficultés, notamment en matière de chômage, de scolarisation et de services de santé. Les difficultés qui demeurent nous incitent à rappeler avec davantage de

force que tant le plan d'action du Caire que le Programme d'action du Caire restent des instruments utiles pour atteindre l'objectif de l'amélioration des conditions de vie de notre population.

J'aimerais pour terminer souligner que la question du respect des droits de l'homme et de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que de l'amélioration permanente des conditions de vie de notre population, doivent recevoir toute l'attention de notre Gouvernement dans la mise en œuvre d'un développement durable et non exclusif.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement du Royaume des Pays-Bas, S. E. M^{me} Lilianne Ploumen,

M^{me} Ploumen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Elle m'a raconté son histoire, que voici :

“Les hommes sont venus et ensuite ils ont brûlé mon village; ils ont ligoté mes filles et les ont emmenées; ils ont fouetté mon mari et m'ont coupé les seins. J'ai couru à travers la brousse, trouvé une embarcation et traversé des étendues de sable. Ensuite ils m'ont mise ici, dans un centre de rétention.”

Toutes les histoires de toutes les filles commencent ainsi : “Les hommes sont venus et ensuite ils...”

C'est notamment l'histoire de Little Bee (Petite Abeille) du Nigéria, l'héroïne du livre *The Other Hand (Et les hommes sont venus)*. L'histoire de Little Bee porte sur la recherche de la sécurité, sur la vie en permanence menacée. Son histoire a trait à la perte, une perte qui n'a pas de fin. Elle montre ce que nous sommes prêts à faire pour les autres – pour une sœur, un mari, un enfant ou un étranger. Elle montre comment deux femmes se protègent. J'ai songé à cette histoire alors que je me préparais pour cette importante session et à la nécessité de nous tourner vers ceux qui ont besoin de notre protection, en particulier les nouvelles générations de femmes et de filles.

Nous pouvons être immensément fiers de ce qui a été fait depuis 20 ans. Le programme élaboré par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire, en 1994, a apporté de réels changements dans la vie des gens, partout dans le monde. Moins de femmes meurent aujourd'hui pendant leur grossesse ou pendant l'accouchement. La présence d'un personnel qualifié s'est renforcée. Davantage de

femmes ont accès à l'instruction, au monde du travail et à la politique. Moins d'adolescentes sont enceintes de façon précoce. La croissance démographique s'est ralentie.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mon admiration face à l'impressionnant processus d'examen qui a été engagé et au rôle louable joué par le Fonds des Nations Unies pour la population. La direction de M. Babatunde Osotimehin a été déterminante. Mais il n'y a pas de place pour l'autosatisfaction. Le programme de la CIPD est tout aussi important aujourd'hui qu'il l'était en 1994. Pour quelle raison? Parce qu'en dépit des réalisations importantes accomplies, il reste beaucoup à faire pour être à la hauteur des aspirations de la CIPD.

Un programme aussi essentiel que celui-ci ne saurait rester inachevé. Des vies sont en jeu et nous ne pouvons laisser personne de côté. Chaque jour, 800 femmes meurent de causes liées à la grossesse et à l'accouchement, 99% de ces décès se produisant dans les pays en développement. Pour les adolescentes dans de nombreux pays, cela représente la principale cause de décès. Plus de 200 millions de femmes dans les pays en développement veulent éviter une grossesse, mais ne bénéficient pas d'un accès à une contraception efficace. Les résultats sont dévastateurs : 80 millions de grossesses non désirées, 30 millions de naissances non planifiées et 40 millions d'avortements, dont la moitié sont à risque et mettent en danger la vie des personnes. À l'échelle mondiale, une fille sur cinq accouche avant l'âge de 18 ans.

Ces quelques exemples doivent nous inciter à tenir plus encore les promesses faites en 1994. Renouvelons nos promesses et concrétisons-les, en particulier dans les domaines suivants : l'éducation sexuelle complète pour tous les jeunes; la fourniture de services en matière de santé sexuelle et procréative; la fin des mariages d'enfants, des mariages précoces et forcés et des mutilations génitales féminines.

Je suis très encouragée par les résultats du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable, qui s'est penché sur l'autonomisation des femmes et le programme de la CIPD. Nous devons maintenant poursuivre dans ce sens, nous fixer des objectifs concrets et mettre à disposition les moyens nécessaires. Les Pays-Bas sont pleinement résolus à faire des ambitions de la CIPD une réalité pour tous – dans mon propre pays, les Pays-Bas, et dans le monde entier. C'est important pour le bien-être de

chacun. C'est important aussi pour les sociétés en quête de prospérité. Nous ne pouvons pas gâcher les précieux talents et les ressources de notre jeunesse.

Je réalise combien toutes ces questions ne sont pas simples à aborder. Elles sont souvent en rapport avec des pratiques et des coutumes dont il n'est pas aisé de débattre. Mais essayons d'avoir un dialogue ouvert. L'année dernière, au cours du débat général de l'Assemblée générale, j'ai organisé conjointement une réunion consacrée au mariage précoce et forcé. À cette occasion, de nombreux dirigeants ont confié les espoirs qu'ils nourrissaient pour leurs filles. Cette réunion a montré que nous partageons une humanité commune et que nous nous soucions tous du sort de la génération à venir. Parlons ensemble et travaillons ensemble avec cette génération sur les moyens de renouveler nos principes fondés sur le programme du Caire. Faisons en sorte qu'un monde de droits et de possibilités lui soit ouvert. Montrons-nous à la hauteur de la promesse faite par la CIPD.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la santé et du bien-être familial de la République populaire du Bangladesh, S. E. M. Mohammed Nasim.

M. Nasim (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Depuis Le Caire, le Bangladesh a toujours été attaché aux principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994. Nous avons veillé scrupuleusement à incorporer les éléments de la CIPD dans notre planification nationale et à donner la priorité absolue à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Le Gouvernement s'appuie sur la Charte des Nations Unies et sa Constitution pour veiller au bien-être et à la dignité de tous les citoyens grâce à des efforts de développement et des investissements dans le développement durable, notamment en matière de santé, d'éducation, de promotion de l'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect de conditions de travail décentes et d'offres d'emploi. En même temps, nous veillons à assurer une bonne gouvernance pour la fourniture efficace de tous les services.

Les progrès accomplis par le Bangladesh depuis le Caire sont attestés par le fait que le Bangladesh a atteint la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Avec une croissance démographique de 1,37%, le Bangladesh a démontré

sa capacité à contrôler efficacement cette croissance. À l'heure actuelle, le taux de fertilité totale s'établit à 2,3 naissances par femme. Environ 32% des accouchements sont effectués en présence d'un personnel médical qualifié. Ce taux devrait atteindre 50% en 2015. Sur la base du taux actuel de 61%, nous prévoyons d'atteindre un taux de prévalence de contraception de 72% d'ici à 2015 et faire passer de 13,5% à 8% les besoins non satisfaits de planification familiale dans le même laps de temps. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont connu une baisse importante. Nous sommes sur le point d'atteindre tous les OMD portant sur la santé.

Nos plans et interventions aux niveaux national et sous-national visent à renforcer et à améliorer constamment la santé maternelle, infantile et procréative, en mettant principalement l'accent sur l'équité et l'égalité. Nous centrons actuellement nos efforts sur les services de santé en nous appuyant sur 13 000 cliniques communautaires et 4 000 centres de santé de sous-district et familiaux à travers le Bangladesh aux niveaux rural et communautaire. Le réseau de fourniture de services de santé s'est rapidement développé. Nous avons entrepris avec succès des initiatives destinées à améliorer la fourniture de services dans le cadre de la planification déléguée au niveau local.

La semaine dernière, le Gouvernement du Bangladesh, sous la direction de la Première Ministre, la Cheika Hasina, a fixé à 18 ans l'âge minimum du mariage. Le Gouvernement s'est engagé à faire respecter la loi contre le mariage des enfants. Les mesures juridiques récentes infligeant une peine d'emprisonnement de deux ans aux parents qui contraignent leurs adolescentes à se marier devraient améliorer la situation.

Le Bangladesh continue de se faire le chantre de l'autonomisation des femmes au sens le plus large. La présence des femmes à tous les niveaux de la planification vise à renforcer l'égalité des sexes dans le pays. Réaliser la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire démontre un intérêt accru pour l'éducation des filles. Le Bangladesh demeure inflexible en ce qui concerne la réalisation de progrès dans le cadre de la population et du développement. La mise en œuvre de l'OMD 1 en est l'illustration. Tous ces progrès témoignent des améliorations que nous avons apportées aux niveaux social et économique et de la réalisation des objectifs et des critères fondamentaux de la CIPD. Pourtant, notre souhait de devenir un pays à

revenu intermédiaire continue de se heurter à des défis, des vulnérabilités et des risques nouveaux.

Le financement des objectifs de la CIPD est devenu pour nous l'un des plus lourds défis. Dans leur réponse aux nouveaux défis liés à la population et au développement et afin de les prendre en compte dans leur programme national, il importe également que les pays les moins avancés comme le Bangladesh obtiennent un appui financier, technique et technologique de la part de la communauté mondiale pour répondre aux exigences du développement. Ainsi, les défis liés aux maladies non transmissibles et aux changements climatiques présentent d'autres risques graves. Nous voyons que nos nombreuses réalisations en matière de développement sont en jeu, en particulier dans le domaine de la santé.

M. Imnadze (Géorgie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous formons le vœu que le cadre de développement pour l'après-2015 se saisira des questions sanitaires et démographiques actuelles et futures. Notre situation particulière, nos besoins et nos impératifs devront être pris en compte et une approche axée sur le développement s'imposera. Ainsi, le monde pourra élaborer en temps utile un programme de développement global porteur de transformation et ambitieux, englobant les trois dimensions du programme de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Mahabbat Bekbosynova, Présidente de la Commission nationale des femmes, de la famille et de la politique démographique sous la direction du Président de la République du Kazakhstan.

M^{me} Bekbosynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole, au nom du Kazakhstan, à l'occasion de la présente session extraordinaire consacrée à la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale historique sur la population et le développement (CIPD). Il y a 20 ans au Caire, en 1994, le Kazakhstan, avec 178 autres pays, approuvait le Programme d'action de la CIPD.

Nous nous trouvons aujourd'hui encore à un tournant historique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Après le lancement réussi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous contribuons maintenant à l'avènement d'une ère de développement durable pour l'après-2015. Cet

événement qui n'arrive qu'une fois par génération est l'occasion pour nous de déterminer l'avenir de plus de 7 milliards d'individus dans le monde. Dans l'élaboration de nos politiques et stratégies mondiales, il faut que nous soyons attentifs aux mesures efficaces qu'il conviendra de prendre au niveau national et qui, de façon collective, créeront une dynamique au sein de chaque nation.

Le Kazakhstan est désormais en mesure d'évaluer les progrès accomplis et de débattre des priorités futures liées à la population et au développement du pays, dans le cadre d'un effort multilatéral. Le Kazakhstan a beaucoup progressé depuis 1994. Il a atteint la cible de l'OMD 1 relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. Cette année, nous pouvons annoncer la réalisation de l'OMD 5, en ayant fait passer la mortalité maternelle de 55 pour 100 000 naissances vivantes en 1999 à 12,6 en 2013, soit une diminution de plus de 75 %. Des progrès ont été également accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, un programme qui revêt une extrême importance pour nous, comme pour tous les autres pays.

Conformément au programme de la CIPD, la politique nationale du Kazakhstan se polarise sur l'accroissement des investissements destinés à protéger et renforcer les capacités de nos enfants, adolescents et jeunes, en particulier des filles et des jeunes femmes, en conformité avec nos engagements conclus au niveau international. L'objectif est de permettre à la jeune génération de s'épanouir pleinement et de répondre ainsi aux besoins en main d'œuvre de notre économie dans l'intérêt des générations actuelle et futures.

Dans son dernier discours à la nation, le Président du Kazakhstan a souligné la nécessité d'un soutien et de garanties solides en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services fournis aux personnes handicapées. Une loi a été votée et des programmes définis afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de permettre la pleine participation de ces personnes à la vie sociale, économique et politique du pays.

Afin de préserver les acquis obtenus dans la diminution de la mortalité maternelle et d'atteindre les niveaux des pays développés, le Kazakhstan espère réaliser l'accès universel à des services de qualité en matière de santé sexuelle et procréative, en mettant notamment l'accent sur les adolescents et les jeunes. Conscients de l'importance que revêt une éducation complète sur les questions de sexualité, nous oeuvrons, en coopération avec les systèmes éducatifs

officiels et informels, au renforcement des efforts de protection contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles, et contribuons à la prévention des grossesses non désirées.

La priorité accordée aux inégalités persistantes, en ce qui concerne notamment l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, montre la place importante que nous accordons à cette question dans l'élaboration de notre politique de développement.

Conscient de la nécessité de renforcer l'efficacité des institutions, le Kazakhstan a élaboré des stratégies visant à permettre une meilleure prise en compte de la dynamique démographique dans la planification du développement, aux niveaux national et sous-national. Il convient notamment de prendre en considération les tendances démographiques afin d'améliorer la planification et la construction de villes durables et de renforcer les liens entre les villes et les campagnes.

J'aimerais pour terminer remercier le Fonds des Nations Unies pour la population d'avoir permis la tenue de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la CIPD au-delà de 2014. Nous demandons qu'il soit tenu compte des conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/69/62), ainsi que des résultats des examens régionaux, dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le Kazakhstan réaffirme son attachement au Programme d'action de la CIPD et aux objectifs de développement durable par le biais de la réalisation équitable de la dignité et des droits de l'homme, de la santé, de la sécurité et de la mobilité. Nous garantirons la mise en œuvre de ces objectifs grâce au renforcement des capacités, à l'aide technique et à la mise en place de partenariats véritables afin de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation. De façon distincte et collective, il nous incombe à nous, États Membres, de réaliser la durabilité sociale, économique et environnementale, non seulement aujourd'hui, mais jusqu'en 2030 et au-delà.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) Je donne maintenant la parole au Ministre du commerce et de la coopération au développement du Danemark, S. E. M. Mogens Jensen.

M. Jensen (Danemark) (*parle en anglais*) : Nous célébrons aujourd'hui un événement historique : le vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement (CIPD), tenue au Caire, en 1994. J'aimerais pour commencer dire que je suis certes un homme politique, mais qu'il n'est pas question aujourd'hui de politique. Nous sommes réunis ici pour parler d'humanité, d'égalité des sexes, de droits égaux, du droit de tout être humain de vivre à l'abri de la discrimination et avec des chances égales. Ce sont des droits de l'homme fondamentaux. Ils constituent aussi la pierre angulaire de la coopération du Danemark au développement.

Je pense aujourd'hui à Diana, une jeune fille rencontrée dans un dispensaire au Ghana. Diana avait subi sept avortements – je dis bien sept – parce qu'elle n'avait pas eu accès à la prévention et à l'information. Elle vient miraculeusement de donner naissance à des jumeaux en parfaite santé. Je pense aujourd'hui aussi à Farima et Mariama, deux femmes que j'ai rencontrées dans le village de Congola, au Mali. Elles venaient tout juste de prendre conscience de leurs droits démocratiques. Depuis, tout s'est accéléré. Farima est aujourd'hui maire de son village.

Il est question aussi aujourd'hui des gays, lesbiennes et transgenres, qui craignent pour leur sécurité et leur santé mais qui relèvent la tête avec de grands espoirs pour l'avenir. L'un des moyens les plus efficaces de sortir les personnes de la pauvreté et de promouvoir les droits de l'homme est de contribuer à l'égalité des sexes, de faire en sorte que les filles déjà scolarisées soient suivies de beaucoup d'autres, et qu'elles aient accès non seulement à un enseignement primaire, mais aussi à un enseignement secondaire sur le long terme, que les femmes puissent exercer leur droit de participer pleinement à la prise de décisions à tous les niveaux et accéder aux ressources et compétences qui leur permettront de prendre le contrôle de leur vie et d'apporter leur contribution à la société.

Comme on le voit, nous sommes passés de préoccupations humanitaires à une question simple et de bon sens : pourquoi laisser de côté la moitié de la population?

Le développement normatif et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD ont considérablement amélioré la vie de bien des personnes en insistant sur le fait que l'égalité, le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme sont au cœur du développement durable. Le processus d'examen de la CIPD au-delà de 2014 nous a cependant enseigné qu'un long chemin reste à parcourir. Et le Danemark est résolu à aller de

l'avant. Nous le devons aux nombreuses femmes, filles et jeunes qui sont encore des laissés pour compte.

Le Danemark se félicite des conclusions et recommandations figurant dans le processus d'examen de la CIPD au-delà de 2014. Les droits de l'homme et la santé sexuelle et procréative pour tous sont des conditions préalables à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réalisation du développement durable. L'approche globale adoptée dans le Programme d'action de la CIPD est essentielle à cet égard. Le rapport met en lumière quelques-uns des défis les plus urgents qu'il nous faut encore relever.

Alors que le monde assiste à la plus importante génération de jeunes qu'il n'ait jamais connue, il est impérieux que nous garantissions leur santé sexuelle et procréative et leurs droits grâce à des services adaptés aux jeunes, quel que soit leur statut marital, en abattant notamment les barrières. Les adolescentes, notamment, sont confrontées à des défis, parce qu'elles n'ont pas accès à l'éducation et qu'elles doivent faire face à des grossesses non désirées, au risque du décès maternel et aux pratiques nocives telles que les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé.

Je me félicite de ce que les gouvernements de toutes les régions du monde aient reconnu dans le rapport d'étape que l'accès universel à une santé sexuelle et procréative globale, de haute qualité et intégrée, doit être l'une des principales priorités dans le programme de développement au-delà de 2014. Ils ont en outre jugé que cela était essentiel pour réaliser le développement durable et réduire la pauvreté.

De pair avec des méthodes de contraception modernes, des avortements médicalisés, des soins post-avortement, l'éducation sexuelle complète sera un outil très efficace pour lutter contre les grossesses non désirées et éviter des décès qui, bien trop souvent, en sont la conséquence la plus tragique. Il en va de même des nombreux et tragiques décès maternels qui se produisent chaque jour à la suite d'avortements non médicalisés. Afin d'éviter ces décès inutiles, un accès sûr à l'avortement et aux soins post-avortement doit être assuré. Étant donné l'ampleur et la portée des défis qui nous attendent, il est primordial que nous soyons en mesure d'assurer la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'examen mis en œuvre.

Le Danemark continuera d'appuyer résolument la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et la prise en compte de ses éléments essentiels dans l'élaboration du cadre de développement de l'après-2015. Pour que le cadre de développement de l'après-2015 soit efficace et produise des résultats durables, il doit reposer sur le cadre international des droits de l'homme et ses principes fondamentaux que sont la participation, la non-discrimination, l'ouverture et la responsabilisation. Cela suppose le respect des mesures de lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment les discriminations fondées sur l'âge, le sexe, le statut économique, la langue, l'appartenance ethnique, le handicap, le statut de migrant, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et d'autres catégories sociales, énoncées dans le rapport d'étape.

Le cadre de développement pour l'après-2015 doit donner la priorité aux objectifs centraux que sont l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, l'investissement dans la jeunesse, la croissance économique non exclusive et l'accès universel à la santé et aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. Il doit veiller à ce que les femmes et les hommes, tout au long de leur vie, soient à même de prendre leurs propres décisions sur leur vie sexuelle et procréative en disposant des moyens nécessaires. Tout échec en ce qui concerne la promesse de la CIPD ne sera pas seulement l'échec des droits de l'homme fondamentaux, mais aussi celui des économies pauvres et un pas en arrière dans notre lutte commune en faveur du développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre du travail et de la protection sociale de la République de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Salim Muslimov.

M. Muslimov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de fournir l'occasion de faire le bilan de 20 années consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire de 1994. L'année 1994 a coïncidé avec les premières années de notre indépendance. La crise politique, économique et sociale qui a marqué cette époque a été aggravée par l'occupation de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan par l'Arménie et la présence d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire. En dépit de ces difficultés, le Président de l'Azerbaïdjan a participé à la Conférence du Caire et, par la suite, notre pays a repris dans sa politique nationale les objectifs du Programme d'action.

Depuis 1995, notre pays est entré dans une nouvelle phase de son développement en lançant de profondes réformes économiques. En très peu de temps, l'Azerbaïdjan est devenu l'un des principaux pays pour ce qui est de son développement socioéconomique. Le dernier *Rapport sur le développement humain* place l'Azerbaïdjan au 76^e rang sur 187 pays. Selon le *Global Competitiveness Report* établi par le Forum économique mondial, l'Azerbaïdjan se situe au 38^e rang sur les 144 pays du monde.

Pendant la période qui a suivi le conflit, les questions de population ont occupé une place importante dans notre programme national. En 1999, l'Azerbaïdjan est devenu le premier pays ex-soviétique à adopter une stratégie nationale pour le développement démographique. La mise en œuvre de cette stratégie a eu une incidence extrêmement positive sur la démographie, la santé, l'éducation, l'emploi, l'égalité des sexes et la réglementation de la migration. Ces 10 dernières années, notre population a augmenté de 26 %. Le taux de croissance démographique annuel s'élève à 1,3 % et l'espérance de vie est passée de 46 ans à 74,2 ans. Le taux de pauvreté a été divisé par 10 et le taux de chômage a baissé de 3,5 points, pour atteindre les taux actuels qui s'élèvent respectivement à 5,3 % et 5 %.

La politique démographique reste notre priorité nationale. C'est pourquoi nous avons élaboré un nouveau programme national sur la population et le développement jusqu'en 2025. À ce propos, je tiens à souligner notre coopération avec les organisations internationales, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, aux fins de la mise en œuvre effective dans notre pays des principes énoncés dans le Programme d'action.

J'espère que les recommandations faites aujourd'hui assureront la continuité de la Conférence du Caire et jetteront les bases du programme de développement pour l'après-2015. L'Azerbaïdjan reste attaché aux objectifs du Programme d'action et déploiera de nouveaux efforts en vue d'assurer sa réalisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation de S.E.M. Tommy Esang Remengesau, Jr., Président de la République des Palaos.

Le Président Remengesau (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de représenter ici aujourd'hui mon pays, les Palaos, et le Forum des îles du Pacifique en ma qualité de Président en exercice de cette instance.

Je salue le travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), notamment dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La priorité accordée par le FNUAP au bien-être des personnes et à la corrélation entre la population, les droits de l'homme, le développement durable et la croissance économique revêt une grande importance non seulement pour tous les pays en développement, mais aussi pour les pays développés.

Je suis sans doute l'un des orateurs les plus inattendus aujourd'hui, car malgré une croissance quasi-nulle au cours des 10 dernières années, mon pays, qui est un petit État insulaire en développement, n'en a pas moins atteint les objectifs du Millénaire pour le développement et a démontré qu'il continuait résolument sur la voie du développement durable. Et pourtant, ce succès apparent ne dit pas tout. Avec une croissance annuelle de la population mondiale d'environ 75 millions de personnes, soit près de 1,1 %, force est de constater que nous avons tout simplement surpeuplé notre planète au cours du siècle écoulé. De ce fait, notre complexe industriel doit continuer de croître, non seulement au même taux annuel de 1,1 % par an que la population, mais à un taux bien plus élevé, si nous voulons réduire les inégalités économiques et garantir le développement. Il en résulte que nous polluons nos océans, notre air, nos villes et, au bout du compte, notre qualité de vie.

Dans ma région des îles du Pacifique, les pays sont généralement peu peuplés, mais nombre d'entre eux ont une densité démographique très élevée. Comme beaucoup se trouvent sur des atolls fragiles, la forte densité de population menace nos systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides et pose de sérieux risques écologiques et sanitaires. Si l'on ajoute à cela les difficultés liées à la distance, à la taille et aux transports, nous nous retrouvons avec des problèmes démographiques singuliers aux plans social, agricole, culturel, économique et environnemental et en ce qui concerne les matières premières. Tout comme nous voisins plus grands, nous sommes confrontés aux tensions qu'engendre une population en expansion.

Nous pouvons analyser sans fin les divers aspects de la riposte internationale à la croissance démographique, mais tant que nous n'aurons pas pris à bras-le-corps la question fondamentale de la population, nous tournerons tout simplement en rond. Je me demande souvent pourquoi nous ne disons pas les choses

clairement : nous devons maîtriser l'accroissement de la population, faute de quoi, nous courons tout droit au désastre. Si nos populations cessaient de croître, les émissions des gaz à effet de serre diminueraient. Si nos populations cessaient de croître, nous pourrions mettre en œuvre un développement véritablement durable qui n'aurait pas à pourchasser sans fin des points de pourcentage de croissance économique. Si nos populations cessaient de croître, nous pourrions, d'un coup de baguette magique, améliorer la condition humaine, protéger les droits de l'homme, réduire les conflits régionaux, atténuer la perte de la biodiversité, protéger nos enfants, améliorer les services médicaux, garantir la sécurité alimentaire, réduire les taux de mortalité, diminuer les flux migratoires et planifier sagement notre avenir national, régional et mondial.

Il s'agit là sans doute du plus grand défi auquel nous, en tant qu'êtres humains, sommes confrontés sur cette planète, un défi peut-être beaucoup plus grand que le changement climatique, beaucoup plus grand que les conflits internationaux, beaucoup plus grand même que la pauvreté, parce que la réduction de la population a une incidence sur tous ces défis. C'est le principal défi qui aura des répercussions directes sur tous nos autres défis.

Par conséquent, je pense qu'il est temps pour nous de changer de priorités à l'échelle mondiale et de regarder la réalité en face : nous devons faire de la réduction de la population mondiale l'un des principaux objectifs de l'Organisation. Dans ce contexte, nous pouvons certainement poursuivre nos efforts en vue de gérer les nombreuses incidences de la croissance démographique. Je suis prêt à y apporter ma modeste contribution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Commissaire européen au développement, S.E.M. Andris Piebalgs.

M. Piebalgs (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La version intégrale de cette déclaration sera publiée sur le site Web de la session extraordinaire et sur celui de la délégation de l'Union européenne.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la tenue de cette session extraordinaire, qui est une occasion unique en son genre qui nous est donnée d'examiner les progrès qui ont été réalisés depuis la Conférence internationale sur la population

et le développement (CIPD) au Caire en 1994. Elle nous permet également de faire le bilan des nombreux défis qui restent à relever au-delà de 2014 pour ce qui est de tous les aspects du Programme d'action du Caire qui touchent tant au développement qu'aux droits de l'homme.

L'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, qui met l'accent sur les droits de l'homme et les recherches fondées sur des données factuelles, démontre de manière indiscutable l'importance des capacités et des droits individuels en tant que moteur du développement dans tous les domaines. Avec les documents élaborés récemment par les Nations Unies, il offre une vision globale dont pourraient s'inspirer les gouvernements pour démontrer leur volonté politique à combler les fossés et à relever les défis.

Des progrès considérables ont été accomplis, mais ils restent insuffisants, fragmentaires et inégaux. Nous ne pouvons pas nous attendre à voir des progrès dans le domaine du développement si les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ne sont pas respectés en tant que piliers essentiels d'un développement durable, équitable et sans-laissés-pour-compte.

Au cours des 20 dernières années, l'Union européenne et ses États membres ont œuvré inlassablement en faveur des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violence sexiste, qui violent les droits des femmes et des filles et qui leur sont préjudiciables à tant d'égards. Nous avons apporté un soutien considérable à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans des domaines tels que l'éducation, les services de santé, l'eau potable et l'assainissement, qui ont profité à des millions de femmes et d'hommes, de filles et de garçons, de personnes âgées et de jeunes, notamment les plus vulnérables, contribuant ainsi à réduire les inégalités.

Le développement et les droits de l'homme sont clairement indissociables, et nous sommes résolus à adopter une approche fondée sur les droits dans le cadre de la politique de développement de l'Union européenne. Des groupes de personnes, qui font l'objet de discriminations en raison de leur âge, de leur sexe, de leur race, de leur groupe ethnique, de leur séropositivité, de leur état civil et de leur orientation sexuelle ou leur

identité sexuelle, continuent d'être confrontés à des inégalités persistantes, y compris sous la forme de lois discriminatoires ou de l'application inéquitable ou discriminatoire des lois.

Nous avons à coeur de continuer de promouvoir, protéger et faire respecter l'ensemble des droits de l'homme, et de mettre pleinement et efficacement en œuvre le Programme d'action de Beijing et le Programme d'action de la CIPD de même que les résultats de leurs conférences d'examen, y compris les droits en matière de santé sexuelle et de la procréation. Il est absolument essentiel de promouvoir et d'assurer un accès complet à la santé sexuelle et de la procréation ainsi qu'à des programmes d'éducation sexuelle reposant sur des données factuelles, en fonction des besoins individuels et des capacités d'évolution. Cela permet d'améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que l'accès à la planification familiale et à des méthodes de contraception modernes de qualité, et de réduire la menace du VIH/sida.

La dynamique des populations reflète les spectaculaires disparités mondiales et la diversité des tendances, et notamment l'apparition de groupes d'âge ayant des besoins particuliers. La dynamique des populations doit être gérée et mise à profit dans le cadre de politiques fondées sur les droits et tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'en investissant dans le capital humain. Les migrations, y compris les migrations internes, constituent pour le développement à la fois une chance et un obstacle à surmonter. Les migrations ont des incidences économiques, sociales et environnementales importantes pour les pays d'origine et de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes. Il importe que tous les États organisent mieux la migration légale, et veillent à ce que les migrants soient en mesure d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux.

Pour finir, l'Union européenne et ses États membres tiennent à insister de nouveau sur la nécessité de proroger les principes et objectifs du Programme d'action de la CIPD et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les principales mesures relatives à la suite donnée à leur mise en œuvre au-delà de 2014, en mettant l'accent sur les lacunes recensées lors des procédures d'examen, et de les prendre en considération dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{me} Pascale Boistard, Secrétaire

d'État de la République française chargée des droits des femmes.

M^{me} Boistard (France) : Aujourd'hui, 220 millions de femmes sont dépourvues d'accès à la contraception. Vingt millions d'interruptions volontaires de grossesse sont réalisées chaque année dans des conditions non sécurisées, et causent 50 000 décès de femmes, qui laissent souvent derrière elles nombre d'enfants orphelins. Huit millions d'entre elles sont affligées de complications, d'infections épouvantables causées par ces mêmes interventions non médicalisées. Que de souffrances pour ces milliers de femmes qui paient très cher le prix de la liberté de maîtriser leur corps ! C'est une violence supplémentaire qui leur est imposée, notamment lorsqu'elles sont issues des catégories sociales les plus pauvres. Il y a plus de 200 ans, un jour de septembre 1791, en France, une femme, Olympe de Gouges, a écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. En pensant aux souffrances des femmes qui faisaient naître des enfants hors mariage, elle en réclamait la reconnaissance par les pères, sans qu'un préjugé barbare les force à dissimuler la vérité.

Aussi, dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015, je crois à l'explicitation, aux définitions partagées des concepts tels que les droits sexuels et procréatifs. C'est ce qu'a voulu instituer la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, en affirmant, quelques mois après la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, que les droits fondamentaux des femmes comprenaient le droit de maîtriser leur sexualité et leur maternité, sans être l'objet d'aucune contrainte ou violence, et d'être libres de prendre des décisions. C'est sur ces bases que la France veut s'engager à voir traduire ces droits affirmés sur le plan international, dans les législations nationales.

Pour maîtriser leurs choix de vie, les femmes doivent être éduquées et informées. Pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause, il faut connaître les différents modes de contraception et y avoir accès sans difficulté. Pour cette raison, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la France propose l'accès universel aux droits à la santé procréative et sexuelle et appuie tous les efforts qui concernent l'éducation des filles autant que des garçons. Dans un contexte marqué par le retour des conservatismes et des obscurantismes, le chemin est long, et encore loin le moment où sera réalisé cet *habeas corpus* des femmes.

La France veut continuer à s'engager au sein de l'ONU pour l'égalité réelle qui permettra enfin aux femmes de maîtriser leur destin. Si nous réussissons, nous aurons fait avancer, ensemble, nos sociétés vers une civilisation durable empreinte de justice et de liberté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Ministre des affaires étrangères et européennes et Ministre de l'immigration et de l'asile du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : La Conférence internationale sur la population et le développement et son Programme d'action ont marqué un pas en avant fondamental. Des sujets sensibles mais essentiels aux fins d'un développement durable ont enfin trouvé la place qui leur est due dans l'ordre du jour international. Le Luxembourg respecte et met en œuvre les principes et les recommandations du Programme d'action tant au niveau de ses politiques nationales qu'au niveau de ses politiques de coopération pour le développement et d'action humanitaire.

Mais 20 ans après la Conférence du Caire, nous sommes encore loin des objectifs que nous nous étions fixés. Je me félicite du rapport du Secrétaire général sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62), qui explique clairement pourquoi ces principes restent très importants. Dans ce sens, le Luxembourg soutient l'intégration des recommandations et des conclusions de cet examen opérationnel au programme de développement pour l'après-2015, qui devra être fondé sur les principes des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité pour tous.

Un développement durable ne sera pas possible sans prendre en compte la dynamique des populations, la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, l'éducation, les mouvements de population et l'urbanisation, ainsi que la bonne gouvernance et la responsabilité mutuelle. L'élimination de la pauvreté reste l'objectif fondamental, mais elle doit être équitable et universelle. Le monde que nous voulons pour l'après-2015 est un monde libéré de toute stigmatisation et de toute discrimination, où tous soient égaux et capables d'exercer leurs droits fondamentaux. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes est un pilier essentiel qui nécessite d'être renforcé. Malheureusement, 20 ans après la conférence historique du Caire, les femmes et

filles souffrent encore largement de discrimination, de violations de leurs droits, d'inégalités des chances, de violences, etc. Il est grand temps d'y mettre fin.

De même, il est essentiel de veiller à ce que chaque jeune ait accès à une éducation primaire et secondaire de qualité, et d'en garantir le passage au monde de l'emploi, un emploi régi par des politiques et des programmes de protection sociale. Les objectifs en matière de santé sexuelle et procréative ont vu peu de progrès, il faut le souligner. Dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, nous devons continuer d'œuvrer à un accès universel et équitable aux services de santé sexuelle et procréative sans discrimination ni stigmatisation. Il faut assurer l'intégration de ces services aux politiques et systèmes de santé nationaux. Cela comprend les services de planification familiale et la fourniture de moyens de contraception adéquats, la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, la santé des femmes et des enfants, et l'éducation sexuelle.

Le Luxembourg soutient ces principes dans sa politique de coopération et a publié cette année sa nouvelle stratégie sectorielle en matière de santé, dans laquelle la santé sexuelle et procréative sous toutes ses formes prend une place fondamentale et est un des piliers de la couverture sanitaire universelle. Je tiens à reconfirmer aujourd'hui, du haut de cette tribune, l'engagement politique et financier continu de notre gouvernement envers la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement et son intégration dans le programme pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba.

M. Rodríguez Parrilla (*parle en espagnol*) : Vingt ans après son adoption, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement garde indiscutablement toute sa pertinence. La croissance de la population mondiale a été essentiellement le fait des pays en développement. Pourtant, la richesse mondiale s'est concentrée de plus en plus dans le monde industrialisé. La crise systémique déclenchée dans les pays développés a touché plus durement les pays en développement, où se concentre la

majorité de la population mondiale, et où se concentre aussi la pauvreté.

Le système de relations internationales en vigueur est injuste et inéquitable. Le fossé entre pays développés et en développement et entre riches et pauvres s'est creusé. Des millions d'êtres humains, en particulier dans les pays du Sud, souffrent de la faim, sont analphabètes et n'ont pas accès aux services de santé de base ni à des logements décentes. La pauvreté les prive d'une vie digne. La race humaine disparaîtrait si explosait ne serait-ce qu'une infime partie des gigantesques arsenaux nucléaires, dont l'existence même constitue une grave menace. Les pays les plus riches pillent les ressources non renouvelables de la planète et imposent des modèles de production et de consommation intenable, ce qui aggrave les changements climatiques et menace la survie de notre espèce.

La révolution cubaine a garanti l'exercice de tous les droits fondamentaux du peuple cubain, y compris le droit à la santé sexuelle et procréative, qui englobe la planification familiale, l'éducation sexuelle, la dépénalisation de l'avortement et l'égalité entre femmes et hommes. Les principes directeurs de la politique économique et sociale nationale continuent d'accorder une importance singulière aux droits sexuels et de la procréation de l'ensemble de la population et à la dynamique démographique, avec une attention particulière à la stimulation de la natalité et à la lutte contre le vieillissement de la population.

L'application du programme national de suivi de la mise en œuvre des accords du Caire et toute la stratégie démographique de mon pays sont gravement menacées par le blocus économique, commercial et financier génocidaire imposé et renforcé par les Gouvernements successifs des États-Unis à l'encontre du peuple cubain. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à traduire dans les faits notre attachement au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en vue de déterminer la suite à donner au Programme après 2014 et au Consensus de Montevideo sur la population et le développement, qui constitue un cadre de référence aux fins de la réalisation des objectifs adoptés au Caire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gerd Müller, Ministre de la coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne.

M. Müller (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite vivement de la tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Vingt ans après leur adoption, les recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire sont toujours aussi pertinentes. La population mondiale ne cesse de croître, et d'ici le milieu du présent siècle, la planète comptera plus de 9 milliards d'habitants. La population vieillit et elle est de plus en plus mobile. Cette dynamique démographique présente un grand défi en matière de développement durable. Je tiens à remercier le Secrétaire général des rapports très clairs (A/69/62 et A/69/122) présentés à l'Assemblée générale aujourd'hui.

Dans les pays en développement tout particulièrement, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement font partie des causes de mortalité les plus fréquentes chez les jeunes femmes et les filles. En 2013, ces complications ont tué environ 300 000 femmes dans le monde. En outre, 200 millions de femmes vivant dans les pays en développement n'ont toujours pas accès aux moyens modernes de contraception. Des filles et des femmes continuent d'être mariées de force. Les femmes sont victimes de violences et de mutilations génitales. Nous ne pouvons ni ne devons l'accepter. L'égalité des sexes, la non-violence, pas seulement sur le papier mais dans les faits, voilà ce que nous défendons; voilà ce pour quoi nous nous battons. En conséquence, l'Allemagne a versé 4,3 milliards de dollars en 20 ans pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La dignité humaine est inviolable. Cela signifie qu'il faut respecter les droits de l'homme. L'égalité des sexes doit devenir une réalité, et la santé et les droits sexuels et de la procréation doivent être garantis. L'Allemagne appuie le Programme d'action du Caire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sékou Traoré, Ministre chargé du plan de la République de Guinée.

M. Traoré (Guinée) : Je voudrais, lors de cette brève intervention, féliciter le Président de son élection à la présidence de cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'interaction entre population et développement. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier très sincèrement la communauté internationale, qui

nous a manifesté un grand élan de solidarité en réponse à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola qui sévit dans notre pays.

Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique.

C'est aussi le moment pour nous d'indiquer qu'en matière de population et de développement, notre pays a enregistré des progrès considérables ces 20 dernières années. On peut notamment citer la prise de conscience de l'importance des questions de population, qui s'affirment de plus en plus au sein de la famille et de toutes les communautés sociales guinéennes, ainsi que les actions engagées par l'État et fortement appuyées par la communauté internationale, dont les organismes des Nations Unies.

Les résultats encourageants obtenus doivent nous inciter à redoubler d'efforts, non seulement pour consolider les acquis mais, surtout, pour faire face aux indicateurs sociaux et démographiques dont les caractéristiques sont les suivantes : la population guinéenne est composée à 52 % de femmes qui, dans leur grande majorité, sont analphabètes et pauvres; 45 % de la population totale est âgée de moins de 15 ans; huit femmes meurent tous les jours en donnant la vie, soit un ratio de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes; 96 femmes sur 100 ont subi une mutilation génitale; une migration internationale importante mais mal connue; une urbanisation accélérée depuis 1984, concomitante d'un exode qui vide les zones rurales de leur population active; une dégradation de l'environnement liée à la pression démographique; l'exploitation minière et la persistance de la pratique des méthodes de cultures traditionnelles; une perpétuation encore observable par la société guinéenne des rapports d'inégalité des genres.

Par ailleurs, si l'on se réfère aux données fournies par l'enquête démographique réalisée à travers le sondage de 1954 et le dernier recensement de 2014, nous constatons que la population guinéenne s'est accrue de 8 millions de personnes. Cela signifie que l'on ne saurait trouver de solutions durables aux problèmes de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de santé de la procréation, de la pauvreté, de l'emploi des jeunes et de la lutte contre les violences sexistes sans régler les questions démographiques. D'une manière générale, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'espoir, de sérénité et de détermination car, de nos jours, la société guinéenne se transforme de façon qualitative. En effet, le statut de la femme s'améliore, la lutte contre le VIH/sida

gagne en efficacité, davantage de programmes de santé en général, de santé de la procréation en particulier, sont mis en œuvre et touchent de plus en plus les femmes, et des milliers d'enfants sont scolarisés, surtout les filles. Je suis persuadé qu'en articulant les objectifs sociaux, économiques et démographiques, on ouvrira la voie à un développement durable.

Cependant, nous parviendrons difficilement à ce résultat si nous n'investissons pas dans les jeunes, la planification familiale et la construction de villes durables et si nous ne renforçons pas les liens villes-campagne. La structure des ménages et les modes de vie nous y obligent. Cet investissement nécessite la prise en compte de la dynamique de la population dans la planification du développement à tous les niveaux et doit bénéficier encore d'un soutien plus appréciable de la communauté internationale par l'intermédiaire de nos partenaires de développement. Enfin, nous notons que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2015 aborde non seulement les préoccupations ci-dessus mais insiste aussi sur d'autres aspects tels que la réduction de la pauvreté, la nécessité pour les pays de prendre des dispositions en vue de bénéficier du dividende démographique, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement, la recherche de solutions de remplacement au financement des stratégies de développement, la promotion et la protection des droits humains. C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons les grands buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

Pour terminer, je voudrais rappeler que, dans notre monde en mutation, les performances à réaliser face aux défis qui nous interpellent nous commandent de repenser la place et le rôle de l'Afrique dans le concert des nations. Cela nous permettra de définir l'apport du continent dans la construction du nouveau cadre fondé sur le développement durable au sein duquel le Programme d'action de la CIPD peut encore être une source d'inspiration pour chacun de nous, comme l'a dit le Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arnold Nicholson, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Jamaïque.

M. Nicholson (Jamaïque) (*parle en anglais*) :
C'est un plaisir pour moi de participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Programme d'action de la Conférence

internationale sur la population et le développement (CIPD). La Jamaïque est très attachée à un partenariat mondial qui propose un cadre global et intégré pour améliorer la qualité de vie de la population mondiale. Le Programme d'action de la CIPD doit par conséquent accorder la priorité au développement et à la protection du capital humain; favoriser la stabilité économique, la compétitivité et l'emploi; et promouvoir la résilience de l'environnement et des mesures appropriées face aux changements climatiques.

La Jamaïque a le privilège de faire partie du groupe restreint de pays siégeant à la Commission de la population et du développement. Nous sommes également à l'avant-garde des politiques relatives à la population et au développement dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes en effet le premier pays des Caraïbes à avoir mis au point une politique nationale en matière de population, modifiée en 1995, et adopté un plan d'action sur la population et le développement, en 1995, conforme au Programme d'action de la CIPD, courant jusqu'en 2015.

La position de la Jamaïque, concernant le processus de la CIPD après 2014, est de réaffirmer le Programme d'action adopté au Caire en 1994 et de veiller à mettre en œuvre tous ses éléments clefs qui n'ont pas encore été appliqués. Nous ne sommes pas favorables à une renégociation des accords existants figurant dans ce texte. Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'examen du Programme d'action pour déterminer la suite à lui donner après 2014 et de pouvoir indiquer que nous avons fait des progrès considérables dans sa mise en œuvre. Nous saluons le travail réalisé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a beaucoup contribué au processus d'examen mené en Jamaïque. Le FNUAP continue d'œuvrer sans relâche au niveau des pays à la réalisation des objectifs définis à la CIPD.

L'examen a montré que la Jamaïque a fait des progrès dans plus de 80 % des 110 questions abordées dans le cadre de cette enquête. Ces réalisations vont de l'élaboration et de l'application de politiques et de textes législatifs au développement des infrastructures; des améliorations apportées à l'accès aux systèmes de prestation de services et à leur contenu au renforcement des capacités de recherche et à l'amélioration de la pertinence et de l'applicabilité de la recherche. Le renforcement des partenariats entre les organismes publics, entre ces organismes et les populations locales

et entre le Gouvernement et les organisations de la société civile constitue une autre réalisation importante.

Durant la période à l'examen, la Jamaïque a accompli des progrès en matière de baisse de la croissance démographique et du nombre de grossesses dans tous les groupes de population en âge de procréer, y compris les adolescentes. La transmission du VIH de la mère à l'enfant et les décès liés au VIH/sida ont également reculé. Nous nous targuons également d'avoir fait reculer la mortalité infantile, post-infantile et maternelle. Tout cela a été facilité par un accès universel à des services de santé de qualité et abordables, y compris la santé de la procréation, la planification familiale et la santé sexuelle, ainsi que par l'accès à l'enseignement primaire et secondaire. Nous fonctionnons également dans un cadre caractérisé par l'équité de traitement entre hommes et femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dont l'objectif général est de faire reculer la pauvreté.

Nous recommandons que le programme de développement pour l'après-2015 mette davantage l'accent sur le développement durable en tant que cadre d'élaboration des politiques démographiques et des programmes d'intervention, en continuant de se concentrer sur la baisse de la fécondité chez les adolescentes et les jeunes, la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile et du VIH/sida, et l'intégration des personnes vieillissantes dans l'ensemble des politiques, des plans et des programmes de développement.

Par ailleurs, il faut tenir compte de la croissance et de la répartition démographiques et de leurs liens avec les politiques et la planification relatives à l'urbanisation et à la lutte contre les changements climatiques. Nous sommes également d'avis que la question des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes doit être intégrée dans l'ensemble des politiques, des plans et des programmes concernant la population.

La Jamaïque reste déterminée à continuer de coopérer avec la communauté internationale pour forger un partenariat mondial plus efficace en faveur du développement. Relevons ensemble le défi d'élaborer un programme qui soit vraiment porteur de transformation et garantisse le bien-être de nos peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Islande, S. E. M. Gunnar Bragi Sveinsson.

M. Sveinsson (Islande) (*parle en anglais*) : La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPID) du Caire a été une manifestation historique. Ce fut la première fois que nous nous réunissions en tant que nations souveraines pour remédier aux effets négatifs de la croissance démographique dans le monde et que nous convenions de mesures concrètes pour construire un monde plus équitable et plus viable pour tous. Lors de la Conférence, nous avons reconnu le lien qui existait entre les activités de tous les jours et l'utilisation des ressources naturelles, l'état de l'environnement, ainsi que le rythme et la qualité du développement socioéconomique. Nous avons aussi reconnu que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent être des priorités mondiales, et que la possibilité pour les femmes d'avoir accès aux soins de santé sexuelle et procréative était la pierre angulaire de leur autonomisation, non seulement du point de vue des droits de l'homme mais aussi en tant qu'élément clef du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la stabilisation de la croissance démographique. En bref, le monde a convenu que la démographie ne consistait pas seulement à compter les individus, mais à s'assurer que chaque personne compte.

Nous avons beaucoup progressé dans différents domaines ces 20 dernières années. Toutefois, les progrès peuvent être inégaux et lents, en particulier pour les femmes et les filles. Pour aller plus vite, il est vital de mettre davantage l'accent sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits des femmes et des filles. Les programmes de planification familiale, les services de santé maternelle, la prévention du VIH, ainsi que l'information et l'éducation y relatives sont relativement peu coûteux bien qu'ils bénéficient clairement à la société dans son ensemble. Économiquement parlant, le retour sur investissement peut atteindre jusqu'à 150 dollars par dollar dépensé.

L'Islande est pleinement attachée à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPID. Nous aurons une parfaite occasion de le faire en 2015 lorsque nous renouvèlerons nos engagements et adopterons un nouveau programme de développement. Honorer les promesses faites au Caire doit figurer parmi les objectifs et les cibles convenus. À cet égard, je voudrais réaffirmer que nous saluons et approuvons le récent rapport sur l'examen mondial du Secrétaire général en tant que contribution essentielle au programme de développement pour l'après-2015.

Je voudrais aussi féliciter le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et son directeur exécutif pour leur leadership et pour les efforts cruciaux qu'ils déploient en vue d'appliquer le Programme d'action de la CIPID. L'Islande est fière d'appuyer l'action menée par le FNUAP, en particulier pour éliminer les pratiques nocives contre les femmes et les filles, comme la mutilation génitale féminine, et en finir avec la fistule obstétricale, lesquelles pourraient facilement être éradiquées si davantage de Membres appuyaient le travail de la FNUAP.

Nous n'avons besoin ni de nouvelles promesses, ni de nouvelles négociations, ni de nouveaux discours. Ce dont nous avons besoin, c'est de réaliser les promesses faites au Caire – non seulement parce que c'est la chose la plus intelligente à faire, mais aussi parce que ces promesses concernent la jouissance par chacun de nous de ces droits humains fondamentaux. Nous devons faire en sorte que chaque personne compte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la promotion de la femme de la République de Djibouti, S. E. M^{me} Hasna Barkat Daoud.

M^{me} Daoud : Il m'échoit l'insigne honneur de présenter la situation de la République de Djibouti dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPID). Cette conférence est d'autant plus importante pour la République de Djibouti que nous sommes deux à être présents ici, le Ministre de la santé et moi-même.

En matière d'égalité et de respect des droits humains, la République de Djibouti a, pour atteindre l'objectif de parité établi aux niveaux continental et mondial, mis en place des quotas pour combler l'écart existant en ce domaine. Aujourd'hui, entre autres, nous pouvons nous enorgueillir que la Présidente de la Cour suprême est une femme. En matière d'éducation, qui est gratuite et obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans, la parité dans le primaire est parfaite, des efforts restant à faire dans le secondaire.

Dans le domaine de la santé, le taux de prévalence du VIH/sida est de 2,7%, et il est stable depuis 2003, avec toutefois une légère féminisation de la maladie. Pour lutter contre ce fléau, les traitements antirétroviraux et les tests sont gratuits pour toute la population vivant à Djibouti, sans distinction de nationalité. Quant à la mortalité infantile, elle est passée de 140 décès pour 1000 naissances

à 90 pour 1000 en 2010. Et la mortalité maternelle est, elle, passée de 740 pour 1000 à 306 pour 1000 en 2013. À l'heure où je vous parle, le mécanisme d'assurance maladie pour tous est en train d'être mis en place.

Si Djibouti ne dispose pas sur le plan économique de ressources naturelles, sa seule richesse est sa position géostratégique et ses ressources humaines. Les dividendes engrangés par son port international et le secteur des télécommunications sont mis à la disposition de la population, car le Président de la République a décidé de redistribuer à l'ensemble de la population, et en particulier les plus démunis, les dividendes de cet effort économique. À cet effet, a été lancée en 2007 l'Initiative nationale pour le développement social, qui a été mise en œuvre par le Secrétariat d'État à la solidarité nationale, ainsi qu'un fond de solidarité nationale qui est exclusivement financé par les fonds publics. Des stratégies, notamment de filets sociaux, sont également mises en place et destinées aux plus pauvres, spécialement en milieu rural. Le fonds de solidarité est également chargé des questions relatives aux personnes ayant des besoins particuliers ou aux personnes âgées.

L'autonomisation des femmes constitue également le pilier de la vision 2035 qui est venue remplacer cette initiative nationale pour le développement social. L'autonomisation économique des femmes est également mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale « genre » qui a été adoptée en 2011. En outre, le planning familial a été sorti du cadre strictement médical et se trouve rattaché au Département de la promotion de la femme, que j'ai l'honneur de diriger. Et donc, dans ce cadre-là, une stratégie de planning familial est en cours d'élaboration pour mettre en exergue les tenants et les aboutissants des dividendes démographiques comme outils de développement du pays.

Je ne saurais terminer sans évoquer la lutte que mènent les femmes et les hommes djiboutiens dans le domaine des violences à l'encontre des femmes, et plus particulièrement des mutilations génitales féminines, depuis une trentaine d'années. Cette lutte est portée au plus haut niveau par la première dame du pays, qui a rendu possible la tenue de plusieurs conférences régionales et internationales à Djibouti, notamment en poussant au consensus avec les religieux. Grâce à ce travail de fond, la forme la plus barbare des mutilations génitales féminines – les mutilations de type pharaonique – n'est plus pratiquée à Djibouti.

Cependant, tant sur les questions de migration que de violence ou de sécurité, les politiques nationales que nous menons ne peuvent se faire sans se baser tant sur le programme international – comme celui de la présente Conférence – qu'en s'appuyant également, à une échelle intermédiaire, sur le niveau régional. À ce titre, Djibouti a la chance d'appartenir à l'ensemble sous-régional qu'est l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et, dans ce cadre, nous mettons en place des politiques régionales, notamment en matière de population et de développement, pour lesquelles l'IGAD a défini une stratégie.

Ainsi, à l'instar des autres pays, que ce soit de la région ou sur le plan international, la République de Djibouti compte bien, pour assurer à sa population un avenir meilleur, participer activement au processus d'examen de la CIPD au-delà de 2014.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Julie Bishop, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M^{me} Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : Les femmes et les enfants sont les plus durement touchés par les conflits de plus en plus violents et les crises humanitaires interminables qui balaient le monde entier. Des signes préoccupants montrent que l'État islamique d'Iraq et du Levant cible les femmes et les enfants en procédant à l'enlèvement et à la vente des filles et au viol systématique des femmes et des enfants. Cela fait 161 jours que 273 filles ont été enlevées par Boko Haram au Nigéria parce qu'elles étaient à l'école. Selon les informations qui nous parviennent, elles seraient victimes de trafic.

Le fait de prendre violemment les femmes et les filles pour cibles pendant un conflit, le fait de se livrer au trafic des femmes et des enfants, les mariages d'enfants dus à la pauvreté et à l'insécurité, les taux élevés de grossesses précoces, et la fréquence croissante des infections au VIH chez les adolescentes sont absolument intolérables. Parallèlement, les normes fondamentales de protection des droits des femmes et des filles au niveau mondial sont remises en cause et en question.

À l'heure actuelle, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et ses examens ultérieurs sont aussi pertinents qu'ils l'étaient il y a 20 ans. Nous devons préserver les progrès que nous avons faits. Nous réaffirmons notre détermination à faire en sorte

que le Programme d'action soit pleinement appliqué. Ensemble, nous devons œuvrer à promouvoir les droits des femmes et des filles et protéger ces droits contre toutes les atteintes.

L'Australie n'abandonnera cet engagement ni au plan national, ni à l'échelle régionale ou au-delà. Ces 20 dernières années, dans notre région, les taux de mortalité maternelle ont reculé de 50 %, mais nous restons confrontés à des défis. L'UNICEF rappelle qu'en Asie du Sud, une fille sur cinq est mariée avant l'âge de 15 ans, et en Asie du Sud et du Sud-Est, près d'une fille sur 10 est enceinte avant d'avoir 16 ans. Dans les pays en développement, les complications liées à la grossesse sont l'une des principales causes de décès chez les filles et les jeunes femmes, et la violence contre les femmes est un fléau mondial.

Protéger les femmes de la violence, promouvoir leur autonomisation économique et appuyer leur leadership dans la famille, la communauté, le monde des affaires et l'univers de la politique sont des priorités des efforts que nous déployons dans le contexte diplomatique et humanitaire, tant en Australie que dans le reste du monde. Nous sommes déterminés à veiller à ce que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits en matière de santé sexuelle et procréative soient résolument intégrés au programme de développement pour l'après-2015.

L'Australie s'efforce de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des filles dans tous les contextes, y compris pendant les crises humanitaires et dans les situations de conflit. Nous collaborons avec le Fonds des Nations Unies pour la population afin de dispenser des services de planification familiale et d'autres services d'appui. J'ai assisté à la distribution de produits de santé féminine lorsque je me suis rendue à Tacloban (Philippines), après le typhon Haiyan l'an dernier. J'y ai moi-même constaté les effets positifs de notre appui sur les femmes. C'est l'illustration de notre engagement en faveur de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale, notamment par le biais de notre programme d'aide.

Lors du débat sur l'Iraq qui s'est tenu vendredi au Conseil de sécurité (voir S/PV.7271), j'ai annoncé que l'Australie allait contribuer 2 millions de dollars supplémentaires au Fonds des Nations Unies pour la population, afin qu'il puisse continuer son œuvre de protection des femmes et des filles en Iraq. Nous devons tous nous engager à veiller à ce que les femmes et les filles irakiennes soient protégées et aidées.

La vie des femmes et des filles doit être exempte de violence. Elles doivent être libres d'exercer leurs droits à prendre leurs propres décisions concernant leur corps, leur fertilité et leur santé. Les filles doivent pouvoir accéder à l'éducation en toute sécurité. Les filles qui vont à l'école et y restent peuvent obtenir de meilleurs emplois, participer à la vie de leurs communautés, voire y assumer des responsabilités, et devenir de puissants vecteurs de croissance, de développement, de paix et de sécurité.

L'Australie s'est fixé un objectif pour son programme d'aide en s'engageant à faire en sorte qu'au minimum 80 % de toutes ses activités de développement respectent l'égalité des sexes. L'Australie a également une ambassadrice chargée expressément des femmes et des filles en la personne de l'ancienne sénatrice Natasha Stott Despoja. Nous sommes parmi les rares pays dotés au niveau ambassadorial d'un défenseur chargé spécifiquement de faire évoluer les attitudes internationales face au rôle, à la valeur et à la contribution des femmes dans le monde.

Je réaffirme l'attachement de l'Australie aux droits des femmes et des filles, et je réaffirme la détermination de l'Australie à agir pour protéger, promouvoir et faire progresser ces droits en Australie, dans toute notre région et dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sodnomzundui Erdene, Ministre de la population, du développement et de la protection sociale de la Mongolie.

M. Erdene (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement mongol et de nos représentants, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance pour l'organisation de la présente session extraordinaire consacrée à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Je profite également de cette occasion pour prendre acte du rapport du Secrétaire général sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD (A/69/62) et du rapport (A/69/122) recensant les thèmes récurrents de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement – et pour leur exprimer notre appui.

Ces 20 dernières années, la Mongolie a consenti – et continue de consentir – tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et appliquer le

Programme d'action de la CIPD. En conséquence, la Mongolie a réussi à réduire la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à enrayer la propagation du VIH/sida.

En premier lieu, nous tenons à évoquer un accomplissement majeur obtenu dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD : la question de la population et du développement a été incorporée à nos programmes nationaux en faveur du développement, notamment la politique nationale en matière de population, ce qui permet d'intégrer pleinement les droits de l'homme et les droits à la santé sexuelle et procréative. De plus, les objectifs du Millénaire pour le développement ont été intégrés au niveau de la politique de l'État et sont au fondement de notre stratégie complète pour le développement national. Notre politique de développement vert, qui a été récemment adoptée au Parlement, vise à freiner la dégradation de l'écosystème, à garantir une participation sans exclusive et à réduire la pauvreté. Par ailleurs, la Mongolie a réussi à institutionnaliser un programme complet d'éducation sexuelle dans les cursus secondaires.

Notre pays a fait d'importants progrès dans l'élaboration de stratégies et d'un dispositif de mise en œuvre axés sur une législation relative à l'égalité des sexes, ainsi qu'en matière d'autonomisation des femmes, de promotion de l'égalité des sexes et d'augmentation de la participation des femmes à la vie politique au niveau décisionnaire. Les progrès dans ce dernier domaine sont attestés par le nombre de femmes politiques, qui a triplé.

Pour éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, des lois telles que la loi sur la famille, la loi relative à la lutte contre la violence familiale et la loi sur les droits de l'enfant et sur la protection de l'enfance sont entrées en vigueur en 1994. Le 6 mars 2013, le Président mongol s'est engagé à mettre fin à la violence domestique dans notre pays. Il s'agit d'un pas important et opportun en vue de prévenir et d'éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles sous toutes ses formes. À l'occasion de la réunion nationale de haut niveau sur la population et le développement, organisée en Mongolie en 2013 à la suite de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, la Déclaration d'Oulan-Bator a été adoptée en tant que document officiel qui guidera nos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD, réaliser les OMD relatifs à l'autonomisation des femmes et à leur participation accrue à la vie

politique, sociale et économique, et lutter contre la violence sexiste.

Nous avons fait des progrès importants dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Toutefois, de nombreux défis subsistent. Même s'il y a eu des avancées pour ce qui de la réduction de la mortalité maternelle et infantile, nous devons déployer davantage d'efforts pour atteindre pleinement cet objectif. Les changements dans les modes de vie des populations exigent une meilleure planification urbaine et la réduction des disparités entre zones urbaines et zones rurales. Nous réaffirmons la volonté de la Mongolie de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, et d'appliquer les mesures et recommandations pour sa mise en œuvre après 2014, et nous nous engageons à le faire de façon efficace. Nous n'épargnerons aucun effort pour réduire la pauvreté et le chômage, lutter contre les infections sexuellement transmissibles et réduire les grossesses d'adolescentes, car ces problèmes figurent parmi les plus graves auxquels notre pays est confronté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Nguyen Thi Kim Tien, Ministre de la santé de la République socialiste du Viet Nam.

M^{me} Nguyen Thi Kim Tien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La délégation vietnamienne remercie sincèrement le Secrétaire général pour les excellents rapports présentés à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction le rapport sur le plan directeur (A/69/62) et l'index des questions soulevées à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122), tout en soulignant que le plan directeur est conforme à la résolution 65/234 et à d'autres documents qui ont été adoptés.

Ces 20 dernières années, le Vietnam a fait des progrès considérables pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Parallèlement au développement socioéconomique de notre pays, la situation sanitaire du peuple vietnamien, en particulier en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, s'est beaucoup améliorée. Entre 1990 et 2010, le taux de mortalité maternelle a baissé de près des trois quarts et le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans a été réduit de plus de 50 %. Pendant la période 1994-2013, l'indice synthétique de fécondité a baissé de moitié et

le taux de prévalence de la contraception augmenté de 13 %. Le Viet Nam est aussi l'un des rares pays au monde en passe d'atteindre les OMD 4 et 5 d'ici à 2015.

Au cours des prochaines années, en plus des politiques visant à stimuler la croissance socioéconomique, le développement durable et la sécurité sociale, le Gouvernement vietnamien va axer son programme de développement durable sur les priorités suivantes. Premièrement, il va élaborer des lois et des politiques adaptées pour faire face aux problèmes tels que le vieillissement de la population, les migrations, l'urbanisation, le déséquilibre qui caractérise le rapport de masculinité à la naissance et l'égalité des sexes. Deuxièmement, il compte renforcer le système de prestation de soins de santé pour garantir l'accès universel aux services et aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, en particulier pour les personnes issues des minorités ethniques et les personnes qui migrent des zones rurales vers les villes. Troisièmement, il va étendre et améliorer les services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, notamment par l'intégration d'une éducation sexuelle complète dans les programmes scolaires et la diffusion de connaissances pratiques.

Nous estimons que les conséquences des tendances démographiques aux niveaux micro et macro nécessitent également d'être solidement prises en compte dans les plans de développement nationaux, régionaux et internationaux et que les problèmes de développement auxquels nous avons été confrontés au cours des dernières décennies requièrent que toutes les parties prenantes participent de manière plus systématique à la recherche et à l'application de solutions à ces problèmes. Le partenariat et le leadership mondial par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies sont essentiels à cet égard.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements au Secrétaire général, à la Commission de la population et du développement, au Fonds des Nations Unies pour la population et aux autres partenaires de développement qui ont apporté leur concours au Viet Nam dans le domaine de la population et du développement. Nous souhaitons à tout le monde une réunion très fructueuse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maxine Pamela Ometa McClean, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} McClean (Barbade) (*parle en anglais*) : L'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a marqué un tournant dans l'histoire des droits de l'homme, pour ce qui est de l'autonomisation des femmes et de la quête du développement durable. Pour la première fois, les pays du monde, dans leur écrasante majorité, ont reconnu que l'on ne pouvait parvenir au développement durable que si la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation étaient garantis et les femmes traitées sur un pied d'égalité avec les hommes et dotées des moyens d'agir. Ce document qui a fait date, ainsi que les grandes mesures adoptées en vue de son application, continue à servir de cadre pour l'élaboration de politiques nationales et internationales progressistes et judicieuses ayant trait à la population et au développement. La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action doit être une priorité du programme de développement pour l'après-2015.

À la Barbade, les effets de la mise en œuvre du Programme d'action sont évidents. Au cours de ces dernières décennies, nous avons constaté un rétrécissement de la taille de la famille, une participation accrue des femmes au marché du travail formel et le recul de l'âge de la procréation. En partenariat avec des organisations non gouvernementales, notre système de soins de santé garantit aux citoyens un accès gratuit à des services de santé sexuelle et procréative complets et de qualité. Les besoins non satisfaits en matière de contraceptifs ont été réduits au sein de la population et la législation autorise l'interruption de grossesse sans risque. Le taux de mortalité maternelle est de 0,8 pour 1 000 naissances vivantes. Des programmes énergiques pour réduire les grossesses chez les adolescentes sont mis en œuvre en coordination avec une organisation non gouvernementale, l'Association de planification familiale de la Barbade.

Notre programme complet et multisectoriel de lutte contre le VIH/sida est fondé sur des données factuelles et les droits de l'homme, et tient compte des disparités entre les sexes. Il porte sur la prévention, le traitement, les soins et l'accompagnement. Les traitements antirétroviraux sont fournis gratuitement à la population. Plus de 80 % des personnes nécessitant un traitement antirétroviral en bénéficient effectivement. Le taux de mortalité dû au sida a fortement baissé et se maintient à moins de 5 %. Le taux de transmission mère-enfant s'est stabilisé à 2 % voire moins ces 10 dernières années.

La Barbade réaffirme son attachement au plein exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux. Nous sommes conscients qu'en dépit des progrès remarquables que nous avons accomplis au niveau national en ce qui concerne la condition de la femme, l'autonomisation des femmes est une question qui exige toujours toute notre attention. La violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique, est un fléau, que nous combattons. Nous continuerons de travailler avec les hommes et les femmes, les filles et les garçons en vue d'encourager des normes sociales positives et d'associer à notre action les hommes et les garçons comme agents de changement.

Le Programme d'action a souligné le rôle critique que joue la coopération internationale dans un développement social et économique durable. Pour les pays en développement, la coopération internationale est indispensable. La Barbade souligne en particulier qu'il reste urgent d'accroître nos moyens statistiques nationaux, composante d'importance critique dans la mise en place, le suivi et l'évaluation d'une politique. La Barbade se joint à la communauté mondiale pour réaffirmer, une fois de plus, son engagement à l'égard de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Li Bin, Ministre chargée de la Commission nationale de la santé et de la planification familiale de la République populaire de Chine.

M^{me} Li Bin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur le plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62), et appuie la déclaration faite par le Président de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

De l'avis du Gouvernement chinois, la question de la population est en dernière analyse une question de développement. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1994, le Gouvernement chinois a adopté, sur la base de la situation nationale, une gestion intégrée des questions quantitatives, qualitatives, structurelles et de répartition relatives à la population. Nous avons mis en œuvre des programmes de planification familiale qui ont permis de maîtriser efficacement la croissance excessive de

notre population. En conséquence, le développement économique et social a fait un bond et les conditions de vie des personnes se sont considérablement améliorées. L'espérance de vie de la population chinoise a été portée de 69 ans au début des années 90 à 75 actuellement et nous avons réalisé avant l'expiration de l'échéance l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

En comparaison avec la situation d'il y a 20 ans, la population chinoise et son développement économique et social ont connu des changements considérables, et le rapport entre développement économique et social et facteur démographique est devenu encore plus étroit. En conséquence de quoi, le Gouvernement chinois entend continuer de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD dans son esprit comme dans ses principes, s'attacher à comprendre de façon approfondie la situation, la dynamique et les caractéristiques de notre développement démographique actuel, et continuer d'aborder de façon intégrée la prise des décisions relevant des questions de population et de développement. Nous entendons donner ce faisant tout leur rôle aux différents secteurs de la société, en particulier aux organisations sociales.

Nous entendons poursuivre notre politique fondamentale de planification familiale, et infléchir et améliorer graduellement notre politique en matière de procréation. Nous œuvrerons aux fins de la fourniture de services de qualité et de la promotion de l'égalité entre les sexes. Nous continuerons de proposer aux femmes en zone rurale un certain nombre de services gratuits, dont l'accouchement en milieu hospitalier et le dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus. Nous voulons faire de notre forte population des du capital humain. Nous comptons accélérer le mouvement dans le sens d'un accès équitable des migrants aux services publics de base, renforcer la capacité des familles en matière de développement, améliorer notre système de sécurité sociale, apporter une réponse dynamique face au vieillissement de notre population, et créer conditions propices au développement équilibré à long terme de notre population et à la constitution d'une société jouissant d'une certaine aisance.

En ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre effective du plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD, j'aimerais faire les propositions suivantes. Premièrement, il nous faut continuer à passer en revue les problèmes et défis nouveaux qui se présentent dans le domaine

de la population et du développement et mener une étude approfondie sur la relation entre population et développement durable. Deuxièmement, nous devons continuer de respecter les buts et principes du Programme d'action, et d'intégrer la question de la population au plan global de développement économique et social. Troisièmement, nous devons continuer d'accroître l'investissement dans la santé de la procréation et la planification familiale et permettre à chacun d'avoir accès aux services en la matière. Quatrièmement, nous devons travailler de concert à intégrer la question de la population au programme de développement pour l'après-2015 et à apporter davantage de soutien aux pays en développement.

Comme toujours, le Gouvernement chinois œuvrera en faveur d'une interaction et d'une coopération internationales, et notamment de la coopération Sud-Sud, sur les questions de population et de développement, et il contribuera encore, et davantage, à l'édification de notre maison commune et à la réalisation de l'avenir que nous voulons. La santé publique a des incidences directes sur tout un chacun. Il y a maintenant une épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest qui menace la santé de la population. Le Gouvernement chinois entend continuer d'appuyer les pays concernés dans la lutte contre cette épidémie. Enfin, je ne voudrais pas terminer sans adresser nos remerciements au Fonds des Nations Unies pour la population pour son aide et sa contribution constantes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sartaj Aziz, Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan et Conseiller du Premier Ministre pakistanais pour la sécurité nationale et les affaires étrangères.

M. Aziz (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous saluons le rôle que jouent le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Commission de la population et du développement. Notre partenariat avec le FNUAP remonte à 1971. Ensemble, nous avons mené à bien plusieurs programmes de pays. Nous adressons nos félicitations au FNUAP pour son soutien technique et financier, et soulignons également le rôle des partenaires appréciés que constituent les organisations de la société civile.

Avec une population estimée à 188 millions d'habitants, le Pakistan est le sixième pays le plus peuplé du monde. La population pakistanaise, qui croît au rythme de 1,95 %, pourrait dépasser d'ici 2050 300 millions d'habitants, ce qui ferait du

Pakistan le cinquième pays le plus peuplé du monde. Pour un pays aux ressources trop rares comme le Pakistan, cette explosion démographique a de graves incidences sur les efforts que fait le Gouvernement pour améliorer le niveau de vie et fournir à l'ensemble des catégories sociales les éléments de confort essentiels à leur qualité de vie. La planification démographique est demeurée une priorité pour le Pakistan. Le Pakistan a été aux avant-postes du lancement du programme pour la population de la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et ses gouvernements successifs ont consacré des ressources à la sensibilisation du public, à la prestation de soins de santé, au renforcement des capacités et à l'établissement d'alliances aux fins d'une application efficace des stratégies de maîtrise de la population.

Un train de mesures nationales en matière de santé de la procréation a été adopté en 2001 en vue d'offrir des services de planification familiale dans le cadre global de la santé de la procréation. Une politique nationale explicite en matière de population a été annoncée en 2002. Des lignes offrant une assistance à l'échelle nationale ont été mises en place pour fournir des conseils aux personnes mariées. Les manuels scolaires comportent désormais des contenus portant sur les questions de population et de santé. Des lois pour la protection et l'autonomisation sociales, économiques et politiques des femmes ont été promulguées.

Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, le Pakistan a enregistré des progrès importants en matière de planification démographique et de santé publique, parmi lesquels je voudrais souligner les suivants. Premièrement, le taux de prévalence de la contraception a triplé, passant de 11,8 % en 1990 à 35 % en 2013. Deuxièmement, le taux de fécondité a été ramené de 5,3 en 1990 à 3,8 en 2013. Troisièmement, le taux de mortalité maternelle a chuté entre 1990 et 2007 – soit pendant la même période –, de 490 à 276 pour 100 000 enfants nés vivants. Quatrièmement, le taux d'accroissement démographique a baissé de 2,6 % en 1998 à 1,95 % en 2013.

La gestion administrative du programme pour la population a été décentralisée vers les provinces en 2003. Par la suite, l'ensemble du programme a été transféré aux provinces dans un souci de plus grande efficacité et de participation des populations locales. Au niveau fédéral, le ministère chargé des services nationaux et de la réglementation en matière de santé

assure la coordination des politiques interprovinciales et la coopération au niveau international.

En dépit de ces réalisations, la régulation de la population reste un défi majeur. Vingt pour cent des besoins en matière de services de planification familiale restent encore insatisfaits, et il existe de grandes variations en matière d'accès aux services entre les populations rurales et urbaines, les riches et les pauvres. Le Gouvernement actuel est conscient de l'importance des défis à relever et de la nécessité d'une réponse globale à tous les niveaux.

Dans le cadre du sujet de la session extraordinaire – « Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 » –, le Pakistan tient à préciser ce qui suit. Premièrement, nous nous engageons à achever ce qui reste en souffrance dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne en particulier la réduction de la mortalité maternelle et l'accès universel aux services de santé de la procréation. Deuxièmement, nous sommes déterminés à nous acquitter des engagements pris par le Pakistan dans le cadre du partenariat Family Planning 2020 pour ce qui est de réduire les besoins non satisfaits et de porter notre taux de prévalence de la contraception à 55 % au moins d'ici à 2020. Troisièmement, nous nous engageons à garantir aux femmes l'accès aux services de santé de la procréation, conformément aux engagements constitutionnels et internationaux du Pakistan. Et quatrièmement, nous nous engageons à répondre aux besoins des populations touchées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence humanitaire sur les plans de la santé maternelle et de la procréation.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'attachement sans faille du Pakistan au Programme d'action historique de la CIPD et à la vision présentée dans le rapport du Secrétaire général (A/69/62). Le Pakistan est en outre favorable à l'inscription en bonne place des questions de planification et de bien-être de la population au programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Almagro, Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay.

M. Almagro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay réaffirme son engagement en faveur du Programme d'action du Caire adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement

(CIPD), qui a fixé en 1994 des objectifs d'avant-garde. À cet égard, nous avons travaillé à éliminer les inégalités existantes en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur les populations vulnérables et celles dont les droits fondamentaux sont fragilisés.

L'Uruguay a à cœur de réduire la pauvreté et d'éliminer l'extrême pauvreté, ainsi que de parvenir à une plus grande équité économique et sociale et à une société d'inclusion et de cohésion, autant qu'il est possible, sur la base de la stratégie de cohabitation et de sécurité des citoyens présentée par notre Président, José Mujica. Notre pays a connu une réduction de la pauvreté des deux tiers depuis 2004, avec un taux de pauvreté ramené de 39,9 % à 12,4 %, et d'extrême pauvreté de 4,7 % à 0,5 %. Pour corriger la situation d'inégalité sociale, nous avons mis en place un plan de gestion nationale de l'urgence sociale et un revenu de solidarité, destinés à la population en situation d'extrême pauvreté, à l'assistance aux enfants dans les écoles, et aux contrôles sanitaires. Ce plan s'est accompagné d'une campagne pour l'accès universel à la santé, aux services sociaux et à un revenu, qui a permis de restructurer le système de protection sociale.

La mortalité infantile a été réduite depuis 2005 de 12,2 à 8,6 décès pour 1 000 enfants nés vivants. Pour ce faire, nous avons renforcé la couverture sanitaire dans les secteurs prioritaires de la population, comme les enfants, les adolescents et les femmes enceintes, au moyen de programmes à l'exemple de notre projet « *Uruguay Crece Contigo* » (L'Uruguay grandit avec toi), qui a été mis en œuvre par le Gouvernement et donne d'excellents résultats. L'intégralité des services de santé de la sexualité et de la procréation qui, dans notre pays, vont de l'interruption volontaire de grossesse à la procréation médicalement assistée en passant par une contraception universelle et de qualité et une éducation obligatoire en matière de santé de la sexualité et de la procréation, a permis à l'Uruguay d'atteindre fièrement le cinquième objectif du Millénaire pour le développement en réduisant aux deux tiers la mortalité maternelle.

Avec l'adoption de notre loi sur l'égalité devant le mariage et de notre loi sur le concubinage, la cohabitation et le mariage entre personnes de même sexe, quelles que soient leur identité et leur orientation ou leur préférence sexuelles, ont été légalisés et érigés en droit. D'autre part, l'Uruguay a renforcé la protection des droits des personnes handicapées et la promotion de

l'unité ethnico-raciale au moyen de lois et programmes destinés à renforcer l'intégration sociale, en particulier des populations d'ascendance africaine. L'Uruguay continue d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en encourageant à aborder systématiquement l'ensemble des politiques publiques et la participation politique au Gouvernement national sous l'angle du genre. Avec la nouvelle loi sur les migrations et la réglementation connexe, nous avons également mis en œuvre des politiques facilitant le retour des Uruguayens vivant à l'étranger.

Dans l'optique de l'approfondissement de notre engagement vis-à-vis des instruments internationaux, je me dois de mentionner la tenue en octobre 2013 de la première Conférence régionale sur la population et le développement d'Amérique latine et des Caraïbes, au cours de laquelle a été adopté le Consensus historique de Montevideo. Le Consensus nous a permis d'aller plus loin que les accords du Programme d'action du Caire dans la reconnaissance des droits sexuels, et dans le sens du respect de l'orientation et de l'identité sexuelles, d'une éducation sexuelle complète, et de services de santé sexuelle et procréative qui englobent tous les problèmes liés à la vie et à la santé des hommes, des femmes, et des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

Il importe tout particulièrement d'ouvrir le système de santé aux femmes ayant une grossesse non désirée ou non acceptée et auxquelles les États ont l'obligation, y compris si c'est illégal, de fournir des conseils précis et complets dans le but de permettre une diminution de la mortalité maternelle, ainsi que des services ciblés dans un cadre égalitaire et protecteur, afin de permettre le plein exercice des droits fondamentaux de tous, sans aucune discrimination. L'Uruguay a présidé la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui a adopté par consensus la résolution 2014/1, dans laquelle sont réaffirmés les principes du Programme d'action du Caire et inscrit un nouvel engagement visant à ce que les droits des femmes et des filles en matière de procréation et de santé sexuelle et procréative restent au cœur des politiques de population et de développement.

La présidence assurée par notre pays dans le cadre du Consensus de Montevideo et de la Commission de la population et du développement a mis l'Uruguay en position privilégiée pour continuer de progresser dans la définition du programme pour l'après-2015 et dans le renforcement des politiques publiques vues sous l'angle des droits de l'homme, dans lesquelles la population et

ses droits constituent l'élément central du développement social durable de nos peuples. À cet égard, nous appuyons le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970) et le rapport du Secrétaire général, ainsi que les buts et objectifs qu'il y énonce. Même si ces derniers constituent pour nous tous un défi, ils visent à nous inciter à continuer à approfondir nos progrès et à persévérer dans notre lutte incessante pour l'égalité, le respect des droits de l'homme et la justice sociale. Le Président peut continuer de compter sur nous à cet égard.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie.

M. Paet (Estonie) (*parle en anglais*) : La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire il y a 20 ans a marqué un jalon important dans la promotion et la protection des droits fondamentaux de tous. Le programme de la CIPD a considérablement changé la façon dont nous abordons les rapports de corrélation entre population, droits de l'homme, croissance économique soutenue et développement durable.

Beaucoup a déjà été fait, et de nombreuses vies se sont améliorées grâce à la mise en œuvre du programme de la CIPD depuis 1994, ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de la CIPD forme le socle de divers programmes et projets communs destinés à permettre l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre les crimes sexuels et la protection des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation au titre des droits de l'homme.

Toutefois, nombre de personnes continuent de vivre dans un contexte d'inégalité et ne jouissent pas pleinement de leurs droits fondamentaux. Trop de femmes et de jeunes, en particulier dans les populations marginalisées, demeurent exclus des promesses de la CIPD. Les objectifs fixés en matière de santé de la sexualité et de la procréation et de droits des femmes et des filles, d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'égalité d'accès à l'éducation pour les filles s'avèrent toujours insaisissables. Protéger les droits de l'homme, investir dans la santé et l'éducation, et faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont les seuls moyens d'accroître les perspectives d'avenir pour tous. Nous devons reconnaître qu'il est impossible de parvenir au développement durable sans parvenir d'abord à réaliser ces objectifs.

L'Estonie travaille activement en faveur des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de l'éducation, et attache une grande importance à l'autonomisation des femmes et des filles, à l'association des femmes à la prévention des conflits, et à la santé de la sexualité et de la procréation. Depuis 2010, l'Estonie a financé plusieurs projets et activités internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à lutter contre la violence sexuelle, y compris divers projets liés à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à hauteur de plus de 1,65 million d'euros.

Au cours des trois dernières années, le montant des crédits que nous avons affectés a augmenté d'au moins 10 à 15 % par an. Cette année, l'Estonie a financé plusieurs projets d'aide au développement axés sur les besoins des femmes et des filles en matière d'éducation. Dans les années à venir, deux organisations non gouvernementales estoniennes mèneront des projets en Afghanistan pour améliorer la qualité de l'information dans le domaine des soins de santé. Au Yémen, nous avons démarré un programme visant à faire baisser le nombre de mariages d'enfants, de filles membres de familles analphabètes. Au Kirghizistan, une organisation non gouvernementale estonienne s'emploie à sensibiliser à la santé de la procréation. Ce sont quelques exemples de la façon dont nous axons nos efforts sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Les principes et objectifs du Programme d'action de la CIPD doivent être les éléments essentiels d'un programme de développement efficace pour l'après-2015 visant à s'attaquer aux questions urgentes de l'élimination de la pauvreté, des droits de l'homme et du développement durable pour tous. En nous engageant, nous serons en mesure de faire face à ces problèmes. Employons-nous sans cesse à atteindre les objectifs fixés au Caire il y a 20 ans.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) Je donne la parole à S. E. M^{me} Carolyn Rodrigues-Birkett, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale marque le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Cette Conférence historique, tenue en 1994, avec son Programme d'action, a lancé un défi positif à tous les pays pour qu'ils atteignent les objectifs fixés et réservé une place particulière à

l'examen des questions de population. À une période sombre pour des questions essentielles liées à la population, cette Conférence a fait en sorte que l'examen des questions de population ne se limite plus par la suite à compter des personnes mais à veiller à ce que chaque personne compte. C'est une entreprise à laquelle nous demeurons pleinement attachés aujourd'hui.

Le Programme d'action de la CIPD a établi les bases et le cadre d'une conception des questions de population et de développement axée sur les personnes. Il énonce clairement que les droits et la dignité de la personne sont des conditions préalables nécessaires au développement durable. Les progrès réalisés au niveau mondial au cours des 20 années suivantes ont été remarquables et comprennent des acquis en matière d'élimination de la pauvreté, d'égalité des sexes, de santé de la population et d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de systèmes de protection des droits de l'homme.

Pour sa part, le Guyana s'est efforcé de mettre en œuvre très activement le Programme d'action de la CIPD. Ce Programme a considérablement inspiré notre promotion et recherche d'un développement axé sur les personnes. Nous avons accordé la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté et à l'édification d'une société ouverte en nous attaquant à toutes les formes d'inégalité et d'exclusion. Nous avons également considérablement investi dans le développement et l'amélioration de la fourniture de services de protection sociale et de soins de santé, y compris des soins de santé primaires.

Le Gouvernement guyanien concentre ses efforts en particulier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en offrant les mêmes possibilités aux femmes et aux filles afin qu'elles puissent contribuer à tous les secteurs du développement national. Nous continuons de nous efforcer de répondre aux besoins particuliers des jeunes, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées, qui sont souvent plus exposés aux atteintes à leurs droits et à la discrimination.

Nous sommes fiers, à juste titre, des acquis que nous avons obtenus au Guyana dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, compte tenu en particulier des limitations considérables auxquelles nous devons souvent faire face en matière de ressources et de capacités. Ces progrès ont été soutenus par un dialogue important avec de multiples acteurs à tous les niveaux. Les demandes de mise en œuvre dépassant les

capacités d'un pays agissant seul, le Guyana apprécie ces partenariats et accorde une très grande importance à l'appui de nos partenaires de développement et du système des Nations Unies, y compris le Fonds des Nations Unies pour la population.

Même si nous avons considérablement progressé dans la réalisation des objectifs fixés par la CIPD, cela ne s'est pas fait sans difficultés et il reste beaucoup à faire. Il est essentiel d'investir davantage pour renforcer les capacités des jeunes et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour leur permettre de répondre aux demandes actuelles sur le marché de l'emploi. Un apprentissage précoce et permanent de nos enfants, de nos adolescents et de nos jeunes et la pertinence de leur éducation sont importants pour l'édification d'une nation.

Comme c'est le cas de nombreux autres pays en développement, l'émigration, avec les effets qu'elle a et les possibilités qu'elle offre, pose de sérieuses difficultés au Guyana. Nous avons vécu les réalités des liens réciproques complexes entre les migrations internationales et le développement. Nous continuons d'envisager des initiatives adéquates pour faciliter la « mobilité des cerveaux », y compris grâce à la contribution active de la diaspora à notre développement national.

Durant ces 20 années, le développement inclusif et durable, y compris notre environnement et notre avenir commun, a été exposé à des menaces de plus en plus vastes et graves. Des lacunes graves demeurent au niveau de la mise en œuvre. Nous partageons le point de vue clair selon lequel il est essentiel d'avoir, comme base et condition indispensable au développement durable, une idée commune des incidences de la dynamique des populations. L'objectif et le message centraux de la CIPD sont donc encore plus d'actualité aujourd'hui et doivent continuer de motiver nos efforts d'élaboration d'un nouveau programme de développement.

Le Guyana réaffirme et réitère donc son attachement au Programme d'action de la CIPD et aux résultats de son examen. Dynamisme et innovation sont nécessaires pour avancer sur la voie de la durabilité présentée dans le Plan directeur actuel. Il faut s'attaquer aux problèmes essentiels pour permettre à chacun de contribuer au développement et d'en bénéficier dans un monde plus égalitaire et plus durable.

Notre examen montre clairement ce qui fonctionne et précise quels sont les impératifs urgents

dans ce nouveau contexte pour aborder les questions de population de manière systématique, globale et intégrée. Cette approche met davantage l'accent sur le suivi des progrès et des réalisations relatifs aux objectifs liés à la CIPD. Pour les sept milliards de personnes que compte notre monde et les générations à venir, soyons à la hauteur et faisons tout ce qu'il faut pour mener à bien ce programme à l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Dato' Sri Rohani Abdul Karim, Ministre des femmes, de la famille et du développement communautaire de la Malaisie.

M^{me} Rohani (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population et les États Membres de leurs exposés complets sur l'évaluation de l'état de mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Malaisie partage l'avis selon lequel l'état actuel de la population mondiale est caractérisé par une diversité et des changements sans précédent, qui se traduisent par de nouvelles tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migration, d'urbanisation et de vieillissement. Le maintien et les conséquences de ces tendances démographiques présentent à la fois des possibilités et des difficultés pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Je suis heureuse de signaler que la Malaisie a atteint la plupart des objectifs et buts définis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). De nouvelles politiques et de nouveaux programmes sont mis en œuvre pour faire face aux conditions socioéconomiques en évolution et aux problèmes naissants afin que la Malaisie devienne un pays développé à revenu élevé d'ici à 2020. Des facteurs habilitants clefs – comme notre stabilité politique, un service civil efficace, un climat social harmonieux, l'union et la force dans la diversité, une main d'œuvre instruite et qualifiée, des ressources naturelles en abondance et des partenariats efficaces avec les parties prenantes et les organisations non gouvernementales – ont contribué au succès que nous avons enregistré dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD et autres objectifs de développement. Il en est résulté une réduction notable de la pauvreté, une participation économique plus

équilibrée et une plus large couverture des services essentiels dans tout le pays, comme les soins de santé et l'éducation.

Les programmes d'élimination de la pauvreté se sont avérés très efficaces, faisant passer le taux de pauvreté de 8,7 % en 1994 à 1,7 % en 2012. Au cours de la même période, le taux d'extrême pauvreté est passé de 2 % à 0,2 %, réduction due aux initiatives inclusives d'élimination de la pauvreté qui visent à améliorer immédiatement les conditions de vie ainsi qu'à offrir des possibilités de revenu pour garantir la viabilité.

En ce qui concerne l'éducation, le taux de scolarisation en primaire est passé de 95,05 % en 2001 à 96,59 % en 2013, alors que le taux de scolarisation dans le secondaire est passé de 85,85 % en 2001 à 91,12 % en 2013. Le Gouvernement malaisien accorde une attention particulière à l'éducation des femmes, comme en atteste le taux d'inscription des filles en première année dans les universités publiques, qui s'est constamment maintenu au-dessus de 62 % entre 2009 et 2012. Il m'est agréable aussi d'annoncer que 68,2 % des 41 573 étudiants inscrits en première année universitaire pour l'année 2013-2014 étaient des filles.

Le Gouvernement malaisien prévoit de faire passer le taux de participation de la main d'œuvre féminine à 55 % d'ici à 2015. Grâce à ces efforts, le taux de participation de la main d'œuvre féminine est passé de 46,8 % en 2010 à 49,5 % en 2012, et à 52,4 % en 2013. Avec l'entrée sur le marché du travail d'une main d'œuvre féminine qualifiée, la Malaisie a atteint l'objectif de sa politique, qui est de réserver au moins 30 % des postes de responsabilité dans le secteur public aux femmes. L'application dynamique de cette politique a vu le pourcentage des femmes occupant des postes de responsabilité dans le secteur public passer de 18,8 % en 2004 à 33,7 % en 2013. Le même objectif a été fixé en 2011 pour ce qui des femmes aux niveaux de prise de décisions dans le secteur des entreprises. Suite à l'application de cette politique, le taux de représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'investissement publiques est passé de 14 % en 2012 à 15,34 % en janvier 2014.

Grâce à son excellent système de santé, la Malaisie enregistre l'un des taux de mortalité les plus bas des pays en développement. Ce taux était de 4,6 décès pour mille habitants en 2012, contre 4,7 décès pour 1000 en 2001. En 2013, l'espérance de vie moyenne à la naissance était de 72,6 ans pour les hommes et de 77,2 pour les

femmes, contre 70 ans pour les hommes et 74,6 ans pour les femmes en 2000.

En Malaisie, le nombre de cas de VIH recensés n'a cessé de diminuer. Toutefois, tandis qu'à l'origine la principale voie de transmission de la maladie était la consommation de drogues injectables, aujourd'hui la transmission se fait par la voie des rapports hétérosexuels, notamment chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, tranche d'âge où est enregistrée une augmentation des cas de VIH. Face à ce problème, la Malaisie a mis au point un plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2011-2015 intégrant une stratégie multisectorielle qui tient compte de la vulnérabilité des jeunes. Le plan garantit un traitement de première intention à tous les patients dans les hôpitaux et les cliniques publics, assure une éducation et des services de santé de la procréation et encourage le dépistage par le biais de services de tests volontaires et de conseils.

S'agissant des cancers des organes reproducteurs, la Malaisie est l'un des premiers pays d'Asie à avoir lancé une campagne nationale de vaccination contre le virus du papillome humain pour prévenir le cancer cervical. En 2010, 3,2 millions de dollars ont été affectés à la campagne de vaccination des écolières âgées de 13 ans. Depuis son lancement en 2010 et jusqu'au mois de mai 2013, 672 970 élèves au total ont été vaccinées. En outre, une autre campagne contre le virus du papillome humain a été lancée pour vacciner les femmes âgées de 18 ans qui ne l'ont pas été lors de la première campagne. Cette campagne de rattrapage a pu être menée grâce à l'allocation de 15,7 millions de dollars en 2012 et de 3,2 millions en 2014. Le Gouvernement malaisien a adopté différentes méthodes face à ces problèmes liés à la santé procréative des adolescentes. La politique nationale de santé de la procréation et d'éducation sociale et le plan d'action mis en œuvre en 2009 ont permis aux jeunes et aux adolescents de bénéficier d'un accès plus large à l'éducation en matière de santé de la procréation, à l'information et aux services.

Malgré la réalisation de la quasi-totalité des objectifs de la CIPD, nous continuons de mesurer régulièrement l'évolution des conditions socioéconomiques, comme le vieillissement de la population et la baisse de la fécondité. Le taux de fécondité total en Malaisie est passé de 2,9 enfants par femme en 2000 à 2,2 en 2006, et à 2,1 en 2012. La baisse du taux de fécondité aura une profonde incidence sur la taille et la composition de la population du pays,

lesquelles engendreront une modification substantielle de la pyramide des âges et un vieillissement de la population qui détermineront ce que sera l'offre de main-d'œuvre à l'avenir. En outre, les personnes âgées en Malaisie constituaient 8,6% de la population totale du pays en 2013. D'ici à 2030, la Malaisie comptera parmi les pays en voie de vieillissement où les personnes âgées représentent plus de 15% de la population. Le vieillissement peut être considéré aussi bien du point de vue de la santé que du point de vue socioéconomique, d'où la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes globaux et de fournir les services nécessaires au bien-être des personnes âgées.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la Malaisie appuiera pleinement toutes les discussions qui auront lieu durant la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale et la suite qui sera donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je rappelle aux délégations qu'il reste encore 50 orateurs inscrits sur la liste, et je les invite à limiter leur déclaration au temps imparti.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Andres Navarro Garcia.

M. Navarro (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu remercier la présidence de cette occasion de partager certaines idées et observations avec l'Assemblée. Je tiens également à transmettre au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, notre reconnaissance pour son rôle de fer de lance à la tête de l'ONU.

Nous tenons à ce qu'il soit pris acte de notre satisfaction à l'égard du rapport du Secrétaire général sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62), ainsi que du rapport indexé sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122). Nous nous félicitons de même des conclusions du Consensus de Montevideo, qui nous aideront à formuler la feuille de route nationale et régionale la plus adaptée pour donner suite, au-delà de 2014, aux engagements du Programme d'action du Caire.

L'adoption du Programme d'action du Caire en 1994 a élargi le cadre des droits de la personne en République dominicaine, influencé les politiques publiques et contribué à rendre nos concitoyens plus conscients des questions relatives au développement humain. Il a laissé une empreinte appréciable, notamment sur la Constitution de la République dominicaine, révisée en 2010, et sur la vision de notre stratégie nationale de développement pour l'année 2030.

À dire vrai, s'il y a une chose que le Gouvernement de la République dominicaine a sérieusement voulu accomplir, c'est précisément l'idée de mettre la personne au cœur de toutes les politiques publiques, idée amplement partagée dans cette enceinte. Il est certain, en tout cas, que, même s'il reste des obstacles et des défis à surmonter, la République dominicaine a enregistré d'importantes avancées grâce à cette nouvelle approche. Nous pouvons mettre en exergue, à cet égard, l'évolution des conditions générales de vie de la population, attestée par notre indice de développement humain, qui est passé de 0,60 en 1994 à 0,70 en 2013, soit un progrès de 10 points pendant la période de mise en œuvre du Programme d'action du Caire.

Et ce n'est qu'un début, car nous avons pris l'engagement d'investir dans notre population. Trentehuit pour cent des Dominicains et Dominicaines ont entre 10 et 29 ans, et nous devons faire tout notre possible pour que le pays tire parti de l'énorme atout que constitue, sur le plan du développement, ce bonus démographique.

Cela étant, je tiens à faire part de nos doutes sur la méthodologie utilisée pour mesurer la pauvreté, qui classe la République dominicaine au nombre des pays à revenu intermédiaire supérieur. La réalité, pourtant, est qu'environ un tiers de notre population vit dans des conditions inacceptables. De même, il y a lieu de s'interroger sur un système de mesure de la pauvreté fondé sur les revenus et sur l'idée que l'on est dans la pauvreté quand l'on a moins de 2 dollars par jour pour vivre, et dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollar par jour. Dans les deux cas, après correction sur la base du pouvoir d'achat, ce ne sont que quelques centimes qui marquent la frontière entre l'indigence et l'extrême pauvreté, entre survivre à peine et mourir pratiquement de faim. L'optimisme des chiffres relatifs au recul de la pauvreté dans le monde, obtenus sur la base de ces paramètres, va radicalement à l'encontre de la perception répandue dans la population que les chiffres de la croissance économique, tout

prometteurs semblent-ils, ne concordent pas avec les conditions de vie auxquelles elle peut aspirer en réalité.

Le Gouvernement et la société dominicains se sont fermement engagés à éliminer la pauvreté, quelle qu'elle soit, et à mettre fin à l'engrenage de l'exclusion et de l'inégalité. C'est pourquoi nous misons sur une société dans laquelle chacun ait accès à la santé et à l'éducation. Le fait est que, ces deux dernières années, nous avons avancé à grands pas vers l'accès universel et gratuit à une santé de qualité, droit inaliénable pour tous. À cet égard, un objectif primordial consiste à réduire la mortalité maternelle et infantile. En conséquence, nous consentons un important investissement aux fins de l'amélioration des services d'obstétrique et de gynécologie dans tout le pays. Nous pouvons affirmer que, à l'heure actuelle, la quasi-totalité des accouchements enregistrés ont lieu à l'hôpital. Le résultat de la première année de mandat de notre gouvernement est une réduction de 18% de la mortalité infantile et de 4% de la mortalité maternelle. Dans notre deuxième année au pouvoir, la tendance s'est encore affirmée, avec un recul de 24% de la mortalité infantile et de 12% de la mortalité maternelle.

Néanmoins, nous avons conscience qu'il nous reste beaucoup de travail à faire s'agissant des grossesses d'adolescentes. C'est pourquoi nous avons récemment mis sur pied, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, un programme complet relatif à la santé des adolescents, qui met l'accent sur la baisse du nombre de grossesses et du taux de mortalité maternelle. C'est un exemple de la manière dont la collaboration internationale peut nous aider à progresser dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Un autre exemple est l'initiative conjointe que nous avons prise avec l'Union européenne, en début de mois, afin de venir en aide à la République voisine d'Haïti. Grâce à la coopération européenne, trois hôpitaux vont ainsi être construits dans la région d'Haïti la plus proche de notre frontière commune, ce qui permettra de fournir des soins à une population particulièrement vulnérable. Ces hôpitaux seront principalement prévus pour la prestation de services de gynécologie et d'obstétrique, de médecine interne, de chirurgie et de pédiatrie. La construction de ces centres de santé bénéficiera aussi bien aux patients haïtiens, qui n'auront plus à passer la frontière pour obtenir des soins, qu'au personnel de santé haïtien, qui pourra se consacrer à son propre pays. Cela dit, la coopération internationale est de plus

en plus régie par la même classification inadaptée que j'ai évoquée tout à l'heure, et qui dissimule la situation véritable des populations.

Nous sommes convaincus que l'éducation est l'un des moyens par excellence de renforcer l'estime de soi et l'épanouissement des personnes, et particulièrement des jeunes. La société dominicaine a récemment signé un pacte national pour une éducation de qualité, qui constitue également un pacte pour la jeunesse et son développement, conformément aux objectifs du Programme d'action du Caire. Notre objectif est de garantir le respect du droit de tous les enfants et de tous les jeunes dominicains à une éducation de qualité, grâce à l'application de politiques publiques inclusives comme l'extension de la journée scolaire et la généralisation des programmes d'alimentation scolaire. En outre, le Gouvernement a mis en place l'initiative « *Quisqueya Empieza Contigo* » (Quisqueya commence avec toi) par lequel il entend donner une impulsion sans précédent dans notre pays à l'enseignement en maternelle et à la protection de l'enfance. Notre but est que des milliers d'enfants rompent avec le cycle de la pauvreté qui les condamne dès leur plus jeune âge à la malnutrition et aux carences en tous genres. Nous avons mis en chantier un large projet de construction de garderies d'enfants dans les centres communautaires afin de veiller à ce que les plus petits reçoivent soins et protection dès leur prime enfance, et à ce que leur famille obtienne le soutien dont elles ont besoin pour les élever.

Depuis la Conférence du Caire jusqu'à présent, les conditions de vie dans notre pays se sont améliorées avec la reconnaissance des droits et le respect envers les femmes. Il y a eu des progrès notables en matière de reconnaissance des droits et de respect envers les femmes, des réalisations en matière d'égalité des sexes et d'accès à l'éducation à tous les niveaux, et des améliorations significatives pour ce qui est de l'égalité des chances offertes aux femmes en termes d'emploi. Toutefois, il y a encore beaucoup de questions en suspens que nous nous employons à résoudre, notamment l'élimination de la violence sexuelle qui reste un fléau qui fait honte et contre lequel il n'existe qu'une seule riposte : la tolérance zéro.

Voici donc un bref aperçu des progrès réalisés jusqu'à présent par notre pays dans le cadre du Programme du Caire, qui est également le nôtre, un programme qui place les personnes et leurs besoins au premier plan, en mettant la politique et l'économie au service des personnes, et jamais l'inverse. Bien évidemment, nous

continuerons à travailler sans relâche pour garantir les droits de notre population, améliorer ses conditions de vie et parvenir à un développement fondé sur le respect, la tolérance et la coexistence pacifique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Encore une fois, je rappelle aux délégations de respecter le temps de parole qui leur est imparti, qui est de trois minutes, car il reste encore beaucoup d'orateurs.

Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État aux affaires étrangères du Canada, S. E. M^{me} Lynne Yelich.

M^{me} Yelich (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale. C'est également un plaisir pour moi d'être ici pour célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et son Programme d'action.

Le Programme d'action du Caire reflète un moment où nous pouvions débattre – et plus important encore, faire des compromis – en vue de nous mettre d'accord sur des domaines ou des actions à promouvoir. Il reflète un moment où nous nous sommes mis d'accord pour aborder les questions de population et de développement d'une manière holistique en accordant une place centrale au bien-être de la personne. C'est cela qui sous-tend notre travail d'organe collectif : la reconnaissance de l'importance fondamentale de chaque vie humaine et des droits inhérents à cette vie. C'est pour cette raison que pour le Canada, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants demeure la priorité absolue en matière de développement.

Lorsque le Premier Ministre du Canada a accueilli le sommet « Sauvons chaque femme, chaque enfant » au printemps dernier à Toronto, il a réaffirmé notre engagement à mettre fin aux décès évitables de mères et d'enfants. C'est également pour cette raison que le Canada s'est engagé à contribuer un montant additionnel de 3,5 milliards de dollars d'ici à 2020 pour soutenir ces efforts.

Dans ce contexte, le Canada s'est employé à dégager un consensus en ce qui concerne l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui sont à la base de toute responsabilisation en matière d'aide. Ces systèmes sont essentiels à la promotion de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Ils peuvent nous dire si nos efforts portent des fruits ou non et dans quels domaines nous pouvons faire la

plus grande différence. Ils fournissent également aux enfants une identité légale qui les aide à accéder à des services comme les soins de santé et d'enseignement et qui les protégera plus tard de l'exploitation et de la maltraitance, en leur ouvrant la porte de l'économie officielle. Nous croyons que des systèmes résilients d'enregistrement des actes de l'état civil et de ses statistiques nous aideront à transformer l'ensemble des programmes de développement durable.

Pour terminer, je tiens à souligner que les orientations définies par la Conférence internationale sur la population et le développement demeurent d'actualité. Les thèmes du Programme d'action du Caire seront reflétés dans nos efforts visant à faire en sorte que les femmes et les enfants restent au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

Au printemps, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons constaté qu'au sein de la Commission de la population et du développement, certaines délégations ont détourné la conférence de son objet en concentrant les débats sur quelques questions qui prêtent à controverse au sujet desquelles on ne pouvait pas raisonnablement espérer parvenir à un compromis. Le Canada a toujours appuyé le Programme d'action du Caire. Le compromis initial auquel sont parvenues toutes les parties nous a permis de mener une action collective dans des domaines sur lesquels nous nous étions mis d'accord au lieu de ne rien accomplir à cause de notre désaccord. Telle est la priorité du Canada dans les négociations sur la santé maternelle, néonatale et infantile. Cette question n'a rien d'une pomme de discorde. Il faut tout simplement imprimer un élan politique pour que ces efforts aboutissent.

Les délégations représentées ici peuvent choisir de monopoliser notre temps avec quelques questions qui nous divisent, tant au niveau international que national, ou de se concentrer sur un dialogue plus constructif sur des questions moins controversées. Le Canada est un partenaire prêt à participer aux efforts visant à faire avancer les objectifs ayant trait aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants. Nous avons le pouvoir et la capacité de défendre les intérêts des femmes et des enfants qui meurent en ce moment de maladies évitables. Je prie l'Assemblée de se joindre à nous dans cet effort.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives, S. E. M^{me} Dunya Maumoon.

M^{me} Maumoon (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter mes félicitations les plus sincères à tous les États représentés ici aujourd'hui qui ont eu foi dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Aujourd'hui, nous pouvons faire le bilan de notre action avec fierté en sachant que nous avons contribué à améliorer les conditions de vie de nos peuples et de la communauté mondiale des nations.

Je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette session extraordinaire historique consacrée à la population et au développement. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de ses efforts et de son leadership, et pour saluer son rapport sur le suivi du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 (A/69/62).

Les Maldives sont un cas exemplaire de réussite en matière de développement. Dans les années 80, les Maldives étaient classées parmi les 20 pays les plus pauvres du monde. Aujourd'hui, c'est un pays à revenu intermédiaire – le troisième pays à être retiré de la liste des pays les moins avancés de l'ONU – avec un produit intérieur brut de plus de 6 000 dollars par habitant en 2013. Le taux de mortalité maternelle qui était de 500 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 est tombé à 13 pour 100 000 naissances vivantes en 2012, tandis que le taux de mortalité infantile a chuté de 34 pour 1000 naissances vivantes à 9 pour 1000 naissances vivantes au cours de la même période. Le taux d'alphabétisation dans les Maldives s'est maintenu à plus de 98 % au cours des 30 dernières années. En vertu de la Loi sur l'emploi de 2008, nous garantissons un congé de maternité de trois mois à plein traitement aux mères qui travaillent. Aux Maldives, le principe d'égalité salariale a toujours été respecté. Nous avons pleinement réalisé cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement et nous sommes en bonne voie d'atteindre les trois objectifs restants.

Toutefois, l'histoire des Maldives est loin d'être terminée. Des défis majeurs subsistent. En même temps que des problèmes émergents acquièrent de plus en plus d'importance, de vieux défis persistent. La répartition équitable des revenus a toujours été problématique. Même si les femmes maldiviennes font partie des femmes les plus émancipées de l'Asie du Sud et bénéficient d'un accès sans entrave à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la mobilité sociale, elles n'ont pas assez de perspectives leur permettant d'être économiquement

autonomes. En outre, la violence sexiste est toujours un problème dans notre pays.

Le Gouvernement a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes. Il est également engagé dans un processus d'adoption d'une loi sur l'égalité des sexes qui établira un cadre juridique permettant de traiter de toutes les formes de discrimination dont les femmes sont victimes. Une stratégie nationale complète de santé procréative a été formulée pour garantir l'accès à des soins de santé procréative adéquats et de qualité en temps opportun. En outre, il convient de renforcer les connaissances relatives au VIH et aux infections sexuellement transmissibles et d'encourager des comportements sains et responsables.

Répondre aux besoins de la jeunesse constitue une haute priorité politique pour le Gouvernement. Les enfants et les jeunes représentent 44 % de la population des Maldives. Le chômage, qui provoque toute une série de problèmes tels que l'abus de drogue et la délinquance, est une source de vive préoccupation pour le public et pour le Gouvernement du Président, S. E. M. Abdulla Yameen Abdul Gayoom. Des projets importants ont été annoncés, comme la construction d'une cité des jeunes qui doit devenir un centre majeur pour l'emploi et l'innovation. Les travaux sont en cours pour sa réalisation.

Les Maldives ont pour principe de formuler leurs politiques sur la base de données statistiques. Il y a deux jours, un recensement national a été lancé, huit ans après le dernier en date, organisé en 2006. Cette fois-ci aussi, le recensement national permettra de dresser un tableau actuel de la population nationale et d'en discerner les tendances et autres paramètres. Et pour la première fois, nous recueillerons également les données et les statistiques sur la population migrante, ce qui permettra au Gouvernement de prendre d'autres mesures pour protéger et servir les intérêts des travailleurs migrants qui, selon certaines estimations, constituent plus d'un tiers de la population locale.

Les Maldives estiment que, pour que l'on parvienne au développement durable, il est essentiel que la population mondiale puisse survivre dans les limites écologiques de la planète et jouir des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine, ainsi que du bien-être socioéconomique. À cet égard, nous demandons que le rapport du Secrétaire général et les résultats de l'examen régional soient inclus dans les

discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015.

Les ressources humaines – les citoyens – constituent l'une des ressources les plus précieuses d'un pays, surtout pour un pays aussi petit que les Maldives, qui disposent de richesses naturelles limitées. Sans le développement humain, le développement durable est tout à fait hors de portée. Alors que nous ouvrons un nouveau chapitre dans l'histoire des Maldives, nous demeurons fermement résolus à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous restons attachés à la protection de nos citoyens, notamment des jeunes et des femmes, et à la pleine réalisation de leur potentiel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la coopération internationale au développement de la Suède, S. E. M^{me} Hillevi Engström.

M^{me} Engström (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Cela fait 20 ans maintenant qu'à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire, 179 pays se sont mis d'accord sur un programme qui a transformé le regard que nous portons sur les familles et les couples. Nous avons convenu que les enfants avaient droit à leur enfance. Les jeunes filles ne devaient pas être mères ni être contraintes de se marier. Nous avons convenu qu'il s'agissait là d'une question des droits de l'homme. Cet accord historique a mené à des résultats remarquables, mais nous devons réaffirmer les objectifs. Par conséquent, nous saluons les conclusions du processus relatif à l'examen de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement au-delà de 2014, notamment le *Rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014* et le rapport du Secrétaire général (A/69/122). Le Programme d'action du Caire doit être inclus dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015.

La Suède est très préoccupée par les violations des droits des femmes et des filles, qui continuent d'affliger notre planète. Près de 800 femmes meurent chaque jour en cours de grossesse et en couches. L'accès à la contraception, à des pratiques d'accouchement sûres et à l'avortement légal et sans danger, permettraient d'éviter

tout cela. Qu'on y réfléchisse : 800 femmes meurent chaque jour - c'est l'épouse, la mère, la fille, la sœur ou l'amie de quelqu'un. Ces décès pourraient être évités. Une femme sur trois dans le monde a été victime de violences physiques ou sexuelles. Près de 125 millions de femmes vivent avec les conséquences des mutilations génitales féminines. Imaginons seulement que c'étaient 125 millions d'hommes qui étaient mutilés! Tout cela montre que les femmes font l'objet d'une discrimination systématique dans toutes les sociétés du monde. Cela est bien évidemment inacceptable. Quand comprendrons-nous que le développement durable est impossible sans la participation active de la moitié de la population?

Au printemps dernier, 260 parlementaires de 134 pays ont adopté la Déclaration d'engagement de Stockholm. Ces parlementaires ont promis, entre autres, de respecter et de protéger la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation de toutes les personnes, qu'elles soient hétérosexuelles, lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Ils ont promis de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, d'éliminer les discriminations sans distinction d'aucune sorte et de fixer à 18 ans révolus l'âge légal du mariage. À l'heure où nous parlons, ces parlementaires présentent des projets de loi dans leur pays.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit faire de l'égalité des sexes un objectif autonome et prendre en compte la problématique hommes-femmes. Nous devons aussi fixer des objectifs spécifiques pour garantir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Nous devons mettre l'accent sur le mot « droits », c'est-à-dire le droit de choisir son partenaire sexuel et qui épouser et le droit de disposer de son propre corps. C'est une question de droits fondamentaux de la personne humaine. Plus précisément, j'entends les droits suivants : le droit à l'information, y compris l'accès universel à une éducation complète sur la sexualité; le droit aux normes de santé les plus élevées possibles, y compris le droit de choisir librement le nombre d'enfants que l'on souhaite avoir ou ne pas avoir et quand; l'accès à la contraception et à l'avortement légal et sans danger; l'accès à des pratiques d'accouchement sûres; et le droit de prendre ses propres décisions concernant son corps et sa sexualité, y compris le droit de décider de se marier ou non, et, le cas échéant, quand et avec qui, indépendamment de son orientation sexuelle; ainsi que le droit de décider d'avoir des relations sexuelles ou non, et si oui, quand et avec qui.

Nous avons besoin d'un nouveau consensus mondial autour de la CIPD au-delà de 2014. Nous devons hisser la santé en matière de sexualité et de procréation au rang de droit pour tous au profit de toutes les personnes et de toutes les sociétés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du développement social de l'Équateur, S. E. M^{me} Cecilia Vaca Jones.

M^{me} Vaca Jones (Équateur) (*parle en espagnol*) : Cela fait 20 ans que nous avons adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire et, bien sûr, beaucoup de choses ont changé. Cependant, les inégalités et la pauvreté demeurent d'actualité à l'échelle mondiale. Pour la République de l'Équateur, l'adoption de la Constitution de 2008 a été un jalon historique, puisqu'elle reflète la volonté souveraine du peuple équatorien de transformer et de reconstruire l'organisation juridique, politique et économique du pays. Elle instaure un système de développement fondé sur les droits, la justice et le *sumak kawsay*, ou le bien-vivre, et consolide l'Équateur en tant qu'État de droit constitutionnel, fondé sur la justice, un État social, démocratique, souverain, indépendant, unitaire, interculturel, plurinational et laïc.

Ce pacte social et politique nous a permis de réaliser des progrès considérables dans les domaines du développement social, telle la réduction de l'extrême pauvreté, dont le taux a été ramené à 8 % en juin 2014. Nous sommes fermement résolus à l'éradiquer d'ici à 2017. Nous avons augmenté de plus de 20 % la population couverte par la sécurité sociale et ferons tout notre possible pour que cette couverture soit universelle. L'éducation de base est déjà universelle et le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'élève déjà à 91,8 %. Nous avons par ailleurs démocratisé l'accès à l'enseignement supérieur au moyen de la gratuité et d'une politique de bourses. Au cours des sept dernières années, nous avons presque triplé la part du PIB allouée à la santé, garantissant un accès universel aux services de santé, l'accent étant mis sur la promotion et la prévention.

L'Équateur met en œuvre une stratégie nationale intersectorielle de planification familiale et de prévention des grossesses chez les adolescentes, qui couvre l'éducation et la santé de façon intégrée. L'accès aux méthodes de planification est libre, gratuit,

universel et confidentiel, conformément aux droits en matière de santé sexuelle et procréative.

À l'Assemblée nationale, 39 % des députés sont des femmes. Pour la première fois de notre histoire, une femme en est la Présidente. Nous avons réduit de 12 points l'écart des salaires entre hommes et femmes et le féminicide est désormais considéré comme un délit. Afin de garantir la participation et la gouvernance, nous avons mis au point cinq programmes nationaux pour l'égalité des sexes, les personnes handicapées, la mobilité humaine, les relations intergénérationnelles et les peuples et nationalités autochtones.

Ces avancées sont le résultat d'une volonté politique forte associée à une politique socioéconomique publique énergique, mais surtout elles sont le fruit de notre principe idéologique consistant à placer l'être humain au-dessus du capital et à offrir des possibilités et des compétences dès la petite enfance. Le plus grand défi, en tant que pays et en tant qu'êtres humains, est peut-être d'ajouter une dose de cœur à ces principes idéologiques.

Il nous faut aussi surmonter de grandes difficultés. Nous devons éliminer la malnutrition chez les enfants et la malnutrition au sein de la population en général; améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes; parvenir à l'universalité et à la gratuité de la santé et de l'éducation, avec une exigence de qualité; faire reculer les grossesses chez les adolescentes, en promouvant en permanence des projets de vie intégrés; réduire l'inégalité entre les sexes en matière de distribution et de rémunération du travail salarié ainsi que concernant les tâches domestiques non rémunérées; éliminer la discrimination raciale; lutter contre la violence et le manque d'accès aux services dont sont victimes les groupes prioritaires et encourager la protection des droits des migrants. Tel est notre programme pour les prochaines années.

C'est à nous, États Membres, qu'il revient de prendre les décisions politiques qui mettront fin à ces situations intolérables. L'ordre mondial actuel n'est pas seulement injuste, il est immoral, et nous devons le changer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michel Blokland, Ministre de la santé de la République du Suriname.

M. Blokland (Suriname) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

convoquée pour faire le bilan des 20 années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Nous saluons et faisons nôtres le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que le rapport sur les « Thèmes récurrents et éléments clefs recensés pendant les sessions de la Commission de la population et du développement » (A/69/122). Nous appuyons le caractère prioritaire que le rapport continue de donner à la santé sexuelle et procréative ainsi que l'approche centrée sur l'être humain voulue pour le programme de développement pour l'après-2015.

Les principes convenus à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, sont plus que jamais d'actualité, en particulier celui consistant à adopter une approche axée sur les droits de l'homme et sur l'égalité des sexes tandis que l'on continue d'investir dans le capital humain, l'équité et la dignité tout au long de la vie. Tel est le socle de la croissance économique et du développement durables pour tous, hommes, femmes, jeunes, adolescents, enfants, personnes handicapées, peuples autochtones et autres groupes défavorisés ou marginalisés.

Le rapport sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement indique que, malgré certaines avancées remarquables dans plusieurs domaines, de nombreux défis subsistent, dont certains d'un genre nouveau. En outre, la crise mondiale actuelle limite sérieusement la capacité des États de préserver les acquis qu'ils ont eu tant de mal à engranger au fil des ans. La présente session extraordinaire arrive donc à point nommé pour la communauté internationale, tandis que nous sommes en train de définir le cadre de développement qui va orienter les efforts de développement aux niveaux mondial et national pour les 15 prochaines années.

Il est primordial que nous convenions d'un cadre de développement ambitieux, qui soit sans exclusive et axé sur la personne. Ce futur programme de développement devra s'attaquer aux inégalités et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il devra porter sur tous les domaines et viser les discriminations de toute sorte, par exemple celles fondées sur l'âge, le

sexe, la race, l'appartenance ethnique, l'origine, le statut migratoire, la religion, la condition économique ou tout autre statut.

Je tiens à préciser que notre enquête nationale dans la perspective du rapport a été menée avec la participation des représentants de composantes très diverses de notre société. Dans le discours que j'ai prononcé à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement il y a quelques mois, j'ai fait part à la communauté internationale des progrès accomplis par le Suriname. Guidés par notre plan national de développement et nos politiques spécifiques concernant les jeunes, la santé sexuelle et procréative, la maternité sans risque, le VIH et le sida, la santé des adolescents et les maladies non transmissibles, nous avons mis au point et appliqué avec succès des programmes à l'intention des adolescents, des mères et des enfants, ainsi que des populations du centre du pays et les groupes les plus à risque.

En outre, nous nous sommes inspirés des dispositions de la Constitution, ainsi que de tous les grands instruments relatifs aux droits de l'homme dont nous sommes parties. Nous avons fait des progrès importants en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé maternelle, la diffusion des connaissances en matière de prévention du VIH et un meilleur accès au dépistage et au traitement précoce ou encore la disponibilité des antirétroviraux. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer le bien-être de la population, nous avons par ailleurs instauré la gratuité des soins de santé pour les enfants jusqu'à 16 ans et les personnes de plus de 60 ans, et adopté une loi sur la violence faite aux femmes. En dépit de ces progrès importants, nous sommes conscients que de nombreux défis persistent, notamment pour ce qui est de l'égalité d'accès à une éducation, des soins de santé et une protection sociale de qualité, et de la protection des droits fondamentaux.

Les problèmes ci-après nous préoccupent particulièrement : le taux élevé des grossesses chez les adolescentes, ce qui multiplie les obstacles pour les jeunes filles alors qu'elles tentent de réaliser tout leur potentiel; la hausse de la prévalence des maladies non transmissibles, l'hypertension et l'obésité étant des freins majeurs à la capacité productive du petit pays en développement que nous sommes; et le niveau inacceptable de la violence contre les femmes et les filles et les conséquences que cela entraîne en termes

d'érosion des acquis obtenus sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Malgré les difficultés sur le plan national, le Gouvernement demeure résolu à faire en sorte que toutes les personnes vivant sur son territoire bénéficient de programmes sociaux, économiques et environnementaux, en particulier les exclus et les groupes marginalisés ainsi que les personnes en situation vulnérable. Un climat international favorable est crucial pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté. À cet égard, il faut un partenariat mondial authentique pour poursuivre l'élimination de la pauvreté, qui a été qualifiée à maintes reprises de plus grand défi auquel le monde doit s'atteler aujourd'hui et de condition indispensable pour le développement durable.

Un tel partenariat devrait non seulement inclure les gouvernements, mais avec l'appui des organisations internationales et régionales, il devrait aussi s'étendre à tous les secteurs de la société, notamment le secteur privé et la société civile.

M Antoine (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

Nous insistons sur l'importance de mobiliser des ressources nationales dans le cadre des efforts que nous déployons pour réaliser le développement durable et améliorer le bien-être de nos populations. Cependant, nous continuons de mettre l'accent sur la nécessité d'une intensification importante des ressources, grâce notamment à la mise en œuvre de tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement. Nous exprimons également notre soutien à la coopération Sud-Sud afin d'ouvrir de nouvelles perspectives à la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement.

Enfin, alors que nous examinons la possibilité de renouveler nos engagements mondiaux pris à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, nous devons garder à l'esprit que les jeunes en particulier nous observent avec attention afin de veiller à ce que nous prenions des décisions et des engagements qui leur permettent de vivre et d'aimer à l'abri de toute forme de discrimination, de la violence et de la pauvreté. Le Gouvernement surinamien tient à réaffirmer son attachement aux engagements mondiaux pris dans le Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous attendons avec intérêt un

programme avancé pour l'après-2015 qui s'appuiera sur les accords intergouvernementaux à venir et sur les conclusions et les recommandations du rapport du Secrétaire général, qui sont fondées sur les enseignements tirés de l'expérience, les lacunes constatées et la reconnaissance du fait que le développement doit être fondé sur les droits de l'homme, et par conséquent être ouvert à tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oleh Musiy, Ministre de la santé de l'Ukraine.

M. Musiy (Ukraine) (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour mettre l'accent sur les idées exprimées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62).

L'Ukraine a apporté sa contribution à l'analyse et à la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette analyse montre qu'au cours des 20 dernières années, nous avons été en mesure d'obtenir des résultats positifs significatifs. Grâce à la mise en œuvre de programmes nationaux concernant la santé en matière procréative et la planification familiale, nous avons assisté à une forte réduction de la mortalité maternelle et infantile. Nous avons également assisté à une réduction importante du taux de grossesses non désirées et d'avortements. Nous avons également enregistré une diminution du taux d'infection au VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Les jeunes ont commencé à prendre mieux soin de leur santé et à vivre de manière plus consciencieuse. Nous avons adopté une loi sur la prévention de la violence familiale et un programme national sur l'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes.

Nous sommes très reconnaissants à nos partenaires du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour leur appui constant et systémique aux efforts déployés par l'Ukraine pour atteindre les objectifs fixés par la CIPD. L'Ukraine souhaite exprimer toute sa gratitude pour l'aide humanitaire qu'ils nous ont apportée pour les personnes déplacées forcées de quitter leurs foyers en raison de la menace que la guerre hybride de la Russie et des terroristes et séparatistes qu'elle soutient fait peser sur leurs moyens de subsistance et sur leur sécurité.

Nous sommes convaincus que les buts et objectifs figurant dans le Programme d'action de la CIPD sont toujours d'actualité. L'Ukraine estime que le développement stable du pays ne peut être réalisé que grâce à des investissements dans le développement individuel de chaque personne, et la défense de ses droits et de sa dignité pendant tout le cours de sa vie. Nous sommes convaincus que les politiques de développement doivent chercher à accroître les revenus et le bien-être et assurer la santé de la population, une attention particulière étant accordée à la santé procréative grâce à des mesures de prévention et des soins médicaux de qualité. L'accès à une éducation de qualité pour un apprentissage permanent est tout aussi important que le développement, ainsi qu'une égalité des sexes véritable, et non pas seulement déclarée, et qu'une action globale de lutte contre les problèmes du vieillissement.

Compte tenu de la pyramide d'âge de sa population, l'Ukraine a l'une des démographies les plus vieilles au monde. Le vieillissement de la population est l'un des phénomènes démographiques les plus importants de notre époque. Il reflète la face de l'humanité en ce siècle.

Je tiens à remercier le FNUAP de nous avoir aidés à élaborer des plans démographiques sur la base du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. De toute évidence, il nous faut des ressources considérables pour mener à bien ces plans et atteindre nos objectifs. Nous en sommes bien conscients; c'est pourquoi nous voudrions demander aux pays donateurs d'accroître leur soutien aux activités du FNUAP dans le domaine du vieillissement de la population, à l'échelle mondiale et en Ukraine.

Je tiens également à souligner que mener une vie saine et complète n'est possible que dans un climat de paix. Dans le monde d'aujourd'hui, malheureusement, nous sommes témoins de nombreux conflits armés et d'actes d'agression. L'Ukraine, un État en développement pacifique, est également devenue l'otage d'hommes politiques de notre voisin agressif ayant des complexes d'infériorité. Ils ont mené une intervention militaire directe et appuient les terroristes. Malheureusement, cela a des conséquences pour notre peuple, dont une partie vit aujourd'hui dans le territoire occupé.

Cette agression et la tentative de s'emparer des terres d'autrui doivent être sévèrement condamnées par toutes les organisations internationales qui défendent le respect du droit, la vie et la dignité humaine. Je voudrais remercier tous ceux qui, en paroles et en actes,

ont apporté leur soutien à l'Ukraine dans cette période difficile pour nous et nous ont fourni une assistance humanitaire.

L'Ukraine demande instamment que les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/69/122) et les résultats des examens régionaux de l'application du Programme d'action de la CIPD sur les problèmes socioéconomiques qui ont un rapport avec le vieillissement de la population soient inclus dans le Programme de développement pour l'après-2015.

La planète Terre est notre maison commune. Les guerres, les conflits et les catastrophes naturelles ont depuis longtemps cessé d'être le problème d'un seul pays. Nous vivons dans une époque de mondialisation. Si une chose se produit dans un État ou dans un autre, elle nous concerne tous. Nous devons donc entreprendre des efforts communs pour assurer la paix et la sécurité de chaque être humain sur la planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. G.L. Peiris, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

M. Peiris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a appelé l'attention sur les effets complexe que les activités des hommes, des communautés et des pays ont, entre autres choses, sur les schémas et les niveaux d'utilisation des ressources naturelles, le développement économique et social et la production de déchets. Ce faisant, il a reconnu que la dynamique des populations est au cœur des principaux défis du XXI^e siècle, en particulier pour les questions contenues dans le programme de développement pour l'après-2015. Les résultats obtenus sur la base du Programme d'action ces 20 dernières années sont également remarquables.

Sri Lanka a pris des initiatives pour adopter les principes de la CIPD en vue d'améliorer la qualité de vie de la population. La mise en œuvre d'une politique démographique et procréative en 1998 et l'adoption d'une politique nationale de santé de la mère et de l'enfant en 2013 en sont les résultats directs. Notre secrétariat national des Sages a mis au point un plan d'action décennal en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Nos stratégies de développement sont axées sur la population et socialement viables. Nous avons exploité les interactions intersectorielles synergiques dans le domaine des soins de santé et de l'éducation de base, amélioré la qualité de l'eau et l'assainissement et la lutte contre le paludisme, et intégré l'aménagement rural, y compris la construction de routes rurales, afin de mettre en place des conditions propices à la population rurale, qui représente près de 80 % de notre population totale. Nous avons également intégré les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au programme national de développement et sommes en passe de réaliser la plupart de ces Objectifs, dont certains ont d'ores et déjà été réalisés au plan national.

Au nombre de nos réalisations notables figurent nos résultats en matière d'éducation primaire équitable, de mortalité maternelle et infantile, d'alphabétisation et d'accès à une eau potable salubre et aux services d'assainissement. Il est remarquable que ces réalisations ne témoignent d'aucune disparité en fonction du genre. L'espérance de vie à Sri Lanka s'élève maintenant à 77 ans chez les femmes. Compte tenu de ce profil globalement positif, l'édition de 2013 du *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement a classé Sri Lanka parmi les pays ayant obtenu les meilleurs résultats en matière de développement humain.

Avec l'évolution du profil démographique de Sri Lanka et l'allongement de son espérance de vie, le pays se trouve face à de nouvelles problématiques, en l'occurrence une incidence croissante des maladies non transmissibles, une population vieillissante en augmentation d'ici à 2030 et la nécessité de répondre aux problèmes que connaissent les jeunes et d'enrayer la propagation du VIH/sida.

Nous avons mis sur pied un programme de prévention complet dans tout le pays dans le cadre de notre politique nationale de prévention des maladies non transmissibles chroniques. Des stratégies de réduction des principaux facteurs de risque tels que le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, l'obésité, une alimentation déséquilibrée et la sédentarité, ont également été formulées et mises en œuvre.

Sri Lanka réaffirme l'importance du Programme d'action de la CIPD en tant que processus visant à faire de notre monde un monde plus équitable et plus viable pour tous. Nous prenons acte également, pour nous en féliciter, de la contribution qu'apportent l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et le FNUAP à Sri

Lanka, ainsi que les autres organismes partenaires, en rendant possibles nos réalisations en matière de développement humain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Phandu Skelemani, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Botswana.

M. Skelemani (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation et moi-même sommes reconnaissants d'avoir été conviés à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Nous nous félicitons de cette occasion de délibérer sur les questions clefs abordées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que le document final de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement tenue en avril. Le Botswana estime que ces questions revêtent une importance critique pour la viabilité du programme de développement pour l'après-2015.

Le Botswana fait partie des 179 États Membres de l'ONU qui se sont engagés à mettre en œuvre le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au Caire, en 1994, qui dessine les contours d'un consensus mondial sur le traitement des questions épineuses relatives à la population et au développement. Cela fait maintenant 20 ans que nous avons pris cet engagement et le moment ne pouvait pas être mieux choisi pour faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, dans le contexte, en particulier, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'échéance est proche, et du programme de développement pour l'après-2015, sur lequel nous entamerons bientôt les négociations intergouvernementales.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général et de rapport indexé sur la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui soulignent tous deux le caractère central des questions abordées à la CIPD par rapport à un programme de développement pour l'après-2015 que nous voulons porteur de changement, sans laissés-pour-compte et durable.

Le Botswana a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Afin d'obtenir des résultats positifs au cours des 20 dernières années, il a reconnu la nécessité d'investir dans la défense et la protection des droits fondamentaux de la personne, considérées comme partie intégrante d'un développement national durable.

Les interventions de santé publique mises sur pied par le Botswana dans le sillage de la Conférence du Caire de 1994 ont contribué à la réalisation de l'objectif de notre première politique démographique nationale, à savoir la réduction du taux de fécondité. Le taux de fécondité a été ramené de 4,7 enfants par femme en 1990 à 3,4 en 2001, puis à 2,9 en 2011, ce qui dépasse l'objectif de 3,3 enfants par femme fixé en 2011. L'axe choisi dans le cadre de la politique démographique nationale révisée définie en 2010 résulte d'un constat : l'importance d'un suivi du rythme de décélération du taux de fécondité afin de maintenir ce taux au-dessus du taux de renouvellement de la population.

L'accent a été mis au Botswana sur un meilleur accès aux services de santé générale et sur une correction simultanée des inégalités d'accès aux services de santé sexuelle et de la procréation. En outre, nous continuons d'offrir une éducation sexuelle complète dans les écoles et d'accélérer l'intégration des services de santé sexuelle et de la procréation ainsi que des services relatifs au VIH/sida dans tout le pays.

Sur la question du VIH/sida, le Gouvernement botswanais reste ferme dans son engagement de permettre à toute la population de bénéficier des services de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement du VIH/sida, et d'éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant. La lutte contre l'épidémie de VIH/sida a été l'une des grandes préoccupations, dans le domaine des questions de population, depuis la Conférence de 1994, puisque sa prévalence est demeurée élevée pendant toutes les années 90, avant de se stabiliser dans les années 2000 grâce à l'utilisation des traitements antirétroviraux.

Toutefois, le coût des traitements antirétroviraux est insupportable, puisqu'il est prévu qu'il s'accroisse notablement dans les prochaines années. Nous poursuivons par conséquent notre collaboration avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux du secteur public comme du secteur privé, en vue de mobiliser des ressources qui nous permettent de réaliser notre objectif national, à savoir : zéro infection nouvelle à VIH d'ici à 2016, et l'élimination du sida d'ici à 2030.

Le Botswana possède une structure démographique de population jeune. Selon le recensement de la population et du logement effectué en 2011, la population âgée de 10 à 35 ans représente 49,3% de notre population totale, tandis que les 10-19 ans constituent 20,7% de cette même population. Les enjeux associés à ce gonflement de la pyramide dans la section de la population la plus jeune comprennent l'offre d'une éducation de qualité et de qualifications propres à correspondre à la demande sur le marché du travail. Si l'on note des progrès en ce qui concerne l'offre d'un enseignement de qualité, c'est la création d'emplois qui fait office de révélateur.

Le Gouvernement reconnaît néanmoins le potentiel que représente cette très forte proportion de jeunes dans la population pour la croissance économique future du pays et son développement durable. Le Botswana est donc déterminé à trouver des stratégies qui lui permettront de bénéficier pleinement de ce dividende démographique en investissant davantage dans des politiques axées sur les jeunes, comme par exemple la promotion de l'accès aux technologies de l'information et des communications. Dans le secteur de l'éducation, au cours des 20 dernières années, le Botswana s'est efforcé d'améliorer l'accès à l'éducation et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour un développement humain continu. À cet égard, le Conseil de mise en valeur des ressources humaines a été créé pour mettre la formation professionnelle en adéquation avec les exigences du marché du travail.

Le Botswana est conscient des défis qui subsistent pour protéger l'environnement dans l'intérêt des générations futures. Le développement de l'infrastructure et l'exploitation durable du capital naturel font partie de nos priorités nationales en matière de développement. On ne saurait trop insister sur l'influence des facteurs démographiques sur la croissance économique et le développement, et cette influence fait qu'il est indispensable d'intégrer de manière systématique et globale les dynamiques démographiques au processus de planification du développement national.

L'inégalité actuelle des revenus et des richesses est intenable. Elle compromet la croissance économique et affaiblit la cohésion et la sûreté des sociétés. La capacité des personnes à innover et à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales est également un sujet pertinent pour les débats qui auront lieu demain à l'occasion du « Sommet 2014 sur le climat : Accélérer

l'action» et le débat général qui suivra. Nous estimons que les problèmes de développement auxquels nous sommes confrontés requièrent la participation systématique de toutes les parties prenantes à l'élaboration des mesures prises pour y faire face. Par ailleurs, le statut de pays à revenu intermédiaire du Botswana a entraîné une baisse de l'aide fournie par les donateurs. À l'avenir, il conviendra donc de déployer des efforts délibérés pour galvaniser l'appui des partenaires de développement afin de garantir la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'attachement du Botswana aux idéaux de la Conférence du Caire et à la mise en œuvre effective du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. J'espère que la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale se montrera à la hauteur de son objectif, à savoir permettre aux pays de se prononcer clairement et au plus haut niveau politique sur ces questions extrêmement importantes. Nous espérons également que les aspirations exprimées dans le Programme d'action de la CIPD seront pleinement incorporées au programme de développement pour l'après-2015 dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs que le temps d'intervention est limité à trois minutes; je les prie de bien vouloir en tenir compte.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Olga Marta Sánchez Oviedo, Ministre de la planification et de la politique économique du Costa Rica.

M^{me} Oviedo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Il y a 20 ans, la Conférence du Caire a mis en évidence le lien entre développement et bien-être des populations. Ce sont les personnes, dans leur diversité, qui construisent les sociétés, et ce sont elles qui doivent bénéficier de leurs réalisations. Néanmoins, les problèmes qui étaient à l'origine de ce rassemblement mondial à l'époque sont toujours d'actualité. La lutte pour l'égalité des sexes, l'accès aux services de santé sexuelle et de la procréation, les droits de la procréation, le respect effectif des droits des femmes, des jeunes et des personnes âgées et l'autonomisation de toutes ces personnes sont autant de conditions nécessaires pour un développement solidaire, durable, sans exclusive et conforme aux réalités contemporaines et aux aspirations de nos sociétés.

Depuis 1994, le Costa Rica a considérablement progressé dans la mise en œuvre des engagements pris dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, grâce à l'adoption de lois, de politiques et de mécanismes institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes, lutter contre la violence faite aux femmes, lutter contre le VIH/sida, et promouvoir les droits des enfants, des adolescents et des personnes âgées, entre autres objectifs. La société costaricienne reste donc déterminée à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans toutes leurs dimensions.

Depuis deux décennies, nous déployons des efforts soutenus pour que les lois, les politiques publiques, les programmes et les projets dans ce domaine deviennent de véritables instruments de mise en œuvre effective de ces engagements. À cet égard, notre pays a adopté des directives précises concernant les politiques publiques et les mesures pratiques en vue de réaliser cet objectif sur l'ensemble du territoire national. Notre gouvernement, qui n'a pris ses fonctions qu'il y a quatre mois, est conscient qu'il reste un long chemin à parcourir pour que toutes les personnes puissent réellement exercer leurs droits fondamentaux, sans aucune forme de discrimination. À cette fin, nous renouvelons notre attachement aux valeurs et aux principes qui ont été adoptés à la Conférence du Caire et confirmés par le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, car ils reflètent de manière adéquate la diversité de notre nation.

Nous luttons avec un acharnement particulier contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, qui touche un cinquième de notre population, et nous œuvrons à un développement durable et équitable fondé sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes, qui sont l'une des grandes richesses dont a hérité notre peuple.

Il faut instaurer l'éducation sexuelle dès l'enfance. J'insiste sur le fait que nous aspirons à ce que chaque grossesse soit voulue, se déroule sans risque, et à ce que le plein épanouissement des mères et de leurs enfants soit garanti. C'est pourquoi nous nous opposons fermement aux relations inappropriées entre des adultes et des enfants ou des adolescents.

Par ailleurs, nous promovons les droits des peuples autochtones, la reconnaissance des peuples d'ascendance africaine qui vivent dans nos régions, en particulier la région atlantique de notre pays, la sécurité urbaine et le droit de vieillir dans la dignité.

Toutes ces questions nécessitent que l'État prenne des mesures dynamiques pour en faire des priorités des investissements publics dans le domaine social.

Nous estimons que le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 offre aux pays l'occasion de renouveler leur attachement aux principes et aux droits énoncés à la Conférence du Caire et consacrés par le Consensus de Montevideo, ce qui nous permettra de définir la voie appropriée pour nous attaquer avec conviction aux défis importants qui nous attendent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Pascal Labille, Ministre des entreprises publiques et de la coopération au développement, chargé des grandes villes, de la Belgique.

M. Labille (Belgique) : Au moment de la célébration des 20 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la Belgique tient à réaffirmer son ferme soutien à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action issu de la CIPD et se permet de féliciter le Secrétaire général pour l'ensemble de l'examen opérationnel, dont les résultats sont repris dans le rapport (A/69/62) et l'index (A/69/122) présentés aujourd'hui.

La Belgique soutient fermement la poursuite du Programme d'action au-delà de 2014, en tenant compte des défis qui subsistent. Nous sommes particulièrement préoccupés par trois points. Premièrement, par les inégalités qui subsistent dans l'attente des résultats : il faut une approche inclusive qui intègre tous les individus sans discrimination aucune. Deuxièmement, par les nombreuses lacunes concernant les jeunes. En effet, les investissements ciblés sur les jeunes, dont l'éducation de qualité, y compris l'éducation sexuelle, sont les investissements les plus efficaces. Et enfin, par les progrès insuffisants en matière de droits et de santé sexuelle et procréative. En effet, le taux de mortalité maternelle dû aux grossesses précoces et à la morbidité reste élevé, particulièrement parmi les très jeunes femmes. Au cours des 20 dernières années, nous avons fait des progrès importants. La Belgique espère que les résultats positifs obtenus jusqu'à présent inciteront à poursuivre les efforts.

En avril 2014, la Belgique a été élue Présidente de la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement. Le développement durable, qui fait partie du thème de cette session, dépend

de la réussite de la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Mon pays souligne l'importance du Programme d'action de la CIPD pour la réalisation des droits humains ainsi que pour le programme de développement pour l'après-2015.

Je me réjouis également de plusieurs positions adoptées auparavant par l'Union africaine, comme la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et la déclaration du Sommet spécial Abuja+12 sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.

Enfin, tenant compte des interactions entre la dynamique de la population, l'environnement et le développement durable, il s'avère indispensable de mieux intégrer la dynamique des populations dans la planification du développement, en prenant en compte le défi de la croissance de la population. Nous nous réjouissons de collaborer avec les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile pour contribuer à la réalisation des résultats prometteurs de la CIPD au-delà de 2014 pour toutes les populations, sans aucune distinction.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Mercedes del Carmen Guillén Vicente, Vice-Ministre de la population, des migrations et des affaires religieuses des États-Unis du Mexique.

M^{me} Guillén Vicente (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur que de me trouver devant l'Assemblée en tant que membre de la délégation mexicaine. Depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement du Président Peña Nieto, notre attachement aux huit objectifs principaux énoncés dans le Programme d'action a été réaffirmé. Cela a représenté une évolution considérable en matière d'accès aux droits sociaux et civiques, d'inclusion et d'autonomisation pour des millions de Mexicains.

À l'approche de la date butoir de 2015, le Mexique travaille dur et effectue des changements de fond pour être sûr de réussir. En un peu plus de 13 ans, notre pays est parvenu à améliorer 94 % des indicateurs figurant sur la liste officielle de l'ONU. Pour ce qui est des indicateurs restants, il est très probable qu'ils seront atteints en 2015.

Cependant, en dépit de ces avancées, la réduction de la pauvreté et le maintien de la tendance à la diminution des inégalités restent des impératifs pour le

Mexique. C'est la raison pour laquelle l'administration actuelle a mis en place des réformes structurelles durant ses 21 premiers mois au pouvoir. Ces réformes visent à accélérer la croissance économique et à favoriser l'avènement d'un Mexique ouvert, sur la base d'une politique sociale inédite – une politique sociale qui suppose des changements importants, notamment la croisade nationale contre la faim et l'annonce récente de la création du nouveau mécanisme de coordination nationale du Programme d'insertion sociale Prospera, qui représente aujourd'hui la principale stratégie de lutte contre la pauvreté au Mexique.

En matière d'éducation, nous avons réalisé l'objectif de l'accès à un enseignement primaire de qualité.

S'agissant d'autonomiser les femmes et d'améliorer sensiblement la santé maternelle, des progrès ont été accomplis mais des problèmes persistent, et l'objectif fixé n'a été atteint qu'à hauteur de 68 %.

En ce qui concerne l'environnement, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, nous avons atteint l'objectif fixé avant la date butoir, et le taux de déforestation est en train de s'améliorer.

Le Gouvernement mexicain réaffirme sa détermination à continuer de jouer un rôle important dans cette entreprise internationale. Nous continuerons de participer activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, en promouvant un large consensus et en honorant l'engagement pris par le Mexique en tant qu'acteur responsable de la communauté mondiale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Salah Ben Ammar, Ministre de la santé de la Tunisie.

M. Ben Ammar (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général, et par son intermédiaire l'ensemble du système des Nations Unies, pour les efforts consentis afin de promouvoir la prospérité et une vie digne pour tous dans le monde entier. La tenue de cette session extraordinaire consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) confirme l'importance accordée par l'ONU à ce sujet.

La Conférence internationale, qui s'est tenue au Caire en 1994, a marqué une étape importante en matière de développement. Nous attachons une grande

importance aux progrès accomplis depuis dans le monde entier, mais nous prenons également note des inégalités persistantes dont pâtissent certains groupes. Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance de l'éducation sexuelle pour les filles et les garçons, ainsi que de la santé procréative et féminine. Pour nous, il s'agit de droits fondamentaux. Nous attachons également une grande importance à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Nous sommes attachés à la consécration du principe d'égalité des sexes.

La Tunisie participe avec une grande efficacité aux initiatives lancées par la CIPD, et elle les a incorporées dans ses politiques et ses programmes nationaux. Nous présentons régulièrement des rapports, le dernier en date étant consacré aux questions démographiques et de développement dans le contexte du suivi de la Conférence du Caire au-delà de 2014.

Nous avons accompli des progrès considérables, mais il reste de nombreuses disparités, inhérentes notamment à des différences structurelles. Malgré la période de transition difficile que nous traversons, nous sommes parvenus à adopter des réformes sociales et économiques qui ont permis de renforcer les principes républicains et de jeter des bases solides pour consolider la démocratie et les droits de l'homme, principes qui sont consacrés par la nouvelle Constitution tunisienne. Nous allons donc poursuivre cette politique de réforme durant la période à venir, en nous fondant sur le recensement que nous avons effectué l'an dernier.

Face à ces défis et face aux problèmes auxquels de nombreuses parties de la population sont confrontées, l'examen du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 est une nécessité pour nous, notamment en ce qui concerne les évaluations internationales et régionales. Cela s'inscrit également dans les travaux en cours pour le programme de développement pour l'après-2015. Nous réitérons le soutien de la Tunisie à l'action concertée de la communauté internationale en vue d'assurer un meilleur avenir à l'humanité tout entière. J'espère que les travaux de cette session extraordinaire seront couronnés de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, S. E. M. Samura Kamara.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : En application de la résolution 65/234, la Sierra Leone a pleinement participé aux processus d'examen à tous les

niveaux, prenant acte des progrès accomplis à ce jour et des plans d'avenir concernant les cinq piliers clefs, à savoir la dignité, les droits de l'homme, la santé, la gouvernance et la responsabilité. Depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire en 1994, la Sierra Leone a régulièrement pris part aux nombreuses conférences internationales et nationales sur la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi qu'aux ateliers consacrés à ce sujet. À l'échelon national, la Sierra Leone demeure pleinement attachée à la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées sur les cinq piliers et qui sont désormais intégrées dans notre cadre de développement national. En conséquence, nous nous engageons à suivre la feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

La Sierra Leone a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, même si les difficultés restent nombreuses. Selon l'enquête nationale sur la population et la santé qui a été menée en 2013, des progrès ont été accomplis dans la fourniture des services sanitaires de base à la population. Entre 2008 et 2013, le taux de fécondité total a chuté de 5,1 % à 4,9 %, en grande partie en raison du recours accru des femmes mariées aux méthodes de planification familiale modernes, dont le taux d'utilisation a doublé, passant de 7 % à 16 %. Les soins prénatals assurés par des accoucheuses qualifiées ont augmenté de 87 % à 97 %. Durant la même période, les accouchements suivis par un personnel médical qualifié ont progressé de 42 % à 61 %. Les accouchements dans les établissements de soins ont doublé, passant de 25 % à 56 %. La proportion d'enfants intégralement vaccinés a augmenté de 40 % à 68 %. De plus, l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme pour les enfants de moins de 5 ans a doublé, passant de 26 % à 49 %.

L'épidémie d'Ebola ne nous permet pas de célébrer ces réalisations. Le Gouvernement constate actuellement une très forte baisse de l'accès des femmes et des enfants aux soins de santé, ce qui a considérablement réduit les soins prénatals et postnatals ainsi que les accouchements dans des établissements médicaux. Les femmes en âge de procréer représentent près de 60 % des victimes d'Ebola, principalement parce que ce sont elles qui dispensent les soins dans leur famille et au sein de leurs communautés. Le faible taux d'alphabétisation, la peur, la stigmatisation, les mythes et les croyances, pratiques et systèmes culturels, ainsi que l'insuffisance

du système de santé sont au nombre des difficultés que nous rencontrons.

En tant que Gouvernement, nous lançons un appel en faveur d'une approche rapide et à plusieurs volets pour maîtriser cette maladie afin que les gains que nous avons obtenus grâce à la gratuité des soins de santé et à d'autres initiatives ne soient pas purement et simplement perdus. Nous reconnaissons toutefois que nous avons tiré quelques enseignements très précieux, qui nous aideront à renforcer notre système national de santé afin d'éviter une répétition de la situation actuelle. À ce stade, je voudrais remercier nos partenaires internationaux tant à l'échelon multilatéral que bilatéral de leur appui en cette période difficile de l'histoire de notre pays.

Nous sommes heureux d'annoncer que, s'agissant de ces progrès, les femmes de notre pays ne sont pas des laissées-pour-compte. D'après une étude récente des progrès réalisés sur le front de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, il y a maintenant un nombre appréciable de femmes ayant terminé leurs études secondaires et elles sont nombreuses à tenir des postes clefs au sein du Gouvernement central et des collectivités locales. Leur participation globale au marché du travail, tant formel qu'informel, est très supérieure à celle des hommes.

Des politiques ciblées sont également adoptées pour garantir aux femmes la jouissance de leurs droits, comme le montre la promulgation des trois lois sur l'autonomisation des femmes. Nous avons également mis en place un comité parlementaire sur les droits de l'homme, qui met l'accent sur les femmes et les enfants. Nous avons par ailleurs engagé un processus d'examen de la Constitution dans le cadre duquel les voix des femmes et d'autres groupes défavorisés se font déjà entendre clairement. Une loi stipulant que 30 % des élus doivent être des femmes doit bientôt être soumise au Parlement national pour promulgation.

Il nous est également agréable d'annoncer que le Gouvernement a élaboré un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et de la résolution 1820 (2008) sur la violence sexuelle. Des progrès considérables ont aussi été réalisés dans les domaines du handicap, de l'enfance et de l'éducation, notamment celle des petites filles. Comme nombre d'autres pays, nous sommes résolus à améliorer la collecte et l'analyse de données afin de pouvoir prendre des décisions, planifier et gérer le développement en

fonction des faits. Nous reconnaissons toutefois qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour accroître la représentation et la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie.

C'est dans cette perspective que la Sierra Leone a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014. Cette Déclaration et les enseignements que nous avons tirés continueront de nous aider à formuler nos politiques et programmes nationaux en matière de population au-delà de 2014.

Il y a déjà un consensus national sur la nécessité de mettre l'accent sur les défis qui nous restent à relever, en particulier l'éradication de la pauvreté et l'élimination des inégalités et des discriminations; l'éducation qui doit autonomiser les jeunes, et surtout les filles; et la santé et l'amélioration de l'accès aux services de base, tout en renforçant les interventions visant à éradiquer le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité d'investir dans la création d'emplois et dans la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat pour les jeunes afin qu'ils puissent devenir des membres productifs de la société, avoir accès à l'emploi et réaliser leur potentiel.

Je souhaite conclure en réaffirmant l'engagement de la Sierra Leone à pleinement appuyer les principes du Programme d'action de la CIPD, surtout dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Nous soulignons l'importance que revêtent des partenariats solides et la poursuite de la coopération internationale dans la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Célestin Vunabandi Kanyamihigo, Ministre du plan et du suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité de la République démocratique du Congo.

M. Kanyamihigo (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom de la République démocratique du Congo, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

La République démocratique du Congo exprime sa gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour la qualité de son rapport sur le Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62). Je saisis également cette opportunité pour adresser mes sincères félicitations au Directeur exécutif, M. Babatunde Osotimehin, pour sa reconduction à la tête du Fonds des Nations Unies pour la population.

Il me plaît de mentionner ici que la République démocratique du Congo a participé à tout le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, qui a abouti aux conclusions du présent rapport. Je mentionnerai notamment notre participation à l'examen mondial sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, à l'élaboration du rapport national sur la CIPD+20, aux rencontres régionales des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe à Maputo, de l'Union africaine à Addis-Abeba et à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement à New York.

L'examen de l'état des lieux de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD révèle des progrès significatifs dans notre pays, nonobstant quelques défis qui restent encore à relever. En effet, la République démocratique du Congo sort de près de deux décennies de conflits armés durant lesquelles les efforts du Gouvernement étaient plus tournés vers la pacification. Ces efforts ont permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en juillet 2010, de renouer avec la croissance économique, avec une moyenne évaluée à 8,1 % entre 2010 et 2013, et de mettre en place un vaste programme de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base.

C'est dans ce contexte que la santé maternelle et infantile s'est améliorée. Le taux de mortalité maternelle est passé de près de 1 800 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 846 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2014. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié s'est aussi nettement amélioré, passant de 61 % en 2001 à 80 % en 2014. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 213 décès à 104 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2001 et 2014. Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation primaire est passé de 51,7 % en 2001 à 91 % en 2012. Cette amélioration est expliquée

principalement par la gratuité de l'enseignement primaire, la promotion de la scolarisation des filles et la mise en place d'un important programme de reconstruction des écoles par le Gouvernement.

Dans le domaine de l'égalité des sexes, d'équité et d'émancipation, beaucoup d'efforts ont été fournis. Outre la ratification des instruments juridiques internationaux, le cadre juridique et institutionnel pour la promotion de l'égalité du genre et la protection de l'enfant a été amélioré. La Constitution de la République démocratique du Congo, adoptée en février 2006, consacre l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Le principe de parité dans la gestion de la chose publique y est également consacré. D'importantes réformes sont en cours de réalisation dans le but de supprimer de notre arsenal juridique toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Au niveau institutionnel, la politique nationale sur le genre et la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ont été élaborées et sont actuellement d'application. Le projet de Code de la famille révisé, tout comme le projet de loi de mise en œuvre de la parité sont en cours d'examen au niveau du Parlement. Face à l'ampleur des violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles pendant la guerre, le Gouvernement a mis en place une réforme législative qui renforce l'infraction du viol et criminalise les autres formes de violence faite à la femme et à la jeune fille, tout en consacrant une procédure appropriée de poursuite des auteurs.

En dépit des progrès enregistrés, il est important de noter que la longue période d'instabilité sociopolitique que la République démocratique du Congo a traversée pendant la première décennie du Programme d'action de la CIPD n'a pas permis sa bonne mise en œuvre. Actuellement, des nouvelles questions ont émergé et figurent parmi les priorités nationales et les défis à relever pour la mise en œuvre adéquate du Programme d'action de la CIPD en République démocratique du Congo. Il s'agit notamment de l'organisation du deuxième recensement général de la population et de l'habitat afin d'actualiser les données sociodémographiques, de mieux planifier et suivre le programme de développement; de la recrudescence des violences basées sur le genre; de la persistance des groupes armés à la base du déplacement massif des populations, particulièrement à l'est du pays; de la prédominance d'une population majoritairement jeune avec toutes les conséquences sur la scolarisation, l'emploi, la santé

sexuelle et reproductive; du niveau élevé de fécondité et des besoins non satisfaits en matière de planification familiale; de la poursuite de la lutte contre le VIH/sida et enfin, de la protection de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et du respect des droits des peuples autochtones.

Pour répondre à ces défis, le Gouvernement entend renforcer les partenariats bilatéraux et multilatéraux, d'une part, et la collaboration avec la société civile et le secteur privé, d'autre part. C'est pourquoi la République démocratique du Congo plaide pour que le cadre post-2015 soit largement participatif, renforce l'engagement de tous pour les droits de l'homme, la culture de la pratique des lois et normes internationales admises, la lutte contre l'injustice basée sur l'inégalité, le rejet de la discrimination sous toutes ses formes, tout en garantissant les droits de tous à participer pleinement à la vie de la société et à la prise de décisions.

La République démocratique du Congo partage entièrement les conclusions du Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'engage à poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre ce programme. À cet égard, nous voulons réitérer notre soutien exprimé lors de l'examen régional de la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, tout en reconnaissant le droit souverain de chaque pays de mettre en œuvre les recommandations conformément à ses lois et à ses priorités de développement et dans le strict respect des valeurs religieuses et éthiques, ainsi que de l'héritage culturel de sa population.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des Affaires étrangères de la République du Zimbabwe, S. E. M. Simbarashe Simbanenduku Mumbengegwi.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais, en préambule, déclarer que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) reste tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était en 1994 au Caire.

Depuis la CIPD, le Zimbabwe a réalisé d'importants progrès dans l'examen des questions démographiques dans le cadre de son développement. Nous ne pouvons séparer les questions démographiques du développement dans son ensemble. Nous prenons note des effets importants que l'urbanisation et les migrations internes et internationales exercent sur la dynamique des populations et le développement. La

rapide urbanisation et les migrations internes figurent au nombre des défis majeurs en matière de population et de développement auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement, y compris le Zimbabwe. L'accroissement de la population dans les zones urbaines a engendré des pressions accrues sur les infrastructures, dont le taux d'expansion reste à la traîne. Les autorités et les habitants de ces zones sont souvent confrontés à des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'énergie insuffisantes.

Dans les efforts déployés par le Zimbabwe en faveur de la population et du développement, une attention considérable a été accordée aux droits de l'homme, qui constituent le fondement du Programme d'action. Cela a conduit à des améliorations impressionnantes en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et l'accès à la planification familiale, ainsi qu'à un meilleur accès à l'éducation pour tous. Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de VIH/sida, nous avons également tiré des enseignements précieux qui nous ont aidés à renforcer notre système de santé.

De nombreux pays en développement, y compris le mien, continuent d'être confrontés à des taux de mortalité maternelle, infantile et néonatale inacceptables. Par conséquent, nous pensons que nous devons faire davantage pour que la grossesse et l'accouchement cessent d'être des pièges mortels pour les femmes.

Pour ce qui est de l'avenir, j'exhorte tous les participants réunis ici à s'attaquer aux autres questions essentielles qui ont été identifiées dans le Programme d'action, telles que les besoins des personnes âgées et de nos jeunes. En nous acquittant de nos obligations dans le cadre du Programme d'action, il importe que les discussions sur les questions relatives à la population respectent la primauté des responsabilités des États Membres dans l'établissement des priorités pour les interventions et les programmes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance de la République du Niger, S. E. M^{me} Maikibi Kadidiatou.

M^{me} Kadidiatou (Niger) : J'ai l'honneur de livrer le message de S. E. M. Issoufou Mahamadou, Président et Chef de l'État de la République du Niger, à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action

de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations à M. Sam Kutesa pour son accession à la présidence de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et lui dire que, tout au long de son mandat, il peut compter sur l'appui du Niger dont l'engagement dans les objectifs convenus de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) demeure plus que jamais indéfectible.

La démarche participative et inclusive qui a prévalu dans la préparation de l'important rapport du Secrétaire général (A/69/62) est un gage certain de pertinence pour les programmes et actions prévus dans les années à venir. La délégation nigérienne tient à saluer le Secrétaire général, les partenaires et tous les acteurs concernés qui ont participé à ce processus auquel elle a pris activement part. Le rapport soumis à notre attention met l'accent sur des préoccupations qui coïncident avec nos priorités nationales, dont le respect et la protection des droits humains, notamment en matière de reproduction, d'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et à l'éducation, y compris l'éducation sexuelle, et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce rapport est par conséquent une base précieuse qui nous permettra de travailler plus efficacement dans l'élaboration du programme mondial de développement pour l'après-2015.

Vingt ans après l'adoption et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Niger a accompli d'énormes progrès vers l'atteinte des objectifs dans les domaines de la gouvernance, de la santé, de l'éducation, de la promotion de la dignité et des droits humains. Cependant, la forte croissance démographique de 3,9% par an, se traduisant par un doublement de la population en moins de 18 ans, reste un défi redoutable pour notre pays. Nous sommes, à cet égard, engagés à promouvoir une croissance économique forte et accélérée à travers des politiques économiques et sociales adéquates et des investissements dans le développement humain, s'inscrivant dans le programme de renaissance mis en œuvre par le Gouvernement. Nous sommes résolus à exploiter toutes les options pour faire face à ce défi, y compris le dividende démographique.

Le Niger nourrit de fortes attentes pour le programme mondial de développement pour l'après-2015. Pour nous, plusieurs éléments doivent

servir de base à l'élaboration des stratégies entrant dans ce cadre. Il s'agit du renforcement de l'application des textes institutionnels sur la dignité et les droits humains; de la réduction des inégalités entre les différentes composantes de la population; des politiques économiques de croissance durable basées sur l'éducation technique et professionnelle des jeunes et leur emploi; et des actions fortes en direction des jeunes qui constituent une frange importante de notre population, notamment en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive.

Les programmes qui seront développés devront prendre en compte les diversités sociales et culturelles de nos différents pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du travail et du bien-être social de la République d'El Salvador, S. E. M^{me} Sandra Guevara.

M^{me} Guevara (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Au nom du Président et du Gouvernement d'El Salvador, j'adresse nos salutations à l'Assemblée générale.

El Salvador souhaite dire combien il est heureux de la tenue de la présente session extraordinaire, car les thèmes abordés à la Conférence internationale sur la population et le développement et dans son Programme d'action, de même que les activités clefs menées aux fins de son application, demeurent tout à fait d'actualité aujourd'hui.

En tant que pays, nous partageons les conclusions du rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur sur la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », (A/69/62), notamment l'affirmation selon laquelle le changement de paradigme de cette conférence a démontré et continue de démontrer que les aspirations tant individuelles que collectives au développement profitent de la place faite à la dignité de l'individu et aux droits de l'homme. L'investissement dans les droits de l'homme, les capacités et la dignité dans tous les secteurs du Programme d'action du Caire et tout au long du cycle de la vie constitue sans aucun doute le fondement de la réalisation du développement durable.

À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel que les conclusions du rapport du Secrétaire général et les résultats des conférences régionales, consacrées à l'examen de l'application du Programme d'action du Caire, soient inclus dans le débat du nouveau programme

de développement pour l'après-2015. Nous nous félicitons de la possibilité qui a été donnée aux pays de participer au processus d'examen par le biais de l'enquête mondiale à laquelle plus de plus de 18 institutions nationales d'El Salvador ont pris part. L'enquête a beaucoup motivé notre pays à rédiger, avec le concours d'organisations de la société civile, un rapport national sur l'application du Programme d'action du Caire.

Je voudrais citer quelques réalisations de notre pays au titre du Plan d'action du Caire au cours des 20 dernières années. Afin de concrétiser l'objectif de l'accès universel et équitable à la santé en matière de sexualité et de procréation, le Ministre de la santé s'appuie sur une politique de santé en matière de sexualité et de procréation, qui permet de renforcer la qualité des services de soins maternels et néonataux, un accent particulier étant mis sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida.

Nous disposons du Plan national pour l'égalité réelle afin de garantir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques en faveur des droits de la femme. Nous avons promulgué et mis en application la loi générale pour une vie sans violence, ainsi que la loi de l'égalité, de l'équité et de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nous disposons d'un système de statistiques ventilées par sexe, ainsi que du programme-modèle connu sous le nom de « Ciudad Mujer » (la Cité des femmes), qui fournit différents services de soins complets aux femmes.

Nous avons créé la Banque de la femme, qui favorise l'autonomie économique des femmes. Nous avons promulgué une loi sur les partis politiques qui garantit qu'au moins 30% des élus soient des femmes et qu'elles occupent au moins 30% des postes de décision. Dans le budget de l'État, un accent est mis sur la problématique hommes-femmes en prévoyant des mesures positives qui répondent aux besoins concrets des femmes. Nous avons également mis en place la Plateforme de la jeunesse salvadorienne, qui a une incidence sur les droits de nos jeunes en matière de sexualité et de procréation. Nous avons réformé la Constitution de la République pour y inscrire la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux des peuples autochtones, entre autres progrès.

Il reste beaucoup de défis à relever dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous devons continuer de progresser vers la réalisation d'une véritable égalité des femmes, l'égalité des sexes,

l'autonomisation des femmes, ainsi que l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Nous devons aussi continuer de lutter contre la pauvreté et contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et garantir les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation sans discrimination aucune. Nous devons, d'autre part, assurer la parité hommes-femmes dans la participation à la vie politique ainsi que le droit des femmes de disposer de leur propre corps.

En tant que pays, nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire 20 ans après son adoption, tenant compte avant tout des mesures prioritaires sur lesquelles nous sommes entendus et des accords auxquels nous sommes parvenus à la première Conférence régionale sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue en Uruguay, dont les résultats forment le Consensus de Montevideo sur la population et le développement. Il est important que nous prenions des mesures immédiates répondant aux attentes de nos peuples et éliminant les inégalités qui prévalent, l'accent étant mis en particulier sur les groupes qui ont historiquement fait l'objet de discriminations et qui se trouvent dans des conditions de vulnérabilité.

Nous ne pouvons nier le fait que les questions de la population et du développement sont étroitement liées aux réalités économiques, sociales et environnementales des pays, et pour les traiter, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et les alliances mondiales, régionales et sous-régionales et de conclure des accords entre pays en vue de mettre au point des stratégies et des mesures communes. Je souhaite remercier le Fonds des Nations Unies pour la population de sa contribution et sa coopération au programme de pays 2012-2015. Je lance aussi un appel aux organismes du système des Nations Unies pour qu'ils incluent dans leurs plans stratégiques les grands axes du Programme d'action du Caire et qu'ils mobilisent des fonds pour assurer la continuité du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, je tiens à réaffirmer la volonté de la République d'El Salvador à mettre en œuvre les engagements du Programme d'action du Caire, ainsi que les mesures clefs et les accords régionaux conclus sur ce sujet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du développement social de la République sud-africaine, S. E. M^{me} Bathabile Dlamini.

M^{me} Dlamini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), revêt une grande importance pour l'Afrique du Sud, car elle coïncide avec nos 20 ans de vie sans la discrimination et l'oppression de l'apartheid. Alors que nous célébrons notre nouvelle et jeune démocratie, nous devons nous rappeler que notre combat contre les politiques et les lois visant à exclure et à marginaliser les gens sur la base de leur race, classe, sexe, religion, âge, handicap ou orientation sexuelle fait partie intégrante du programme en cours de la CIPD.

Conformément à la Constitution sud-africaine et guidée par le Programme d'action de la CIPD, la politique sud-africaine en matière de population met l'accent sur la réalisation du développement durable et place les personnes au cœur de ce développement. Si nous voulons améliorer la vie des gens, la garantie de l'accès aux droits fondamentaux ne peut être séparée des idéaux visant la réalisation du développement durable et équitable. L'Afrique du Sud reconnaît les énormes progrès qui ont été accomplis au cours des 20 dernières années, depuis que nos gouvernements se sont réunis au Caire pour adopter le Programme d'action de la CIPD.

Nous notons toutefois qu'il reste beaucoup de travail à faire malgré nos efforts, surtout sur le continent africain. Nous n'avons pas encore tenu notre engagement d'assurer les soins de santé et les droits de tous en matière de sexualité et de procréation, et n'avons pas non plus créé les possibilités en faveur desquelles nous nous sommes engagés et demeurons engagés en tant qu'États. L'examen récent du Programme d'action de la CIPD 20 ans après son adoption a clairement mis en évidence les énormes lacunes qui demeurent pour garantir la santé et les droits de toutes les femmes et filles en matière de sexualité et de procréation, ainsi que les progrès inégaux et fragmentaires qui ont été accomplis.

Durant cette session extraordinaire, il est important de faire le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au cours de 20 dernières années. Il est nécessaire de souligner le fait que d'autres mesures sont requises pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, y compris dans le cadre des prochaines négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. Par conséquent, l'Afrique du Sud se félicite de l'examen

approfondi et des préparatifs entrepris par le Fonds des Nations Unies pour la population.

Nous souscrivons aux conclusions et aux recommandations de l'examen opérationnel qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/69/62), intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». L'Afrique du Sud réaffirme par ailleurs son appui aux résultats de l'examen régional, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014. La Déclaration d'Addis-Abeba représente le consensus de l'Afrique sur l'examen du Programme d'action de la CIPD, adopté par les Ministres africains chargés de la population en octobre 2013 et entériné par les chefs d'État et de gouvernement africains au sommet de l'Union africaine en janvier 2014.

Conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba, l'Afrique du Sud a lancé les programmes suivants. Nous avons amélioré l'accès des femmes et des filles à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation en accroissant l'accès à des services d'avortement sûr et à des moyens modernes de contraception. Cette année, nous avons lancé un programme complet de contraception et de planification familiale. Au moyen de ces programmes, nous continuerons d'intégrer les services de santé en matière de sexualité et de reproduction, de lutte contre le VIH et de planification familiale. Nous avons également mis en place un programme de santé scolaire qui fournira des services de santé complets aux jeunes et aux adolescents. Notre département de la santé s'emploie à améliorer les programmes visant à éliminer la mortalité maternelle évitable en offrant des services de maternité complets et en garantissant un accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien liés au VIH.

L'Afrique du Sud a connu une augmentation sans précédent de l'espérance de vie depuis 2005, grâce au programme de médicaments contre le VIH/sida le plus vaste du monde. Cette augmentation de l'espérance de vie, qui est passée de 54 ans en 2005 à 60 ans en 2011, est d'une ampleur qui n'est généralement observée qu'après un changement sociétal majeur, comme l'abolition de l'esclavage. Nous avons maximisé les avantages de notre dividende démographique par le biais de notre plan de développement national, en améliorant par exemple la mise en œuvre du socle national de protection sociale. Notre programme d'allocation familiale pour enfant à

charge s'est révélé un instrument efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités ainsi que les comportements sexuels à risque chez les adolescents. Nous comptons, par ailleurs, universaliser ce programme, de même que le régime de retraite afin de soutenir tous les secteurs de notre population inactive.

Afin de tenir la promesse faite dans la Déclaration d'Addis-Abeba d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe, nous élaborons de meilleurs politiques et programmes pour protéger les femmes et les enfants. Notre département de la justice est en train de créer une unité spécialisée dans la criminalité motivée par la haine pour lutter expressément contre la discrimination et la violence visant les personnes à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou perçue. Compte tenu de leur importance, l'Afrique du Sud demande que les résultats des examens régionaux, tels que la Déclaration d'Addis-Abeba, soient pris en compte dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et soient intégrés dans les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015.

Nous considérons que cette session extraordinaire constitue une occasion importante de réaffirmer la pertinence du Programme d'action de la CIPD et de continuer d'échanger sur ce que nous avons accompli jusqu'à présent et, surtout, sur ce que nous devons encore accomplir. Nous devons notamment sauver la vie de centaines de milliers de femmes et de filles qui meurent en couches ou à la suite de complications liées à un avortement non médicalisé, alors que leur mort pourrait être évitée. Le triple défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités aux échelons national et international, qui sont exacerbés par les inégalités entre les sexes, le manque d'autonomisation des femmes et des filles, la violence fondée sur le sexe et la persistance des inégalités entre pays et régions, figure également parmi les lacunes notables et les domaines qui requièrent une attention particulière.

L'Afrique du Sud demeure résolue à poursuivre la coopération avec les États Membres pour célébrer les succès que nous avons connus jusqu'ici et, surtout, pour promouvoir les mesures supplémentaires que nous devons prendre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus pour une motion d'ordre.

M. Mackay (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous souhaiterions vous présenter à vous, Monsieur, et à toutes les délégations ici présentes une motion d'ordre pour demander que les orateurs respectent le temps de parole établi de trois minutes. Le Président a d'ailleurs appelé à plusieurs reprises toutes les délégations à ne pas dépasser la limite de trois minutes. Vu l'heure tardive et l'emploi du temps chargé de toutes nos délégations, nous risquons de priver les représentants et dignitaires de haut niveau de la possibilité d'intervenir, alors qu'ils sont venus de loin spécialement pour cela. Nous prions donc toutes les délégations de faire preuve de respect à l'égard des autres et de permettre à tout le monde de pouvoir, comme elles, intervenir. Autrement, nous pensons que ce serait contraire à l'esprit de coopération que nous cherchons tous à défendre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus et j'espère que son message a été entendu.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, S. E. M. Tedros Adhanom Ghebreyesus.

M. Ghebreyesus (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir que d'être ici aujourd'hui pour participer à la présente session extraordinaire consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Au cours de 20 dernières années, l'Éthiopie a réalisé d'importants progrès pour mettre en place des services de base équitables au profit des plus vulnérables, auxquels de nouvelles possibilités s'ouvrent désormais. Nous avons fait de notre mieux pour éliminer toutes les formes de discrimination et pour protéger les droits fondamentaux des plus vulnérables. L'occasion nous est maintenant donnée, en application des recommandations de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, de faire en sorte que les aspects essentiels et vitaux des défis concernant la population auxquels nous sommes confrontés soient reflétés dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous devons tenir compte du fait que, malgré nos réalisations, les défis sont encore énormes et les enjeux

très élevés. La persistance des inégalités entre les sexes continue d'entraver l'accès des femmes aux services de santé reproductive, et les nombreuses pratiques traditionnelles préjudiciables restent un problème sérieux, qui rend le bien-être des femmes et des filles difficile à assurer. Nous devons rester fermes dans notre engagement commun à réduire plus avant ces pratiques préjudiciables et, à terme, à les éliminer.

Un autre message qui ressort clairement des délibérations les plus récentes de la Commission, est que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est inachevé et que malgré les résultats obtenus, les progrès demeurent inégaux et il reste encore beaucoup à faire. Il ne fait aucun doute que nous avons ici une occasion formidable de poursuivre nos efforts pour relever les défis concernant la population. Je suis convaincu que les États Membres prendront ces préoccupations en considération dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

L'Éthiopie a obtenu de bons résultats dans la mise en œuvre des activités déterminantes énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Notre politique démographique a été adoptée en 1993 avec pour objectif d'harmoniser le taux de la croissance démographique avec la capacité du pays en matière de développement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, le but ultime étant d'améliorer progressivement le bien-être de la population.

Le chemin a été long et difficile pour assurer l'accès intégral et le choix intégré en matière de santé reproductive, y compris en matière de planification familiale, qui est essentiel si l'on veut garantir la santé et le bien-être de tous nos concitoyens. Nous avons fait des efforts importants pour pallier le manque d'informations en entreprenant des activités de marketing social et de sensibilisation des communautés. Grâce à la mise en œuvre de stratégies novatrices, l'Éthiopie a pu accroître l'utilisation des services de planification familiale, qui est passée de 3 % en 1990 à plus de 40 % en 2014. C'est là un progrès vraiment remarquable qui témoigne de notre engagement. Le Plan de croissance et de transformation, qui est le plan de développement national quinquennal de l'Éthiopie, actuellement parvenu à sa dernière année d'exécution, s'est attaché à intégrer les questions de population au niveau tant global que sectoriel.

L'Éthiopie a également pris des mesures dans le domaine de l'équité du traitement des deux sexes, de

l'égalité et de la promotion de la femme, en élaborant des politiques et des plans d'action et de développement, aussi bien qu'en mettant en place l'infrastructure nécessaire à leur mise en œuvre. Citons aussi la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans de développement national global et sectoriels et dans l'établissement du budget du pays, ainsi que la consolidation des données ventilées par sexe afin d'orienter la formulation des politiques et des programmes. Nous avons, en outre, réduit les disparités importantes qui prévalaient entre les sexes dans l'enseignement primaire en assurant l'égalité d'accès aux garçons et aux filles et en prenant en temps voulu les mesures nécessaires pour nous attaquer aux facteurs qui empêchent les filles de fréquenter l'école. La révision du code de la famille et du code pénal a joué un rôle déterminant dans la prévention des pratiques traditionnelles nuisibles ainsi que dans la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits en matière de procréation. Mais nous devons faire plus et nous sommes résolus à continuer à poursuivre ces objectifs.

Si nous voulons réussir, nous devons prendre des mesures audacieuses et ne jamais reculer devant les difficultés. Nous le ferons parce que c'est une cause qui mérite d'être défendue. C'est dans cet esprit que nous irons de l'avant en Éthiopie, convaincus que la coopération internationale dans ce domaine continuera d'être renforcée afin de mettre en œuvre les priorités que nous nous sommes fixées et de mener à bien la prochaine étape de l'application de la CIPD.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre reconnaissance à tous les partenaires de développement et au secteur privé, qui ont toujours été prêts à travailler avec nous en étroite collaboration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du développement communautaire et de la santé maternelle et infantile de la République de Zambie, S. E. M^{me} Emerine Kabanshi.

M^{me} Kabanshi (Zambie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour féliciter le Président et les membres de son Bureau pour leur élection.

La Zambie félicite le Secrétaire général et le Président d'avoir convoqué cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui été adopté en 1994. La Zambie

souhaite prendre acte du rapport du Secrétaire général A/69/62, « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », ainsi que du rapport sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122).

Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale menée au titre de l'examen de la suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014, qui a mis en relief les progrès réalisés et les défis considérables qu'il reste à surmonter pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous réitérons notre appui aux vues exprimées dans le cadre de l'examen régional africain de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, lors duquel nous nous sommes associés à l'adoption du plan régional d'action pour la mise en œuvre de Programme d'action de la CIPD, soulignant l'importance de tirer parti des dividendes démographiques de l'Afrique du fait de la jeunesse de sa population.

Ces 10 dernières années, la Zambie a enregistré une croissance économique positive de 5,6% en moyenne par an. Des progrès sont accomplis dans la réduction de la prévalence du VIH et de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que dans l'augmentation de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de la scolarisation dans le primaire. Des difficultés persistent toutefois s'agissant de l'accès universel à l'information et aux services de santé sexuelle et procréative, du taux élevé de grossesses chez les adolescentes, de la réduction de la pauvreté et des inégalités économiques, entre autres.

Parmi les mesures prises pour relever les défis constatés, la Zambie a mis en place plusieurs politiques et programmes visant à améliorer la situation économique et sociale des femmes et des jeunes, notamment des filles, à l'aide du Fonds d'autonomisation économique des citoyens et le Fonds de développement des jeunes. Les politiques et stratégies du Gouvernement, qui incluent la politique nationale en matière de population, la politique nationale en matière de santé, la politique nationale pour l'égalité de sexes, la politique nationale pour la jeunesse et la politique en matière de santé procréative et de réadmission des filles à l'école après une grossesse, ont permis d'améliorer la situation socioéconomique des femmes et des filles, bien

qu'il reste encore beaucoup à faire. La Zambie s'est également fermement engagée à accroître le recours à la planification familiale, notamment chez les femmes vivant en milieu rural, tout en promouvant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation grâce au lancement du Plan de développement de la planification familiale sur huit ans et de la Stratégie relative à la santé des adolescents. Le Gouvernement a par ailleurs lancé la Stratégie nationale pour le développement des statistiques afin de jeter les fondements d'une prise de décisions reposant sur les données dans la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Cette Stratégie a également pour objectif d'harmoniser les systèmes de collecte, de suivi et d'évaluation des données à l'échelle du pays.

La Zambie réaffirme son engagement d'appliquer la résolution adoptée à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui demande la pleine application du Programme d'action et des principales mesures pour sa mise en œuvre au-delà de 2014. Ces mesures portent notamment sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, la population et le développement, l'éducation, l'égalité entre les sexes et l'équité de traitement des deux sexes, qui sont intégralement liés à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation du développement durable.

La Zambie se réjouit à l'avance d'un programme de développement pour l'après-2015, qui repose sur les principes de la CIPD et qui demande une pleine opérationnalisation des dividendes de la population au profit de nos femmes, de nos fillettes et de nos jeunes. Enfin, la Zambie salue l'appui apporté par nos partenaires de coopération, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État, Cabinet du premier Vice-Président, du Gouvernement de Zanzibar au nom de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M^{me} Fatma Abdul Habib Ferej.

M^{me} Ferej (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Bien que deux décennies se soient écoulées, la vision de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) garde toute sa pertinence et demeure fondamentale pour le développement socioéconomique de chaque pays. Sa pertinence est de plus en plus manifeste, alors que nous négocions le programme de développement pour

l'après-2015, dans lequel certaines questions en suspens devront être intégrées.

J'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que la Tanzanie a entrepris un examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dont les conclusions ont révélé des progrès satisfaisants dans le domaine de la santé procréative et sexuelle, avec un objectif atteint à 88 %; de la morbidité et de la mortalité, là encore avec un objectif satisfait à 88 %; et de l'éducation, où notre objectif est réalisé à 82 %. La Tanzanie a obtenu des résultats significatifs sur le front des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 2, 3 et 4, et ce, bien avant 2015. Nous avons réduit le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans de 191 à 81 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2012, tandis que le taux de mortalité infantile passait de 115 à 51 pour 1 000 naissances vivantes durant la même période.

Malgré ces avancées, la Tanzanie se trouve toujours aux prises avec le problème des enfants qui meurent de maladies évitables, telles que le paludisme, la diarrhée et la tuberculose. La Tanzanie a également peu progressé en ce qui concerne la mortalité maternelle, qui est passée de 529 à 432 décès pour 100 000 naissances entre 1990 et 2012. Mon gouvernement est toutefois fermement résolu à intensifier les efforts en vue d'améliorer les services de santé dans les maternités.

Malgré les progrès remarquables enregistrés ces 20 dernières années dans les domaines que je viens de citer, nous avons rencontré des difficultés à obtenir des améliorations dans d'autres domaines. Notre incapacité d'atteindre toutes les cibles relatives à l'OMD 1 reste l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de la CIPD et de son Programme d'action. Environ 12 millions de Tanzaniens vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté et l'extrême pauvreté se traduit par des mariages et des grossesses précoces chez les jeunes Tanzaniens. Les statistiques montrent qu'en 2010, 4 femmes sur 10 étaient déjà mariées à l'âge de 18 ans et que 23 % des femmes avaient eu leur premier enfant à l'âge de 19 ans. Le nombre élevé de décès maternels demeure également un problème. Ces décès sont dus à la faible utilisation des services de planification familiale, au faible nombre d'accouchements réalisés par un personnel qualifié et à l'insuffisance des soins postnatals.

De manière générale, les difficultés majeures entravant la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD sont, entre autres, l'insuffisance des compétences

et des structures institutionnelles, le manque de ressources humaines, la faiblesse de la recherche et l'absence d'utilisation des données et des technologies modernes, sans oublier les contraintes financières. Nous travaillons dur en collaboration avec nos partenaires de développement pour surmonter ces difficultés afin de pouvoir mettre en œuvre le Programme d'action.

Enfin, ma délégation voudrait souligner les points suivants, qui devraient être pris en compte dans le Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Il nous reste du travail à faire dans certains domaines, qui demeurent des priorités nationales, tels que l'élimination de la pauvreté, l'élimination des inégalités et de la discrimination, y compris celle fondée sur le sexe, l'éducation en vue d'autonomiser les jeunes, notamment les filles, et les efforts pour faire face aux défis nouveaux, dont ceux qui concernent les jeunes. Nous devons optimiser les avantages démographiques en investissant dans les perspectives offertes aux jeunes et dans la mise en place d'environnements propices à l'innovation, à la créativité et à l'entrepreneuriat afin que les jeunes puissent donner libre cours à leur imagination. Nous devons leur donner accès à une éducation et à des emplois de qualité afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel.

Il convient de renforcer nos systèmes de santé. Un système de santé pleinement opérationnel et efficace est indispensable dans tous les pays pour que soit réalisé le Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et les OMD. Il nous faut bâtir des systèmes de santé, ce qui, nous le savons tous, nécessite du temps et des investissements avant que les résultats ne soient visibles. Nous devons améliorer l'accès aux services de base, tout en renforçant les interventions visant à éradiquer le paludisme, la tuberculose, le VIH et d'autres maladies non transmissibles. Surtout, il faut accélérer la mobilisation des ressources, qui doivent être suffisantes pour financer des interventions à fort impact adaptées aux besoins des pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, S. E. M^{me} Natalia Pedro da Costa Umbelina Neto.

M^{me} Neto (Sao Tomé-et-Principe) : Je tiens tout d'abord à saluer le rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi

que le rapport sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122).

Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014 et nous signalons que le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, dont je vais donner quelques exemples : la mise en place de services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative; la mise à disposition d'informations et d'enseignements pour les adolescents en matière de sexualité; l'augmentation des données démographiques et économiques aux fins de la planification; la création d'un cadre juridique favorable aux questions de genre; l'amélioration des cadres institutionnels et politiques pour faciliter la participation des jeunes aux processus de planification.

Nous sommes toutefois conscients des défis qu'il reste encore à relever pour améliorer la qualité de vie de notre population, pour assurer l'égalité et l'équité et pour protéger l'environnement pour les générations futures.

Nous partageons les conclusions de l'examen, qui montrent que, malgré les gains importants dans la réduction de la pauvreté et la croissance économique depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, beaucoup reste à faire en matière de satisfaction des besoins de base, d'accès à un travail digne et d'accès à la protection sociale, aux services de santé et à l'éducation. En effet, il existe encore d'importants obstacles qui empêchent de nombreuses personnes de jouir de leurs droits humains.

Nous sommes heureux de constater que les droits humains et l'égalité ont été à la base de l'approche analytique du rapport. Nous partageons les conclusions du rapport selon lesquelles investir dans les droits individuels, dans les capacités et dans la dignité dans les divers secteurs de la CIPD est le fondement du développement durable. Force est de constater que l'augmentation accrue des inégalités de richesses et de revenus, la faiblesse de la réponse apportée face à l'inégalité des sexes et en matière d'autonomisation des femmes, la nécessité de l'apprentissage et du renforcement des capacités des ressources humaines, en particulier des jeunes, ainsi que la nécessité de remédier aux inégalités d'accès aux services de santé

en matière de sexualité et de procréation, notamment en renforçant les systèmes de santé, ont des incidences importantes sur la politique de développement. L'incidence microéconomique et macroéconomique de la dynamique des populations nécessite également une intégration des questions démographiques à la planification du développement.

Nous sommes d'accord que les défis du développement auxquels nous sommes confrontés exigent la participation systématique de toutes les parties prenantes, en particulier des jeunes, qui représentent 38 % de notre population, à l'élaboration des réponses nécessaires, ainsi qu'un partenariat et un leadership aux échelons régional et mondial. À cet égard, nous sommes heureux de réitérer notre soutien, exprimé dans le cadre de l'examen régional de la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, où nous nous sommes joints à l'adoption du plan d'action régional pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD.

Nous nous engageons pleinement à poursuivre les efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en tenant compte des résultats de notre examen régional, ainsi que des conclusions et des recommandations de l'examen de la CIPD au-delà de 2014. Nous appelons à ajouter les conclusions et recommandations du rapport du Secrétaire général et les résultats de l'examen régional au programme de développement pour l'après-2015.

Mon pays est fier de s'associer à la communauté internationale en réaffirmant son soutien au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'à la démarche intégrée adoptée dans le cadre des mesures présentées dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Guinée-Bissau, S. E. M. Mario Lopes da Rosa.

M. da Rosa (Guinée-Bissau) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais moi aussi féliciter le Président de son accession à la présidence de cette session extraordinaire.

Mon pays, la Guinée-Bissau, a l'honneur de saluer le rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement » (A/69/62), ainsi que le rapport indexé sur le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (voir A/69/122).

La participation de notre pays à l'enquête mondiale à laquelle il a été procédé dans le cadre de l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014 a été pour nous l'occasion d'analyser les progrès faits dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous avons pu, à cette occasion, évaluer les défis qu'il reste à relever pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, et constater qu'il y a encore beaucoup à faire pour assurer l'égalité et l'équité, ainsi que pour protéger l'environnement pour les générations futures, aussi bien au niveau national qu'international.

Au niveau national, nous avons un programme très ambitieux, dont la mise en place exige une fédération des volontés et des efforts internes et externes. Au niveau international, nous voulons souligner que nous partageons entièrement les conclusions de l'examen sur les acquis importants enregistrés en matière de réduction de la pauvreté et de croissance économique depuis la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'accroissement des inégalités de richesses et de revenus, la difficile atteinte de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, et souligne avec vigueur la nécessité d'un apprentissage continu et d'un renforcement des capacités, en particulier pour les jeunes. Il appelle à la lutte contre les inégalités dans l'accès aux services de santé sexuelle et de la procréation, en soulignant notamment la nécessité que les États renforcent les systèmes de santé dans les zones tant rurales qu'urbaines, à cause de leurs incidences importantes sur les politiques de développement.

Nous sommes d'accord sur le fait que les défis du développement exigent la participation systématique de toutes les parties prenantes à l'élaboration des réponses nécessaires, qui exigent un partenariat et un leadership mondial à travers l'Organisation des Nations Unies. À cet effet, nous sommes heureux de réitérer notre soutien, exprimé dans le contexte de l'examen régional de la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, où nous nous sommes joints à l'adoption du plan d'action régional pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de la Guinée-Bissau de se joindre à la communauté internationale pour réaffirmer son appui au Programme d'action de la CIPD, ainsi qu'à la vision présentée dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du pouvoir populaire pour les peuples autochtones de la République bolivarienne du Venezuela, S. E. M^{me} Aloha Núñez.

M^{me} Núñez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement bolivarien, révolutionnaire et humaniste du Président Nicolás Maduro Moros, nous prenons la parole à la présente session extraordinaire pour présenter les dernières avancées de notre politique sociale dans les domaines liés aux thèmes dont nous sommes saisis.

Le Venezuela s'est employé à bâtir un modèle démocratique, social, inclusif et pluraliste et est parvenu à mettre en œuvre des politiques publiques qui privilégient la dimension sociale du développement, fondées sur les principes constitutionnels de solidarité, de justice sociale, de coopération, d'égalité et de participation. C'est ainsi que notre gouvernement a démarré sa campagne nationale pour l'élimination de l'extrême pauvreté dans l'objectif de lutter contre ce terrible fléau; elle s'accompagne d'une série de politiques macrosociales en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de sécurité sociale, de coexistence pacifique et solidaire, de culture de l'épargne et de la production, entre autres, et nous nous sommes fixé pour but d'être un pays délivré de l'extrême pauvreté d'ici à 2019.

En ce qui concerne la santé de la procréation, nous avons adopté un plan relatif aux droits en matière de santé de la sexualité et de la procréation, ainsi qu'un programme de prévention des grossesses précoces, qui visent à encourager des campagnes de sensibilisation et à promouvoir la planification familiale, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population.

Dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'équité, nous avons approuvé et mis en œuvre une série d'instruments juridiques, qui constituent les fondements de notre ordre juridique actuel, lequel fait du Venezuela un pays à l'avant-garde en matière de protection et de diffusion des droits des femmes. Nous sommes également parvenus à intégrer la problématique hommes-femmes dans la formulation du budget national et de celui des entités fédérales et à mettre en place une

infrastructure institutionnelle de services relatifs à la défense des droits de la femme dans les 23 États du pays. Afin de progresser dans les indices d'égalité entre les sexes et de conquérir notre objectif – faire du Venezuela d'ici à 2019 un pays où les femmes soient libérées de la violence –, nous prévoyons de progresser dans les aspects juridiques et institutionnels qui renforcent le pouvoir populaire féministe et appuient et consolident tous les progrès réalisés par les femmes.

La nouvelle loi pour la promotion et la protection du droit à l'égalité des personnes porteuses du VIH/sida, qui a été adoptée le 14 août dernier, en plus de protéger les patients, supprime aussi toute forme de discrimination par association, c'est-à-dire qu'elle couvre toute personne ayant une relation affective avec une personne séropositive. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être le reflet des différents modèles de développement sans en privilégier certains par rapport à d'autres, car nous sommes tous des peuples souverains. Il doit garantir un appui financier sans conditions, en particulier de la part de tous les pays développés, et s'accompagner d'un engagement réel de tous les États Membres. Les défis sont multiples car il faut commencer par reconnaître les erreurs commises pour les rectifier. Il est nécessaire de s'adapter aux changements, d'évaluer ce qui a été réalisé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ne sont pas un aboutissement mais un point de départ, en vue de proposer un programme pour l'après-2015, de définir la meilleure voie ou les meilleures voies à suivre pour revendiquer les droits de la société.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République du Cameroun, S. E. M. Pierre Moukoko Mbonjo.

M. Moukoko Mbonjo (Cameroun) : J'ai l'honneur et le plaisir de donner lecture du message que M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, adresse à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

« Il y a 20 ans précisément, nous étions réunis au Caire dans le but d'examiner, dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les questions fondamentales liées à la population et leur lien avec les questions de développement. Vingt ans plus tard, et avec deux milliards et demi d'habitants en plus, quelle évaluation peut être faite de la mise en œuvre du Programme

d'action du Caire et comment nous projetons-nous dans les 20 prochaines années?

En ce qui concerne le Cameroun, notre pays a fait des efforts pour traduire dans les faits le Programme d'action du Caire. Le Cameroun a, dans un premier temps, tenu à conformer sa déclaration de politique nationale de la population aux orientations du Programme d'action du Caire, en mettant l'accent sur la corrélation entre population et développement. Ce faisant, ont été érigés au rang de priorités les questions d'éducation, en particulier des filles, la promotion de l'égalité des sexes, le développement d'une croissance économique soutenue et soucieuse des problématiques de développement durable, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que l'accessibilité aux services de santé de la reproduction.

Les résultats de ces actions sont aujourd'hui palpables et se traduisent notamment par une croissance économique de l'ordre de 5 % par an, favorisant l'adoption de mesures qui ont permis l'amélioration des indicateurs sociaux dans plusieurs domaines. Ils se traduisent également par une réduction des disparités entre hommes et femmes, notamment au niveau politique, avec le passage de 17 à 31 % des effectifs féminins à l'Assemblée nationale en l'espace d'une législature tandis qu'au Sénat, 20 % des sièges sont occupés par des femmes. Il convient également de relever la baisse du taux de prévalence du VIH/sida, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, le taux d'alphabétisation et de scolarisation, qui est parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne, ainsi que l'accroissement de l'accès au travail décent.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à un système efficace de suivi du Programme d'action du Caire et de suivi des stratégies politiques nationales. Ainsi, tous les cinq ans, des évaluations du Programme ont été réalisées, entre 1999 et 2009, permettant ainsi d'observer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CIPD et, le cas échéant, d'apporter les correctifs appropriés. Toutefois, pour appréciables que soient ces progrès, ils ne sauraient dissimuler les défis persistants qu'il reste à mon pays à relever. Ces défis appellent encore des efforts supplémentaires en matière de

santé de la reproduction et notamment au niveau des grossesses précoces, des violences sexistes, de la lutte contre les pathologies émergentes, de la diminution de la prévalence du VIH/sida à travers la prévention de nouvelles infections, de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la lutte contre le paludisme, qui reste la principale cause de mortalité au Cameroun, et de la réduction du chômage des jeunes.

Le Cameroun considère la famille comme le creuset du développement et de la stabilité. Dans un monde où le sens de la famille tend à régresser, il est impératif que cette institution soit préservée et que tout enfant puisse grandir aux côtés d'un père et d'une mère capables de lui donner une éducation de qualité. Le Programme d'action du Caire reconnaissait déjà que :

« La famille est l'unité de base de la société et devrait être renforcée en tant que telle. Elle doit bénéficier d'une protection et d'un appui aussi complets que possible. [...] Le mariage doit être conclu avec le libre consentement des futurs conjoints et l'époux et l'épouse devraient être des partenaires égaux. » (*A/CONF.171/13, chapitre II, principe 9*).

Il n'aura échappé à personne que la célébration du vingtième anniversaire de la CIPD coïncide cette année avec le vingtième anniversaire de la célébration de l'Année internationale de la famille. Cette coïncidence devrait être interprétée comme un signe traduisant une meilleure prise en compte et une meilleure protection de la famille dans tous les programmes liés à la population et au développement.

Au moment où nous élaborons le cadre international de développement pour l'après-2015, les liens entre les populations et le développement demeurent au cœur d'un programme international dont le but ultime est l'épanouissement et le bien-être des dites populations. Pour le Cameroun, la poursuite de la concrétisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD est intimement liée à l'éradication de la pauvreté, qui ne peut être réalisée sans une solidarité internationale agissante, que le Cameroun appelle ici de tous ses vœux. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Ministre de la promotion de la femme et du genre du Burkina Faso, S. E. M^{me} Nestorine Sangaré Compaoré.

M^{me} Compaoré (Burkina Faso) : Vingt ans après l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le Burkina Faso a enregistré des progrès importants en vue d'atteindre les buts et objectifs qui y ont été fixés. On peut citer, entre autres, la réalisation d'une croissance économique soutenue, de l'ordre de 6 % en moyenne par an depuis 1994; la réduction de la mortalité maternelle de 39 %; l'amélioration de l'accès aux services et aux soins de santé de la reproduction aussi bien en ville qu'en campagne; l'augmentation du taux brut de scolarisation qui est passé de 33,8 % en 1993 à 81,3 % en 2012; et la progression de l'indice de parité filles-garçons au niveau de la scolarisation, qui est passé de 0,67 à 0,99, soit une augmentation de 0,32 point.

Le Burkina Faso a par ailleurs adopté depuis 2009 une politique nationale genre et des programmes visant la prise en compte des inégalités entre les hommes et les femmes dans les programmes prioritaires qui sont mis en œuvre dans le pays. Nonobstant les progrès réalisés depuis 20 ans, force est de constater que de nombreux défis restent à relever au triple plan économique, social et démographique.

Au plan économique, une croissance économique inclusive, dans le cadre d'un développement durable, reste un objectif prioritaire en vue d'une réduction rapide de la pauvreté et des inégalités de revenus.

Au plan social les efforts devront se concentrer davantage sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. La mortalité maternelle aujourd'hui se chiffre encore à 340 décès pour 100 000 naissances. La promotion de l'accès des jeunes et des couples aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que la lutte contre les pratiques culturelles néfastes, notamment les mariages précoces et forcés des jeunes filles, les mutilations génitales féminines, sont autant de questions qui préoccupent le Gouvernement burkinabé, et la poursuite de la scolarisation primaire universelle ainsi que l'appui à l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur et à la formation technique, sont autant de domaines d'intérêt. L'accès des jeunes, des jeunes filles en particulier, à un emploi décent, et la création d'opportunités d'auto-emploi, la promotion du genre et l'autonomisation économique de la femme sont

des moyens par lesquels nous pensons qu'en réduisant la pauvreté des femmes, nous réduisons du coup leur vulnérabilité qui les expose aux grossesses non désirées.

Au plan démographique, la maîtrise de la croissance rapide de la population reste une priorité du Gouvernement, avec l'adoption d'une politique nationale de population portant spécifiquement sur les questions de la fécondité et de la migration, ainsi que sur l'intégration des questions de population dans les plans et programmes de développement.

Face à ces défis, il importe que les efforts engagés par la communauté internationale soient poursuivis, intensifiés et actualisés en vue de la réalisation des objectifs liés à la population et au développement durable. Aussi, le Burkina Faso salue l'engagement de la Banque mondiale et du Fonds des Nations Unies pour la population, qui ont voulu répondre à l'appel du Sahel à travers l'initiation du projet « Investir pour l'atteinte du dividende démographique dans le Sahel ».

Le Burkina veut faire exemple. Le Burkina veut être un modèle dans le cadre de cette initiative, en mettant l'accent sur la promotion et l'autonomisation économique des femmes et des filles, sur le maintien des filles à l'école, sur l'application effective de la loi d'orientation d'éducation qui rend obligatoire la scolarisation jusqu'à 16 ans, et sur le renforcement des efforts en matière de lutte contre le mariage forcé et précoce à travers des services d'accueil, de soutien psychologique et juridique et d'accompagnement pour les jeunes filles victimes de mariage forcé, mais également victimes de grossesses précoces et non désirées. L'accent va être aussi mis sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles parce que lorsqu'une femme prend le pouvoir de décider de sa sexualité et de sa reproduction, cela est souvent la conséquence de violences dans le couple. C'est pourquoi le Burkina veut intensifier également les actions dans ce domaine.

Ma délégation réaffirme son attachement au Programme d'action de la CIPD de 1994 et le droit souverain de chaque pays membre de mettre en œuvre les recommandations du Programme d'action ou d'autres mesures, conformément aux lois et priorités convenues. Ma délégation saisit l'occasion de la présente session extraordinaire pour saluer les efforts du Fonds des Nations Unies pour la population qui, depuis des années, soutient notre gouvernement dans la mise en œuvre des actions convenues. Je voudrais, en terminant,

vous remercier pour votre brillante présidence de cette session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la santé et du bien-être social de la République de Gambie, S. E. M. Omar Sey.

M. Sey (Gambie) (*parle en anglais*) : La Gambie s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom de l'Union africaine.

La Gambie réaffirme son attachement aux principes, chartes et protocoles qui promeuvent les objectifs ayant trait à la population et au développement, notamment pour ce qui est de la fourniture de soins de santé sexuelle et procréative et du plein respect des droits en la matière, ainsi que du renforcement des pouvoirs décisionnels des femmes et des jeunes à tous les niveaux. À cet égard, le Gouvernement gambien continue d'être profondément attaché au principe de l'accès universel aux services de santé procréative, y compris pour le VIH/sida. Nous pensons aussi que les femmes doivent avoir le droit de décider librement de l'âge auquel elles veulent avoir des enfants, ainsi que du nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir. Nous avons en effet reconnu que l'universalisation de l'accès aux services de santé procréative, y compris pour le VIH/sida, était un préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, la Gambie, dans ses divers programmes et politiques de développement, défend le droit des adolescents et des jeunes à l'accès à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et procréative, et a pris des mesures pour intégrer les questions liées à la santé procréative des femmes, des adolescentes et des jeunes dans ses politiques nationales de santé et de population et dans son programme pour une croissance et une autonomisation accélérées.

Sous la direction dynamique du Président de la République, le Gouvernement gambien continue de faire preuve de beaucoup de volonté politique en vue d'assurer à tous les Gambiens un accès aux services de santé à un prix abordable, tout particulièrement en fournissant un accès gratuit aux services de santé maternelle et infantile dans les établissements de santé publique. De même, l'initiative « Sauvez les bébés » lancée par la première dame a permis de redynamiser les efforts et de concentrer de nouveau l'attention sur la santé de la mère et du nouveau-né. La couverture vaccinale est quasi universelle dans le pays. En outre, la prévention

et la gestion du paludisme en cours de grossesse, partie intégrante des services de santé procréative en Gambie, est objet d'envie dans la sous-région. Il en est de même pour ce qui est de l'accès aux services de santé dans les cliniques d'accouchement, du fait que 85 % de la population vit dans un rayon de cinq kilomètres d'un centre de soins de santé primaire. Entre autres acquis clefs obtenus depuis 1994, on peut citer notamment les impressionnantes avancées dans l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'appui du Gouvernement aux recensements et enquêtes nationaux sur la population et le logement, et une réduction des niveaux de pauvreté. Les femmes en Gambie participent activement à tous les efforts, qu'il s'agisse du travail à la maison et dans les champs ou de la gestion des affaires publiques, et ont un accès accru aux ressources productives et aux services d'appui institutionnel.

Afin de jouer son rôle dans la promotion de la coopération Sud-Sud, la Gambie partage son savoir-faire en matière de technologie et de pratiques optimales dans les domaines de la santé procréative, de la population et du développement avec les autres pays membres du partenariat « Partenaires dans le domaine de la population et du développement ». Le Gouvernement a beaucoup investi au fil des ans dans la santé procréative, ce qui a donné des résultats positifs, comme l'indique notre dernière enquête démographique et sanitaire.

Si nous enregistrons un succès après l'autre dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, nous continuons d'être confrontés à de nombreux défis, notamment l'insuffisance des ressources et la jeunesse de la population. La Gambie reste l'un des pays les plus densément peuplés de l'Afrique subsaharienne, avec une densité démographique estimée à 125 personnes par kilomètre carré. Il convient de noter que cette densité élevée de la population, si elle n'est pas maîtrisée, pourrait menacer à la fois la durabilité environnementale et la production agricole. Nous souffrons également d'une insuffisance notable de services d'obstétrique d'urgence.

Il est bon de souligner que, si la communauté internationale et les gouvernements n'honorent pas leurs engagements de financement pour traiter des questions relatives à la population et au développement, les pays en développement en particulier auront du mal à relever les défis démographiques auxquels ils sont confrontés, notamment ceux qui sont liés aux jeunes générations. Je tiens à remercier nos donateurs en matière de population

et de développement, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, de leur appui indéfectible.

Malgré toutes les difficultés que j'ai évoquées, le Gouvernement gambien reste déterminé à régler les problèmes démographiques dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, afin d'accélérer le rythme de son développement socioéconomique et, en définitive, d'améliorer la qualité de vie de tous les Gambiens.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Phillip Muller, Ministre de la santé de la République des Îles Marshall.

M. Muller (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée les salutations chaleureuses du Président Christopher Loek et de la population des Îles Marshall.

En tant que nation, les Îles Marshall sont confrontées à des obstacles de taille pour atteindre les objectifs minimums de son développement social : faiblesse des taux de développement économique, densité urbaine croissante, ressources nationales limitées et, de par notre statut de pays de basse altitude, vulnérabilité extrême face aux répercussions des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Si notre nation est petite, notre croissance démographique est l'une des plus rapides au monde. En outre, les maladies non transmissibles ont atteint des proportions épidémiques. Les taux d'incidence du diabète se classent parmi les plus élevés dans le monde.

Il y a peu de temps, les Îles Marshall ont adopté un plan stratégique triennal de développement, qui porte sur toutes les questions et les secteurs fondamentaux. Il permet de faire fond sur les progrès récemment accomplis pour atteindre les objectifs examinés pendant le processus d'évaluation de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

S'agissant de la santé publique, nous avons commencé à intégrer une sensibilisation rapide du public dans les communautés locales, et nous sommes en train d'élaborer une politique nationale d'égalité des sexes afin de renforcer les capacités au sein des systèmes de santé, de manière à mieux affronter les violences sexistes. Ce ne sont là que quelques éléments qui figurent sur la liste beaucoup plus longue des outils politiques que nous utilisons à présent, mais les politiques et les textes ne suffisent pas à faire évoluer les indicateurs clefs. Il nous reste encore beaucoup à faire.

Fidéliser des spécialistes sanitaires compétents est une difficulté qui ralentit les efforts que nous faisons pour continuer de garantir des grossesses et accouchements sans risque. Maintenant que nous avons atteint la parité en matière d'éducation, les garçons et les filles sont sur un pied d'égalité dès le départ, mais cela pourrait être contrecarré par des taux élevés d'abandon scolaire et de grossesses. La santé procréative est un objectif crucial déjà recherché par les organisations de jeunes et communautaires, mais nous avons besoin d'un appui ciblé plus important pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et à une prise de décision gratuite et en toute connaissance de cause en matière de planification familiale. Bien que nous ayons progressé pour ce qui concerne les postes à responsabilités dans la fonction publique, nous devons veiller à ce que les femmes soient bien représentées dans toute la société. Nous attendons avec intérêt le Sommet sur le climat qui se tiendra demain, car, pour les Îles Marshall, les changements climatiques sont une réalité et ils continueront d'avoir des répercussions sur le développement et le progrès social dans tous les secteurs, en particulier pour notre prochaine mise en œuvre du programme mondial pour l'après-2015.

Confrontés à ces structures mondiales, les petits États insulaires sont souvent les laissés pour compte des approches à géométrie figée appliquée au développement social fondamental, lesquelles ratent parfois leur cible dans les communautés locales, malgré des intentions louables qui, malheureusement, n'ont souvent aucun lien avec nos propres réalités. La récente conférence mondiale des petits États insulaires en développement qui s'est tenue au Samoa a marqué un pic dans la prise de conscience, par la communauté internationale, de la situation de nos petites îles, mais c'est avec le temps et en fonction du suivi que se feront sentir les résultats des partenariats existants, en particulier avec le système des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fulbert Amoussouga Gero, Ministre chargé du changement et de la coordination des politiques de mise en œuvre relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement durable de la République du Bénin.

M. Gero (Bénin) : Je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement béninois, féliciter M. Sam Kutesa de sa brillante élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La République du Bénin se réjouit de l'organisation de la présente session extraordinaire, qui vise à décider de l'avenir qu'il convient de donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elle s'associe d'entrée au rapport du Secrétaire général (A/69/62), relatif au Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD, ainsi qu'au rapport recensant les thèmes récurrents et éléments clés abordés pendant la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122), avec tout le discernement que requièrent les questions qui y sont abordées.

Ces rapports mettent l'accent sur les progrès considérables accomplis dans la poursuite des objectifs définis par le Programme d'action dans divers domaines, notamment : la prise en compte des liens entre population, croissance économique soutenue et développement durable; la promotion de l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la condition de la femme; l'amélioration de la santé reproductive; l'éducation de qualité pour tous. À l'instar de nombreux pays, le Bénin n'est pas resté en marge des efforts de la communauté internationale dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence internationale sur la population et le développement.

En effet, au lendemain de la CIPD tenue au Caire en 1994, le Bénin a adopté sa Déclaration de politique de la population, et établi des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi que des politiques nationales en matière d'éducation, de santé et de promotion du genre. Plusieurs textes législatifs et réglementaires visant à améliorer le statut juridique de la femme ont été élaborés et appliqués. Ces mesures ont produit des effets encourageants, notamment dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la réduction et de la répression des pratiques à risque, de la prise en charge et du contrôle du VIH/sida, de la répression du harcèlement sexuel et de la protection des victimes. La lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'éducation des filles (avec 108% de taux de scolarisation en 2011) et l'autonomisation et le leadership des femmes constituent également des acquis pour le Bénin.

Ces avancées ne sauraient cependant occulter l'existence de multiples défis liés principalement à la réalisation du dividende démographique, à l'emploi des jeunes, à la mise en place d'un système de protection sociale efficace, à l'élimination des inégalités et des

violences à l'égard des femmes et des enfants, à la recherche-développement sur les maladies tropicales comme le paludisme et l'épidémie à virus Ebola et à la prise en charge des migrations internationales, afin d'en tirer un meilleur profit.

Dans l'optique de faire face à ces défis, qui se retrouvent également au cœur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et ayant noté avec satisfaction que le cadre d'action soumis à notre examen aborde d'une manière cohérente les moyens nécessaires au renforcement des capacités individuelles et de résilience des populations, le Bénin se joint au concert des nations pour la poursuite du Plan directeur pour la suite à donner au Programme d'action de la CIPD. Je puis d'ores et déjà assurer l'Assemblée de la détermination de mon pays de s'investir pleinement dans la réalisation des objectifs qui y sont définis.

Aussi voudrais-je, pour terminer, inviter tous les autres pays, en l'occurrence nos partenaires du Nord, à renforcer leur appui en ressources financières et techniques à la mise en œuvre du cadre, afin de baliser le chemin vers la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Hisham Badr.

M. Badr (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session pour la convocation de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi, au-delà de 2014, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, accueillie au Caire en 1994. En abordant un plus large éventail de questions de développement que les conférences précédentes connexes, cette Conférence a marqué un tournant dans l'histoire de la coopération internationale au service du développement et dans la prise de conscience, au sein de la communauté internationale, de l'interdépendance organique entre population, pauvreté, éducation et environnement, et du fait qu'aucune de ces questions ne pouvait être traitée isolément des autres.

D'où l'évolution marquée par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire, dans la façon d'aborder les questions relatives à la population et au développement et leur

rapport. La Conférence du Caire a donné lieu à un traitement pragmatique des questions démographiques par la communauté internationale, ce qui a représenté un changement de dogme et une évolution d'une démarche quantitative mettant l'accent sur les statistiques démographiques à une démarche qualitative, qui met l'accent sur les besoins particuliers, les aspirations et les droits des individus. Le Programme d'action du Caire de 1994 a également contribué à jeter les bases de la formulation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à la mise en œuvre au cours des deux dernières décennies d'efforts constructifs de réduction de la pauvreté et de promotion de l'éducation et de l'égalité des sexes.

Le Document final de la Conférence du Caire de 1994 peut être considéré comme un véritable succès. Il s'agit d'un document équilibré et global qui sert encore à ce jour de référence pour les questions de population et de développement au niveau international. En outre, la prorogation du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 atteste du caractère visionnaire et de l'interopérabilité du consensus du Caire.

Au niveau national, l'Égypte, qui compte aujourd'hui plus de 86 millions d'habitants, est l'un des pays arabes les plus peuplés, et également l'un des pays d'Afrique les plus densément peuplés. Par conséquent, la démographie est une question d'une importance primordiale pour l'Égypte. La nouvelle Constitution de l'Égypte, et notamment son article 41, fait de la démographie la pierre angulaire des programmes nationaux de développement durable. Cet engagement s'est traduit par un plan de développement ambitieux, intitulé « Égypte 2030 », présentant une stratégie, dans le domaine de la population et du développement, articulée en fonction des priorités nationales dans les domaines concernés, à savoir, notamment, l'éducation des filles, la lutte contre le mariage précoce ou forcé, l'autonomisation des femmes, la planification familiale et la santé de la procréation, avec un accent sur les jeunes, qui représentent environ les deux tiers de la population égyptienne et doivent devenir une locomotive pouvant permettre de mieux tirer parti de la croissance démographique et être un moteur de développement.

Sur le plan international, l'Égypte réitère son attachement à l'examen périodique global des activités menées dans le cadre de la CIPD et à la mise au point des meilleures méthodes possibles pour accomplir les tâches encore inachevées dans le cadre du Programme d'action. Nous avons l'intention de continuer à

mobiliser l'appui nécessaire en vue de la réalisation des objectifs de la Conférence dans diverses enceintes internationales et à ériger les questions démographiques en priorités dans les programmes internationaux de développement. Dans ce contexte, l'Égypte a accueilli au Caire en juin 2013 la Conférence régionale sur la population et le développement pour les États arabes, dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. Nous avons adopté à l'unanimité la Déclaration du Caire sur la population et le développement de 2013, à partir de laquelle a pu être adoptée une position arabe commune sur la CIPD au-delà de 2014. L'Égypte a également joué un rôle constructif pendant la Conférence régionale sur la population et le développement en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en septembre 2013 pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, ainsi que la suite à lui donner après 2014.

L'on ne peut débattre de la mise en œuvre et du suivi du Programme d'action sans aborder la question du financement. C'est pourquoi nous nous réjouissons de continuer de coopérer avec nos partenaires de développement afin de pouvoir disposer des ressources nécessaires et des fonds supplémentaires dont les pays en développement ont besoin, par le biais de mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux, ainsi que du secteur privé, en vue de renforcer la capacité des institutions participant à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire. Dans ce contexte, je voudrais évoquer la deuxième Conférence sur le financement du développement, qui revêt une importance particulière pour les pays en développement. À cet égard, nous comptons sur nos partenaires des pays développés pour qu'ils nous aident à atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne les éléments du Programme d'action, l'Égypte tient à souligner le droit souverain des États de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD conformément à leurs lois nationales et à leurs objectifs de développement, dans le plein respect des valeurs religieuses et des traditions culturelles de leurs peuples et conformément aux chartes et conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Au cours des deux dernières décennies, le monde a connu des changements considérables, qui ont engendré de nouveaux problèmes de développement, lesquels ont obligé la communauté internationale à œuvrer à la mise au point de modes durables de consommation et de production. Nous saluons ces efforts, qui sont très importants. Inversement, nous réaffirmons le

droit des pays en développement de poursuivre le développement, qui est un droit de l'homme fondamental internationalement reconnu, mais qui ne peut être exercé qu'avec les moyens et les fonds nécessaires.

Pour terminer, alors que nous sommes venus ici aujourd'hui pour donner un nouvel élan au Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé à ce jour, mais nous devons être conscients qu'il nous faut, pour progresser, adopter une démarche multiculturelle respectueuse de la diversité, afin de renforcer ce qui a été adopté au Caire, et de donner une expression aux efforts et aux aspirations de tous. Ce n'est qu'ainsi, et en œuvrant de concert, que nous pourrions relever les défis qui nous attendent pour parvenir à un avenir meilleur. J'espère que tout le monde contribuera à cet effort collectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République de Pologne, S. E. M^{me} Henryka Mościcka-Dendys.

M^{me} Mościcka-Dendys (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de mon gouvernement, dire toute ma gratitude pour la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vise à mettre en relief les progrès accomplis depuis 1994 et l'importance d'un examen de la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Il est clair que l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a marqué un tournant en matière de protection des femmes et pour que l'égalité des sexes devienne une priorité à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons du fait que le Programme d'action met l'accent sur les activités visant à lutter contre diverses formes de discrimination. Nous estimons que le principe de l'égalité de traitement est un principe horizontal, qui concerne pratiquement tous les aspects sociaux de la vie quotidienne.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel les progrès réalisés ces 20 dernières années sont effectivement remarquables. Cela va des acquis importants engrangés en matière d'égalité des sexes, d'espérance de vie et de santé de la population mondiale jusqu'au niveau de scolarité et aux systèmes de protection des droits de l'homme. Dans le même temps, nous nous rendons compte que, malgré ces progrès

indéniables, il nous reste encore du chemin à parcourir. La voie de la durabilité nécessite une meilleure gestion et une démarche plus novatrice en vue de protéger toutes les personnes contre la discrimination et la violence, leur permettant ainsi de contribuer au développement économique, social et environnemental et d'en tirer les bénéfices.

La CIPD et son Programme d'action constituent une plateforme sociale importante à partir de laquelle mon propre gouvernement a conçu et mis en œuvre un grand nombre de ses priorités socioéconomiques. En Pologne, l'égalité des hommes et des femmes est garantie par la Constitution. Nous croyons que la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes doivent être au cœur de toutes les politiques nationales de lutte contre la violence. La Pologne estime que c'est un impératif. En 2010, nous avons modifié la loi sur la lutte contre la violence familiale et, en 2013, nous avons adopté le Plan d'action national sur l'égalité de traitement pour la période 2013-2016, dont les efforts de lutte contre la violence sexiste sont une composante essentielle. Ces dernières années, nous avons également œuvré intensément en faveur de l'autonomisation et de l'indépendance des femmes. Nous avons modifié certaines dispositions du code du travail, du code de la famille et de la loi électorale. Depuis 2010, nous avons introduit des quotas dans les listes de candidats, permettant ainsi d'accroître le nombre de femmes élues et la participation active des femmes dans la vie publique.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport (A/69/62) qu'à ce jour, les caractéristiques démographiques des pays sont beaucoup plus diverses qu'en 1994. La Pologne se trouve confrontée à de nombreux défis dans ce domaine. Selon les prévisions, d'ici à 2030, la population polonaise aura diminué de 1,3 million de personnes. Par conséquent, d'autres changements négatifs dans la pyramide des âges et une pénurie sur le marché du travail sont à prévoir. C'est pourquoi, en 2012, mon gouvernement a adopté une stratégie sur la politique de migration, qui vise à adapter les scénarios de politique migratoire aux besoins du marché du travail et à la compétitivité de l'économie polonaise. Parallèlement, nous avons pris plusieurs initiatives visant à garantir de meilleures conditions afin de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Tous les citoyens polonais, quelle que soit leur situation sociale ou économique, jouissent de par la loi du droit à la couverture santé et de l'égalité d'accès aux

services de santé financés par des fonds publics. Une protection spéciale de l'État est accordée aux femmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement et pendant la période post-partum. Une partie importante de la politique sanitaire de l'État est centrée sur la santé procréative. Un programme particulièrement important dans ce domaine concerne le traitement de l'infertilité grâce à la fécondation in vitro, et couvre la période 2013-2016.

Une amélioration significative a également été réalisée dans les programmes scolaires pour les jeunes en y incluant un enseignement sur la planification familiale et la sexualité. Nous contribuons aussi sensiblement aux efforts internationaux visant à améliorer et à renforcer la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, tels que définis à la CIPD. Ensemble, avec nos partenaires internationaux, nous luttons contre les mutilations génitales féminines et soutenons activement les efforts de prévention et de traitement de la fistule.

Nous partageons pleinement l'idée que, grâce à la CIPD et à son Programme d'action, beaucoup de progrès ont été réalisés. Pourtant, aucun pays au monde ne saurait se targuer de ne pouvoir faire davantage et mieux à cet égard. Nous pensons que l'ONU doit continuer d'aider les pays les moins avancés du monde. Nous sommes également d'avis que l'aide internationale constitue un facteur important, bien que secondaire, pour aider efficacement les pays qui en ont besoin. La responsabilité du développement durable incombe au premier chef aux gouvernements des pays.

La Pologne demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect des droits de l'homme. Nous appuyons également sans réserve la mise en œuvre complexe et effective du Programme d'action de la CIPD, de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et des textes issus de leurs conférences d'examen.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Giampaolo Cantini, Directeur général de la coopération au service du développement de l'Italie.

M. Cantini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer les félicitations de ma délégation à l'endroit du Président pour la convocation de cette session extraordinaire, qui marque le vingtième anniversaire de la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). La Conférence, qui a eu lieu au Caire en 1994, a adopté par

consensus un programme d'action fixant des objectifs universels à long terme et mettant en relation la dynamique des populations, la santé mondiale, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et le développement durable.

Les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies sont fort bien décrits dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que dans le rapport concernant le débat interactif de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122). L'Italie accueille favorablement ces deux documents, dont la démarche analytique met l'accent sur la dignité individuelle, les droits de l'homme et l'égalité. Le Programme d'action de la CIPD soulignait le lien qui existait entre l'inégalité entre les sexes et la pauvreté, la mauvaise santé, le piètre niveau de scolarité et la nécessité d'un développement économique durable. Il reconnaissait que les femmes et les jeunes sont souvent les moins à même de jouir de leurs droits fondamentaux et les moins susceptibles de tirer profit des gains du développement économique, et exhortait les pays à se concentrer davantage sur leurs besoins.

L'Italie se réjouit d'avoir pris part à l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD en vue de déterminer la suite à donner au Programme après 2014, qui a révélé des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action. Par exemple, le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement a diminué, passant de 47 % à 22 %, ce qui signifie qu'environ un milliard de personnes bénéficient désormais de meilleures conditions de vie; une baisse considérable du taux de mortalité a été enregistrée dans la plupart des pays; un âge minimum légal pour le mariage, de 18 ans ou plus, a été fixé dans 158 pays; et davantage de pays prennent des mesures de protection des droits fondamentaux des migrants, prenant conscience des avantages de la migration pour le développement mondial.

En dépit des gains importants engrangés en termes de réduction de la pauvreté et de croissance économique, davantage d'efforts collectifs et individuels sont requis pour relever les défis qui demeurent en vue de lutter contre la pauvreté, garantir l'égalité et l'équité, et protéger l'environnement pour les générations

futures. Les conclusions de l'enquête dépeignent un monde à la croissance inégale, aussi bien en revenus qu'en richesses, où nombre de personnes se heurtent encore à d'importants obstacles pour jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

Toutes ces questions requièrent notre attention particulière au moment d'élaborer des politiques appropriées et d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires. Il importe tout particulièrement de veiller à ce que la plus grande génération d'adolescents et de jeunes de l'histoire reçoive une bonne éducation, et de répondre à leurs besoins de santé particuliers. De même, les personnes âgées constituent une réalité émergente, qui a des conséquences sociales et économiques nécessitant des réponses adéquates. L'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes ne sont toujours pas respectées, et la violence sexiste est encore très répandue.

L'incidence de la dynamique démographique peut s'observer à différents niveaux et dans divers contextes. C'est pourquoi une réponse ferme nécessite d'intégrer cette dynamique dans la planification du développement aux niveaux national, régional et international. Les gouvernements planifieront plus efficacement leurs stratégies nationales s'ils ont accès à des statistiques complètes et fiables et à des analyses de tendances. Mais les conclusions des rapports montrent que la capacité à recueillir, à suivre et à projeter les données en termes de dynamique des populations reste faible. Nous devons renforcer l'action internationale en vue de garantir une collecte et une analyse plus efficaces et efficientes des données démographiques.

L'Italie estime que toute réponse stratégique aux problématiques démographiques et de développement exige la participation systématique, coordonnée et active de toutes les parties prenantes concernées, notamment les gouvernements, la société civile, les institutions universitaires, le secteur privé et les organisations internationales. Dans ce contexte, l'ONU, et le Fonds des Nations Unies pour la population en particulier, peut jouer un rôle de premier plan pour nouer des partenariats plus solides. Notre futur programme de développement va appeler un regain d'attention sur les questions de viabilité sociale, économique et environnementale. Nous demandons que les principales conclusions et les recommandations du rapport du Secrétaire général ainsi que les résultats des examens régionaux soient repris dans le programme de développement pour l'après-2015.

L'Italie réaffirme l'importance des principes du Programme de développement énoncés à la Conférence du Caire de 1994, ainsi que son appui à une mise en œuvre accélérée du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et à la vision que présente le Secrétaire général dans son rapport. Nous pensons que ces principes et documents constituent un cadre solide permettant de répondre pleinement aux besoins et aux défis d'une population mondiale qui devrait atteindre près de 9 milliards de personnes d'ici à 2030, et ce, de façon que toutes les personnes et tous les pays puissent avoir la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Fernando Bolaños, Vice-Ministre péruvien chargé des populations vulnérables.

M. Bolaños (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je transmets les salutations du Gouvernement péruvien à tous les participants de cette vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, qui coïncide avec la commémoration du vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994.

Nous réaffirmons notre engagement et notre soutien à l'égard du Programme d'action de la CIPD, que nous avons fait nôtre, ainsi qu'à ses examens quinquennaux, de même que notre volonté politique de continuer à œuvrer aux objectifs du programme de développement pour l'après-2015. L'État péruvien reconnaît en outre l'importance primordiale que revêt le Consensus de Montevideo, instrument politique issu de la première Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes organisée à Montevideo en 2013, qui affirme que nous avons l'obligation de progresser dans la protection et l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des hommes.

À l'heure actuelle, le Pérou est un pays qui conjugue croissance et politiques d'inclusion sociale. Au cours des 12 dernières années, la pauvreté totale a diminué de près de 30 points grâce à une croissance économique soutenue, qui a permis d'améliorer la qualité de vie de la population, et en particulier des plus pauvres. L'un des facteurs les plus importants de réduction de la pauvreté a été l'élaboration de politiques publiques cohérentes et l'augmentation des dépenses publiques

consacrées aux programmes sociaux. J'aimerais citer à cet égard quelques-uns des programmes et politiques mis en œuvre dans divers secteurs, qui démontrent l'engagement et la volonté politique du Pérou.

Nous avons voté le plan d'action national 2014-2016 sur les droits de l'homme, dans lequel le Pérou s'est engagé à tenir systématiquement compte de la problématique liée au genre et des droits fondamentaux dans le cadre des politiques publiques. Nous avons adopté une nouvelle politique de santé préconisant un accroissement des services gratuits dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, ainsi que la pratique des accouchements dans des établissements de santé, qui tiennent compte notamment du respect du milieu culturel et de la possibilité d'accoucher debout, ou encore la construction de logements pour les futures mères, avec la participation de la communauté. Nous avons entamé la mise en œuvre d'un plan multisectoriel pour la période 2013-2021 visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes, qui a mis l'accent sur l'éducation sexuelle intégrée dans les écoles et sur la fourniture aux adolescents d'un accès à l'information et à un soutien. Nous avons approuvé la publication, après 90 ans, d'un guide sur l'avortement thérapeutique conforme à la Constitution et à la législation en vigueur, destiné à réduire le nombre de décès maternels évitables.

Nous mettons en œuvre un plan d'action national pour l'enfance et l'adolescence jusqu'en 2021, qui coordonne les efforts entre les différents niveaux de l'État. Nous avons élaboré des programmes destinés à redonner leurs droits aux fillettes, garçons et adolescents, comme le programme Yachay, qui aide les enfants des rues, le programme d'aide sociale aux familles, qui offre un abri temporaire aux personnes à risque ou dans les cas d'abandon et le programme Vie digne qui aide les personnes âgées privées de soutiens qui vivent dans la rue.

Nous avons créé des programmes visant à prévenir, sanctionner et éliminer la violence à l'égard des femmes, et développé les centres d'urgence, une ligne gratuite d'appel d'urgence et le nombre d'abris pour les femmes. Il convient de souligner que le Pérou a récemment promulgué six lois renforçant la protection des droits des femmes, dont la prolongation du congé de maternité dans certains cas précis et la prévention, la sanction et l'élimination du féminicide. Nous élaborons également des protocoles unifiés et des campagnes visant à lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents.

Nous avons été à l'origine, sous l'égide du Gouvernement péruvien, de politiques spécifiques en faveur des populations autochtones originelles, y compris l'établissement d'une base de données officielle de tous les peuples autochtones du Pérou et un recensement des communautés autochtones de l'Amazonie péruvienne. En promulguant la loi sur le droit au consentement éclairé des populations autochtones et les règlements y afférents, le Pérou est devenu le premier pays de la région à créer des instruments juridiques pour se conformer à la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail, la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux.

Le Pérou est et reste attaché aux politiques en matière de population qui promeuvent les droits de l'homme et les cinq piliers définis dans le Plan directeur, à savoir la dignité et les droits de l'homme, la santé, la viabilité, la gouvernance et l'application du principe de responsabilité. Nous cherchons ainsi à nous conformer à la devise nationale établie au tout début de notre République : continuer à avancer « Fermes et heureux dans l'union ». Nous pensons que les Péruviennes et les Péruviens, ainsi que tous les habitants de cette planète, ont vocation à jouir pleinement du développement et du bonheur. Continuons d'œuvrer en faveur de cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Martin Dahinden, Secrétaire d'État de la Confédération suisse.

M. Dahinden (Suisse) : C'est avec enthousiasme que nous participons à cette occasion unique de commémorer le consensus atteint il y a 20 ans à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). La Conférence a marqué un changement décisif qui prend forme dans le Programme d'action du Caire. Il met les droits des femmes et leur bien-être au centre. L'expérience nous montre que l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles, l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive et aux droits y appartenant sont décisifs. Si nous portons une attention prioritaire à ces facteurs, cela a une influence très positive sur l'évolution de la population et le développement viable. La Suisse réaffirme avec force son adhésion à cette vision, qui place les droits des femmes, l'être humain et son bien-être au centre des questions de population et de développement. Nous restons convaincus que cette approche reste déterminante si l'on veut amener un changement réel et une amélioration dans la vie

de millions de femmes, de filles et d'autres personnes défavorisées.

Nous sommes arrivés au bout d'un processus d'examen intensif et exhaustif. Grâce à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, nous disposons d'une vision complète des progrès réalisés et des défis encore à relever. Nous saluons fortement les enseignements et les recommandations qui figurent dans les documents des conférences régionales ainsi que les deux rapports du Secrétaire général (A/69/62 et A/69/122). Ensemble, ils constituent une base précieuse dont s'inspirer pour notre action future.

En dépit des progrès réalisés en 20 ans, l'examen a constaté d'importantes inégalités et exclusions, et nos efforts à l'avenir doivent mieux tenir compte des personnes les plus vulnérables. Il nous reste passablement de chemin pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, garantir la santé sexuelle et reproductive et les droits y afférents pour tous, réduire la mortalité maternelle, et répondre aux nouveaux défis liés aux dynamiques de population. Pour y parvenir, l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et la prise en compte des recommandations de l'examen sont une priorité pour la Suisse sur le plan national et dans la coopération internationale.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale se déroule au moment où nous avons la plus importante génération de jeunes que le monde ait connue. Il est de notre devoir de les soutenir pour qu'ils puissent jouir de leurs droits, qu'ils aient l'opportunité de développer leur potentiel et qu'ils jouent un rôle décisif dans l'avancement de nos sociétés à la fois dans le présent comme à l'avenir. Pour cela, il est impératif d'aborder les défis restants dans la mise en œuvre du Programme d'action : nous devons accorder la priorité à une éducation de qualité et au développement des capacités tout en nous attaquant aux écarts entre les sexes. En même temps, les jeunes doivent être en mesure de prendre des décisions informées sur leur avenir. L'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits y relatifs, y inclus l'éducation sexuelle complète, jouent un rôle primordial à cet égard. Les adolescentes et les jeunes femmes en particulier doivent pouvoir finir leur scolarité et leur formation professionnelle sans être confrontées aux mariages précoces et forcés, aux grossesses précoces ou à la violence.

Aujourd'hui, nous avons l'important devoir de tirer les leçons du passé et de nous engager pour un avenir meilleur. Le développement durable dépend de la réalisation du Programme d'action et de la poursuite des mesures clés nécessaires à sa mise en œuvre au-delà de 2014. De plus, nous avons une occasion unique au cours de l'année à venir d'ancrer les thèmes liés aux défis de la CIPD dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. L'occasion est unique pour s'imprégner de l'esprit qui a guidé le consensus révolutionnaire de 1994 et, forts de cette volonté visionnaire, d'aller de l'avant pour élaborer l'instrument qui nous permettra d'éradiquer la pauvreté, les discriminations et les inégalités, et de rendre accessible à tous un développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre de la planification et des investissements de la République démocratique populaire lao, M. Somchit Inthamith.

M. Inthamith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de participer à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/69/62) et l'index des thèmes récurrents et éléments clés recensés pendant le débat interactif tenu à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (voir A/69/122). Les questions abordées dans ces rapports présentent un énorme intérêt pour notre pays au moment où nous nous apprêtons à sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020 pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire. Le Gouvernement lao a lancé plusieurs mesures stratégiques, y compris un plan quinquennal de réforme du secteur de la santé, des politiques favorables aux pauvres visant à fournir des services gratuits de soins de santé maternelle, un projet pilote d'assurance maladie couvrant la santé maternelle, le Plan national d'éducation pour tous, une analyse de la situation des adolescents et des jeunes qui jettera les bases d'un plan d'action multisectoriel, et un plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

De même, en tant que pays devant faire face à des changements socioéconomiques rapides ainsi qu'à une migration croissante et à une population

jeune, nous sommes conscients de l'importance de la planification et de la construction de villes viables, ainsi que du renforcement des liens et des partenariats entre les zones urbaines et rurales. En outre, compte tenu de l'importance de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, le Gouvernement lao a mis en œuvre une stratégie en vue de mettre au point un système statistique national couvrant la période 2010-2020. L'année prochaine, nous procéderons à un recensement de la population et des logements, qui sera très important pour le développement socioéconomique. À cet égard, nous cherchons à obtenir l'appui de la communauté internationale et de nos partenaires de développement.

Nous considérons que des réponses stratégiques aux problèmes de développement exigent la participation systématique et active de toutes les parties prenantes, ainsi qu'un partenariat et une direction mondiale dans le cadre de l'ONU. Nous sommes d'accord sur le fait que la dynamique démographique doit être intégrée dans la planification du développement aux niveaux national, régional et international. À cet égard, nous sommes conscients de l'importance du Programme d'action de la CIPD pour la réalisation des priorités nationales en matière de développement et confirmons que des progrès considérables ont été faits. La République démocratique populaire lao fait partie du petit nombre de pays les moins avancés où l'espérance de vie a augmenté de façon spectaculaire, passant de 54 à 68 ans – un chiffre supérieur à la moyenne mondiale – depuis la CIPD, il y a 20 ans.

Nous signalons néanmoins qu'il faut faire plus pour assurer le bien-être de l'ensemble de notre population et parvenir à un développement durable. Pour cela, il faut notamment investir davantage dans la jeunesse et renforcer sa participation à la prise de décisions et à la planification; promouvoir des programmes permettant aux filles de poursuivre leur scolarité et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles; satisfaire les besoins en matière de planification familiale, en particulier ceux des jeunes; et intensifier les efforts en vue d'assurer un développement équitable et une croissance économique.

Pour terminer, je tiens à réitérer notre appui à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et notre coopération à cet égard, en tenant compte des résultats de notre examen régional et des conclusions et recommandations de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, et à appeler à l'examen suivi des questions de population, qui doivent être exposées

en détail dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Tom Alweendo, Directeur général de la Commission nationale de la planification de la Namibie.

M. Alweendo (Namibie) (*parle en anglais*) : Il y a 20 ans, les dirigeants du monde se sont réunis au Caire pour s'attaquer aux problèmes liés à la population et au développement. Ils ont convenu de mesures et d'initiatives devant être prises par les gouvernements et la communauté internationale. Ils ont souligné la nécessité pour les gouvernements d'intégrer les questions de population dans le programme de développement durable, plaçant ainsi les populations au cœur des programmes de développement.

La Namibie se félicite de cette occasion de participer à cette session historique, qui permet d'examiner les choix politiques actuels et d'envisager les moyens de renforcer notre détermination à nous attaquer aux problèmes liés à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Des progrès considérables ont été réalisés depuis la Conférence du Caire, mais des difficultés demeurent. Nous devons donc à nouveau nous engager à y remédier. Cette réunion est aussi l'occasion pour toutes les parties prenantes d'élaborer un nouveau programme mondial et d'envisager des mesures pour faire en sorte que les questions de population et de développement fassent partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.

La Namibie réaffirme son attachement aux instruments internationaux fondamentaux que nous avons ratifiés, notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui garantit la dignité et l'égalité pour tous. Aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé, la Namibie a lancé une campagne visant la réduction accélérée de la morbidité et de la mortalité maternelles et néonatales. Elle a également mis en place des plans d'action dans des secteurs clés tels que la population, la procréation et l'égalité des sexes. Enfin, elle a élaboré un programme de santé maternelle et infantile ainsi qu'un plan de lutte contre les violences sexuelles, afin de remédier sans tarder au sort tragique des femmes en situation de vulnérabilité.

Grâce aux mesures adoptées à l'échelon national et à l'appui de nos partenaires au développement, de nombreux segments de la population ont vu leur situation s'améliorer. L'amélioration de la qualité et de la disponibilité des services de planification familiale a permis de ramener le taux de fécondité de 4,2 à 3,6 enfants par femme. La Namibie est devenue ainsi l'un des pays dont le taux de fécondité est le plus faible de la région de l'Afrique australe. La Namibie est parvenue également à faire baisser le nombre des grossesses précoces et à permettre un meilleur accès à l'information en matière de sexualité et de procréation. Les statistiques dont nous disposons indiquent une réduction significative des cas d'infection par le VIH. Aujourd'hui, plus de 81 % des femmes namibiennes accouchent dans des établissements de soins.

Conformément aux engagements d'Abuja sur le financement, la Namibie continue d'augmenter progressivement la part des ressources nationales allouées au secteur de la santé. Elle représente aujourd'hui plus de 10 % du budget annuel. En dépit des progrès accomplis, nous savons que de nombreux défis doivent encore être relevés. Parmi eux figure la nécessité d'intégrer les services en matière de sexualité et de procréation, en mettant l'accent sur la problématique hommes-femmes et le respect des normes en matière de droits de l'homme, la réduction accélérée de la mortalité et de la morbidité infantiles, l'autonomisation des femmes et l'adoption de mesures destinées à lutter contre les violences sexuelles, la promotion de la mise en œuvre d'initiatives visant à atteindre l'objectif zéro infection par le VIH, la réduction plus marquée des grossesses non désirées et précoces, la mise en place d'une coordination et d'un dialogue constants et soutenus entre toutes les parties prenantes aux fins de la réalisation d'un développement socioéconomique efficace et durable.

Au-delà de 2014, la Namibie continuera de mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires et de renforcer les systèmes de coordination et de contrôle aux fins de l'application du Programme d'action du Caire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'environnement de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Den Yai.

M. Den Yai (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : La République du Soudan du Sud tient à saisir l'occasion qui lui est offerte pour saluer le rapport du Secrétaire

général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/69/62), ainsi que le rapport d'étape sur le débat interactif organisé lors de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement (A/69/122). Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale sur la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD) au-delà de 2014.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés à surmonter pour améliorer la qualité de vie de toutes nos populations, veiller au respect de l'égalité et de l'équité et protéger l'environnement dans l'intérêt des générations futures. C'est pourquoi nous partageons le sentiment d'urgence exprimé dans l'examen, à savoir que, malgré les progrès notables réalisés depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 en termes de réduction de la pauvreté et de croissance économique, beaucoup sont restés en marge, privés de la satisfaction de leurs besoins élémentaires, d'un emploi digne et d'un accès à des mécanismes de protection sociale ou à des services publics tels que la santé et l'éducation.

Il ne fait aucun doute que de nombreuses personnes se heurtent encore à des obstacles importants en ce qui concerne la jouissance des droits de l'homme. Ces questions, de même que la conclusion selon laquelle l'état actuel d'inégalité sur le plan des revenus et de la santé n'est plus tolérable, font apparaître une menace pour la croissance économique future, la cohésion et la sécurité de nos sociétés. Nous notons que le rapport traite de façon exhaustive des moyens de renforcer les capacités de résistance individuelles et d'assurer le développement durable. Nous partageons la conclusion du rapport selon laquelle l'investissement dans les droits de l'homme individuels, les capacités et la dignité constitue la base du développement durable.

L'accroissement des inégalités en matière de santé et de revenu, la non-réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des capacités humaines, notamment celles des jeunes, la nécessité de supprimer les inégalités dans l'accès aux soins en matière de sexualité et de procréation, tout cela pèse lourdement sur la politique de développement. De même, l'augmentation des structures nationales et des foyers de vie exige que nous concevions et bâtissions des villes durables et renforçons le lien entre la ville et la

campagne. L'incidence de la dynamique des populations sur les plans microéconomique et macroéconomique doit également être prise en compte dans la planification du développement aux niveaux national, régional et international.

Les défis auxquels nous nous heurtons aujourd'hui en matière de développement exigent la participation constante de toutes les parties prenantes afin de trouver une réponse à ces défis par le biais d'un partenariat et d'une direction globale au travers de l'Organisation des Nations Unies. Aussi nous nous réjouissons de renouveler notre appui à la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, exprimé lors de l'examen régional de l'Afrique, au cours duquel nous nous sommes joints à l'adoption du plan d'action régional, la Déclaration d'Addis-Abeba de 2014 sur la population et le développement de l'Afrique au-delà de 2014.

Nous sommes pleinement résolus à faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD en faisant fond sur les résultats obtenus lors de l'examen régional de l'Afrique ainsi que sur les conclusions et recommandations issues de la CIPD au-delà de 2014. Nous appelons donc à la prise en compte des conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et des résultats de l'examen régional dans le programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, la République du Soudan du Sud est fière de se joindre à la communauté internationale pour réaffirmer son attachement et son appui au Programme d'action de la CIPD, un document historique, ainsi qu'à la vision novatrice présentée dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre de la santé publique de la République islamique d'Afghanistan, S. E. M. Ahmad Jan Naeem.

M. Naeem (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer ma satisfaction à la Commission de la population et du développement des Nations Unies qui, à sa quarante-septième session, a décidé de convoquer cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous félicitons également le Fonds des Nations Unies pour la population ainsi que les organismes des Nations Unies qui ont appuyé les sessions de suivi organisées par la Conférence internationale sur la population

et le développement (ICPD). Ma délégation apporte également sa pleine coopération et son soutien aux débats importants qui se dérouleront dans le cadre de cette session et aux résultats concrets auxquels elle aboutira.

En coopération avec la communauté internationale, l'Afghanistan a accompli, ces 12 dernières années, des progrès tangibles dans plusieurs domaines, notamment sur le plan de la démocratie. Nous avons tenu des élections présidentielles, parlementaires et régionales. La participation du peuple afghan aux récentes élections présidentielles a été spectaculaire. La Commission électorale indépendante de l'Afghanistan a nommé hier S. E. M. Mohammad Ashraf Ghani Ahmadzai Président élu de la République islamique d'Afghanistan. L'Afghanistan se réjouit d'avoir contribué à l'enquête mondiale sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et souligne les progrès considérables qu'elle a accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (A/69/62), ainsi que le rapport d'étape (voir A/69/122) sur le débat interactif organisé lors de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement

L'Afghanistan a participé activement à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD ainsi qu'aux conférences internationales sur la suite à donner au Programme d'action de la CIPD. L'Afghanistan a arrêté une stratégie en matière de santé procréative pour la période 2012-2016 conformément au Programme d'action de la CIPD. Parallèlement, nous avons mis sur pied une stratégie des droits de l'homme et de la santé, des principes directeurs en matière d'éthique médicale et une charte du patient.

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 54 % en 2003 à 77 % en 2012. L'objectif pour 2015 est de 82 %. Nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif de 100 % d'ici à 2020, ce qui correspond à l'objectif du Millénaire pour le développement fixé pour l'Afghanistan.

L'Afghanistan est partie à la majorité des traités internationaux, conventions et protocoles fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et reste attaché à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à

l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Conformément au Programme d'action de la CIPD, un Plan d'action 2008-2017 pour les femmes en Afghanistan a été mis en place. Les femmes occupent un quart des emplois gouvernementaux et leur participation aux décisions s'est accrue. À l'heure actuelle, 27% des législateurs au Parlement afghan sont des femmes. Nous observons les mêmes tendances dans le domaine judiciaire et du maintien de l'ordre.

Une politique nationale multisectorielle en faveur des jeunes a été mise en place avec une attention toute particulière apportée à la participation, à l'éducation, à l'emploi et à la santé des jeunes. Une attention particulière a été également apportée à la participation des jeunes à la paix, à la réconciliation, à la politique et au programme de développement.

Malheureusement, la sécurité reste un problème, qui s'explique notamment par la migration interne des zones rurales vers les centres urbains. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement afghan s'est engagé à améliorer les types de foyer et les structures domestiques.

L'Afghanistan doit encore régler le grave problème des réfugiés, dont la plupart vivent dans les Républiques islamiques du Pakistan et de l'Iran. Nous sommes reconnaissants à ces pays de leur hospitalité. Nous croyons fermement en la dignité et le retour volontaire des réfugiés afghans. C'est pourquoi l'instauration de la paix et des conditions propices au développement durable en Afghanistan constitue une solution durable aux questions des réfugiés et au développement général de l'Afghanistan.

Nous comptons plus de 40 chaînes de télévision privées et plus de 100 stations de radio, sans compter la presse écrite. Grâce à toutes ces avancées, nous pouvons nous appuyer sur une société civile, forte et vibrante, dans laquelle la voix des citoyens est pleinement entendue, des citoyens non seulement importants, mais qui font aussi partie intégrante de la démocratie.

J'achèverai mon intervention en soulignant que la présente session extraordinaire est une grande réussite et une contribution aux efforts déployés sur la scène internationale pour la réalisation des droits de l'homme internationaux en faveur de la population mondiale. Mais la notion de respect à l'égard des différentes cultures, traditions et croyances religieuses contribuent aussi à cette réussite. C'est pourquoi il importe à chacun d'entre nous d'œuvrer collectivement à une vie

meilleure pour l'homme, dans le respect des opinions et des convictions d'autrui.

L'Afghanistan est attaché à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD en collaboration et en coopération avec les familles, les communautés et les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Nous le faisons dans le respect des lois religieuses et nationales, pour réaliser le développement durable et permettre à tous les afghans de jouir des droits de l'homme. De l'avis de ma délégation, le consensus de tous les États Membres contribuera à l'issue positive de la présente session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre adjoint des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Valentin Rybakov.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : La réussite des accords du Caire tient au fait qu'ils reposent sur le respect des particularités et des traditions nationales. Malheureusement, en dépit des efforts et des progrès réalisés, la communauté internationale n'a toujours pas trouvé de réponse aux nombreuses questions figurant dans le Programme d'action. Le mariage précoce est toujours une réalité et l'avortement est utilisé comme méthode contraceptive. De profondes inégalités socioéconomiques et la procréation irresponsable restent un obstacle majeur à la prospérité des sociétés.

Par ailleurs, le monde est confronté à de nouveaux défis qui pourraient entraver le développement futur de la civilisation. Aujourd'hui, il est de bon ton de promouvoir les droits sexuels en tant que droits de l'homme universels, de promouvoir l'égalité des sexes, le mariage homosexuel et le droit des couples homosexuels à l'adoption. Cette tendance est bien souvent dictée par des idéologies nocives qui menacent de détruire la famille et les bases de la société. La même méthode est utilisée pour attiser la controverse et imposer par la force certains types de comportement qui ne sont pas approuvés dans le monde.

Malheureusement, c'est la famille qui pâtit le plus des facteurs négatifs dans le domaine de la démographie et du développement. Ces facteurs mettent à mal l'institution de la famille et portent atteinte aux valeurs familiales traditionnelles. La famille est la pierre angulaire de la société, comme il est stipulé dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La famille est la clef de voûte d'un État fort et prospère. C'est par le biais de la famille que les

États mettent en œuvre les priorités nationales dans le domaine de la population et du développement. La famille traditionnelle est la condition essentielle d'une éducation et d'un développement harmonieux pour les générations futures.

Le Bélarus a fait du renforcement de l'institution de la famille la priorité absolue de sa politique. L'attribution d'une aide financière aux familles et le renforcement des liens entre les générations constituent la base indestructible de la politique familiale du Bélarus. Les États, comme les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, sont conscients de l'importance des buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Ils doivent être pleinement reflétés dans les objectifs de développement durable.

Pour le Bélarus, il est essentiel que l'on adopte, en élaborant le futur programme de développement, une approche équilibrée dans le règlement des questions portant sur l'accès à des soins de santé et à une éducation de haute qualité, à un emploi et à la satisfaction des besoins essentiels. Afin de mettre pleinement en œuvre les accords du Caire au-delà de 2014, tous les partenaires doivent concentrer leurs efforts sur le maintien et la protection des valeurs familiales traditionnelles et empêcher l'affaiblissement de l'institution familiale. La famille traditionnelle ne doit pas être considérée comme obsolète ni comme devant être modernisée. Le Bélarus salue les efforts déployés par les États partenaires et les organisations non gouvernementales pour promouvoir les intérêts et les priorités de la famille traditionnelle dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération internationale de la planification familiale.

M. Melessie (Fédération internationale de la planification familiale) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer aujourd'hui. Je suis honoré de parler ici, au nom des organisations de la société civile du monde entier, en particulier des organisations non gouvernementales, de l'examen régional du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du rôle qu'il est appelé à jouer dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. La Fédération nationale de la planification familiale est représentée dans 172 pays.

J'aimerais parler d'espoir. J'emploie ce mot, car lorsque je me rends dans un centre de réinsertion où nous aidons des femmes, qui sont des travailleuses du sexe et des consommatrices de stupéfiants, je leur demande : « Si vous étiez Dieu pendant une heure, que feriez-vous? ». Une femme m'a répondu : « Je susciterai l'espoir, car lorsque vous avez l'espoir, vous avez la paix, la prospérité et un rêve sur lequel vous appuyer ». L'espoir, c'est ce qu'apporte le Programme d'action à de nombreuses personnes dans le monde entier. L'espoir et le droit fondamental à la dignité se trouvent au cœur de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). L'espoir d'un père pouvant voir sa fille grandir libre et en sécurité. Le soutien apporté aux femmes qui créent une famille, si elles le veulent et au moment où elles le veulent, pour qu'elles ne meurent pas en donnant la vie. L'espoir donné aux jeunes de décider avec qui ils se marieront et à quel moment, d'achever leur scolarité, de trouver un emploi, de subvenir aux besoins de leurs familles et de servir la société qu'ils aspirent à servir.

La CIPD représente l'avenir, un avenir dans lequel nous devons bâtir la paix, la prospérité et la dignité humaine pour nous, nos enfants et petits-enfants. Lorsque le Programme d'action a été présenté pour la première fois il y a 20 ans, nous avons vu le monde s'unir pour s'engager à préserver la dignité de l'humanité, des personnes, des familles et leur liberté en ce qui concerne leurs droits en matière de sexualité et de procréation, afin qu'ils ne soient pas condamnés à subir le malheur et la souffrance jusqu'à leur mort. Nous avons pris conscience que l'humanité avait davantage de points en commun que de divergences. Nous pouvons apparaître différents s'agissant de notre culture, de notre couleur de peau et de notre système politique, mais nous partageons une dignité commune, une liberté individuelle, la liberté. L'humanité est au centre de notre cadre international – et non le commerce, la finance, ou le monde des affaires, car ce dernier a besoin de nous et d'une humanité faite d'espoir et de dignité.

Il y a 20 ans l'Assemblée a pris un engagement devant la CIPD et l'a honoré. Les jeunes sont désormais reconnus comme partenaires actifs de la société civile – et personne ne peut le nier, car ils sont connectés et communiquent entre eux. Les définitions juridiques des droits en matière de sexualité et de procréation ont progressé. L'éducation sexuelle complète est considérée comme un facteur de changement important dans la promotion de l'égalité et de l'équité sexuelles. Vingt ans plus tard, le moment est venu d'aller plus loin encore et

de reconnaître cette individualité et ce progrès commun. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, comme en 2000, et gâcher encore sept ans avant d'atteindre l'objectif 5 B relatif aux droits en matière de sexualité et de procréation.

Deux millions de femmes dans le monde en développement veulent contrôler leur fécondité mais n'en ont pas les moyens. Pour les 14 millions de filles qui sont mariées de force avant l'âge de 18 ans et pour la jeune femme du Libéria qui m'a dit : « Je veux un lieu où les filles seront heureuses », un lieu où l'on pourra empêcher les grossesses précoces, où l'on pourra mener une vie normale, être heureux, avoir un avenir », voilà ce qu'est l'égalité, ce que sont les droits. Il ne s'agit pas de se réunir ni de parler pour ne rien dire. Il s'agit de montrer notre engagement à l'égard de la vie des femmes et des filles, de leur possibilité de rester à l'école, de leur capacité à porter des enfants en bonne santé pour s'en occuper et les aimer et de leur possibilité de jouer dans un parc au sein de leurs communautés et de leurs sociétés. Lorsque je parle avec des femmes de ma région, avec les femmes de toutes les régions, il apparaît clairement que l'avenir qu'elles veulent se joue ici, mais l'humanité est confrontée aujourd'hui à un défi.

L'examen régional de la CIPD a montré la voie à suivre, et le cadre de développement pour l'après-2015 se profile à l'horizon. Il est essentiel que les examens engagés, notamment le rapport d'étape (A/69/122), soient pris en compte dans le nouveau cadre de développement et dans le rapport d'étape du Secrétaire général pour l'après-2015. Après que nous aurons renforcé la CIPD, nous appuierons l'objectif du développement durable et les femmes et les filles seront au centre du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite les orateurs à respecter leur temps de parole. D'autres orateurs veulent s'exprimer et la soirée va bientôt s'achever. Je prie les orateurs de bien vouloir respecter les trois minutes qui leur sont imparties, sinon je me verrais contraint de leur demander de conclure.

Je donne maintenant la parole à M. Peter Mangiti, Secrétaire principal pour la décentralisation et la planification de la République du Kenya.

M. Mangiti (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya a beaucoup progressé dans la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994. Toutefois, alors que

nous arrivons au terme de ces 20 ans, nous réalisons qu'il reste encore beaucoup à faire.

À l'instar de la plupart des pays en développement, le Kenya a une population jeune. Selon le dernier recensement, en 2009, 63 % de la population kényane avait moins de 25 ans. Nous ne considérons pas cette explosion du nombre de jeunes comme un handicap mais comme une chance. Alors que le Kenya continue d'investir dans l'éducation, la santé et l'infrastructure pour sa croissance économique, une population jeune hautement qualifiée, éduquée et en bonne santé nous permettra de recueillir des dividendes démographiques. L'urbanisation rapide est une autre caractéristique de notre dynamique des populations. Selon nos projections, plus de la moitié de la population kényane habitera dans des zones urbaines d'ici à 2030. Cette réalité imminente explique le soutien du Kenya à l'adoption de la CPID d'ici à 2014.

Depuis la réunion du Caire en 1994, le Kenya a pris des mesures importantes pour appliquer le Programme d'action de la CIPD. La mise en œuvre en 2012 de la politique nationale en matière population est la plus notable de ces mesures. Cette politique, qui a récompensée par le Conseil des dirigeants mondiaux pour la santé reproductive en lui décernant le prix *Resolve* de l'Institut Aspen, est considérée comme un modèle pour les autres pays en développement. Elle vise un taux de couverture contraceptive nationale de 70 % d'ici à 2030, la réduction du taux de fécondité totale de 4,6 % en 2009 à 3 % en 2030, l'augmentation de l'espérance de vie et la diminution de la mortalité infantile et maternelle.

Grâce à de nouvelles avancées, le taux de croissance démographique annuel du Kenya est passé, entre 1979 et 2009, de 3,9 % à 2,9 %, le taux de fécondité de 8,1 naissances par femme à 4,6 et le taux de mortalité infantile de 88 à 52 pour 1000. Un autre progrès notable a concerné la réduction de moitié du taux d'infection par le VIH, qui est passé en 2013 de 13,5 % en 1998 à 5,6 %. En 2013, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour améliorer ces indicateurs en mettant en place des services de maternité gratuits dans tous les établissements de santé publics.

Pour relever les défis liés à l'urbanisation rapide provoquée par une augmentation de la migration des campagnes vers les villes, le Kenya a mis en œuvre, en 2011, une politique de développement urbains et mis sur pied un programme d'amélioration des zones

d'habitation informelles, où se concentre environ 60 % de la population urbaine.

J'aimerais à ce stade souligner les efforts déployés par le Kenya pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD conformément à la Constitution de 2010. Parmi ces efforts figurent les dispositions juridiques au titre de la Loi de 2010 sur la lutte contre la traite des personnes, de la Loi de 2011 sur la citoyenneté et l'immigration et de la politique sur la migration de main d'œuvre de 2011.

Dans le domaine de la santé en matière de procréation, la Constitution garantit la fourniture de services en matière de procréation à tous les Kényans. Elle garantit également l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes, qui font partie du Programme de la CIPD et des objectifs du Millénaire pour le développement. Des initiatives concrètes sont lancées pour promouvoir l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées et leur permettre de mener une vie intense et productive.

Je rappelle, pour terminer, que le Kenya est favorable à l'élargissement du Programme d'action de 1994 de la CPID. Comme à l'accoutumée, l'ONU et la communauté internationale pourront compter sur le soutien du Kenya dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Ensemble, nous réussirons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Directrice du cabinet du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, S. E. M^{me} Gisèle Ngondo.

M^{me} Ngondo (Congo) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la tenue de cette session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Une telle évaluation nous paraît tout à fait opportune, au moment nous nous engageons à définir un avenir meilleur pour le monde de l'après 2015 et une Afrique telle que nous la voulons, à l'horizon 2063, 50 ans après notre indépendance.

On l'aura compris, l'intérêt de notre rencontre d'aujourd'hui réside dans sa capacité à donner une réponse collective à une question d'une brûlante actualité, celle de l'accroissement rapide de la population du monde. Selon un rapport de l'UNICEF, publié le 12 août dernier, 40 % des enfants de moins de cinq ans dans le monde vivront sur le continent africain, dont la population devrait doubler en l'espace de 35 ans

pour représenter, à la fin du siècle, 40 % de la population mondiale. Derrière ce constat global, l'Afrique mérite une attention toute particulière. Assurer la transition démographique en faisant de cette forte croissance non pas un risque mais une opportunité à saisir, tel est l'enjeu qui se présente à nous.

Réunis à Addis-Abeba, le 26 juillet 2013, dans le cadre du processus d'examen de la CIPD après 2014, les pays africains ont pris la mesure de la situation. La Position africaine commune que nous avons adoptée à cette occasion, nous permettra d'exploiter le dividende démographique à travers des outils plus efficaces et une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement. Nous avons bon espoir qu'elle alimentera le dialogue en cours pour définir le programme de la CIPD après 2014, et contribuer au programme de développement pour l'après 2015, sur le continent africain. Le débat sur la population et le développement ainsi que le dialogue en cours sur le futur programme de développement à l'échelle mondiale nous donnent l'occasion de réaffirmer notre soutien sans réserve au Programme d'action de la CIPD, en vue de la réalisation de nos priorités nationales de développement.

Avec un peu plus de 4 millions d'habitants sur un territoire couvrant une superficie de 342 000 kilomètres carrés, le Congo peut être qualifié de pays sous-peuplé. Toutefois, son rythme d'accroissement annuel proche de 3 % est jugé trop élevé. Le pays traverse en effet une phase de très forte croissance démographique, marquée par le quadruplement de sa population. Cette croissance a des implications en matière de politiques de développement, dont un des enjeux majeurs, comme pour la plupart des pays en développement qui suivent ce boom démographique, est la maîtrise de cette croissance démographique, à la fois par rapport aux questions de pauvreté, de flux des populations et d'équilibres intergénérationnels. L'amélioration constante de la situation économique et financière du Congo au cours de ces dernières années a permis au pays de disposer d'importants atouts lui permettant de relever les principaux défis de développement qui se posent à lui.

Je me bornerai à mentionner le domaine de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de l'égalité des sexes, où nous avons entrepris de maximiser les avantages du dividende démographique, en investissant dans la création d'opportunités et la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation, à la créativité

et à l'esprit d'entreprise, afin que les jeunes puissent créer des emplois et réaliser pleinement leur potentiel.

La réalité du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui appelle l'action de tous à travailler ensemble pour un futur qui réponde aux aspirations de chacun de nous. Au-delà notre engagement collectif, ne perdons pas de vue que la mise en œuvre réussie du programme de développement à l'échelle mondiale, dépend dans une large mesure des partenariats solides. La présente session nous donne l'opportunité de poursuivre plus avant, et plus efficacement, la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD au-delà de 2014.

Comme le disent certains démographes, il n'y a pas de solution purement démographique aux problèmes de développement, mais il n'y a pas non plus de développement sans prise en compte des facteurs démographiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 4 b) de la résolution 67/250 du 21 février 2013, je donne maintenant la parole à la représentante du Red de Salud de Mujeres Latinoamericanas y del Caribe.

Mme Vélez (Red de Salud de Mujeres Latinoamericanas y del Caribe) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des organisations de la société civile de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de l'examen mondial de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Deux décennies après la tenue de la CIPD, confortés par la présence d'une plus grande diversité d'intervenants et de nouveaux acteurs, nous sommes réunis ici, au Siège de l'ONU, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et, surtout, pour renforcer un processus enclenché, ici même, il y a trois ans.

Nous étions là. Nous sommes ici. En tant que femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons été présentes à chaque étape du processus, de l'évaluation à la thématique, en passant par les réunions d'experts, jusqu'à la définition des objectifs principaux, dans les couloirs et à la cafétéria, où l'on a si souvent débattu et où des accords ont été conclus. Nous avons été présentes sur le plan mondial, national et régional, animées par la conviction que les droits en matière de sexualité et de procréation, la dignité, l'égalité et la non-discrimination à l'égard des femmes dans toute leur diversité constituent un objectif inéluctable pour toute

société aspirant à une vie dans la paix et à la mise en œuvre d'un développement durable démocratique.

Nous étions là. Nous sommes ici. Nous espérons que ce processus d'examen a permis aux dirigeants du monde, réunis ici aujourd'hui, de renouveler leur engagement à l'égard de ce qui est l'essentiel de tout débat sur le développement, à savoir les personnes – les millions d'hommes et de femmes de tout âge – autochtones, blancs ou de descendance africaine, d'orientations et d'identités sexuelles diverses, de professions variées. Nous espérons que ce processus aura permis de reconnaître que, sans dignité, sans droits, sans éducation, sans espace pour toutes les femmes, il ne saurait y avoir de développement.

Nous étions là, et nous sommes à nouveau ici pour rappeler que, malgré les progrès réalisés en matière de droits, des millions de femmes doivent se plier à des lois pénalisant leurs choix en matière de procréation et des milliers d'autres meurent encore de complications évitables liées à la maternité. Nous étions là, et nous sommes ici, à nouveau, pour dénoncer cela.

Quels sont les obstacles qui nous empêchent d'aller plus loin et plus vite? Quel est le point commun entre l'enlèvement de 200 filles au Nigéria, le fémicide au Mexique ou à la Jamaïque, la pénalisation absolue de l'avortement au Nicaragua, le mariage d'enfants en Asie du Sud, les millions de femmes infibulées ou le nombre inimaginable de femmes tuées par leurs partenaires en Espagne, aux États-Unis ou en Colombie? Cela s'appelle le patriarcat, qui défend un système reposant sur l'exclusion, le racisme, le sexisme, l'homophobie et le fondamentalisme sous tous ses aspects.

Aussi, en tant que femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et en tant que féministes originaires de toutes les régions du continent, nous nous battons pour que le Consensus de Montevideo sur la population et le développement devienne une réalité pour toutes les femmes, et pour que les sociétés séculaires dans lesquelles les politiques publiques et les décisions les plus intimes concernant la procréation ne soient plus déterminées uniquement par le cadre moral dominant. Nous nous battons jusqu'à la mise en œuvre du programme du Caire.

Nous étions ici, et nous sommes ici, et nous ne permettrons pas qu'on oublie cela. Mon corps, mon territoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 4 b) de la résolution 67/250,

du 21 février 2013, je donne maintenant la parole à la représentante d'Action Health Incorporated.

M^{me} Nyambura (Action Health Incorporated) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, au nom des organisations qui composent la Coalition de la société civile africaine sur la population et le développement.

À l'occasion du vingtième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) – un changement de modèle grâce auquel les droits de l'homme et la dignité humaine figurent désormais au cœur du développement –, l'Afrique a beaucoup à célébrer étant donné les progrès accomplis. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire pour offrir à nos populations un avenir meilleur.

Je suis originaire du Kenya, et j'aimerais parler de Fatouma, une jeune fille de 16 ans originaire de Nakuru. Fatouma a connu des souffrances inimaginables. Elle a été victime de nombreuses atteintes à la personne. Elle a dû se soumettre à une mutilation génitale, elle a été sauvagement violée et elle a été infectée par le VIH. Alors que nous sommes réunis ici, Fatouma lutte pour oublier le passé et trouver une nouvelle raison d'être, mais la chance est contre elle, et pas seulement contre elle. Des millions d'adolescentes sur le continent africain n'ont pas la chance de mener une vie décente et épanouie. On estime à 3,3 millions le nombre de filles en Afrique qui risquent chaque année de subir une mutilation génitale. Une fille en Afrique est exposée au mariage précoce, au risque élevé d'une fistule obstétricale et au décès pendant la grossesse.

En ce moment historique, nous, Coalition de la société civile africaine sur la population et le développement, implorons les États Membres d'adopter les recommandations figurant dans l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et de veiller à leur pleine mise en œuvre, en s'attachant aux trois domaines prioritaires suivants. Premièrement, l'investissement dans nos adolescents et la jeunesse afin de recueillir un dividende démographique. L'Afrique est aujourd'hui le continent le plus jeune, 70% de sa population ayant moins de 35 ans. Nous devons par conséquent investir dans leur éducation, leur santé et leur bien-être. Deuxièmement, il faut garantir à tous, sans distinction, un accès à l'information en matière de sexualité et de procréation. Troisièmement, il faut mettre en œuvre les engagements figurant dans la Position africaine commune et faire en sorte que les engagements et conclusions de la CIPD

au-delà de 2014 soient reflétés dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous sommes à la croisée des chemins. Une occasion s'offre à nous de choisir 'Afrique et le monde que nous voulons, de changer le cours de l'histoire et de donner à Fatouma la dignité, l'égalité et l'équité qui lui reviennent de droit.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 4 b) de la résolution 67/250, du 21 février 2013, je donne maintenant la parole à la représentante de l'Asia Pacific Resource Centre for Women.

M^{me} Thanenthiran (Asia Pacific Resource Centre for Women) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de pouvoir prendre la parole en ce moment exceptionnel où l'on célèbre et réaffirme l'engagement pris dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Je ne donnerai qu'une version abrégée de ma déclaration. J'espère que chacun ici présent se reportera à la version intégrale mise en ligne.

Les droits sexuels et procréatifs sont indissociables des droits économiques, sociaux, culturels et politiques et doivent être reconnus en tant qu'éléments fondamentaux du développement durable et de l'égalité des sexes. Pour quelle raison les droits sexuels et procréatifs sont-ils la condition *sine qua non* de l'égalité, en particulier de l'égalité des sexes? Trois éléments fondamentaux symbolisant la notion de droits sexuels et procréatifs font partie intégrante de l'autonomie individuelle : le libre choix en matière de sexualité et de procréation, le droit au consentement et l'intégrité corporelle.

Chacun doit pouvoir décider qui aimer, avec qui et à quel moment avoir des relations consenties, avec qui se marier et à quel moment. Nous devons avoir le droit de décider du nombre d'enfants que nous voulons et, dans la mesure du possible, à quel moment nous les voulons et avec quelle fréquence. Nous devons avoir le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence.

Nous appelons également l'attention sur le fait que les droits en matière de sexualité et de procréation ne sont pas des droits distincts. En effet, le plein exercice par chacun de ses droits en matière de sexualité et de procréation est dangereusement entravé par la persistance des inégalités et l'émergence de nouvelles questions telles que la sécurité alimentaire,

la souveraineté alimentaire, le changement climatique et la montée du fondamentalisme religieux, qui compromettent les progrès réalisés à ce jour.

Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire où les gouvernements et les citoyens renégocient le contrat social établi par nos sociétés et imaginent à nouveau un monde de possibilités et de promesses et, plus important encore, d'espoir. Nous nous félicitons de ce que les défis dont je viens de parler soient pleinement pris en compte dans le rapport du Secrétaire général sur un cadre d'action pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD (A/69/62), et saluons la prise de conscience par les gouvernements de ces difficultés lors des conférences régionales qui se sont tenues sur la population, permettant ainsi à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'aboutir au Consensus de Montevideo sur la population et le développement, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'aboutir à la sixième Déclaration de l'Asie et du Pacifique sur la population et le développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'aboutir à la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014. Nous espérons que les gouvernements et l'ensemble des parties prenantes appuieront sans équivoque les documents régionaux finaux et le rapport du Secrétaire général sur le cadre d'action en vue d'accélérer la pleine mise en œuvre de la vision contenue dans le Programme d'action de la CIPD et de l'intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous demandons l'accès universel à l'information et aux services en matière de sexualité et de procréation, notamment l'accès à un large éventail de moyens contraceptifs, à des services d'interruption de grossesse médicalisés, à des services de conseil, à des soins de qualité, y compris à un personnel de santé qualifié et empathique et à une éducation sexuelle complète dispensée dans tous les milieux. Nous demandons également que l'on puisse bénéficier en permanence de soins de qualité, fondés sur les droits, en matière de sexualité et de procréation.

De plus, nous exhortons les États Membres et la communauté internationale à garantir un accès universel aux droits en matière de sexualité et de procréation et un accès universel à l'information et aux services en matière de sexualité et de procréation, notamment pour les groupes isolés – les femmes, les adolescents, les jeunes, les personnes d'orientation ou d'identité sexuelle diverses, les personnes handicapées,

les personnes autochtones, les femmes en milieu rural, les migrants, les minorités ethniques et religieuses, les personnes vivant dans un contexte de guerre, de conflit et de catastrophe et les personnes déplacées et apatrides, conformément aux engagements et aux conventions internationales.

Le plein exercice par les êtres humains de leurs droits fondamentaux – reconnus, confirmés et signés par tous les États Membres ici présents – doit être l'objectif de tout programme de développement visant l'instauration d'un monde plus égal, plus équitable, plus juste et durable. Et rien de moins que cela.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 4 b) de la résolution 67/250 du 21 février 2013, je donne maintenant la parole à la représentante du Global Youth Action Network.

M^{me} Abu Lail (Global Youth Action Network) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de me trouver ici, aujourd'hui, dans cette salle. Je m'exprime en tant que membre du Youth Leadership Working Group à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014 et en tant que militante arabe des droits des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation.

Nous vivons à une époque où ceux d'entre nous qui ont moins de 30 ans représentent 3,5 milliards de personnes sur la totalité de la population mondiale. Nous vivons à une époque où les ressources se raréfient, l'insécurité s'accroît, les progrès réalisés dans les programmes de développement se ralentissent et les jeunes sont considérés non pas comme des détenteurs de droits mais comme une source de croissance économique.

Il ressort d'études récentes que l'investissement dans la jeunesse est un devoir et non un luxe, que l'investissement dans les jeunes et la sauvegarde de leurs droits ne doivent pas se résumer à une phrase dans un discours, mais se traduire par des initiatives concrètes, avec des incidences concrètes, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Pourtant, les droits de la jeunesse ne sont pas pris au sérieux, ce qui entrave leur aptitude à se réaliser pleinement. La discrimination positive est une réalité de tous les jours. Nos droits et nos voix doivent être entendus afin de permettre une participation véritable des jeunes. Nous devons être pris au sérieux à chaque étape du processus décisionnel.

Pendant combien de temps encore allons-nous justifier la violence sexiste en mettant en avant des pratiques culturelles ou religieuses? Nous devons nous attaquer résolument à la violence sexiste, notamment à tous les actes de violence sexuelle, de violence domestique, de traite des personnes et de violence contre les minorités sexuelles. En quoi l'information serait-elle un problème? La connaissance c'est le pouvoir, n'est-ce pas? C'est ce qu'on m'a appris à l'école, tout du moins. Alors pourquoi cela est-ce un tabou lorsqu'il s'agit de mon propre corps? L'expérience démontre en permanence les effets extrêmement bénéfiques d'une éducation sexuelle complète. Nous parlons ici d'information destinée à sauver des vies, alors utilisons-la.

La violence et les massacres que nous découvrons quotidiennement sur les écrans de nos télévisions et dans les médias sociaux nous rendent-ils insensibles à ce qui se passe? Les violations massives des droits de l'homme en Iraq, en Syrie, en Égypte, en Palestine et dans d'autres régions du monde prélèvent un lourd tribut sur les jeunes. Ils sont doublement frappés : d'une part, par le traumatisme qu'ils subissent et, d'autre part, par l'inaction du monde face à de telles atrocités.

J'ai entendu de nombreux pays faire part aujourd'hui de leurs réalisations, et je les en félicite. Cependant, depuis que j'ai commencé mon discours, il y a trois minutes, plus de 100 filles de moins de 18 ans ont été mariées dans le monde. Au cours de l'heure écoulée, 50 jeunes femmes ont été infectées par le HIV et devront lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées à ce virus. En l'espace de huit heures à peine, tandis que les représentants sont assis ici, dans cette salle, 20 000 femmes dans le monde ont été contraintes de subir des avortements à risque et 2 200 d'entre elles mourront avant la fin de cette journée. Comment pouvons-nous célébrer le vingtième anniversaire du Programme d'action de la CIPD alors qu'une telle situation perdure?

Le changement est en marche. Nous assistons à un mouvement puissant de la jeunesse pour la reconnaissance de ses droits. Saisissons la chance qui nous est offerte d'élaborer un nouveau programme de développement qui prenne en compte ces droits fondamentaux. Si nous voulons vraiment adopter une nouvelle approche à l'égard du développement durable, faisons en sorte que les droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation ainsi que les conclusions de la CIPD au-delà de 2014, soient inscrits dans le programme de développement pour l'après-2015. Ne nous contentons pas d'écouter nos seules voix. Faisons

preuve de courage et agissons afin d'améliorer la vie de la moitié de la population mondiale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil pour une motion d'ordre.

M^{me} Almeida Watanabe Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : J'aimerais obtenir quelques éclaircissements. En effet, des États Membres et des organisations non gouvernementales se trouvent ici sans disposer d'aucune information concernant le déroulement du débat. Certains États Membres n'ont pas pu intervenir alors que d'autres ont pu le faire. Pourriez-vous, Monsieur le Président par intérim, nous dire où nous en sommes, car des représentants de haut niveau ici présents, notamment des représentants d'États Membres, viennent de loin pour prononcer leurs discours.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous sommes sur le point d'achever l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

À ce stade, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prendre note des rapports du Secrétaire général publiés dans les documents A/S-29/3 et A/S-29/4, ainsi que du rapport de la Commission de la population et du développement à sa quarante-septième session, publié dans le document A/S-29/5, et souhaite prendre note des délibérations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les conclusions et recommandations figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-29/6)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais informer l'Assemblée que les États Membres ci-après ont soumis les pouvoirs en bonne et due forme de leurs représentants, après la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le 19 septembre dernier, conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : Barbade, Costa Rica, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Libye,

Lituanie, Luxembourg, Mexique, Myanmar, Népal, Pologne, République démocratique de Corée, République tchèque, Samoa, Trinité-et-Tobago.

Par ailleurs, les États Membres ci-après ont communiqué, après la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le 19 septembre dernier, les pouvoirs provisoires de leurs représentants : Afghanistan, Belize, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Espagne, Haïti, Islande, Indonésie, Japon, Liban, Lesotho, Maldives, Maroc, Nicaragua, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan et Yémen.

Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 14 de son rapport (A/S-29/6). La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-29/1).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 3 de l'ordre du jour

Déclaration du Président par intérim

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Alors que nous arrivons au terme de cette session extraordinaire, je tiens à féliciter tous les participants qui ont contribué à la qualité du débat et ont partagé leurs expériences cet après-midi et ce soir.

La présente session a bénéficié de la précieuse contribution des États Membres, dont un grand nombre était représenté par des chefs d'État ou de gouvernement. Des organisations de la société civile, notamment celles qui incarnent les espoirs et les aspirations de la jeunesse, ont également participé à nos débats. Le dynamisme, l'enthousiasme et l'engagement dont ont fait preuve ces organisations ont joué un rôle moteur dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Nous rappelons qu'à sa quarante-septième session, la Commission de la population et du développement, prenant en compte les conclusions de l'examen en cours de la CIPD au-delà de 2014 et des résultats de l'examen régional, a adopté la résolution 2014/1, qui réaffirme l'engagement de promouvoir la mise en œuvre du

programme de la CIPD, qui est clairement reflété dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis.

Au cours de nos débats à la présente session, nous avons entendu des dirigeants exprimer leur appui au Programme d'action tout en réaffirmant un grand nombre de recommandations figurant dans le cadre d'action pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD (A/69/62). Cela nous a fourni une occasion extraordinaire d'exprimer d'une même voix notre souhait commun de relever les défis du XXI^e siècle en matière de population et de développement.

Après ce que nous avons entendu, il ne fait aucun doute que le monde a atteint une étape charnière. Les progrès réalisés à l'échelle mondiale sont de plus en plus inégaux et se caractérisent par une exploitation des ressources de la Terre, parallèlement à une augmentation de la consommation humaine. Ce modèle constitue une menace pour un développement sans exclusion, pour l'environnement et pour notre avenir commun.

Les participants à la session ont mis en avant un large éventail de défis particulièrement complexes auxquels est confronté le monde, parmi lesquels la non-réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et les inégalités dans l'accès aux services en matière de sexualité et de procréation, pour n'en citer que quelques-uns. Nous devons veiller à ce que ces questions soient traitées efficacement, compte tenu de leurs graves répercussions sur la politique de développement. De même, nous avons appris que l'urbanisation croissante implique que nous concevions et bâtissions des villes durables et de renforcer le lien entre la ville et la campagne. L'incidence de la dynamique des populations aux niveaux microéconomique et macroéconomique exige également l'intégration de ces éléments à la planification du développement aux niveaux national, régional et international.

Certains orateurs ont insisté sur le respect et la promotion des droits de l'homme, estimant que ces deux éléments sont déterminants pour le renforcement des capacités individuelles et la résilience et essentiels pour un développement durable. De nombreux orateurs ont souligné le fait que l'encouragement donné à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, en tenant compte des examens régionaux ainsi que des conclusions et des recommandations issues de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, sera une première étape cruciale.

Enfin, de nombreux orateurs ont demandé que les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général ainsi que les résultats de l'examen régional soient pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Il ressort à l'évidence des débats que les défis liés au développement auxquels nous sommes confrontés exigent la coopération de toutes les parties prenantes, en accordant une importance particulière à la réalisation de partenariats et au rôle de chef de file mondial joué par l'ONU. Nous devons agir rapidement et résolument afin de mettre nos plans en pratique et relever tous les défis fondamentaux en matière de développement, à tous les niveaux, dans chacun de nos pays. Nous avons beaucoup travaillé sur cette question, mais c'est maintenant que commence le véritable travail. Nous devons nous acquitter de cette tâche avec une détermination, un engagement et une vision renouvelés.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous sommes parvenus au terme de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (parle en russe) : Si je ne m'abuse, lorsqu'un orateur soulève une motion d'ordre, la parole doit lui être immédiatement accordée. Puisque j'ai maintenant la parole, je vais faire ma déclaration, à l'instar de la représentante du Brésil.

Nous ne comprenons toujours pas ce qui se passe. Nous avons l'impression, Monsieur le Président par intérim, que vous êtes sur le point de clore la présente session extraordinaire, alors que de nombreuses délégations n'ont pas pu s'exprimer. Pourriez-vous nous en donner la raison? Ceux qui se sont inscrits sur la liste des orateurs auront-ils la possibilité de prendre la parole? Comment peut-on clore une session avant que tous les États Membres qui souhaitaient s'exprimer n'aient pu le faire?

Le Président par intérim (parle en anglais) : Après les remarques formulées par le représentant de la Fédération de Russie, les États Membres avaient décidé de prolonger la séance jusqu'à 21 heures. Nous avons pris cette décision, estimant qu'il était nécessaire que tout le monde puisse s'exprimer. Mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous devons nous préparer pour la séance qui aura lieu demain matin. Telle est la situation. La présente séance était censée se terminer à 21 heures. Nous prenons acte de la déclaration du représentant de la Fédération de Russie.

Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique pour une motion d'ordre.

Mme Pollack (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Comme mon collègue de la Fédération de Russie, je m'interroge. Ceux qui n'ont pas pu prononcer leurs discours auront-ils la possibilité de les transmettre officiellement afin qu'ils soient consignés dans le procès-verbal de la présente session? Puisqu'il n'est pas possible de convoquer à nouveau la session, c'est le moins que l'on puisse faire pour les 30 à 35 États Membres qui n'ont pas pu s'exprimer sur cette question.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Les États Membres sont invités à mettre en ligne leurs déclarations sur le site Web. Ils peuvent également demander que leurs déclarations soient publiées en tant que documents des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (parle en russe) : C'est à peu près la même question que celle que je viens de poser. Je voudrais simplement que le Président par intérim précise la raison pour laquelle il ne donne pas la parole à environ 30 délégations. Il semble proposer aux États Membres qui n'ont pas pu s'exprimer aujourd'hui de transmettre leurs déclarations par écrit, lesquelles seront considérées comme ayant été prononcées, au même titre que celles qui ont été prononcées ici. Il est important pour nous de comprendre ce qui se passe ici et quel est le statut de la séance à laquelle nous participons.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal pour une motion d'ordre.

M. Sylla (Sénégal) : Dans le sillage des observations faites par les représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis, nous sommes vraiment

surpris par la façon dont nos travaux sont menés. Avant la fin de cette réunion, la possibilité de s'exprimer a été donnée à des entités qui ne sont pas au même niveau que les États. Cette démarche ne nous paraît pas appropriée.

Il ne suffit pas de mettre en ligne les déclarations qui n'ont pas été prononcées, même si elles sont consignées dans le procès-verbal. La parole doit être donnée aux États Membres afin qu'ils puissent s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, on ne peut pas demander aux États Membres d'envoyer des déclarations écrites, que personne ne lira et qui n'intéresseront même pas les autres États Membres. Nous sommes vraiment surpris.

Nous ne protestons pas contre le fait que des représentants de la société civile aient pu prendre la parole, cela nous paraît tout à fait naturel. Mais la façon dont la liste des orateurs a été interrompue et des représentants pleinement qualifiés n'aient pas pu représenter leurs pays ne nous semble pas être la bonne

démarche. Nous tenions à faire cette déclaration afin qu'elle soit consignée dans le procès-verbal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je comprends la déclaration faite par le représentant du Sénégal, mais elle est irréaliste. La liste des orateurs était telle que nous aurions été contraints de dépasser le délai qui nous était imparti. La présente session devrait déjà être close. Nous avons fait de notre mieux pour entendre le plus grand nombre possible d'États Membres. Mais des orateurs n'ont pas respecté le temps de parole qui leur était imparti. Faisons preuve de compréhension face à cette situation. Si les pays concernés transmettent leurs déclarations, elles seront mises en ligne sur le site Web.

Clôture de la vingt-neuvième session extraordinaire

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 0 h 25, le mardi 23 septembre.